



Über dieses Buch

Dies ist ein digitales Exemplar eines Buches, das seit Generationen in den Regalen der Bibliotheken aufbewahrt wurde, bevor es von Google im Rahmen eines Projekts, mit dem die Bücher dieser Welt online verfügbar gemacht werden sollen, sorgfältig gescannt wurde.

Das Buch hat das Urheberrecht überdauert und kann nun öffentlich zugänglich gemacht werden. Ein öffentlich zugängliches Buch ist ein Buch, das niemals Urheberrechten unterlag oder bei dem die Schutzfrist des Urheberrechts abgelaufen ist. Ob ein Buch öffentlich zugänglich ist, kann von Land zu Land unterschiedlich sein. Öffentlich zugängliche Bücher sind unser Tor zur Vergangenheit und stellen ein geschichtliches, kulturelles und wissenschaftliches Vermögen dar, das häufig nur schwierig zu entdecken ist.

Gebrauchsspuren, Anmerkungen und andere Randbemerkungen, die im Originalband enthalten sind, finden sich auch in dieser Datei – eine Erinnerung an die lange Reise, die das Buch vom Verleger zu einer Bibliothek und weiter zu Ihnen hinter sich gebracht hat.

Nutzungsrichtlinien

Google ist stolz, mit Bibliotheken in partnerschaftlicher Zusammenarbeit öffentlich zugängliches Material zu digitalisieren und einer breiten Masse zugänglich zu machen. Öffentlich zugängliche Bücher gehören der Öffentlichkeit, und wir sind nur ihre Hüter. Nichtsdestotrotz ist diese Arbeit kostspielig. Um diese Ressource weiterhin zur Verfügung stellen zu können, haben wir Schritte unternommen, um den Missbrauch durch kommerzielle Parteien zu verhindern. Dazu gehören technische Einschränkungen für automatisierte Abfragen.

Wir bitten Sie um Einhaltung folgender Richtlinien:

- + *Nutzung der Dateien zu nichtkommerziellen Zwecken* Wir haben Google Buchsuche für Endanwender konzipiert und möchten, dass Sie diese Dateien nur für persönliche, nichtkommerzielle Zwecke verwenden.
- + *Keine automatisierten Abfragen* Senden Sie keine automatisierten Abfragen irgendwelcher Art an das Google-System. Wenn Sie Recherchen über maschinelle Übersetzung, optische Zeichenerkennung oder andere Bereiche durchführen, in denen der Zugang zu Text in großen Mengen nützlich ist, wenden Sie sich bitte an uns. Wir fördern die Nutzung des öffentlich zugänglichen Materials für diese Zwecke und können Ihnen unter Umständen helfen.
- + *Beibehaltung von Google-Markenelementen* Das "Wasserzeichen" von Google, das Sie in jeder Datei finden, ist wichtig zur Information über dieses Projekt und hilft den Anwendern weiteres Material über Google Buchsuche zu finden. Bitte entfernen Sie das Wasserzeichen nicht.
- + *Bewegen Sie sich innerhalb der Legalität* Unabhängig von Ihrem Verwendungszweck müssen Sie sich Ihrer Verantwortung bewusst sein, sicherzustellen, dass Ihre Nutzung legal ist. Gehen Sie nicht davon aus, dass ein Buch, das nach unserem Dafürhalten für Nutzer in den USA öffentlich zugänglich ist, auch für Nutzer in anderen Ländern öffentlich zugänglich ist. Ob ein Buch noch dem Urheberrecht unterliegt, ist von Land zu Land verschieden. Wir können keine Beratung leisten, ob eine bestimmte Nutzung eines bestimmten Buches gesetzlich zulässig ist. Gehen Sie nicht davon aus, dass das Erscheinen eines Buchs in Google Buchsuche bedeutet, dass es in jeder Form und überall auf der Welt verwendet werden kann. Eine Urheberrechtsverletzung kann schwerwiegende Folgen haben.

Über Google Buchsuche

Das Ziel von Google besteht darin, die weltweiten Informationen zu organisieren und allgemein nutzbar und zugänglich zu machen. Google Buchsuche hilft Lesern dabei, die Bücher dieser Welt zu entdecken, und unterstützt Autoren und Verleger dabei, neue Zielgruppen zu erreichen. Den gesamten Buchtext können Sie im Internet unter <http://books.google.com> durchsuchen.



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

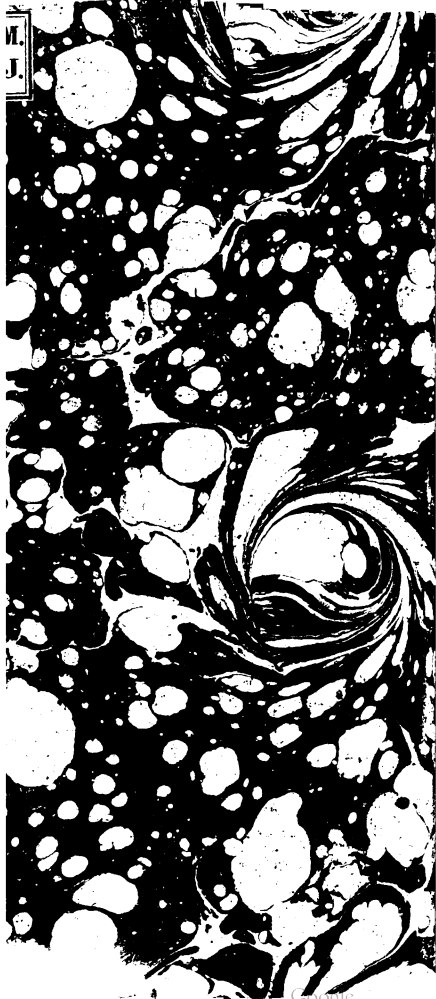
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

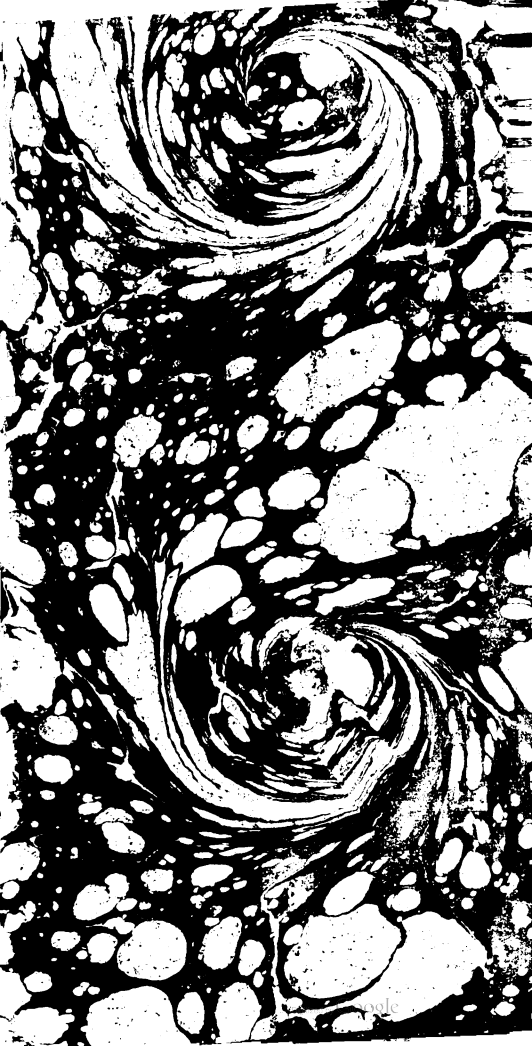
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





PY-20/1

~~AA-16~~

BIBLIOTHEQUE CHOISIE,

POUR SERVIR DE SUITE

A LA
BIBLIOTHEQUE

UNIVERSELLE.

Par JEAN LE CLERC.

ANNÉE MDCCXII.

TOME XXIV.

Première Partie.



A AMSTERDAM,
Chez HENRI SCHELTE,

MDCCXII.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

LIBRARY

1000

100 AM

1000

1000

1000

1000

1000

1000

I N D E X

Des Livres dont il est parlé
dans la I. Partie du
Tome XXIV.

I. *Commentaire de G A S P A R
S A N C T I U S sur J O B.* 1

II. *Dissertation de Mr. K U S T E R,
contre Mr. G R O N O V I U S.* 49

III. *MINUCIUS FELIX
& COMMODIEN, par
Mr. D A V I E S.* 120

IV. *L'ART DE LA CRI-
TIQUE, par l'Auteur de la
B. C.* 146

V. *Le P E R V I G I L I U M
V E N E R I S d'un ancien Au-
teur Anonyme, & le C U P I -
D O N C R U C I F I E
d'AUSONE, avec des remar-
ques.* 218

V. I. *In.*

INDEX.

VI. *Index de* JOACHIM BOR-
GES, & *Bibliothèques de* BUL-
TEAU & de FAULTRIER.

232



BI-

BIBLIOTHEQUE CHOISIE.

ARTICLE I.

GASPARIS SANCTII *Centumputeolani, è Societate Jesu Theologi, in Collegio Complutensi Sacrarum Litterarum quondam interpretis, in Librum JOB Commentarii, cum Paraphrasi. Nunc secundò prodeunt, Indicibus cum locorum Scripturæ, Regularum & Proverbiorum, tum rerum memorabilium illustrati; cum nova Præfatione vitam Auctoris complexa. A. Leipzig chez Gleditsch, 1712. in 4. coll. 1480. Se trouve ici chez H. Schelte.*



LOUS ceux qui se servent des Commentaires des Docteurs Catholiques Romains sur l'Ecriture Sainte, non seulement dans l'Eglise Romaine, mais encore parmi les Protestans, connoissent le prix des Commentaires du P. *Sanctius*,
Tom. XXIV. A &

2 BIBLIOTHEQUE

& verront avec plaisir que l'on a imprimé de nouveau celui qu'il a fait sur Job. Il étoit devenu extrêmement rare, & peu de gens en étoient fournis; de sorte qu'on ne peut guere douter, qu'il ne se vende bien. Il y a quelcun qui a ajouté ici un abrégé de la vie de l'Auteur, autant qu'il en a pû être instruit, dans un païs fort éloigné de celui auquel *Sanctius* est né & mort.

Il étoit né en M D L I V. en un lieu d'Espagne, qu'on nomme en Latin *Centum puteoli*, & dont je ne fai pas le nom en Espagnol; à moins que ce ne fût *Cifuentes*, que l'on nomme en Latin *Centum fontes*. Autrement il faudroit dire en Espagnol, *Ciento-pozos*; nom que je ne trouve pas dans les cartes d'Espagne. Il étudia sous les Jesuites, qui étoient établis depuis peu en Espagne, & qui le reçurent en leur Société agé de dix-sept ans. Après qu'il eut enseigné dans les Classes de quelques uns de leurs Colleges, pendant quelque tems, selon leur coûtume, ils le chargerent de l'emploi d'expliquer l'Ecriture Sainte, dans celui d'Alcala de Henarès. Cela lui donna lieu de travailler aux Commentaires, que nous
avons,

C H O I S I E.

avons, & le premier volume, qu'il publia, fut son Commentaire sur Esaïe, qui vit le jour à Mayence, en M D C X V I, & auquel l'Auteur avoit employé cinq ans. Il publia la même année son Commentaire sur les Actes des Apôtres. Il y joignit une *Appendix*, par ordre, comme il semble, de ses Supérieurs; où il traita du voyage de S. Jaques & de S. Paul en Espagne, & tâcha même de marquer le tems, auquel le premier y étoit arrivé. On fait que c'est une fable Espagnole, & *Sanctius* dit lui même qu'il avoit obéï au commandement, qu'on lui en avoit fait. L'an M D C X V I I. il donna au Public son Commentaire sur Jeremie & sur les Lamentations, qu'il avoit traduites en vers Latins. Cet Ouvrage parut à Lion. Deux ans après, on vit paroître son Commentaire sur Ezechiel, qu'il avoit, comme il le marque, achevé la même année, que celui sur Jeremie vit le jour. Pour rendre son travail plus complet, il entreprit aussi de faire la même chose sur Daniel, & sur les douze petits Prophetes, & cela parut quelque tems après. On vit en M D C X X I I. ses Commentaires sur les quatre livres des Rois &

4 BIBLIOTHEQUE

sur les Paralipomenes , imprimez à Anvers. Il publia encore un semblable ouvrage sur Ruth, Esther, Nehemie, Esdras, Tobie, Judith & les Machabées , & ainsi il acheva d'éclaircir les livres Historiques de l'Ancien Testament , excepté Josué & les Juges. Il travailla ensuite sur le Cantique des Cantiques , & finit par Job, qui parut à Lion en M D C XXIV. L'Auteur , qui nous entretient de ce qu'il a pu savoir de la vie de *Sanctius*, ne dit rien du tems de sa mort , qu'apparemment il n'a pas su. Il ne marque pas non plus les dates de tous ses Ouvrages , parce qu'il ne les avoit pas tous vus ; & comme je ne les ai pas non plus , je n'ai pas pu y suppléer. Il est étonnant qu'une grande partie de ces Ouvrages ayant été imprimée en France , on n'en trouve que peu dans de très-grandes Bibliothèques de ce pais-là. C'est peut-être ce qui a fait que Mr. *Simon* n'en a point parlé , dans son Histoire Critique de l'Ancien Testament ; où il a donné son jugement des principaux Interpretes modernes , & où il a parlé au long d'Auteurs , qui ne valent pas *Sanctius* ; principalement en traitant des Commentaires des Jesuites.

On

C H O I S I E.

On peut dire qu'il n'y a guere d'Auteurs Catholiques , sur l'Ecriture Sainte, qui soient plus estimez , parmi les Protestans , que *Sanctius* ; & si l'on avoit toutes ses Oeuvres imprimées de la même forme, je ne doute pas qu'on ne les vendît bien. On pourra voir quelle est sa méthode, sur tout sur les livres Prophetiques, par ce que nous dirons de son Commentaire sur Job, qu'il a éclairci de la même maniere.

Comme c'étoit un homme , qui avoit beaucoup de connoissance des belles Lettres , & qui avoit le goût bon ; il s'attache plus à rechercher le sens litteral , que ne font ordinairement les Commentateurs de l'Eglise Romaine. Il l'éclaircit, quand il le peut, par des citations d'Auteurs Profanes, & sur tout par les Auteurs Latins. Il fait voir en particulier, qu'il avoit bien lû les Poëtes , dont il rapporte beaucoup de passages. Il cite bien plus rarement les Auteurs Grecs, & à l'égard de la litterature Hebraïque , il n'en fait pas tant paroître, qu'il auroit dû, sur tout dans les passages obscurs. Il suit toujours la Vulgate, & ne compare que rarement les Septante , & ce qui nous

6 BIBLIOTHEQUE

reste des autres Interpretes avec l'Original ; ce qu'il auroit dû faire par tout, où il y a de l'obscurité & de la diversité entre eux. Mais il se sert de son bon sens & de sa pénétration, pour découvrir le but de son Auteur, & la signification de chaque terme de la Vulgate ; qu'il compare, de tems en tems, avec l'Hebreu. Il met ordinairement, à la tête de chaque Volume, un Index des *Regles*, ou des *Maximes* générales, qu'il suit dans l'explication de l'Ecriture Sainte, en marquant les endroits où il les emploie. *Jaques Bonfrerius*, autre Jesuite & habile homme, en a usé de même, dans ses Commentaires sur le Pentateuque, & la méthode est très-bonne. Ces Regles sont comme les *Demandes* des Géometres, sur lesquelles ils se fondent, & dont on ne peut pas disconvenir. Il y joint un autre Index des manieres de parler proverbiales, qui se trouvent dans son Auteur. Il a fait aussi des *Prolegomenes* sur chaque Livre, où il traite des questions générales qui regardent l'Auteur, qui l'a écrit. Il met ensuite chaque chapitre, selon la version Vulgate, avec une Paraphrase, plus étendue à côté ; excepté dans
les

les livres Historiques, qui n'ont pas besoin de Paraphrase. Enfin on voit son Commentaire, où il explique d'abord la Lettre, après quoi il parle des principales questions Théologiques, qui naissent de chaque passage, & cela en peu de mots, & en un stile très-net & beaucoup meilleur, que ne l'est ordinairement celui des Théologiens.

C'est là ce que l'on peut dire en général des Commentaires de *Sanctius*; il faut présentement que nous parlions plus en détail de celui, qu'il a fait sur Job. Dans ses Prolegomenes, il traite, en peu de mots, onze questions différentes. I. Il s'agit d'abord de savoir si ce qui est raconté, dans le Livre de Job, est une Histoire véritable, ou si ce n'est qu'une Parabole, pour donner l'idée d'un homme patient. * Quelques Juifs, que l'Auteur ne nomme pas, quelques *Anabaptistes*, à ce qu'il dit, & *Luther* sont du second sentiment. Comme il ne cite point d'endroit de ces gens-là, on n'est nullement obligé de l'en croire sur sa parole. *Sanctius* répond aux raisons qu'il a

A 4 cru,

* *Vide P. Dan. Huetium Dem. Evang. Propos. IV. de Jobo §. 4.*

8 BIBLIOTHEQUE

cru, qu'on pourroit alleguer, pour prouver que Job n'est qu'une Parabole, & il soutient qu'il ne s'ensuit pas de ce qu'un Livre est écrit envers, il ne contienne pas une véritable Histoire; Que si l'Histoire sacrée n'a pas fait mention de Job, c'est à cause de sa grande antiquité; Qu'il n'y a rien, dans ce Livre, qui ne puisse être véritablement arrivé, soit dans la manière, dont le Démon engagea Dieu à souffrir qu'il maltraitât si fort ce saint homme: soit dans son malheur & dans son rétablissement; Qu'enfin si le Livre de Job étoit une Parabole, il ne seroit pas parlé de lui, comme s'il avoit véritablement existé, Ezech. XIV, 15. Tobie II, 12. Il y a plus de difficulté, en cette matière, que *Sanctius* ne le croyoit.

II. En recherchant l'Auteur de ce Livre, il dit que Job a pu tenir lui-même un Journal de ce qui lui arriva & qui lui fut dit, dans son affliction; ou qu'il l'écrivit, au moins lors qu'il fut rétabli; ou que quelque autre le fit pour lui, & que Moïse composa ensuite ce Livre, sur ces mémoires; lors qu'il étoit parmi les Madianites, où il demeura quarante

te ans , & où il fit aussi , selon nôtre Auteur , le Livre de la Genese. Mais il faut avouër que tout cela est tout à fait incertain , & qu'on pourroit attribuer le Livre de Job à tout autre d'entre les Prophetes , qui ont vécu avant Ezechiel , aussi bien qu'à Moïse.

III. *Sanctius* croit que Job étoit Iduméen , & qu'il se nommoit peut-être *Jobab* , qui est le nom d'un des descendants d'Esau Gen. XXXVI, 33. Comme il y a assez de difference en Hebreu , entre *Job* יוֹב & *Jobab* יוֹבָב , il répond à cela que la diversité des Dialectes a fait cette variété. C'est ainsi qu'en Espagne le nom de *Jaques* se change , en quelques endroits , en *Diego* , ailleurs en *Jago* , & ailleurs en *Xaime* , comme les Italiens disent *Jacomo*. Il y a plus d'apparence que Job demeurait en Arabie , proche de l'Euphrate.

IV. Nôtre Auteur croit que Job a été *Roi* , aussi bien que ses Amis ; c'est - à - dire , Seigneur de quelque petit peuple , comme il y en avoit dans les tems les plus éloignez. Ainsi les cinq villes de la plaine , où étoient Sodome & Gomorre , avoient chacune leur *Roi* , comme

A 5 il

10 BIBLIOTHEQUE

il est dit Gen. XIV. & il est dit au Chap. XII. de Josué que dans la guerre qu'il avoit faite, dans le pais de Chanaan, il avoit fait perir trente & un Rois; qui ne le pouvoient être, que de quelques villes. Les Interpretes Catholiques Romains sont communément dans cette pensée, parce que les amis de Job sont nommez *des Rois* Tob. II, 15. Autrement ils se contenteroient, de même que les autres, de les regarder comme des gens riches & respectez parmi leurs compatriotes. C'est tout ce que l'on peut conclurre des passages, où Job parle de l'honneur, qu'on lui rendoit, dans le tems de sa prospérité. Voyez Chap. XXIX, 7, 16, 25.

V. Sur la question, si Job n'a point commis de faute, dans ses discours, *Sanctius* rapporte plutôt les sentimens des autres, qu'il ne dit le sien. Il semble néanmoins incliné à croire qu'il avoit commis quelques légères fautes d'impatience, quoi qu'il n'oublie rien de ce qui peut servir à les excuser. Il est certain que Job ne se trompoit pas, en soutenant qu'il étoit innocent, c'est-à-dire, qu'il n'avoit commis aucun peché

peché particulier, qui lui pût attirer une si grande punition, plutôt qu'à quantité d'autres, que la Providence ne punissoit point; & qu'il avoit raison de dire, qu'en cela elle ne mettoit pas grande distinction, entre les bons & les méchants; car il ne s'agit ici, que des biens & des maux de cette vie. C'est en quoi il semble que Dieu approuve les discours de Job, & desapprouve ceux de ses Amis, qui soutenoient qu'il falloit nécessairement qu'il fût coupable, & qui prétendoient que les malheurs, qui lui étoient arrivez, en étoient une preuve. Mais on ne peut guere douter qu'il n'y ait, dans les discours de Job, des marques d'impatience, quoi qu'il y en ait aussi de résignation. Il y a encore des manieres, qui ne sont pas assez respectueuses à l'égard de Dieu & de sa Providence, que Dieu réfute ensuite, en faisant voir sa grandeur; d'où Job pouvoit conclurre qu'il auroit dû parler autrement, & comme en effet il semble l'avoir compris.

VI. *Sanctius* prétend que Job a été Prophete, & qu'il a prophetisé la résurrection au Chap. XIX, 25. Mais les Interpretes sont fort partagez

12 BIBLIOTHEQUE

sur cet endroit, & il y a de très-fortes raisons de soutenir le contraire. Il le fait aussi un type de Jesus-Christ, dans ses souffrances & dans sa résurrection. Si l'on appelle *type* une ressemblance en quelque chose; on ne peut pas nier qu'il n'y en ait entre Notre Seigneur & lui; mais comme on prend ce mot pour un *portrait* ébauché, s'il faut ainsi dire, par la Providence, pour représenter aux hommes l'avenir, & comme une espèce de prophétie, par les choses; je ne vois pas qu'on puisse prouver cela par aucun passage de l'Ecriture Sainte, sans quoi on ne doit point reconnoître de type.

VII. Notre Auteur rapporte les Eloges, que les Peres ont donnez à Job. S. *Chrysostome* le nomme *Martyr* & l'égale aux Apôtres, & S. *Augustin* le traite d'homme *saint & admirable*. Comme toutes les loüanges sont relatives, & doivent être entendues, selon les tems, les lieux, & les autres circonstances, dans lesquelles se trouvent ceux qu'on loue; il ne les faut pas trop presser. Personne ne peut disconvenir qu'on ne loueroit pas aujourd'hui un Chrétien, de sa patience & de sa résignation, s'il

s'il avoit tenu des discours semblables à ceux de Job. *Suidas* a mis sous son nom un grand éloge tiré de quelque Pere, où il est nommé *Philosophe*, & où sa constance est élevée bien au dessus de celle des Payens. Il leur étoit sans doute préférable, par la connoissance qu'il avoit du vrai Dieu; mais il y auroit bien des considerations à faire, sur un semblable parallele.

VIII. A l'égard du stile, la narration du commencement & de la fin est sans doute en prose; mais quoi qu'en dise *Sanctius*, après quelques Anciens, je ne croi pas qu'on y trouve aucuns vers, ni mesurez, comme ceux des Grecs & des Romains: ni rimez, tels qu'il semble que ceux des Hebreux l'ont été, aussi bien que ceux des Arabes. C'est seulement un stile figuré, comme celui des Prophetes, sans aucune cadence. On s'en convaincra, si l'on y prend garde. Si *Ferome* & plusieurs Savans hommes de notre tems ont cru qu'il y avoit beaucoup d'Arabismes, dans ce Livre. J'en doute néanmoins, & j'y trouve bien plus de Chaldaïsmes. L'opinion que l'on a eue que le fonds de ce Livre avoit été écrit originairement

rement en Arabe, ou par Job, ou par quelcun de son tems, dans un païs voisin de l'Arabie, & que Moïse ensuite l'avoit traduit en Hebreu, étant parmi les Madianites, à l'entrée de l'Arabie Heureuse; cette opinion, dis-je, a fait que l'on a cru devoir y trouver par tout des Arabismes, & que l'on en a cherché où il n'y en a point.

IX. *Sanctius* recherche les raisons de l'obscurité de ce Livre, qu'il trouve dans la Langue & dans le stile figuré, dont l'Auteur s'est servi, dans la matiere même, dans le peu de secours qu'on peut trouver dans l'Histoire, ou dans les autres Livres anciens, pour l'éclaircir. Il est certain que tout cela contribué à l'obscurité de ce Livre; mais dès qu'on a pénétré le but des discours de Job & de ses Amis, & le dessein général de l'Ouvrage, bien des endroits obscurs deviennent assez clairs. Outre les mots rares, qui s'y trouvent, & dont la signification ne nous est pas connue, avec certitude; le peu de liaison, qu'il y a dans les pensées, avec les expressions elliptiques & suspendues, donne beaucoup de peine à deviner le sens. Je suis néanmoins persuadé,

dé, qu'on en peut éclaircir quantité de passages, qui n'ont jamais été bien entendus.

X. On ne doute pas, parmi les Chrétiens, que ce Livre ne soit Canonique; puis qu'il est écrit en Hebreu, & que l'on convient que tous les Livres Hebreux de l'Ancien Testament le sont. *Sanctius* accuse de nouveau les Thalmudistes & les Anabaptistes de le rejeter, comme une fable. Mais les Juifs, & les autres, s'il y en a, qui prennent ce Livre pour une Parabole, ne lui ôtent pas pour cela son autorité; non plus qu'à celles qui se trouvent ailleurs, dans l'Ecriture Sainte. Ils veulent seulement que l'on ait égard au but de la Parabole, sans presser les circonstances, comme si c'étoit une Histoire. Au reste *Sanctius* remarque fort bien, qu'encore que les discours des Amis de Job, ne soient pas exempts d'erreurs, il ne s'ensuit pas que tout le Livre ne soit Canonique, parce que l'Auteur n'approuve pas tout ce qu'il rapporte. Il suffit que la doctrine, que l'Auteur donne pour véritable, le soit en effet.

XI. Enfin nôtre Auteur recherche quel est le sujet de ce Livre. Les Amis

Amis de Job veulent dire que Dieu étant sage & juste, il connoit ceux qui ont commis des péchez, & ne punit que ces gens-là, & nullement les gens de bien. Job ayant été affligé, d'une manière si violente & si extraordinaire, ils en concluent qu'il falloit bien qu'il fût coupable de quelque peché, qui méritât une si rude punition. Job répond, selon *Sanctius*, que les bons & les méchants sont traités également en cette vie; mais qu'après qu'elle se seroit écoulée, il y auroit un tems, auquel les hommes seroient recompensés, ou punis. Notre Interprète ajoûte cette dernière réflexion, du sien propre; ni Job, ni ses Amis n'en disent rien. S'ils l'avoient suë, la difficulté, qui leur faisoit tant de peine, auroit été résolue en un moment; car enfin il n'y avoit qu'à dire que les afflictions de Job n'étoient que pour cette vie, & qu'il en seroit d'autant plus récompensé après la mort. Il n'étoit nullement besoin de l'accuser, comme s'il avoit été plus coupable, que les autres; il falloit seulement le consoler, par l'esperance de l'autre vie. Dieu lui même auroit dit, sans doute, que dans celle-ci il ne recompen-

pense proprement , ni ne punit les hommes , comme ils le méritent ; mais seulement dans celle , qui est à venir. C'étoit-là l'unique solution des difficultez de Job & de ses Amis ; & s'il n'y répond pas ainsi , c'est qu'il n'avoit pas encore voulu clairement révéler cette doctrine.

Job , ajoute *Sanctius* , pour montrer que ce ne sont pas ses pechez , qui lui avoient attiré de si grands malheurs ; exaggere beaucoup ses afflictions ; & proteste hautement de son innocence ; en disant que s'il a commis quelques pechez , ils n'étoient pas comparables au mal qu'il souffroit. Voilà le sujet du Livre de Job selon nôtre Auteur , & l'on ne peut pas nier que ce qu'il dit n'y soit. Mais , si l'on y prend bien garde , il ne s'agit proprement que de savoir , si Job avoit commis des crimes , qui dussent être punis d'une punition aussi extraordinaire , que celle qu'il souffroit. Job dit que non , & ses Amis lui soutiennent le contraire , fondez sur ce que Dieu est juste , & qu'il n'envoie pas des afflictions si grandes aux innocens. Job réplique , en exagérant ses maux & en vantant son innocence , que Dieu traite éga-

le-

lement les bons & les mauvais. Les uns & les autres reviennent plus d'une fois à la charge, sur cette matiere, & Job en particulier ne parle pas toujours de la Providence de Dieu assez respectueusement; quoi que dans le fonds il ait raison, à l'égard des biens & des maux de cette vie, comme je l'ai déjà dit sur l'article V.

Pour venir présentement au Commentaire de *Sanctius*, nous en parcourrons quelques Chapitres, afin d'en donner une idée aux Lecteurs, & nous y ajouterons quelques remarques. Il commence à louer Job, sur le Ch. I, 1. en faisant voir qu'il falloit que ce fût un homme d'une vertu singuliere, pour vivre d'une maniere si pieuse, parmi les Iduméens; car *Sanctius* croit que le pais de *Hats*, qui étoit la patrie de Job, étoit en Idumée, & que c'est celui dont il est parlé Lament. IV, 21. Mais il y a plus d'apparence qu'il s'agit ici d'un pais ainsi nommé, non de celui d'entre les descendants d'Esau, qui s'appelloit *Hats*, mais du pais, qui a été ainsi appelé d'un fils de Nachor, frere d'Abraham, dont il est fait mention Genes.

nes. XXII, 21. Ce païs étoit dans l'Arabie Deserte près de l'Euphrate, & sujet aux brigandages des *Chaldéens* du Nord de la Mesopotamie (car les Chaldéens du Midi n'étoient nullement brigands) & des Sabéens peuples de l'Arabie. Il y a encore aujourd'hui des peuples, qui ne sont pas loin de ces lieux-là, & qui disent que Job a été chez eux. Voyez le Voyage de *Thevenot* P. II. Liv. I. ch. 11.

Sur le verset 4. *Sanctius* remarque qu'il paroît étonnant que les filles de Job allassent manger chez leur frere: parce que ce n'est pas la coutume, *parmi presque toutes les nations, où il y a quelque civilité & quelque honnêteté, que les femmes aillent à des repas où se trouvent des hommes.* Ce n'étoit pas en effet la coutume, parmi les Grecs & quelques uns des Orientaux, comme ce ne l'est pas aujourd'hui. Les Espagnols & les Italiens ont encore, pour la plupart, la même délicatesse. Mais il ne s'ensuit pas que cela dût être, par tout l'Orient, & ce passage seul suffit pour prouver le contraire; sans qu'il soit besoin de recourir, pour cela, à la sainteté de la famille de Job, qui pût faire, sans danger, ce que

que d'autres ne faisoient pas. Cette coutume de tenir les femmes si resserrées n'est pas tant venue de la civilité & de l'honnêteté des mœurs, que de la débauche des hommes, qui sont devenus jaloux, dès qu'ils ont vû qu'ils corrompoient les femmes & les filles des autres. La France, l'Allemagne, l'Angleterre, les Pays-bas & tout le Nord sont des pays, où l'on observe autant la bien-séance qu'en Espagne & en Italie; mais cela n'empêche nullement que les femmes & les filles ne mangent avec les hommes, sans qu'il en arrive peut-être autant d'inconveniens, que dans les pays, où l'on tient le sexe resserré; parce que les hommes n'y sont pas communément si débauchez, que dans les pays chauds.

Sur le verset 5. où il est dit que Job offroit des sacrifices, pour ses enfans, après qu'ils s'étoient traitez les uns les autres; parce qu'il se pouvoit faire qu'ils eussent *béni Dieu en leur cœur*; *Sanctius* fait de longues remarques, où il rapporte les sentimens des Interpretes qu'il avoit vus, & met ensuite le sien, qui est qu'il faut répéter la particule négative,

ve, qui a précédé, & traduire tout le passage ainsi : *de peur que mes fils n'aient peché & n'aient pas béni Dieu, en leur cœur.* Mais les mots *en leur cœur* font que l'on préfère l'explication des autres, qui traduisent *maudit Dieu* ; parce que dans la conjugaison, qu'on nomme *Pibel*, le verbe *ברך barach*, signifie aussi *maudire*. *Sanctius* ne l'ignoroit pas, comme il paroît par ses remarques sur le verset 11. où il établit cette *Maxime*, *qu'il y a plusieurs mots, qui ont des significations contraires.* *Maudire Dieu en son cœur*, signifie avoir quelque mauvaise pensée de Dieu, ce qui peut arriver dans un festin, où l'on boit trop.

Au verset 6. il est parlé d'une *Assemblée* des bons Anges & du *Démon*, en la présence de Dieu, & où Dieu permet au dernier d'enlever à Job le bien qu'il avoit. Il est parlé encore d'autres semblables *Assemblées*, dans la suite. Comme les hommes ne peuvent pas savoir ces sortes de choses, sans révélation, il a fallu que Dieu révélât ceci à l'Auteur de ce livre, ou à celui de qui il a pris cette histoire. Il s'agit donc de savoir, comme le remarque *Sanctius*, si ce
ne

ne fût point, par une vision, qui représentât, non ce qui s'étoit passé effectivement; mais qui fût seulement un symbole de ce que la Providence Divine avoit permis à l'égard de Job, comme il y a d'autres représentations semblables dans les Prophetes; ou si ces Assemblées se sont faites effectivement dans le Ciel. Les Interpretes sont partagez là-dessus, les uns suivent le premier sentiment, les autres le second, qui paroît aussi plus vrai-semblable à *Sanctius*; quoi qu'il avouë que dans la vision même, par laquelle Moïse, qu'il fait l'Auteur de ce livre, apprit ces particularitez, les choses se passerent dans l'imagination du Prophete, qu'il suppose avoir vécu trois-cents ans après Job; auquel le Démon ne pouvoit par conséquent plus nuire, au tems de Moïse. Il est vrai que l'Auteur, après avoir produit cette pensée comme probable, dit tout d'un coup *que cette pensée lui plaît moins que les précédentes.* Mais je croirois que ces paroles sont plutôt des Reviseurs, que de l'Auteur.

Tout cela est fort embarrassé, & il faut avouer que ceux, qui prennent

nent ce Livre pour une Parabole, s'en tirent plus heureusement ; puis qu'en supposant cela, ces Assemblées célestes ne signifient autre chose, sinon que Dieu permit que Job fût maltraité, par le Démon, ou par de méchants hommes. On peut voir une semblable vision 1. Rois, XXII.

Sur le verset 7. où Dieu demande au Démon, d'où il venoit, *Sanctius* dit qu'il y a apparence qu'il parut devant Dieu, *comme s'il avoit été hors d'haleine, en tirant la langue, & la gueule ouverte, comme un chien dans la chaleur*; ou au retour d'une chasse, qui l'a fatigué. Cette idée est un peu trop *populaire*, pour un habile homme. Si un Peintre moderne vouloit donner une idée de cette Assemblée, où il représenteroit Dieu & les Anges, sous une figure humaine, cela seroit peut-être tolérable dans les pays, où l'on se repaît d'images; mais un Interprète sérieux, comme *Sanctius*, devoit omettre de semblables bagatelles.

Dans le verset 11. où le Démon dit, selon la plupart des Interprètes Modernes; que si Dieu ôtoit à Job les biens qu'il lui avoit donnés, *Job*
le

24 BIBLIOTHEQUE

le maudirait en face, notre Auteur préfère le sentiment de *S. Thomas*, qui prétend qu'il faut traduire: *Et vous verrez, si ce n'est pas en apparence qu'il vous bénissoit*. Au moins *Sanctius* veut joindre cette interprétation à l'autre, qu'il ne rejette pas.

Mais on ne peut pas joindre des sens contraires, & il ne l'a fait, qu'en faveur de la Vulgate, où il y a *benedixerit*, & par respect pour *S. Thomas*. L'autorité de la Vulgate & des Interpretes l'a souvent empêché de reconnoître le sens de l'Ecriture, quoi qu'il se présentât à son esprit. C'est-là un des principaux défauts des Interpretes Catholiques Romains, dont ils sont redevables aux maximes trop rigides de cette Eglise. S'ils avoient plus de liberté, ils réussiroient beaucoup mieux. Dans ces paroles: *étendez un peu votre main contre lui*, *Sanctius* dit qu'il faut sousentendre la particule conditionnelle *si*, en sorte que le Démon veuille dire: *si vous étendez un peu votre main contre lui, vous verrez &c.* Il établit là-dessus une règle, qui est très-véritable, comme il le fait voir, c'est que les particules conditionnelles s'omet-

s'omettent souvent. Mais il ne paroît pas nécessaire de l'employer ici.

Sur les versets 18. & 19. il propose au long le sentiment de ceux qui croient que les brigands & les vents, qui firent du mal à Job, étoient des Démons; mais il a raison de préférer le sentiment de ceux, qui soutiennent que *les brigands & les vents*, furent les instrumens du Démon. Il lui arrive souvent de proposer au long & de réfuter des opinions, qui ne méritent pas qu'on en parle; seulement par respect pour les Interpretes, qui les ont suivies. Il ne pouvoit guère éviter cet inconvenient, dans une Société, où l'on compte plutôt les Interpretes, qu'on ne pèse leurs raisons, & où l'antiquité l'emporte souvent sur le Bon-sens.

Sur le verset 20. où il est dit que Job déchira ses habits, & coupa ses cheveux, *Sanctius* fait très-bien voir, par quantité de passages de l'Ecriture Sainte, & d'Auteurs Grecs & Latins, que c'étoit là l'usage, parmi plusieurs nations, dans l'affliction & dans le deuil.

Dans les paroles du verset 21: *Je suis sorti nud du ventre de ma mere,*
Tom. XXIV. B &

Et j'y retournerai nud, *Sanctius* remarque fort bien que le mot de *mere* se prend en premier lieu, en sens propre; & que sous le mot *y*, il faut entendre à *ma mere*, en sens impropre; en sorte qu'il s'agisse de la terre, qui est en quelque façon la mere des animaux, puis qu'ils en sont sortis, & qu'elle les nourrit. Job ne veut dire autre chose, sinon: comme je suis venu au monde, sans rien avoir, j'en sortirai de même. Il ne faut pas trop presser chaque parole, quand le sens est clair. Notre Auteur établit là-dessus une Règle judicieuse: *c'est que ce qu'on dit ne se rapporte pas toujours aux paroles, dont on s'est servi, mais à ce que l'on avoit dans l'esprit.* Ce qu'il montre, par des exemples.

Sur le dernier verset, où il est dit que *Job ne pèche point*, on voit ce qui a été raconté auparavant; il remarque fort bien qu'il ne s'ensuit pas de là qu'il ne commit aucun péché, même léger, dans la suite de ses discours, parce que l'Auteur Sacré ne lui reproche rien. Il auroit pu ajouter, qu'au contraire, cela semble marquer que dans la suite Job ne parla pas avec la même retenue, &

que

qu'il par conséquent il ne fut pas exempt de péché. Il avoit raison de soutenir qu'il ne s'étoit attiré l'avengence céleste, par aucun crime particulier; qui le rendit plus coupable que les autres, & digne d'être distingué d'eux, par une si grande punition; selon la conduite ordinaire de la Providence Divine. A cet égard, Dieu le déclare innocent, & ses Amis coupables; parce qu'ils avoient soutenu obstinément le contraire, au lieu de le consoler. Autrement il y a plusieurs endroits, où Job ne parle pas avec assez de respect de la Providence Divine, & que l'on ne sauroit excuser.

Dans le Chapitre II. l'Auteur Sacré raconte comment Dieu censura le Démon de ce qu'il l'avoit engagé à frapper Job sans raison, en lui enlevant son bien & ses enfans, puis qu'il n'avoit point mérité; & représente le Démon lui répondant, qu'il n'a qu'à lui permettre de frapper Job en sa personne, & qu'il verra si Job ne le maudira pas. Le Démon reçoit cette permission, & envoie une maladie fâcheuse, sans que Job dise rien pendant sept jours, qui marque de l'impatience, que

28 BIBLIOTHEQUE

qu'insulté par sa femme. *Sanctius* croit qu'il se passa quelque tems entre cette dernière tentation & les précédentes, & remarque fort bien, que Dieu est introduit parlant à la manière des hommes, dans l'entretien qu'il a avec le Démon. Cette remarque pouvoit le conduire à expliquer l'histoire des deux premiers Chapitres, autrement qu'il n'a fait. Dieu parle à la manière humaine, lors que les hommes le représentent parlant, parce qu'ils ne peuvent pas s'élever à cet Etre suprême, ni savoir même comment il fait connoître ses pensées aux Anges bons & mauvais, & s'entretient en quelque manière avec eux. Mais dans le Ciel, où il n'y a que des Anges & des Esprits glorifiez, il n'est pas besoin qu'il s'accommode aux foiblesses d'ici bas.

Sur ce qui est dit au verset 3. que le Démon avoit incité Dieu à affliger Job sans raison; *בלי שוא* *blinnam* en Hebreu, que la Vulgate a traduit *frustra*, en vain; *Sanctius* remarque que ce mot ne doit pas être rapporté au dessein de Dieu, qui étoit d'éprouver Job, & de faire paroître sa constance, en quoi Dieu parvint sans doute

te

te à ses fins ; & ainsi ne fit rien en vain. Mais dans la vue du Démon, ce qui avoit été fait, pour venir à bout de la constance de Job, avoit été fait *en vain*. Le mot Hebreu, que l'on a rapporté, signifie autant *sans raison*, que *sans succès* ; & il ne faut pas le presser trop à la rigueur. C'est une manière de parler humaine, qui ne signifie dans le fonds, autre chose, sinon que la piété de Job étoit véritable, & qu'elle n'avoit pas eu besoin d'être éprouvée si rudement.

Le Démon dit, au verset 4. *L'homme donnera peau pour peau, & tout ce qu'il a pour son ame ; ou, pour sa vie.* Sanctius remarque que les Interpretes conviennent bien du sens général de ces paroles, & rapporte divers sentimens sur l'origine de cette manière de parler, qui paroît être proverbiale, après quoi il prétend que le mot de *peau* marque des richesses ; parce qu'avant que l'on eût inventé l'art de faire du drap, & de la toile, on s'habilloit de peau ; de sorte que Job voudroit dire que pour sauver sa *peau*, proprement dite, il avoit consenti que Dieu lui ôtât sa *peau*, improprement dite, c'est à dire, tout ce qu'il avoit. Quoi que Sanctius

loûtienne son sentiment, par beaucoup d'érudition ; j'aimerois mieux dire que ce proverbe signifie que, s'il faut être puni, il vaut mieux l'être puni, dans la peau, c'est à dire, dans le corps de ses enfans & de ses esclaves, en les perdant ; que dans sa propre peau, ou en sa propre personne. Selon cette maxime, il faut tout donner, pour sauver *sa peau*, ou soi-même. Ainsi Job, selon le Démon, aimoit mieux avoir été puni, par la perte de ce qu'il avoit de plus cher, que de perir lui-même. On trouvera, dans *Sanchis* même, de quoi appuyer cette opinion. Il propose d'ailleurs la sienne, avec beaucoup de retenue, & ne rejette les autres qu'en les louant. Comme il y a des interprètes trop aigres & trop décisifs : *Sanchis* est souvent trop irréfolu, entre les divers sentimens.

Sur le verset 7. notre Auteur recherche quelle a été la maladie de Job ; mais il avoue qu'on n'en peut rien dire d'affuré. Il y a dans la Vulgate, que c'étoit un très-mauvais ulcère, depuis la plante des pieds, jusqu'à la forme de la tête. Mais on pourroit prouver que le mot *pru Schelphin*, qui est traduit *ulcere*, signifie plutôt

une

une inflammation ; ce qui fait croire qu'il s'agit ici d'une maladie de la peau , qui ne pouvoit pas manquer de causer une grande douleur & une grande inquietude à Job. *Sanctius* croit que ce qui est dit , dans le verset suivant , selon la Vulgate , que Job *racloït la sanie de ses plaies , avec une tuile* , marque la grandeur de son mal , & l'abandonnement de tous les siens. Il ajoute même que Job en usa ainsi , pour se mortifier encore davantage , comme s'il ne l'avoit pas été assez. Je ne croi pas que ces mortifications volontaires fussent en usage de ce tems-là , & Job ne pensoit point à augmenter un mal , qu'il ne supportoit déjà , qu'avec assez de peine. D'autres Interpretes disent qu'il ne vouloit pas se salir les doigts , ou s'ensanglanter les ongles ; mais il n'est point parlé de sanie dans l'Original Hebreu , où il y a simplement *qu'il se grata*. D'autres ont inventé d'autres choses , encore moins vraisemblables. La verité est que les Orientaux ne se gratent pas avec les doigts , ce qu'ils regardent comme une malpropreté ; mais avec une petite main d'ivoire , ou de quelque autre matiere ; & il y a de l'apparence

32 BIBLIOTHEQUE

que Job, dans son affliction, n'avoit pas cet instrument près de lui, & qu'il se servit, pour se grater, de la premiere chose, qui se presenta.

L'Historien Sacré ajoûte que Job s'affit, dans la *cendre*, selon l'usage de ceux qui étoient dans une grande affliction, & qui vouloient fléchir, par cette humiliation, la Justice Divine. Voyez Ch. XLII, 3, 6. Il y a dans l'Hebreu *אפר epher*, que l'Auteur de la Vulgate, comme tous les autres, traduit tantôt *poussiere* & tantôt *cendre*. Cependant en cet endroit il le traduit, contre l'usage de la Langue Hebraïque, *sterquilinum*, ou fumier; & à cause de cela, ceux qui suivent la Vulgate représentent tous Job couché sur un fumier. *Sanctius* prétend que c'est la même chose, & que l'on peut nommer fumier un amas de terre & d'ordures, où il n'y a point de fiente d'aucun animal; & il n'a pas tort en cela, comme il le fait voir par des exemples. Mais il vaut mieux suivre le sens propre du mot, qui se trouve dans l'Original, & ne pas s'en éloigner, sans raison. Autrement on joint à la verité mille circonstances imaginaires, & l'on fait naître des questions inutiles,

com-

comme est celle que *Sanctius* fait, si ce fumier de Job n'étoit point hors de la ville. Il répond qu'oui, & en donne plusieurs raisons, qui sont très-foibles, & demande encore pour-quoi Job vouloit être hors de la ville; & ainsi de question en question, il s'écarte un peu trop de son sujet.

Le verset 9. lui donne lieu de parler de l'action de la femme de Job. Quelques Interpretes ont cru que c'étoit le Démon, sous la figure de cette femme, qui vint insulter Job. D'autres se contentent de dire que le Démon l'inspira, & la poussa à le faire. Notre Interprete prend occasion de là de dire que les Femmes sont le principal instrument de cet Ennemi du Genre Humain, & nous renvoie à son Commentaire sur Act. X. l. 13, où il a fait voir combien de mal le Démon a fait par les Femmes; & combien d'Hérésies elles ont ou fait naître, ou fomenté. C'étoit sans doute une très-méchante femme; & qui avoit très-peu de piété, que cette Epouse de Job; autrement elle n'en seroit jamais venue à s'insolence, qu'elle fit à son Epoux. Mais il y en a toujours eu d'assez méchantes, pour cela, sans être inspirées.

rées immédiatement par le Démon. *Sanctius* recherche quelle étoit cette Femme, & rejette, avec raison, la pensée de ceux, qui veulent que ce fût *Dina* fille de Jacob. Il y a plus d'apparence qu'elle étoit d'Arabie, comme il est dit dans une addition Grecque, qui se trouve dans la Version des Septante au Ch. XLII.

Elle dit, dans la version Latine: *demeurez vous encore, dans votre simplicité? bénissez, Dieu & mourez.* Mais le mot Hébreu signifie plutôt *d'intégrité*, que la *simplicité*, dans un sens de mépris, quoi que *Sanctius* en dise. Il croit au reste, & avec raison, comme il me semble, que cette Femme parloit ainsi ironiquement, pour se moquer de la piété de son Epoux. Cela est beaucoup plus vraisemblable, que le sentiment de ceux qui croient, qu'elle parloit de la sorte, par pitié pour son Mari.

Job répond fort doucement à la Femme, au verset 10. *Vous parlez, comme une des femmes folles parleroit.* Notre Auteur entend cela des femmes d'Idumée, qui avoient accoutumé, comme le reste des Payens, de dire mille injures à leurs Dieux, lors qu'ils tomboient dans quelque malheur.

neur. C'est de quoi on pourroit donner un grand nombre d'exemples, tirez des Auteurs Grecs & Latins, & les Orientaux ne paroissent pas avoir été plus sages.

J'ai déjà dit que l'on prenoit Job & ses Amis pour des Rois, & notre Auteur le redit encore, sur la foi des LXX. Interpretes, sur le verset 11. *Eliphaz Themanite est Roi des Themanitens, Baldad Suite Tyran des Sauchéens, & Sophar Naamathite Roi des Monéens.* Cette tradition, aussi bien que les autres additions, qui se trouvent dans la version Greque de Job, ne sont pas assez bien fondées, pour pouvoir s'y fier.

Sur ce qui est dit qu'ils demeurèrent assis par terre, avec Job, *sept jours & sept nuits*, notre Auteur remarque fort bien, que c'est là le nombre des jours, que l'on employoit au deuil, parmi les Hebreux; mais qu'il ne faut pas s'imaginer qu'ils demeurassent près de Job, pendant sept jours, couchés à terre, sans boire, ni manger, ou mangeant auprès du malade, dont on représente la maladie comme fort dégoûtante. Il suffit qu'ils y passassent une grande partie de ce tems-là, lors qu'ils y po-

rent être. C'est-là l'usage de toutes les Langues. Comme il est dit qu'ils ne dirent rien à Job, pendant ce tems-là, l'Auteur l'explique du silence qu'ils gardèrent, par rapport aux discours qu'ils lui tinrent dans la suite; mais il croit qu'ils ne laisserent pas de s'entretenir, avec lui, familièrement de son mal. Ils étoient persuadés que les afflictions, qui étoient arrivées à Job, étoient un effet de ses pechez particuliers, & ils se faisoient peut-être de la peine de les lui reprocher d'abord.

Job commence à se plaindre au Chap. III. où il maudit le jour auquel il étoit né, préférant son sort celui de ceux qui sont morts, avant que de naître, ou peu de tems après avoir vu le jour. Il décrit le repos des Morts, par opposition aux inquiétudes des Vivants, & se plaint enfin de son malheur.

Sanctius croit qu'il ne faut pas prendre à la lettre les maledictions, que Job donne au jour de sa naissance, & qu'il ne faut pas y chercher d'autre sens, que s'il avoit seulement dit: *que je suis malheureux!* Il est certain, que ces expressions ont quelque chose de poétique & d'outré, & qu'on ne

ne les doit pas trop presser. On voit bien que souhaiter qu'un jour passé n'ait pas été, est un souhait, qui à peine a quelque sens; puis que personne n'ignore, qu'on ne peut pas rappeler le passé. Mais ces expressions servent à marquer la grandeur de la douleur, que l'on ressent. Par exemple, *Stace* dit, dans ses *Silves* Liv. v. Silv. 2. en parlant d'un jour auquel une Mere avoit voulu empoisonner son fils, qu'il est à souhaiter que ce jour-là ne soit plus compté dans le tems qui s'étoit écoulé, que les siècles à venir ne croient point un semblable forfait &c.

Excidat illa dies a quo ne pestera gra-
dant
Secula &c.

Christophe de Thon appliqueoit ces vers-là à la S. Barthelemi, comme son fils nous l'apprend dans son histoire, sur l'année M D LXXI.

Sanctius croit que l'on peut expliquer le verset 2. *perisse le jour auquel je suis né &c.* comme si *Job* vouloit dire, qu'il souhaitoit qu'il ne fût plus fait mention de ce jour, qu'on ne le célébrât plus; en aucune manière, comme on avoit accoutumé de célé-

brer les jours de naissance des Princes; ainsi qu'il le montre, par plusieurs exemples. Cette explication est plus probable, qu'une autre qu'il ajoute, qu'on peut dire *qu'un jour perit*, auquel on ne fait rien d'agréable, ou même auquel le jeûne, le deuil, & la tristesse regnent. A l'occasion de cela, il marque comment on célébroit les jours de naissance parmi les Romains, ce qui en conservoit la mémoire; & au contraire les jeûnes, que les Juifs observoient certains jours, qu'il étoit arrivé de grands malheurs à leur nation. Il cite aussi quelques vers d'*Ovide*, où ce Poëte parle, avec chagrin, du jour de sa naissance, & de celle d'un de ses ennemis, qu'il a nommé *Ibis*.

Sanctius croit que l'on peut entendre ces mots du verset 4. *que ce jour soit changé en ténèbres*, par rapport à la coutume de jeter de la poussière en l'air, pour marquer sa douleur; ce qui sembloit, en quelque façon, obscurcir la lumière. Mais il semble que ce n'est qu'une expression poétique, pour marquer combien il avoit de sujet de détester ce jour; parce que comme la lumière marque la

la joie, les ténèbres se prennent pour l'adversité, dans l'Ecriture Sainte, comme *Sanctius* lui-même le dit dans la suite. Pour exprimer fortement cela, Job souhaite que le Soleil ne se leve point ce jour-là, mais que la nuit se joigne avec la nuit du jour suivant.

Quand Job souhaite, que Dieu ne recherche pas ce jour d'enfant, *Sanctius* croit que cette expression fait allusion au devoir d'un Juge, qui recherche ce qui s'est passé un certain jour; & que cela veut dire que ce jour soit, comme s'il n'avoit point été. Mais les paroles suivantes : *qu'il ne soit point éclairé, par la lumière*, me font croire que l'expression précédente signifie, que Dieu ne fasse point lever son Soleil, ce jour-là.

Par l'ombre de la mort, expression fréquente dans l'Ecriture Sainte, l'Auteur entend une ombre tout à fait obscure, telle qu'est la nuit dans laquelle sont les Morts, selon les Poètes; de sorte que c'est la même chose, que de profondes ténèbres. D'autres cherchent une origine toute différente de cette expression.

A la fin du même verset, il y a dans la Vulgate : *involvatur amara-*
dine,

10 BIBLIOTHEQUE

que, qu'il soit enveloppé d'amertume, ce qui est une expression fort dure. Il y a dans l'Hebreu : *qu'on enveloppe comme les amertumes du jour*. Sanctius fait moins. (p. 10) *Vingts*, qu'on peut dire que les ténèbres enveloppent en jour. Mais l'amertume n'est pas la même chose que les ténèbres, & le mot de *jour* est oublié. Cela méritoit d'être remarqué, & l'expression pouvoit exercer l'esprit d'un habile homme, comme Sanctius. Mais il s'est au lieu par ce qu'il y a, par les ténèbres de la nuit, ou parce qu'il n'y a pas de jour, contredit la Vulgate. Il faut avouer que ce passage est obscur; on le peut néanmoins éclaircir, comme j'ai fait, mais il faudroit trop s'étendre pour cela. J'en dirai ma pensée, dans mon Commentaire sur Job. Par l'omission de la mort.
 Au verset 6 où il y a, dans l'Hebreu : *cette nuit-là, que les ténèbres la prennent*; il y a dans la Vulgate : *noctem illam tenebrosam turbo possideat*, ce que Sanctius explique par un passage de Senèque, dans l'Agamemnon, où l'on voit une description d'une tempête nocturne. Mais il n'est point parlé de tempête dans l'Original, & il se pourroit faire que, par la

la nuit, il fallût entendre l'espace de vint-quatre heures, pendant lesquelles il feroit une perpetuelle nuit; de sorte qu'étant jointe à la nuit du jour suivant, une nuit de trente-six heures ne passeroit que pour une nuit ordinaire, qui appartiendrait au jour suivant, selon la maniere de compter des Hebreux. Les paroles suivantes semblent confirmer cette pensée, puis que Job dit : *qu'elle ne soit point jointe aux jours de l'année, qu'on ne la compte point dans les mois.*

Au verset 7. il est dit : *que cette nuit soit solitaire*, comme S. Jérôme a traduit après *Aquila*, & le sens quadre fort bien à cet endroit. Job souhaite qu'on ne fasse aucune assemblée, pour se réjouir cette nuit-là. Mais il est étonnant que le même S. Jérôme ait traduit les paroles suivantes, *nec laude digna*, où il y a clairement dans l'Hebreu : *Et qu'il n'arrive en elle aucun cri de joie.* Notre Interprete n'en a rien dit, dans son Commentaire. Il s'est contenté de dire, dans sa Paraphrase : *neque in illa festivo cantico aliquid præclarè factum, aut beneficium à Domino singulàre celebretur.* Mais le mot

mot Hebreu *man*, *manab*, ne signifie proprement qu'un ori de joie.

Sur le verset 8. où Job dit : *que ceux, qui maudissent le jour, fassent des imprecations contre lui; Sanctius conjecture* &, comme il ne semble, avec raison, qu'il y avoit des gens, qui faisoient profession de maudire les jours, afin que de qu'on y entreprendroit ne réussit point; quoi qu'il ne soit pas fait mention ailleurs de cette espèce d'imprecations. Il est plus difficile de dire ce que les paroles suivantes signifient : *ceux qui font prêts à exciter le Leviathan*. Par ce mot, *Sanctius* entend le Démon, mais il n'en donne point de preuve; & au Chap. XL. de ce même Livre, le mot signifie un *Crocodile*; comme *Burhan* l'a fait voir dans son *Hiéroglyphe*. C'est aussi, sans aucun fondement, qu'il dit que *Leviathan* pouvoit être un mot, qui étoit dans quelque formulaire d'imprecation. Peut-être y avoit-il des gens, dans les lieux où l'on trouve des *Crocodiles*, qui se vantoient de pouvoir les attirer & les lancer contre les passants. Il y a dans la Vulgate, au verset 10. *que les étoiles soient obscurcies, par son obscurité*. Mais il y a proprement,

mont, dans l'Hebreu : *que les étoiles de son napuscule soient obscurcies, & qu'il n'y ait aucune raison de traduire autrement.* Job souhaite que les étoiles, qui commencent à paraître au commencement de cette nuit-là, ne brillent point. Il est vrai que cela a déjà été dit auparavant, en d'autres termes ; mais c'est-là une élégance du style figuré des Orientaux, de dire la même chose, en plusieurs expressions différentes. Job est plein de cette sorte de figure.

Il y a ensuite : *qu'elle attende le jour & qu'elle ne se voye point, ni se lever du llavore.* L'Hebreu dit : *qu'il attende le jour & qu'il n'y en ait point, & qu'il ne voye point les paupierais de l'aurone.* Au Chap. XLIX, la Vulgate a traduit de même, *les paupieres de l'autre des jours.* Cela méritoit d'être remarqué, car quoi qu'on ne puisse pas parler ainsi en Latin & qu'*oculus avertit*, & *palpebrae dilatare* signifient la même chose ; c'est à un bon interprète d'expliquer l'expression de l'Original, aussi bien que celle de la Version.

Ainsi encore au verset 10. au lieu du *ventre*, qui n'y porte, il y a dans l'He-

BIBLIOTHEQUE

Hebreu, *mon ventre*. C'est la même chose, mais un Interprete doit remarquer cela, parce que ces remarques servent souvent à éclaircir d'autres passages. Au verset 11. il y a dans la Vulgate : *quare iniqui in vulva mortui sunt*, & dans l'Hebreu *ex utero*, ou plutôt *ex utero*, *omni meretricum*. L'Interprete Latin a voulu varier davantage l'expression, à cause des paroles suivantes *regressus ex utero non statim perit*. Mais il n'étoit pas besoin.

Sur le verset 12. *Pourquoi ai-je été reçu sur les genoux?* notre Auteur montre la barbare coutume des Payens de l'Orient & de l'Occident, qui exposoient les enfans, qu'ils ne vouloient pas élever. Mais il ne s'agit pas proprement de l'exposition, mais du sort d'un enfant, dont une femme vient d'accoucher, si on le laisse-là. Il est vrai que *Sanctius* prétend que cela se faisoit, à cause d'un passage d'Ezechiel Chap. XVI. mais ce passage est figuré, & le Prophete décrit non ce qui se faisoit, mais le peu de soin qu'on auroit d'un enfant, si on le vouloit traiter ainsi. Dans l'Hebreu il y a ici, *pourquoi*
des

des genoux m'ont-ils prévenu? C'est-à-dire, ont ils été prêts à me recevoir, avant que je fusse né? Sanctius n'en dit mot.

Au verset 14. Job dit que, s'il étoit mort en naissant, il se reposeroit avec les Rois & les Conseillers du pais, qui se bâtissent des solitudes. Sanctius entend cela des Sépulcrés des Rois & des gens riches, qui étoient souvent en des lieux deserts, comme les Pyramides d'Egypte; ou au moins des maisons de campagne, où ils se retirent, quand ils veulent être seuls. J'aimerois mieux la seconde explication. Job veut dire qu'il seroit égal aux Rois & aux personnes d'autorité, qui malgré les Palais, qu'ils bâtissent dans des lieux peu habitez, meurent & sont réduits en poudre, comme les moindres personnes.

Il est à remarquer que dans cette description de l'état des Morts, il n'est fait aucune mention de la différence des Bons & des Méchants, des récompenses, ni des peines; mais qu'ils sont représentés également en repos. Au Chap. X, 21, & 22. Job décrit aussi l'état où il seroit après la mort, en ces termes: *avant que je m'en aille, pour ne point reve-*

46. BIBLIOTHEQUE

revenir, au pays de ténèbres. Et d'un autre mortelle, au pays d'obscurité semblable aux ténèbres de l'ombre mortelle, où il n'y a point d'ordre, & où il ne paroît que des ténèbres. Cela ne marque pas un état heureux; mais plutôt l'état du tombeau, dont il semble que Job fait une description poétique, & d'où il témoigne qu'il n'espéroit pas de revenir. Tout cela auroit dû donner à *Sanctius* occasion de parler de ce que l'on croyoit, du tems de Job, de l'autre vie, ou d'auroit au moins dû engager à concilier ces expressions, avec le sentiment qu'il attribue à Job au Chap. XIX. où il témoigne croire que Job y parle de la résurrection.

Au verset 16. de ce Chap. III. Job semble souhaiter le sort d'un *avorton*, & peut-être d'un fruit qui n'a jamais été animé. Ce sont d'étranges discours, pour un homme persuadé des récompenses de l'autre vie, comme *Sanctius* le suppose; & tout cela méritoit d'être examiné avec soin.

Quatre versets plus bas, après avoir décrit le repos des Morts, de quelque condition qu'ils soient, Job se plaint fort de ce que Dieu ne lui avoit

avoit pas fait la grace de les envoyer la mort, plutôt que tant de misères. Ses Amis auroient dû lui dire qu'il prît ses maux en patience, qu'il eût recours à la miséricorde divine, & qu'il en obtiendrait un bonheur éternel, en récompense de ses souffrances. C'étoit une chose de si grande conséquence, de si grand usage en cette occasion, & si facile à penser, pour des gens, qui en auroient été persuadés; qu'on ne peut pas assez s'étonner que Job & ses Amis ne fussent pas pleins de cette pensée, & des consolations, qui en naissent, & n'en parlaient pas perpétuellement & sans équivoque; s'il est vrai qu'ils fussent éclairés à ce point-là, que de savoir qu'il y a une autre vie, où Dieu récompensera & punira les hommes selon leurs Oeuvres. Les Ecrits des autres Nations, qui ont cru cela, comme ceux des Grecs & des Romains, en sont pleins. Comment est-ce encore que Dieu, pour réfuter Job, parle si au long & si magnifiquement du Crocodile & de l'Hippopotame, & ne dit rien de la résurrection de tout le Genre Humain & du Jugement dernier, choses infiniment plus grandes, & plus

48. BIBLIOTHEQUE

plus importantes, pour relever la puissance infinie de la Divinité, & beaucoup plus propres pour fermer la bouche à Job. & pour le consoler dans ses afflictions? Si *Sanctius* avoit pensé à cela, ou s'il avoit osé le traiter, on auroit lû avec plaisir ce qu'il en auroit dit. Mais dès que certaines opinions sont si fort établies, dans une Société, qu'il n'est pas permis de les examiner, & de les contredire, lors qu'on en découvre la fausseté; il ne faut pas s'attendre que les Membres de cette Société en disent ce qu'ils en pensent, sans biaiser. C'est là un des plus grands empêchemens de l'avancement des lumières, dans les lieux, où l'examen est défendu. On ne s'y applique qu'à répéter en autres termes, ou à confirmer ce qui a été dit, par les autres Interpretes. On ne cherche plus ce qu'il y a dans l'Ecriture Sainte, mais ce qui y doit être, selon les principes reçus; & on le cherche même en des endroits, où il n'y a point d'apparence qu'il soit.

A R-

ARTICLE II.

*Diatriba L. C. in qua Editio Suidæ
Cantabrigiensis, contra cavillationes
J. G. Aristarchi Leidenfis, defen-
ditur.*

CUM ab omnibus semper concertationibus Scholasticis quàm maximè abhorruerim, & sine cujusquam obtrectione, ut par est, literas humaniores adhuc tractaverim, easque pro viribus augere & ornare studuerim: miraberis fortè, Lector, à quo tandem ita laceffitus & provocatus fuerim, ut præter morem meum, & quidem nunc primùm, calamum ad certamen literarium acuire non dubitaverim. Scias igitur mihi rem esse cum J. G. notissimo illo Aristarcho Leidenfi; qui quidem, si obtrectandi libidine alios vincere pulchrum & gloriosum est, neminem habet inter omnes, qui ei palmam hanc ambiguam facere possit. Tam enim strenuum semper & ferocem in hoc certamine, adversùs clarissimos quosque nostræ ætatis viros sese gessit, ut de omnibus ferè auda-

Tom. XXIV.

C

ciæ

ciæ suæ tropæum statuerit, spoliaque
iis detracta, in superbo Apollinis sui
Λοιδόγειο templo, æternæ memoriæ
causâ suspenderit. In hoc, nimirum,
templo passim affixa & consecrata
videas nomina & errores illustrissi-
morum virorum, Spanhemiorum,
Vossiorum, Fabrettorum, &c. ad-
ditis inscriptionibus & titulis tam mi-
ris, & superciliosis, ut vel ex illis
solis auctorem tam præclarorum
ἀναδημάρτων facillimè agnoscere queas.
Equidem, cùm hæc mecum reputo,
mirari satis non possum, quid tam
strenuo bellatori, cujus dextra He-
roas tantùm petere & prosternere no-
vit, in mentem venerit, ut me quo-
que tam illustribus adversariis junge-
re, & obscurum nomen meum victo-
riâ suâ illustrare voluerit. Sanè,
valde vereor, ne in tam vilibus ad-
versariis obsolecat ejus obtrectatio,
cujus quidem ab assiduo cum viris
splendidissimis conflictu tanta hodie
est gloria & auctoritas, ut (quod ad-
mirabile dictu est) honorificis alio-
rum laudationibus æquiparanda, vel
etiam præferenda ferè censeatur.
Hoc verè est, (quod urbanissimus
Artis Poëticiæ Scriptor ait) *ex fumo
dare lucem*; & æruginem suam alio-
rum

rum auro tam diu affricare, donec & ipsa in superficie tandem splendescat, & pristinam denigrandi vim amittat.

Sed missis his facetiarum & jocularum ambagibus, quas arcti libelli hujus fines non admittunt, seriò ad rem ipsam aggrediamur.

Plures igitur sunt anni, candide Lector, ex quo Aristarchus Leiden-
sis Suidam meum haud æquis oculis
adspiciens, primùm quidem domi,
& in congressibus familiarium, ut à
pluribus mihi relatum est; & deinde
etiam publicè, in uno & altero li-
bello, lucubrationes meas in dictum
Scriptorem carpere & vellicare cœ-
pit: idque ratione tam frivolâ, &
apparatu tam levi, ut totum hoc ne-
gotium expectationi meæ minimè
respondeat. Cum enim post trium,
quatuorve annorum minas, ab Ari-
starcho expectarem illustre & grande
aliquod eruditionis professoriæ speci-
men, in quo me plurium & gravio-
rum errorum convinceret; itemque
hunc præcos ex nodis vindice dignis,
qui adhuc in Suida supersunt, non
tam ope Codicis MS. quàm proprio
ingenii acumine (ut Hypercriticum
præcipuè decet) solveret & explica-

ret : res omninò secus cecidit. Nam in priore quidem libello quas adtulit annotatiunculas, vel potius cavillatiunculas, adeò frivolæ mihi visæ sunt, ut eas vix lectione, nedum responsione dignas judicaverim. In posteriore autem libello homo astutus, propriis ingenii viribus diffusus, alienis copiis pugnat, & nihil aliud, quàm paucas quasdam emendationes & variantes lectiones ex Cod. MS. quem mihi videre non contigerat, in medium adfert : idque non tam bene de Suida merendi animo, quàm ut, per causam supplementi hujus, Editionem meam malignè vellicet, carpat, & elevet. Quasi verò quis præclara alterius inventa & *κατορθώματα* irrita facere possit, si iis aliquid addat : aut quasi res magna & difficilis sit, in Suida, Scriptore tam salebroso, corrupto, & laceris fragmentis pleno, post aliorum messem, spicilegium aliquod reperire : præsertim si ope Codicis MS. adjutus fueris. Sane aliud est edere Suidam ; aliud Polybium, vel Arrianum. Nam hi, aliique ejus generis Scriptores multò faciliùs unâ alterâve Editione integritati suæ restitui possunt, quàm Suidas : qui licèt viciis, & ampliùs,

Edi-

Editorum limam patiatur, nunquam tamen ita restitui poterit, quin multa, ob dictam jam rationem, in eo restent, in quibus Critici & industriam suam, & ingenii acumen exercere possint. Hinc si ipse Suidam edidisses, Domine Professor, an existimas te nullum *κατ' ἄρχην* admisurum, nullumve alienæ industriæ locum relicturum fuisse? Haud sanè id dicere ausis: vel saltem id affirmanti tibi nemo credat; præsertim qui sciat, quot errorum & ineptiarum ab aliis jam convictus sis, & adhuc convinci possis. Finge igitur, te novem circiter, vel decem millia locorum in Suida, partim ex MSS. partim ex ingenio & collatione aliorum Scriptorum feliciter restituisse, emendasse, & illustrasse (quod quidem, si ex ejusmodi ludicris gloriam captare vellem, haud falsò de me gloriari possem) annon præclarè te de illo Scriptore meritum esse censes? Censes utique: & nemo quidem jure id tibi vitio vertere posset. Quod si igitur existeret homuncio aliquis, qui leviculum supplementum in Suidam ederet, in quo callidè *καταρδάματα* tua dissimulans (quasi nihil omnino post alios Edi-

14 BIBLIOTHEQUE

tores in Auctorem illum præstitisses) spinas tantum ex Editione tua studiosè colligeret, & quæcunque in ea posset inepta cum ostentatione carperet & vellicaret; licèt ipse cæteroqui nihil unquam præstitisset, quod cum Editione tua Suidæ comparari posset: quo animo, quæso, istum cavillatorem ferres? Annon illico exclamares: *Quæ ista ineptissima arrogantia ferocia est?* ut in re multò leviori exclamas ad Arrianum, pag. 4. Imò (si mores tuos bene novi) sexcenta, credo, convitia homini isti ingereres, eumque tanquam opprobrium literarum, & humanitatis hostem, ad malam rem amandares. Quod igitur tibi in alios, annon aliis vicissim in te licere putas? Utique id credere debes: nisi rationi tuæ vim facere velis. Nihil enim est æquius, & rationi convenientius, quàm ut idem jus, quo in alios utimur, aliis vicissim in nos permittamus. Quod cùm ita sit, vides, credo, quid mihi in te liceat; præsertim si mores tuos imitari, tuisque exemplis te petere vellem. Sed absit, ut hoc faciam! Nam ego quidem generosiore & molliore animo literas has tractandas esse puto.

Cæte-

Cæterum, missis hisce, videamus tandem, num omnia, quæ Aristarchus in posteriore libello nobis venditat, pro auro habenda sint; & an nihil omnino scoriæ & quisquiliarum illis admixtum sit. Sanè, credibile erat, tantum Aristarchum in tam exiguo, eoque censorio & castigatorio libello, nusquam latus apertum adversario suo præbiturum fuisse (nihil enim turpius est, quàm si captator ipse capiatur) attamen res secus se habet. Ecce enim statim in procemio de Suida ait: *Hic enim sapientissimus Græcæ linguæ administer, post alia forsitan specimina ad indolem ejus enucleandam, id primariè egit, ut gemino opere circa patrium sermonem redderet vitam suam posteris eximiam; quorum * altero ipsas significationes auctoritate veterum Scriptorum & florentis Græciæ stabiliret; altero, &c.* Lege hæc, Lector, & ride. Quis enim tale unquam judicium tulit de Suida: qui omnia pænè, quæ habet, ex alienis collectaneis, Scholiis, & Lexicis (ut Scholiis in Aristophanem, Sophoclem, &c. Lexico Harpocratiohis, &c.) ad verbum descripsit, & quidem tam exiguo judicio & de-

C 4

lectu,

* *Intelligit Lexicon Suidæ editum.*

lectu , ut quævis sibi obvia , bona , mala ; sincera , corrupta ; vera , falsa ; antiqua , nova ; res , verba ; sine ullo discrimine in Collectanea sua transtulerit. Hinc Lipsius de Milit. Rom. Lib. 4. Dial. 10. Suidam rectè & ingeniosè *pecudem* vocat , *sed aureum vellus ferentem* : propter multas , nempe , easque præclaras Eclogas , quas ipse quidem exigui , vel potius nullius judicii Grammaticus , ex aliis optimæ notæ Scriptoribus , in quos fortè inciderat , decerpfit. Et quamvis Suidas in Collectaneis suis multa habeat ad cognitionem Græcæ linguæ pertinentia ; minimè tamen apparet , eum id (quod Aristarchus censet) primariè egisse , ut significationes vocum auctoritate Scriptorum *florentis Græciæ* stabiliret. Quomodo enim hoc perhiberi potest de Suïda , qui non minùs res , historias , & antiquitates , quàm voces & phrasas Græcas in Lexico suo exponit : qui sæpissimè glossas , five voces explicandas , nudè , & sine ullo veteris Scriptoris testimonio , in medium profert : qui plerumque nomina Scriptorum , quorum verba adducit , supinâ negligentia omittit ; ut nescias sæpe , ad quam ætatem testimonium ali-

aliquod referendum sit : qui , sicubi ex florente Græcia auctoritates arcessit , id fere alieno iudicio & fide facit ; veluti cùm ex Harpocrate (qui optimi ævi auctores frequentissimè citat) aliisque Lexicographis & Scholiastis veteribus sua describit : qui denique testimonia , quæ proprio iudicio & labore collegisse , neque ex alienis Collectaneis descripsisse videtur , longè maximam partem ex infimæ ætatis Scriptoribus , veluti Agathia , Procopio , Simocatta , Damascio , Synesio , Georg. Piside , aliisque , depromsit ? Hunc cine quis appellare audeat *sapientissimum Græcæ linguæ administrum* ; & qui id primariè egerit , ut significationes vocum auctoritate Scriptorum *florentis Græciæ* stabiliret ? O iudicium Aristarcho dignum ! O singularem hominis perspicacitatem , qui primus (præter unum fortè , vel alterum librarium Græculum) eximiam in Suida sapientiam deprehendit , quam nemo , ne acutissimus quidem , antè in eo perspicere potuit ! Neque id mirum . Alii enim Suidam ex propria ipsius virtute & indole æstimaverunt : at contrà Aristarchus noster aureo tantùm & adscititio illi velle-

ri, quo Lipsius (ut diximus) Suidam eleganter vestit, adstupuisse videtur, ejusque admiratione tam magnificè de Grammatico illo sensisse. Quasi verò simia purpurata (Græcorum proverbio celebrata) majore in honore habenda sit, quàm aliæ simiæ, quæ adventitiis ejusmodi ornamentis careant.

In v. Ἀρχαῖος Suidas inquit: Ἀρχαῖος δὲ, ἀπραγμόνως, ἀπαρτηρήτως. Hic τὸ ἀπραγμόνως rectè & meritò pro interpretatione vocis Ἀρχαῖος à Suida additur. Nam antiqui illi & prisca mortales (quos ὄρχαῖος Græci vocant) vulgò creduntur fuisse homines ἀπράγμονες, i. e. simplices, quieti, mininè callidi, & rebus suis contenti, omnisque cupiditatis (quæ fere mater bellorum & litium esse solet) expertes. Hinc (quod pulchrè huc facit) Scholiastes Aristoph. ad Nub. vers. 819. ὄρχαῖος & ἀπράγμονας ἄνδρας conjungit. Verba ejus hæc sunt: Ἀρχαῖοι οἱ μωροὶ ἐκαλεῖντο, ἀπὸ τῆ ἐπὶ τῷ Κρόνῳ ἐμείναν ἈΡΧΑΙΩΝ καὶ ΑΠΡΑΓΜΟΝΩΝ ἀνδρῶν. Satin' clarum ex hoc loco, τὸ ὄρχαῖος rectè exponi posse per ἀπραγμόνως? Et tamen vide, Lector, quàm delicati palati sit Aristarchus noster, qui inter-

terpretationem ἀπεργμόως, in dicto loco Suidæ, ut voci δρχαίως parum convenientem, fastidit, & pro ea * ἀδρχιμόως, monstrum verbi, ex præclaro Codice suo Lugdunensi substituendum censet. Et quam, quæso, ob causam? Ridebis, scio, Lector, cum audies. Quia, inquit, *explicationem ipsâ glossâ oportet esse usitationem & magis quotidianam.* O præclarum antagonisten, qui propriis telis se conficere, suisque rationibus semet oppugnare pulchrè didicit! Quid enim? Annon ἀπεργμόως est vox satis nota, & usu recepta: à nomine ἀπεργμῶν, cujus significationem vix pueri ignorare possunt? At contrà, quale est illud ἀδρχιμόως, quod fida librarii manus apud solum Codicem Lugdunensem deposuit, ut per Aristarchum nostrum, unicuique illum eruditæ antiquitatis promumcondum, seræ tandem posteritati redderetur? Annon est vocabulum horridum, monstrosum, neminique antea visum, vel lectum: adeò ut ipse Aristarchus, παντοδαῆς cæteroque, id sibi ignotum esse non diffiteatur? Quid rides, Lector? Quid

C 6 mira-

*. Vocem banc errore librarii ex ἀπεργμῶν esse corruptam, nullum est dubium.

miraris? At noli, quæso, omnem
 risum & admirationem consumere,
 donec totam rem audiveris: non-
 dum enim satis ineptiarum. Credit
 nimirum Aristarchus, vocabulum
ἀθροισμός, licet hodie ignotum sit,
 olim tamen exstitisse; tum quia id
 in Codice Lugdunensi (in quo, sci-
 licet, librarii manus errare non po-
 tuit) invenit, ut jam diximus: tum
 etiam quia apud Hesychium legitur:
 **Ἀθροίως, ἀπλῶς*. Posterius argumen-
 tum dignum præcipuè est grammati-
 co acumine Aristarchi nostri. Quis
 enim (etiamsi concederem, voca-
 bulum *ἀθροισμός* verè olim exstitisse,
 & illud *ἀθροίως* apud Hesych. omni
 suspitione mendii carere) quis præ-
 ter Aristarchum nostrum subodorari
 unquam potuisset, cognationem ali-
 quam intercedere inter *ἀθροίως* &
ἀθροισμός? Aut quis, nisi Palæmone
 hoc præeunte, affirmare unquam au-
 sus fuisset, ab *ἀθροίως* analogicum
 saltum fieri posse ad *ἀθροισμός*? Sed
 ohe, satis est. Habes enim totam
 de paradoxo illo *ἀθροισμός* fabulam,
 Lector. Quid aliud jam restat, quàm
 ut omnes clarum plausum demus,
 gratiasque agamus Aristarcho, quod
 tam præclaram vocem, omnibus an-
 tè

tè ignoratam, & cum blattis tineisque luctantem, ex obscuro unius M S. angulo primus in lucem protraxerit, & coelo Græco redonaverrit? O quàm pulchrum habere poteramus Suidam, si editio ejus homini tam polito, eleganti, & acuto commissa fuisset.

Sed en aliud exemplum, ex quo apparebit, quàm bono stomacho Aristarchus noster omnia, licet durissima, facile concoquere possit, dummodò auctoritate mirifici illius Codicis Lugdunensis molliantur. In v. *Ἀρχιάδας* Suidas (vel potius Scriptor Anonymus, ex quo Suidas ista excerptit) secundum Editiones vulgatas inquit: καὶ τοῖς Θεοῖς ὁμολογεῖν σωτηρίας χάριτας, ὑπὲρ δὲ τῶν χρημάτων ὅσα ἀθυμητίον. Hunc locum Codex Lugdunensis, monente Aristarcho, tribus verbis auctiorem sic exhibet: καὶ τοῖς Θεοῖς ὁμολ. σωτ. χάριτας [ὑπὲρ τῶν χρημάτων] ὑπὲρ δὲ τῶν χρημάτων ὅσα ἀθυμητίον. Equidem verba quædam in Editionibus vulgatis hîc excidisse, Aristarchus rectè indicio Codicis Lugdunensis deprehendisse mihi videtur (nam & ipsam loci sententiam supplementum aliquod desiderare non abnuo) sed tamen persuadere

mihî non possum, vocem *χρωμάτων* illic esse à prima manu. Tantùm enim abest, ut quicquam faciat ad adjuvandam loci sententiam, ut potiùs ab ea prorsus aliena sit. Nam illud quidem lepidum & prorsus paradoxum est, quod Aristarchus censet; verbum *χρώματι* (quod propriè *colores* notat) ibi accipi posse pro *sanitate*; hac additâ ratione, quod *colores* sint *sanitatis indices*. Quasi verò color non æquè morbi, seu infirmæ valetudinis, quàm sanitatis sit index. Quis non talia rideat potiùs, quàm refellat? Et tamen hæc dicuntur à Professore Græcæ linguæ, qui tanto cum supercilio in alios insurgere audet. O si iste homo Suidam edidisset, notisque suis illustrasset, quot non ineptiis carere poteramus! Sed expectas, credo, Lector, meam de verbo hoc *χρωμάτων* sententiam. Equidem, credo pro eo aliud olim apud Suidam lectum fuisse (quale verò haud facile est divinare) sed quod postea in *χρωμάτων* mutatum fuerit, errore librarii, oculos fortè in vicinum *χρημάτων* conjicientis. Non rarò enim contigisse videmus, ut hac ratione loca veterum Scriptorum corrupta fuerint. Sic apud He-

sy-

fychium legitur: Σφίδεις, χορδαὶ μα-
γνειαῖ. Ubi quidem tot menda sunt,
quot verba. Legendum enim est,
Σφίγεις, πόρεια Μιγαεῖκαῖ: ut vel pa-
tet ex ipso Hesychio v. Μιγαεῖκαῖ
Σφίγεις. cum quo conferendus est Sui-
das ead. v. Nimirum, apud Hesych.
dictam notam Σφίδεις, &c. hæc proximi-
mè excipiunt: Σφίδη, χορδή: unde
causa & origo corruptionis patescit.
Nam manifestum est, librarium no-
tam priorem corrupisse, admixtis ei
adulterinis ex nota posteriore. Ex
σφίδη enim natum est Σφίδεις, pro
Σφίγεις; & ex χορδή, mutato nume-
ro, χορδαί, pro πόρεια. Illud autem
Μιγαεῖκαῖ facilè mutari potuit in μα-
γνειαῖ, propter tenue discrimen
soni & scripturæ. Apud eundem He-
sychium habes, Κατακωλύσαι, θρηῖσαι.
Ubi interpretamentum θρηῖσαι ir-
repfisse videtur ex nota hac, quæ
proximè præcedit: Κατακωλύσαι, κα-
ταθρηῖσαι. Nam κατακωλύσαι, ut con-
stat, non significat θρηῖσαι, i. e. lu-
gere, lamentari; sed longè aliud: sci-
licet impedire, prohibere. Verum er-
go interpretamentum hodie à loco
illo Hesychi exulat. Vel dici etiam
potest, Hesychium ipsum (qui eo-
dem, imò majore stupore, quàm
Sui-

Suidas, tam recta, quam prava in Lexicon suum congeffit) glossam hanc mendosam ex alio Lexico descripsisse: sed postea virum aliquem doctum, animadversâ glossæ illius corruptione, emendandi causâ ad marginem Hesychii sui, è regione τῆ κατακαλύσαι, adscripsisse, κατακαλύσαι, καταδρηῆσαι: quod postea indocti librarii, non emendandi causâ appositum, sed omissum suspicantes, in contextum receperint, tanquam glossam diversam, & ab altera separandam. Sic apud eundem in serie sua legitur: Ἐξ εὐετησίας, ἐξ εὐδαιμονίας. Et proximè post: Ἐξ εὐηχεσίας, ἐξ εὐδαιμονίας. Ubi posterius est emendatio prioris: ut discere licet ex Schol. Hom. ad Odyss. T. vers. 114. unde nota hæc sumpta est. Apud eundem: Διέφερε, διῆγεν. Et proximè post, unâ tantum notâ interjectâ: Διέφθειρε, διῆγεν. Ubi prius est emendatio posterioris ex margine, ut videtur, in contextum recepta. Sed hæc obiter.

Addam & alium locum, in quo Aristarchus non minùs ridiculè, ne dicam absurdè, corruptam Codicis Lugdun. lectionem probat, & suo more interpretari conatur. In v.

▲ικ-

Διακεκταισμύνη, Suidas inter alia adfert locum ex Aristoph. Equit. vers. 577. ubi Comicus ex persona Equitum Atheniensium inquit: Μὴ φθονεῖς ἡμῶν κροῦσι, μηδ' ἀπεισλεγισμύνοις. Id est, *Ne inuideatis nobis comatis, & strigili destrixis.* Additur deinde, interpretationis loco, τῆτες, λιπῶσι (id est, *unctis*, vel *nitidis*: ex consequenti, nimirum; quoniam antiqui Græci in palæstris & balneis, postquam sordes à corpore strigili destrixissent, ungere se solebant) prout etiam legitur apud Scholiasten Aristoph. ad Nub. vers. 120. unde totam illam eclogam mutuatus est Suidas. Præterea, apud ipsum Suidam in serie sua occurrit, Λιπῶσι, λιπαροῖς: (sic enim ibi potius scribendum puto, quàm λιπαρῶσι) quæ glossa sine dubio ex hoc ipso loco sumta est. Ut proinde nemo sanæ mentis dubitare queat, quin τὸ λιπῶσι hîc apud Suidam rectè sese habeat. Aristarchus tamen ex Codice suo Lugd. hîc obducit, λιμῶσι, i. e. *esurientibus*, vel *famelicis*: quod ne nimis rancidum Lectori videretur, tali scholio, tanquam condimento, & jure, perfundendum censuit: *Extrinsècus apparent omnia bona; intus regnat fames.*

O pue-

Ὁ πueriles ineptias ! Quomodo enim τὸ λιμῶσι (ut de insolentia verbi hujus taceam) accommodare possis sententiæ hujus loci ; in quo Suidas, vel potius Scholiastes Aristophanis, ipso Comico præeunte, de Equitibus Atheniensium (qui erant in secunda classe civium, & ditissimis proximi) loquitur tanquam de viris comitis, nitidis, bene habitis, succoque & sanguine plenis : unde illos εὐχρῆς (id est, *bono colore præditos*) vocat, eisque opponit Socraticos, sive discipulos Socratis, tanquam ὀχρῆς, ἀνυποδέτῆς, ῥυπῶντας, i. e. *pallidos, discalceatos, & sordibus obsitos*. Hic qui τὸ λιμῶσι probare potest, ostendit sanè, quàm recto judicio præditus sit ; & quot alia novaturus temerè fuisset, si per totum Suidam manus ejus grassata fuisset.

In v. Ἀρχίας Suidas inquit : Καλωδῖω — — — ἐαυτὸν ἀπεκρέμασε : quæ verba repetuntur ab eodem v. Αὐλαία, & v. Κενοί. Hic utique nihil est, quod jure mutatum velis : & tamen Aristarchus pro ἀπεκρέμασε ex Cod. Lugd. substituendum censet ἀπενέκρωσε (verbum, scilicet, horridius pro elegantiore) haud alia de causa, quàm quia dictus Codex sic habet.

Quasi

Quasi verò & aliis Codd. ex quibus multi sine dubio sunt Lugdunensi antiquiores & meliores, non sit par, vel major auctoritas! Quare nihil hîc mutandum suadeo.

In v. "Αρεα Suidas adfert breve hoc fragmentum Callimachi: Δέκα δ' ἄρεα αἴνente λύτερον: i. e. *Decem verò astragalos cepit pro redemptionis pretio.* Hîc pro λύτερον Aristarchus ex Cod. Lugd. restituendum esse λάτρων (i. e. mercedem operæ servilis) strenuè contendit: cui quamvis concedam, lectionem dicti Codicis vulgatâ meliorem videri; minimè tamen ferendam puto vanitatem hominis, qui perinde ac si ingenio suo deberet, quæ à Cod. M S. emendicavit, adversus Cl. Bentlejum, & me, supercilium tollere audet, quòd non viderimus pro λύτερον legendum esse λάτρων. *Sed ineptiunt (inquit) strenuè in eo quod ignorant, mirè hallucinantes, tanquam in aliquo captivo.* En pædagogicam modestiam hominis, qui aliis exprobrare audet ignorantiam ejus lectionis, quæ neque ipsi, neque cuivis alii mortalium sine ope Codicis M S. unquam in mentem venire poterat. Nam præcipuum adjumentum, quo homines acutiores &

& sagaciores ad investigandam lectionum veritatem uti solent, hîc deficiebat; nempe verborum, de quorum sententia quæritur, cum antecedentibus & consequentibus comparatio; quæ in tam abrupto fragmento nulla esse potest. Hinc si certator essem, possem utique illud *λάτρων* sine ulla cavillationis specie, tanquam spurium, rejicere: tum quia ex tam abrupta, ut diximus, fragmenti hujus sententia minimè dijudicari potest, utra lectio sit melior: tum etiam quia unius M S. auctoritas infirma est, si alii Codd. dissentiant. Sed tamen, ut candidè cum Aristarcho agam, non dissimulabo, illud *λάτρων* mihi placere & probari præ altero illò *λύτρων*: & quidem propter hanc præcipuè rationem criticam: quòd multò probabilius sit, τὸ *λάτρων*, ut vocem ignotiorem, & infrequentioris usûs, mutatam fuisse in *λύτρων*, vocem notissimam: quàm contrà. Nam hic ferè esse solet mos librariorum, ut voces minus usitatas, quas non intelligunt, corruptas esse censeant, & ideò non rarò mutent in alias voces notiores, quas sono quàm proximè ad ignotiores illas accedere animadvertunt.

Hæc

Hæc ratio critica, experiētiâ teste, satis comprobata, unicè illud λάτρων hîc tueri potest: ut proinde mirer, eam Aristarcho nostro in mentem non venisse.

In v. Ἀτιμότερον Suidas affert lacrum hoc fragmentum poëtæ anonymi: Εἰν αἰδᾷ γδ μένων Θερσίτης ἔδεν ἀτιμότερον: ubi Codex Lugd. pro γὰρ μένων, habet γὰρ μιν. Hinc Aristarchus noster, egregius numerorum poëtico- rum artifex & iudex, colligit in verbis illis latere finem Hexametri, cum hoc pentametro:

— — — Εἰν αἰδᾷ
Γὰρ μιν Θερσίτης ἔδεν ἀτιμότερον.

At verò illepidum poëtam fuisse oportet, qui sic scripserit, & particulam γὰρ in principio pentametri posuerit: vel potius illepidum oportet esse eam, qui tantam inelegantiam poëtæ Græco assignare ausit. Hinc ipse Aristarchus, quasi rei non satis bene gestæ sibi conscius, addit: Scio & prævideo eum, qui clamaturus est: [*A vocula γὰρ versum inchoare, qualis inelegantia est?*] sed res illum refutat. Rectè prævides, Aristarche, virum acutissimum, quem hîc designas, minimè probaturum esse in-
ve-

venustum commentum tuum : quod nec cuiquam alii , cui quidem non sit brutum palatum , placere poterit.

In v. Ἀχαιεύς Suidas citat locum Xenophontis, in vulgatis Edit. Lexicographi hujus corruptum ; quem cum vel frustra in ipso auctore quævissem , vel fortè quærere non vacasset (cui enim vacet omnia & singula in Suida , in quo infinita sunt quærenda & animadvertenda , ad accuratum examen revocare ?) Aristarchus post me quæsit & invenit. Ob hanc autem operam uni loco Suidæ impensam (quam mirâ verborum ambage Lectori ostentat) tanto cum supercilio in me & Portum insurgit , ac si totius Suidæ salus ex unico hoc loco Xenophontis penderet. Ecce enim inter alia sic *regredi* : *Quid enim moror aut lamentor adeo vanos labores viris doctis placuisse , ut tempus tererent , chartas & sepiam incassum perderent , in materia prorsus nec intellecta , nec intelligenda , quamdiu sic agerent . En verè fluctus in simpulo ! En nugas in tragediis ! Credas enim salutem Græciæ periclitari : adeo Aristarchus hîc moratur & lamentatur ! Quod si verò ob unicum locum*
ve-

veteris Scriptoris inventum & illustratum, tantum verborum consumere, & tam superciliosè agere licet; quid non facere liceret mihi, qui millena in Suida loca pari modo ex auctoribus suis illustravi & emendavi? Aut, si tantæ molis res videretur Aristarcho, unicum locum Xenophontis, cujus nomen fragmento à Suida præpositum est, in scriptis ejus invenisse; quantæ non molis res videri poterit, * sexcenta fragmenta, quibus nullum nomen auctoris à Suida additum erat, ad fontes suos revocasse? Equidem mirari satis non possum imprudentiam hominis, qui dum merita aliorum in rem literariam elevare & extenuare conatur, ipse ea quàm maximè extollit: hoc ipso nimirum, quòd levicula & longè minora κατὰ δέματα sua tantopere extollere audet. Hinc, si ambitiosus forem, nihil supercilium meum magis erigere poterat, quàm ipsa hæc vanitas Aristarchi: qui dum in tam tenui post messem meam spicilegio, tam

- * Hujus generis fragmenta ἀδείωτα, à me primùm auctoribus suis restituta, satis magno numero exhibet Index meus tertius in Suidam.

tam magnificè sese jactat, jus utique mihi concedit, supercilium suum longè majore supercilio conculcandi. Sed maximæ vanitatis ipse me condemnarem, si jure hoc concessio uti vellem. Nam ego quidem sic existimo; à literis his, quæ ab humanitate nomen habent, omnem morositatem, arrogantiam, omneque supercilium Scholasticum abesse debere.

In v. Βικισιέλλωι, MS. Lugd. pro illis, ἔτι οἱ Λυδοὶ τὸν ἄρτον βέκκῳ ἐκάλουν, &c. habet, ἔτι ἄμφοδοι τὸν ἄρτον βέκκῳ, &c. Hic Aristarchus τὸ ἄμφοδοι quid sit, ignorare se fatetur; idque proinde Lectoribus considerandum relinquit. Suspiciatur quidem, in hoc vocabulo corrupto latere antiquam appellationem Paphlagonum: sed in quo procul dubio fallitur. Nulla enim ratio excogitari potest, quare Suidas non potius notam & usitatam illius gentis appellationem, quàm antiquam & obsole tam hîc adhibere voluerit. Quare existimo potius, in eo vocabulo latere nomen gentile Πάμφυλοι (id est, Pamphyli, sive Pamphylî:) quæ quidem μεταμόρφωσις secundum regulas criticas satis molliter fieri potest.

Mu-

Mutato enim δ in λ (quibus literis, ut constat, vix ullæ frequentius in veteribus libris permutari solent) habes ἄμφωλοι : unde prouum est facere Πάμφωλοι. Nam literas initiales sæpissime à librariis veteribus omitti solere, itidem notum est. Mirum autem non est, Scriptores in re tam incerta & antiqua fluctuare; aliosque appellationem istam βένκω ad Phrygas; alios ad Lydos; nonnullos ad Pamphylos (gentes ferè vicinas, & in eodem Asiæ tractu olim sitas) referre.

In v. Βόσποροι, Suidas, Phileas (si placet) auctore, scribit: Βόσποροι δύο ὁ μὲν κτ' Προποντιδα ὁ δὲ Θρακικός. Id est, *Bospori duo: alter ad Propontidem; alter Thracicus.* Hic cum foedissimo & puerili errore unus idemque Bosporus pro duobus accipiat (nam Bosporus ad Propontidem idem est, qui *Thracicus* dicebatur) credere non potui, Suidam (multò minus Phileam, Geographum celeberrimum) adeò imperitum fuisse, ut talia scriberet. Hinc in notis culpam omnem in librarios transferre volui: &, ne Lector Latinus, Geographiæ veteris parum peritus, in putidissimum errorem incideret, licere mihi puta-

Tom. XXIV. D vi,

vi, locum hunc, non prout Hódie legitur, sed ut olim eum rectè scriptum arbitrabar, Latine vertere: ita tamen, ut nec in Græcis quicquam mutarem; & præterea in Latinis verba postrema, quæ à me sensus supplendi causâ addita erant, duobus versis à reliquis separarem. Hoc indignatur Aristarchus, & stolidè in me verbis invehitur, quod culpam erroris hujus à Suida in librarios transferendam, &, quæ in Græcis curva sunt, in Latina versione corrigenda censuerim. Errorem enim hunc non esse librarium, sed ipsius Suidæ, vel potius eorum, à quibus Suidas ista sumserit: qui proinde genio suo relinquendi sint, etiamsi errent. Hæc non ineptè Aristarchus: cui proinde haud gravatim nunc concedo, me inmerito antè Suidam hic excusare, & à suspitione tam foedi erroris purgare voluisse. Nam ipse ex eo tempore tot & tanta similis stuporis indicia & argumenta in Grammatici hujus Collectaneis deprehendi, ut facilè id, quod dixi, Aristarcho largiri possim. Sed ecce, quàm opportuna hic mihi sub manus nascatur occasio, hominem suo, ut ajunt, fugiendi gladio. Si enim Sui-

Suidas tam exiguo iudicio & defectu in Lexico suo concinnando usus est, ut loca tam foedis erroribus inquinata, pro bonis & sanis, ex aliorum scriptis excerpserit: quis stupor, Grammaticum illum appellare sapientissimum *Græcæ lingue administrum*, & *præclarum Græcæ eruditissimum Muretorum*? quibus, scilicet, titulis Aristarchus noster eum condecorat; ut jam supra diximus. Quin ego pecudis potius, quàm hominis conditi & sapientis esse existimo, duces suos temerè & cæcâ ratione ad ipsa præcipitia usque sequi, neque unquam infidias & abrupta locorum suspecta habere. Sed cum de hoc stupore Suidæ plura superius dicta sint; hic plura ea de re non addemus.

Et hæcenus quidem dimidium circiter partem exigui Supplementi, quod Aristarchus in Suidam edidit, percurri. Poteram quidem & in altera parte percurrenda, nonnulla similiter notare, quæ malignitatem hominis & imprudentiam abundè arguant: sed labore hoc supersedere malui; quod nugarum harum me jam tæderet. Antequàm tamen ad alia pergam; uni tantum cavillationi

Aristarchi adhuc respondere visum est. Nimirum, plus semel Aristarchus mihi objicit, vel potius exprobrat, quòd loca quædam in mea Editione Suidæ de industria omiserim, quæ in aliis Edit. reperiantur: ut, scilicet, hac ratione suspicionem Lectori moveat, Editionem meam eatenus saltem reliquis deteriorē esse, quòd pauciora illis contineat. At verò uti ubique alibi Aristarchus κατὰ δάμναλ'α mea qualiacunque in Suidam, tanquam mysteria Cereris, religiosè celat; ita & hic pro solito suo candore dissimulat, supplementa, quibus Editionem meam ex MSS. auxi, pondere & numero omiffiunculas meas longè vincere. Vide saltem, Lector, v. 'Ευλαρος, v. 'Ευδοξία, v. 'Εξέειδ' Αὐτοῦ, v. 'Επιβάντης, v. 'Επιφύλας, v. Αἰσέ-
ια, v. Μυζάνθ' ἡλίου, &c. ubi tam fœdos hiatus priorum Edit. ex MSS. supplevi, ut vel unica harum restitutionum omnes omiffiones meas facilè redimere possit. Nam & paucissima sunt, quæ de industria omiffi, eademque tam frivola & levia, ut mireris, Lector, si sciveris. Inter hæc, nimirum, sunt vocabula quædam interpretatione carentia; ut,

Δι-

Διίπλητα, αἰτιατικῇ : Καταπλήττω, αἰ-
τιατικῇ : Καταπαλαῖναι : Καταπατῶ, αἰ-
τιατικῇ : Διακωλύω, αἰτιατικῇ : Παργυρέ-
ω, αἰτιατικῇ, &c. cujus generis quis-
quilias ab otiosis librariis Suidæ ad-
ditas fuisse, etiam si MSSi meliores
non testarentur, res ipsa clamaret.
Et tamen vide quàm indulgens fue-
rim, qui ne quidem omnes ejusmo-
di ineptias abjicere voluerim, sed
potiores ex illis retinuerim: ut, ex-
gr. vocem * Διαθήκη: quam in serie
sua nudè & sine interpretatione sic
posui, quia singularis mihi vide-
batur, in Editionem meam recepi:
licet in 2 MSS. Paris. eam deesse,
in schedis meis notassem. Fateor qui-
dem me ad ipsum Suidam hac de re
lectorum non monuisse: sed per
festinationem, vel potius nimiam
curam, quæ animum meum distra-
hebat, varietatem, & alia nonnulla,
quæ in schedis meis ex MSS. nota-
ta habebam, attentionem meam ef-
fugisse video. Sic in v. Διαβάλλειν,
hiatum sententiæ, qui occurrit in
verbis illis, ἰσὺν ἀλαβάλλειν ἐπιχειρῶν-
τες, &c. 2 MSS. Paris. eodem modo

D 3 sup-

* Qualis hæc vox sit, & quid significet,
in notis meis ad Suidam exposui.

supplent, quo Cod. Lugdun. & in v. Ἀντιζόρῳ, idem 2 MSS. Paris. addunt ἀντιζόρῳ: & in v. Διατοπῶν iidem Codd. legunt μεταπλάτῳ, προ-
 μετατάτῳ: ut schedis meis admoneror. Sed omnia ejusmodi supplementa constitui aliquando publici juris fa-
 cere; non cum secundis caris meis in Suidam; quarum exiguum tantum specimen inferius exhibebo; ut Aristarchum ad simile faciendum exi-
 tem, vel potius provocem. Valde enim credibile est, tantum Suidæ amatorem & admiratorem, multas capitales, & (ut sic loqui mihi li-
 ceat) sesquipedales in Lexicographum illum habere observationes & emendationes, à longo jam tempo-
 re collectas: quas quare tam perti-
 naciter nobis invidet, ut præter va-
 rias lectiones ex Codice Lugdun. de-
 promptas, nihil memoratu dignum ex proprio & domestico penu ad il-
 lustrandum Suidam in medium ad-
 ferat, haud sane capio. Nisi fortè ea, quæ insigniora sunt, secundo
 supplemento reservaverit: ut imite-
 tur, scilicet, morem ducum bellico-
 rum, qui expeditos & leviter arma-
 tos in pugnam præmittere solent,
 graviore armaturâ subsequente. Et
 hæc

hæc quidem conjectura ne me fallat, quàm magno redemptum velim. Novi enim haud pauca adhuc in Suida esse ulcera Chironia, quæ solâ (scilicet) Æsculapii illius manu persanari posse puto.

Sed ut ad omissiones meas redeam; eæ, præter voces interpretatione carentes, paucissimæ sunt: putà, viginti circiter numero; vel summum triginta, nî fallor: ex quibus (si excipiam omissionem articuli *Βεῖρον*; itemque voculæ *Βίον* in v. *Βίον*): quæ nescio quo pacto præterierim) nulla est, quam infectam velim. Quin potius plurima alia ejusdem farinae abjicere poteram, si auctoritatem optimi & antiquissimi M.S. Paris. (quem in Notis meis A vocare soleo) sequi voluissem. In eo enim Codice (quo nescio an antiquior & melior in tota Europa exstet) plus trecenta, ni fallor, librariorum, vel aliorum additamenta desunt; quæ tum in vulgatis Editt. tum etiam in recentioribus MSS. (non quidem in contextu omnia, sed ad marginem haud pauca) reperiuntur. Nimirum, Codd. MSS. Suidæ, aliorumque Lexicorum veterum, ita comparati esse solent, ut, quò antiquiores sunt,

80 BIBLIOTHEQUE

ed pauciora & sinceriora contineant : at contrà , quò recentiores , ed & auctiores sint : quia , scilicet , ea est natura Lexicorum , ut semper & faciliè iis aliquid addi possit , & soleat . Similis ergo illorum est ratio , ac amnium , qui in processu paulatim incrementum capiunt , & quò longiùs à fontibus suis abeunt , ed copiosiores quidem , sed minùs puri & limpidi fluunt . Hinc apparet , quantopere fallantur illi , qui Codices MSS. Suidæ ex copia potissimùm æstimant , omniaque , quæ in Collectaneis , Suidæ nomine appellatis , hodie leguntur , à prima manu venisse existimant . Sed hunc errorem , antè quidem pervulgatum , jam dudum in Præfatione ad Suidam profligavimus .

Subjungam nunc observationes aliquas in Suidam , ex *secundis curis* meis in Grammaticum illum decerptas ; ut fidem antè datam liberem .

[*Ἀρεχέσιον, ἀληθέσιον.*] Notavi ad illum locum , vocem hanc errore librariorum corruptam videri ex *ἀρεχέσιον* : cujus conjecturæ nondum me poenitet : nisi quòd nunc errorem hunc non librariis , sed ipsi Suidæ assignandum esse censeam . Nam Lexi-

Lexicographus iste & plures alias voces spurias pro bonis & sinceris in serie sua posuit : ut constat. Addam nunc & aliam conjecturam: nimirum, τὸ ἀβεικέσιον corruptum videri posse ex ἀτεικέσιον: ab ἀτεικίς, quod idem significare ac ἀληθής, notum est. Hesychius: Ἀτεικίς, ἀληθής. Et, Ἀτεικίως, ἀληθῶς, ἀκριβῶς. Hinc obiter emendandus est ipse Hesychius alio loco, ubi ait: Ἀθαρίως, ἀκριβῶς. Nam quin illud ἀθαρίως corruptum sit ex ἀπεικίως, nullus dubito. Sic paulō ante Ἀθαιαρίως positum est pro ἀτεικίς; quatenus, nempe, exponitur per ἀκριβῶς; at pro ἀτεικίς; quatenus ei additur interpretatio αὐθάδεις, & ὑπερόπτης. Non infrequenter enim Grammaticus ille easdem voces duobus, tribusve, vel pluribus in locis diversa facie & formā exhibet: ex quibus plerumque una tantum forma recta est, & vera: reliquæ adulterinæ. Et ne quis me gratis hoc dixisse putet, paucis exemplis rem probabo. Hesych. in serie sua: Ἐπισίξαι, ἰφορμῆσαι. Unde est apud eundem Ἐπίσημα (pro Ἐπίσιγμα) ἐπιγκέλωμα κυσίν. Idem verò alibi corruptè: Ἐπισύξη (pro ἐπισίξη) ἐπαρῆ. Alibi: Ἐπισῆξαι, ἰφορμῆσαι. Et, Ἐπισήγμα, ἐπικελώμα. Ca-

faubonus quidem ad Athen. lib. 7.
 c. 4. sub init. duas posteriores glossas
 pro sinceris amplectitur, mendoque
 carere putat, sed qui non animadver-
 terat easdem glossas, apud ipsum He-
 sychium alibi emendatius legi. Est
 autem *ἐπιρίζεν* (unde *ἐπιρίζαι*) canes
 cum sono sibilante in aliquem im-
 mittere: (quod Hesychio hic est
ἐφορμήσται) quo sensu accipitur apud
 Aristoph. Vesp. vers. 703. ubi à Scho-
 liaſte itidem exponitur *ἐφορμήσται*: nec
 non, *ἐπαφίενται τὰς κύνας*. † Idem He-
 sych. Αἰάζω, ἀναβοῶ, ἐνιάζω. Pro quo
 alibi corruptè: Δαιάζω, ἀναβοῶ, ἐνιά-
 ζω. Alibi: Ἀδαιάζω, ἀναβοῶ, ἀνασενιάζω.
 Alibi: Ἀδεάζων, ἀναβοῶν, ἀνασενιάζων. †
 Idem: Ἀτερέψατο, ἡδέτησεν. Monstrum
 verbi: quod non nisi per plures emen-
 dationum gradus veræ & pristinæ for-
 mæ restitui potest. Nam primò qui-
 dem series literarum suadet, ut pro
 - - ἐψατο legatur - - ὀψατο, vel potius
 -- ὠψατο: nam præcesserat jam, Ἀτε-
 ροι, Ἀτεροῖον, Ἀτερϙ, &c. Deinde
 mutato T in Γ (quæ literæ sæpissimè
 permutari solent: unde & mox apud
 Hesych. habes Ἀτενρόχοι, pro ἀγέρω-
 χοι) fit, ἀγερῶψατο: quod proximè
 accedit ad id, quod alibi apud He-
 sych. legitur: Ἀγερῶσατο, ἡδέτησι, δι-
 ψα-

ψάσατο. Et alibi: Ἀγρώσατο, ἡδέτη-
 σεν, διεψάσατο. Unde proximus est
 gradus ad veram lectionem, Ἀκυρώ-
 σατο (sine augmento, nimirum, pro
 Ἠκυρώσατο) ab ἀκυρώ: quod idem ac
 ἀθετέω. Hesych. suo loco: Ἀκυρώσαι,
 ψάδωποιῖσαι, καταργῆσαι. † Idem: Ἀήτης,
 ἄνεμος. Alibi vitiosè: Λῆται, ἄνεμοι:
 posito Λ pro Α: quæ literæ, ut con-
 stat, frequentissimè confunduntur. †
 Idem: Ἀφρακί, ἀφύλακί. Alibi:
 Ἀφρακί, ἀφύλακί. † Idem: Ἀνι-
 ρήης, ἐνδύροντας. Ex Schol. Homer.
 Odyss. B. vers. 300. Alibi: Ἐνιρμήης,
 δέροντας. Vulgò quidem ibi legitur
 Ἐνιθμήης; at series literarum ostendit,
 Hesychium scripsisse Ἐνιμήης. † Idem:
 Δρασκάζειν, κρύπτεσθαι. Pro quo alibi
 corruptè, Δασκάζειν, & Δραγκάζειν,
 apud eum legitur. † Idem κατηγάτω,
 καθωμολογάτω. A verbo, nimirum, κα-
 τάγω. Alibi corruptè: Κατηγάτω, κα-
 θωμιλητάτω. † Idem: Ἀθέλδεται, διη-
 δεῖται. Pro quo alibi corruptè: Ἀ-
 θλάεται, διηδεῖται. † Idem: Αἰονᾶν,
 καταντλεῖν. Alibi mendosè: Αἰονᾶται,
 καταντλεῖται. Alibi: Καταονᾶ, καταντεῖ.
 Ubi legendum est: Καταιονᾶ, καταντλεῖ.
 • Nam idem alibi rectè: καταιονεῖ (quod
 idem ac καταιονᾶ: dicebatur enim tam
 αἰοτεῖν, quàm αἰοῖν) καταντλεῖ. † Idem:

Παλύνειν, πάσσειν : in v. Παλύνας. Alibi vitiosè : Λαλύνει, πάσσει. † Idem : Ἐξ ἐπάλξειεν, ἐκ τῶν πουμαχάνων. Et alibi monstrosè : Ἐξεκαλύσσει, ἐκ τῶν πουμαχάνων. Cui proinde loco, tanquam desperato, vel insigniter corrupto, meritò asteriscus in vulgatis Editt. appositus est. † Idem : Καθιγνύρον, κατελθόντα. Et alibi corruptè : Καθειρνύρον, κατελθών. Ubi Palmerius malè legendum censet, Καθειρνύρον. † Idem : Γισία, ἐχάτη. Ubi pro ἐχάτη, legendum est ἐχάρα. Nam idem alibi : Ἰσία, ἐχάρα. Ubi ἰσία confunditur cum ἰσία : quod à Suida rectè exponitur, ἐχάρα, βωμός. Obiter autem hîc notandum est, Γισία eâdem ratione dictum esse pro ἰσία; quâ apud eundem Hesych. Γιχύν, pro ἰχύν : Γίς, pro ἰς : Γιτία, pro ἰτία : Γοῖν, pro οἶν, &c. in quibus quidem verbis τὸ γ positum est pro digammate Æolico F. † Idem : Ὁρέγεται, ἐπιθυμεῖ. Quod rectè se habet. At alibi corruptè : Ἀείχεται, γλίχεται, ἐπιθυμεῖ. Alibi : Ἀρόχεται, γλίχεται, ἐπιθυμεῖ. † Idem : Ἐπικρύσσω, κρύψω. Alibi corruptè : Ἐπικρύσσω, ἐπικρύψω. † Idem : Ἀθλήσας, κακοπαθήσας. Alibi : Ἀεθλήσας, κακοπαθήσας. Corruptè scilicet, pro ἀεθλήσας : quod poëticum est pro ἀθλήσας. Nam fallitur utique

Guje-

Gujetus, qui verbo ἀειχέσας, quod vitio carere putat, metaphoram inesse credit, ἀπὸ τῆ ἀειχῶν sumtam. † Idem: Ἀνηρείψαντο, ἀνήρπασαν. Alibi corruptè: Ἐνηείψαντο, ἀνήρπασαν ἐν τῇ γῆς. Alibi: Ἀνείρψαντο, ἀφήρπασαν. Est autem Ἀνηρείψαντο vox HomERICA II. Y. vers. 234. † Idem: Ἐναθρεῖν, ἀτενίζειν. Alibi corruptè: Ἐνθρείζειν, ἐνατενίζειν, νόσσειν. Ubi postremum interpretamentum νόσσειν (i. e. *pungere, stimulare*) pertinet ad κεντερίζειν: pro quo Hesychius hîc miro stupore posuit Ἐνθρείζειν, idque confudit cum Ἐναθρεῖν. Solenne nimirum est Hesychio, verba duo vel plura similis soni hoc modo inter se confundere, & uni ex illis reliquorum significationes etiam tribuere: quod paucis exemplis ostendam. Εὐρύνειν, αὐξεῖν, ἰχνόειν. Ubi ἰχνόειν pertinet ad ἐρδύειν: quod cum εὐρύνειν hîc confunditur. Vide Hesych. v. Ἰχνόειν. † καταλῦσαι, ἀπολαῦσαι, εὐωχῆσθαι, καταμεῖναι, καταβαλεῖν. Sic enim continuâ serie ista legenda sunt; neque τὸ καταμεῖναι à prioribus separari debet, tanquam nova glossa: ut fit in vulgatis Editt. Mirum autem κυκεῶνα Hesychius Lectori hîc propinat, dum ex καταλῦσαι & καταλαῶσαι unum

facit verbum, & priori significatio-
 nes posterioris quoque tribuit. Nam
 τὸ καταλῦσαι rectè quidem exponas per
 καταμῖναι, i. e. *manere in diversorio*
 (unde & κατάλυμα *diversorium* signi-
 ficat) item per * καταβαλεῖν, i. e. *evert-
 ere, destruere, dejicere* (quo sensu
 dicitur, καταλῦσαι ἀρχήν, i. e. *evertat e
 imperium*) at non per ἀπλάυσαι, &
 εὐώχνησαι. Hæ enim interpretationes
 pertinent ad καταλαύσαι; quod ver-
 bum, antè ignotum, primus, ni fal-
 lor, ex ruderibus suis excitavi. Com-
 positum autem est ex præpositione
 κατὰ, & inusitato λαύω: unde etiam
 est ἀπλάύω, verbum notissimum. He-
 sychius alio loco: Λαύξ, δαίνυται,
 εὐφραίνεται. Ubi scribendum est vel
 Λαύσ, vel Λαύ: à dicto verbo
 Λαύω. Nisi tamen potius Λαύξ ibi
 positum est pro Δαίξ (mutatione
 minimè præcipiti, si consideres, quàm
 sæpe δ cum λ, & ζ cum ξ confundi
 soleat) unde est ἑδάισεν; quod He-
 sychius exponit εὐώχησεν. † Δεδεγμή-
 νος, ἀσκειομένης, ἐπιτηρύσας, ἀνδε-
 χόμενος. Ubi Δεδεγμήνός confunditur
 cum Δεδαιγμήνός. Nam ad posterius
 ver-

* Sic vice versa Hesychius Καταβαλεῖ
 exponit per καταλύει.

verbum pertinet interpretatio ἀλγαι-
 κομῆς. Hesychius suo loco: Δαί-
 ζαν, πατακόψαν. Et, Δαίζας, πατακό-
 φας. Et, Δαίξε, κατέκοψε. † Ἐπῆρεν,
 ἐφάρμυεν, ἐπέροον. Hic τὸ Ἐπῆρεν
 (quod corruptum est) mutari debet
 in Ἐπῶρεν, quatenus refertur ad ἐφάρ-
 μυνεν: at in Ἐπερεν, quatenus perti-
 net ad ἐπέροον. Hesych. alibi: Ἐπορ-
 εον, ἐφορῶνται ποίησον. Vide etiam Ho-
 mer. Il. ε. vers. 72. ubi (uti & alibi
 apud eundem) τὸ ἐπῶρεσσι occurrit.
 Quod autem attinet ad verbum
 περήσαν; id apud poetas idem esse ac
 περῶν, notum est. Hinc Hesychius
 suo loco Διαπερήσαν interpretatur ἀλγ-
 πιρῶ: &, Διαπερήσαντες, ἀλγπιρῶντες.
 † Καθίζαν, καθυγῖναι, μεθύσαν. In
 hac nota (quæ apud Hesych. legitur
 post γ. Κάτθαναι) τὸ Καθίζαν mentitur
 personam duorum verborum, simi-
 lis quidem soni, sed diversissimæ
 significationis: nimirum, τὸ καταβῆζαν
 (i. e. acnere: à βάζω, ακνο) & κατα-
 βῆζαν, i. e. inebriare: à βάσω (pro
 quo etiam dicebatur βόω) inebrio. Ad
 prius pertinet interpretatio καθυγῖν-
 αι: ad posterius, τὸ μεθύσαν. Hesych.
 suo loco: Καταβῆζαν, παροξόναν. Idem:
 Θῶζαν, μεθύσαν. Et, Θῶτασθαι, μεθυ-
 θῆναι. Et, Τεθυγῆροι, μεμεθυσῆροι.
 † Καί-

† Καίροβέουσι, κροτέουσι, σφαιρέουσι. Hic in corrupta voce Καίροβέουσι, duo latent verba affinis soni; nimirum, Κροτέουσι, & Προβέουσι. Ad prius referendum est τὸ κροτέουσι: (pro quo nimirum poëticè dicitur κροτέουσι) ad posterius τὸ σφαιρέουσι. Hesych. alibi: Προβέον, σφαιρέου. Item: Κροτέω, κροτέω. † Ἐπημύω, ἐπικατακλάω, ἐπιστενάζω, ἐπιγογγύζω, ἐμπύω. Sic enim continuâ serie ista legenda sunt; sublato signo distinctionis, quod in vulgatis Editt. malè ponitur ante Ἐπιγογγύζω; quasi ibi novæ notæ esset initium. Confudit autem hoc loco Hesych. verbum Ἐπιμύω, cum Ἐπημύω. Nam interpretationes ἐπικατακλάω, & ἐμπύω, pertinent ad Ἐπημύω (quod est verbum Homericum Il. B. v. 148. ubi vide Schol.) at illæ, ἐπιστενάζω, ἐπιγογγύζω, ad verbum Ἐπιμύω. Hesych. suo loco: Ἐπιμύωτο, ἐπιστενάζει, ἐπιγογγύζουσιν. Idem: Ἐπίμυξις, στυγμός. Erotian. Ἐμύω, ἐστέναξι. Quod autem ad ἐμπύω adtinet; dubium non est, quin pertineat ad Ἐπημύω. Nam ipse Hesych. Ἡμύω interpretatur, κλίω, πίω. † Ἀτόκω, ἀνεπάφω, ἀτερεῖς. Hic Ἀτόκω cum Ἀθίω confunditur. Nam ἀνεπάφω pertinet ad Ἀθίον (vide v. Ἀθίω, & Ἀθίον)

at

at τὸ ἀτερπὺς (pro quo legendum est ἀπριπὺς) ad Ἀτρυλον: quod idem est ac Ἀτρυλον: quod Hesychius suo loco exponit, ἄποσμον, σκληρὸν, &c. At qui ἄποσμον idem est quod ἀπριπὺς. Suidas: Ἀποσμός, ἀπριπὴ, ἄτακτα. Ut proinde dubitari non debeat, quin pro ἀτερπὺς in loco hoc Hesychii legendum sit ἀπριπὺς. † Ἀπορρίσις, ἀπορεῖ, ἀφθρεῖ, ἀποφθαρήσεται. Hic pro ἀπορεῖ legendum est ἀπριεῖ: quod Atticum est pro ἀπριεῖ, i. e. *perdet*. Hesych. suo loco: Ἀπριεῖ, ἀπριεῖ. Cum hoc ergo bene convenit sequens ἀφθρεῖ. At postremum illud, ἀποφθαρήσεται, referendum est ad Ἀπριεῖ: ab ἀπριεῖ, i. e. abire, in malam rem facessere: quod etiam significat ἀποφθίρειν, vel ἀποφθίρειν. Hesych. suo loco: Ἀπριεῖ, ἀποφθίρειν, πορεύεσθαι μετὰ φθορῆς. Id est, *Abi ad malam rem*. Idem: Ἀποφθάρηθι με, ἀπαλλάγηθι με: i. e. *Discede à me*. Et alibi: Ἐξέρ, φθίρει, ἀπαλλάσσε. Suidas: Ἐρρήσει, ἐφθάρη, ἦλθεν. Idem: Εἰσῆρρήσει, εἰσφθάρη. Id est, *ingressus est*: malo, scilicet, sensu: veluti cum pestis intrare ali-

* Est vox composita ex α privativo, & τρυλόν: à τρυλῶ, fabricor, elaboro, &c. quod etiam significat τρυλῶ: unde Ἀτρυλον.

aliquam domum dicitur. Huc pertinet illud Hesychii: Ἡδυσον, ἐφθάρη. Ubi scribendum est, Ἡδύσαν, pro Ἡδύσαν. Apud eundem: Εἰρησαν, εἰσεφθάρη. Ubi lege, Εἰσεύρησαι. Vide eundem v. Ἀπειρήσας: quod exponit, ἀπείρεσθ, ἀπὸ φθέρῃ: contratio, nimirum, errore confundens. Ἀπειρήσας, cum Ἀπειρήσας. Posteriori enim verbo rectè aecommodatur interpretatio ἀπείρεσθ; non autem verbo ἀπειρήσας: utpote quod longè aliud significat, ut diximus. Sumtum est autem τὸ Ἀπειρήσας ex loco Homericō Odyss. A. vers. 404. ubi Schol. ἀπὸ φθέρῃ, ἀπασάσας. † Ἐκρησάν, ἐκρησάν, φουσάν. Hic τὸ ἐκρησάν pertinet ad Ἐκρησάν: (pro quo hic malè scriptum est Ἐκρησάν. Vide Hesych. v. Ἐκρησάν) at τὸ φουσάν referendum est ad verbum Πρῆσαι, i. e. inflare: ἀπρῆσαι. Vide Hesych. v. Πρῆσαι, ἀπρῆσαι, & Ἀπρῆσαι.

Sed tempus & charta me deficerent, si omnia hujus generis ἀμαρτήματα, per totum Hesychii Lexicon magno numero diffusa, hic recensere vellem. Quare ne me æstus Hesychianus longius, quàm par est, abripiat, ad Suidam me refero. Apud eum in serie sua legitur: Ἀδρήστον, ἀπρῆστον. Ubi MSS. Paris. post ἀπρῆ-

ἴππον addunt ἀπειράδαιτον. Sic apud eundem Suidam ἀπείρας exponitur πειράδαιτας, ἀνελάν, &c. Vide etiam Hesych. v. Ἐδύοντας.

† Ἀδερμάσθ, ἀγρευπιῖ.] Pro quo Hesych. habet, Ἀγερμάσθ, ἀγροπιῖ. Utrumque corruptum est ex Ἐγρέσθ: quod poetis idem est ac ἀγρευπιῖ. Hesych. Ἐγρέσθ, ἐγρευγοῦς, ἀγρευπιῖ. Idem alibi corruptè: Ἐγρεσθῶν, ἐγρευγοῦν. Ubi scribendum esse, Ἐγρέσθ, jam antè diximus.

† Ἀζήσθ, ὁ μὴ ξηρός.] Ubi vel legendum est, Ἀζήσθ, ὁ ξηρός: omisssa particula negativā (nam sequitur statim, Ἀζήσθ, τὸ ξηρόν) vel, Ἀξηρῶ, ὁ μὴ ξηρός: mutaro ζ in ξ: quæ literæ sæpissimè permutari solent. Posterior emendatio si placet; vox hæc inferius suo loco collocanda erit.

† Ἀνγλίψαν, ταῖς διωχίσι μὴ παύσαις.] Scribendum hîc foret, Ἀνγλίψαν, per ι; si verum est, quod Suidas alio loco tradit: Γλίψη, χάρις ὀφθαλμοῦ. Γλίψη δ, ὁ μὴ πῶ, ἀπὸ τῆ ι. Sed ut verum fatear, hæc observatio mihi suspecta est. Quare, si interpretatio illa, ταῖς διωχίσι μὴ, (quam tamen à recentiore manu additam esse oportet, quia in MSS. Paris. deest; at innotis ad Suidam jam monuimus) rectè se habet; scri-

scribendum potiùs erit, Ἀεγλοῖσιν, pro Ἀεγλώσιν. Nam γλοῖος ab Hesychio exponitur ῥόπῳ : item ῥυπαρός : quam significationem quoque ei vocī tribuit Suidas : quem confer.

† Ἀείρων, ἀδάπανος.] Pro his apud Hesych. habes : Ἀἶρῶν, ἀδάπανον, ἐκλάπανον. Sed lectio Suidæ præferenda est : ut sit verbum compositum ex α privativo, & εἶρων : quo nomine comprehenduntur quivis ὑποκριταί : in quorum numero etiam sunt κλέπταις, i. e. adulatores. Hinc Hesychio εἰρωνεία etiam exponitur κηλακεία. Et eidem Θῶπεις sunt κήλακες, εἰρωνες.

† Ἀειρός, ὁ ἄπειρος.] Corruptè pro Ἀἰδρός : quod idem ac Ἀἰδεῖς. Hesych. Ἀἰδεοί, αἰδεῖς, Ἰων τῶ κρη. Atqui Ἀἰδεῖς ab ipso Suida suo loco exponitur, ἀμαδῆς, ἄπειρος. Et Ἀἰδεῖς, apud Hesych. est, ἀμαδῆ, ἀπείρων. Et Ἀἰδρεῖη, ἀπειρία. Et αἰδεῖη, ἡ ἀπειρία, apud Suidam.

† Ἀἶρῳ, ὄνομα πύριον.] Respexit procul dubio ad Homer. Odyss. Σ. vers. 72. ubi Irus mendicus vocatur Ἀἶρῳ : eodem scilicet modo, quō Paris apud eundem Poëtam alibi Δύσπαρις appellatur : nomine, non proprio, sed ἐπιθετικῷ. Unde apparet ineptus error Suidæ, qui Ἀἶρῳ pro

pro nomine proprio Lectori hinc venditat.

† *Ἀνακίδης*, ὁ βραχύνει.] Et deinde in fragmento Scriptoris: *Ἀνακίδης* ὁ ἀνδραγαθὸς βίος. Sed utrobique legendum est: *Ἀνακίδης*: mutato tantum Δ in Λ : quæ literæ, ut constat, sæpissimè à librariis permutantur. Sic infra in v. *Ἀντι*, habes *ἀντιδιδόν*, pro *ἀντιμαίνον*; ut ibi notavimus: & apud Pollucem lib. 9. cap. 6. num. 60. ante novissimam illius Grammatici Editionem, legebatur *ἀντιμαίνον*, pro *ἀντιμαίνον*: uti apud eundem num. præc. *κατακίδης*, pro *κατακίδης*. Plura loca auctorum, in quibus librarii hanc terminationem *αῖ* mutarunt in *ιδ*, notavimus alibi. Hinc autem apparet, Henr. Stephanum τὸ *ἀνακίδης* nimis securè ex corrupto hoc loco Suidæ in Thesaurum suum Gr. Lat. recepisse; licet vocem illam nusquam alibi reperisset. Quod autem ad *ἀνακίδης* adtinet; est vocabulum satis frequens, & pluribus Scriptoribus usitatum; ut vel ex Lexicis constat. Et sicut τὸ Δ τῷ Λ ; ita vicissim τὸ Λ τῷ Δ locum haud raro occupare solet; quod quamvis Criticis notissimum sit, unum tamen ejus permuta-

rationis hic adferam exemplum ; ut locum Hesychii , insigniter corruptum , obiter emendem. Apud eum , nimirum , in serie sua legitur : *Ἀέρος, ἀνδραγαθός*. Peffimè , pro *Ἀέρος* (sine augmento pro *ἄερος*) *ἀνδραγαθός* : i. e. *memoriabilis*. Apud Hesychium ubi : *Ἐδέρων, ἑνδραγαθός*. Et , *Ἐνδράπειρος* (vel potius *Ἐνδρίπειρος*) *ἐνδραγαθός*. Atqui *Ἐνδράπειρος* , & *Ἐνδρίπειρος* , idem est. Hinc autem apparet , quàm dextrè Gajetus , de glossa quidem ipsa in dicto loco Hesychii minimè sollicitus , pro *ἀνδραγαθός* scribendum censuerit *ἀνδραγός* : i. e. *memorabilem*. Quasi verò de interpretatione quicquam certi statui possit , antequam glossam ipsam ab omni obscuritate , dubio , vel depravatione liberaveris.

†. In v. *Ἀκτίων* Suidas adfert breve hoc fragmentum Epigrammatis : *Καὶ Ἐνδραγαθὸν Ἀκτίων ἀνδραγαθός*. Ubi in Notis integrum Epigramma , ex quo fragmentum hoc decerptum est , ex Anthologia inedita exhibuimus : simul admonentes Lectorem , pro *ἀκτίων* in dicto Epigrammate legi *δωκεῖται* ; non absque insigni scripturæ diversitate. Et quamvis eo tempore id *δωκεῖται* minus probarem : quod , scilicet , epith-

theton illud τὸ ψάρον, i. e. *frigill*,
minùs convenire mihi videretur:
tunc tamen ut aliter sentiam, adda-
vit me locus hic Plutarchi de Lacon.
Inst. p. 239. A. Στεφύλιον ἔστιν ὄρνις,
ὅτι καὶ μαλακίαις ἐχέσθαι. Id est, *Strigi-*
libas non ferreis, sed arundineis uteban-
tur. Unde saltem discimus, *frigi-*
les arundineas olim in usā fuisse:
quod pulchrè confirmat lectionem
Epigrammatis *δονακίτην* (sic enim ibi
scribendum est pro *δονακίτην*;) à *δοναξ*;
quod idem est ac *κάδαρος*, i. e. *arundo*.
Δονακίτης autem formatum est à
δοναξ; ut ab *ἰνδογέ*, *ἰνδογενίτης*, & *φο-*
ρμα. *ἰνδογενίτης*; ab *αἰμά*, *αἰματίτης*,
αἰματίτης, & sexcenta alia hujus ge-
neris.

In v. *Ἀγυρμα*, verba illa, *Ἀγυρμα*
κατὰ λέξιν - - - *ἔστιν ὁμοει-*
κότα, in optimo MS. Paris. prorsus
desunt; in altero vero margini ad-
scripta sunt: certissimo indicio, ea
à recentiore manu in contextum in-
missa fuisse. Et hujus generis pluri-
ma alia apud Suidam hodie legun-
tur: quamvis ea in MSS. Paris. de-
esse, vel saltem in margine ibi exsta-
re, Lectorem in Notis non semper
motuerim: quod decepit Aristar-
chum, qui toties omissiones mihi ex-

exprobrat. Sic in v. Ἀγαπήτων, verba illa, Ἀγάπη ἐπεπεριόχεται, ὁ Ἀπ. Παῦλ. φησ. τρε. ὁ προπ. itidem ab optimo Cod. MS. Paris. absunt; in altero verò margini adhærent: unde tandem jussu librariorum in contextum migrarunt; & quidem in locum minimè suum. Nam ῥῆσι hæc non pertinet ad v. Ἀγαπήτων, sed Ἀγάπη: quò proinde multò excusatiùs à librariis referri poterat.

† Ἀκισίπτοι, διερχόμενοι.] Supple: Διερχόμενοι πόνου. Si inferius: Ἀκισίπτοι, διερχόμενοι τῷ ὀδυνῶν.

† In v. Ἀλκίται, Suidas Alcetam dicit fuisse ὑποεργάτην Alexandri; quem tamen alibi ὑποεργάτην vocat, in v. ὑποεργάτης. Harum lectionem posteriorem præfero priori.

† Ἀλσερεῖ, ἐργαζόμενος.] Hic pro Ἀλσερεῖ, in uno MS. Paris. legitur Ἀλσερεῖ; in altero, ἄλσερεῖ; in tercio, ἄλσερεῖ: quæ lectionum diversitas satis ostendit, in hac glossa aliquid ὑπερβολῆς latere. Quare judica, Lector, annon fortè scribendum sit, Ἀλσερεῖ, ἐργαζόμενος. Sanè, Ἀλσερεῖ (i. e. *dux exercitus*) habes apud Hesiod. in Theog. ubi Minerva epitheto hoc ornatur. Sed tamen hic ἐπέχω.

† Ἀλ-

† Ἀλωφόχρευς, ὁ πολὺς.] An pro Ἀλωφόχρευς; idque pro Ἀλφόχρευς? Ἀλφὺς enim est λούκος: ut notum est. Sanè apud Hesychium legitur Ἀλωφύς, λούκός: quod ex Ἀλφύς corruptum censent viri docti.

† Ἀναβορλεύσι, ἀναμοχλεύσι.] Hesych. melius: Ἀναβορ. ἀνασκάπτῃσι. Nam interpretatio Suidæ potius convenit verbo Ἀναβορλεύσι, quod Æolicum est pro ἀνοχλεύσι: & hoc idem, quod ἀναμοχλεύσι. Ὀχλὸς enim, & μοχλὸς, pro eodem habentur apud Grammaticos. Vide Hesych. v. Ἀνοχλίζων, v. Ὀχλίζων, & v. Ὀχλεῖνται: & Suid. v. Ἀνοχλήσας; ubi scribendum potius, Ἀνοχλίσας, vel Ἀνοχλεύσας.

† In v. Ἀνώϊς, pro Ἀνωϊσί, ἀνυπομονήτως, (ut priores Editt. vitiosè habent) in mea Edit. rectè exhibui, Ἀνωϊσί, ἀνυποιοήτως: idque non tam ex ingenio, quàm auctoritate MSS. Paris. in quibus rectè sic legitur: quamvis ea de re Lectorem in Notis monere oblitus sim. Idem mendum est apud Hesych. v. Ἀνωϊσί: ubi itidem pro ἀνυπομονήτως, rescribendum est ἀνυποιοήτως.

† Ἀντιγόχρεια, οἱ τροχοὶ τῆς ἄρμας.] Legendum est: Ἀντύχων χιόα: ex Hesych.

Tom. XXIV.

E

† Ἀπειμ-

† 'Απιμπολὸν, ἀπίδοσις.] *Lego*, 'Απιμπ. ἀπίδοσις. *Id est*, *venūditio*.

† 'Απῆριν, ὑψωσι.] *Mendum est in glossa*. *Scribendum enim*, 'Επῆριν : *idque suo loco reddendum*.

† In v. 'Ακλέτης, Suidas hæc inter alia habet : Εἶπαι γὰρ δὴ πάλαυ καὶ τὰ κατὰ τὸν θνητὸν τῶτον ἀειπολεῖν ἐξ ἀνάγκης, ὥς φησι Πλάτων. Hic pro κατὰ Codex Lugdun. rectè habet κακά : ut Aristarchus monet. Attamen nec sic locus persanatus est (ut idem Aristarchus censet) sed longè adhuc ab integritate sua abest; ut discere licet ex ipso Platone in Theæt. pag. 128. Edit. Læmar. sive Lugdun. ubi sic legitur : 'Αλλ' ὅτ' ἀπαλείψαι τὰ κακά θνητὸν, (ὑπερναιτίον γὰρ τι τῷ ἀγαθῷ εἶναι εἶπαι ἀνάγκη) ὅτ' οὐ θιγαῖς αὐτὰ ἰδρύσθαι πλὴν ὃ θνητὸν φύσει, καὶ τοῖδε τὸ τόπον ἀειπολεῖ ἐξ ἀνάγκης. Hinc apparet, pro illis apud Suidam, τὸν θνητὸν τῶτον, rescribendum esse ex Platone, τὸν θνητὸν φύσει, καὶ τὸ τόπον τῶτον.

Reliqua Spicilegii mei in literam A, aliàs tecum, Lector, communicabo. Nunc saltum mihi facere liceat ad literam Δ : ubi in serie sua comparet : Διάζῃ, φλουαμί, ἀλογεῖ. Hanc glossam cum priore interpretatione agnoscit etiam Hesychius : qui

tamen (ut est mirus verborum trans-
formator) pro Δυάζει, φλυαρει; mox
exhibet: Δυαει, φλυαρει, αλογει. Ali-
bi: Δρυάζει, φλυαρει. Dic, Aristar-
che, quam glossam ex his tribus ve-
ram esse putes. Sed quid consulo
Aristarchum, cujus Oraculum, ta-
centibus MSS. vix unquam responsa
dare solet: aut, si sine illis hincere
audet, raro verax deprehenditur.
Quare, ne diu suspensus tenearis,
Lector, scias, nullam ex his glossis
esse veram, sed omnes spurias, &
ex verbo φλυαζω (quod idem ac
φλογίζω) detortas & corruptas. Nam
ex φλυαζω (pro quo apud Hesych. le-
gitur φλυαζω) omissa litera prima
factum est Δυαζω. (Hesych. ipse suo
loco: Δυάζει, φλυαρει:) ex Δυαζω,
mutato Δ in Δ (quæ literæ frequen-
tissime permutari solent) ortum est
Δυάζει: ex Δυάζει denique, addito ε,
Δρυάζω, & detracto ζ, Δυάω. Vides,
Lector, qualia verborum monstra
veteres illi Grammatici, verè Arca-
dico pectore præditi, pro bonis &
sinceris, nobis obtrudant. Et ne
quis miretur, ex φλυαζω, ommissâ li-
tera principio, fieri potuisse δυάζει;
idque ab Hesychio in serie sua poni:
scire licet, plura alia vocabula, ea-

pite suo similiter truncata, apud Hesychium occurrere: ut, Δύρειοθαι, pro Ὀδύρειοθαι: Λαζών, pro Ἀλαζών: Κοπιῆς, pro Σκοπιῆς: Λοφυδιόν, pro Ὀλοφυδιόν: Ἀρχύουσι, pro Ταρχύουσι: Λέκρηνα, pro Ὠλέκρηνα: Πιτίμια, pro Ἐπιτίμια: Πίχειραν, pro Ἐπίχειρον: Ληχότιον, pro Οὐλοχότιον, &c. Sic ergo & Λυάζω, pro Φλυάζω. Et sicut ex Λυάζω (ut diximus) factum est Δυάζω, posito δ pro λ: ita contrario errore (posito nimirum λ pro δ) Δηόντις apud Suidam transformatum est in Δαιώντις: id quod satis apparet ex addita ei interpretatione, Διγκόψας. Nam ipse Suidas suo loco, Ἐδῆν interpretatur διέκοπτον: & Hesychius, Δηόντις, Διγκόπτοντις: item, Δήουσαν, κατίκοψαν; &, Δήουσι, κατίκοψι: i. e. vastant, excidit, concidit. Poteram plura alia hujus generis exempla addere: sed ea in aliud tempus reservare visum est.

Et haec tenus quidem id potissimum egi, ut ferociam Aristarchi, quam me lacescere ausus est, retunderem. Quod si jam suo vicissim exemplo ipsum petere, & virgulâ censoriâ scripta ejus perstringere vellem; plurima sanè animadversione & castigatione digna in illis demonstrare possem.

scm. Sed ne erroribus aliorum notandis & traducendis delectari, & ex ea re gloriam aucupari velle videar (id quod humilis animi indicium esse puto) quàm potero levissimè hac re defungar, & unum tantum alterumve locum ex notis ejus ad Arrianum, ubi tantus magister non parum mihi offendisse videtur, in medium proferam. Pag. 6. Arrianus inquit: Ἐν ταῦθα ἀπὸ τῶν αὐτῶν — — — οἱ Θρακίαι οἱ αὐτόνομοι, παρεσκευασμένοι εἰργαστῆναι αὐτῷ, κατειληφότες τὴν ἄκρην τῆς Ἀλβανίας, ἢ εὐλάου, παρ' ὃν ἰὼν τῷ στρατῷ καὶ πᾶσι τοῖς. Hic Vulcanius εὐλάου interpretatur *exercitum*: quod reprehendit Aristarchus, & eo nomine *iter*, sive *ipsam viam* significari vult. Sanè quin εὐλάου accipi possit pro *itinerare* (quatenus nempe *iter* ponitur pro incessu agminis per viam) dubium non est. At eodem nomine etiam *ipsam viam* designari, nemo Aristarcho concedet. Id enim inauditum prorsus & insolens est. Sed video quid Aristarcho imposuerit: nimirum, turbata constructio loci hujus; in quo illud παρ' ὃν, non est referendum ad proximè præcedens εὐλάου; (quasi nimirum transitus exercitui fuerit αὐτῷ ἢ εὐλάου, i. e. *propter viam*;

viam; ut Aristarchus vult) sed ad τὸ Αἶμα: ut verba hoc constructionis ordine procedant: παρὸν δὲ οἱ ἴσθαι ἔως τὸ ἑλθόν, κατελθόντες τὸ ἄκρον ἔσθαι, παρ' αὐτοῦ, &c Id est, Parati impredire agmen, ne ulterius pergant; occupato vertice montis Ἰλίου, juxta quem [montem] exercitus erat transfusus. Sic omnia plana sunt. Hujus autem generis turbatae constructiones, tum apud ipsum Arrianum, tum etiam alios scriptores haud rarè occurrunt.

Pag. 8. Arrianus mentionem facit Getae, qui dicebatur ἀθανάτισσος, i. e. animas à monte liberas statuentes; ut Vulcanius rectè interpretatur. Nam τὸ ἀθανάτισσος (quod propriè quidem significat immortalem reddere, sive immortalitate donare) hîc non refertur ad actum externum, quo aliquis pro immortalitate consecratur (ut Aristarchus existimat) sed ad opinionem, per quam quis immortalis creditur. Sic apud Aristotelem pluribus in locis, Philosophi qui cælum genitum esse, ortumque habuisse statuebant, dicuntur οἱ γεννῶντες τὸ ἄστρον, i. e. gignentes cælum. Quò pertinet illud Thomæ Magistri: Γεννᾷ ὁ Πλάτων τὸ ἄστρον. ἀστὲρ τῷ

τὸ γινεσθαι λέγει. Id est, *Gignit Plato
coelum: pro, genitum dicit.* Pariter
Philosophi, qui omnia *fluere*, sive
in fluxu esse statuebant; dicuntur *ῥέον-
τες*, sive *fluentes*, apud Platonem in
Theæteto, pag. 130. F. Edit. Læmar.
sive Lugdun. Et Plutarch. advers.
Stoic. pag. 1067. Stoicos dicit *κα-
ταυρῶν τὸ κόσμον*, i. e. *incendere*, sive *in-
flammare mundum*; quia, scilicet, mun-
dum aliquando conflagraturum esse
perhibebant. Sic ergo & Getæ dice-
bantur *ἀπαθανατίζοντες*, quod animas
defunctorum immortales statuerent.
Aristarchus tamen in diversum hîc
abit, & quænam sint οἱ ἀπαθανατίζον-
τες, eximie exponi putat à Luciano
in Toxari; ubi cum Mnesippus quæ-
sivisset ex Toxari: Νόμος ὃ ὅμῳ καὶ
ἀνδρῶν ἀγαθοῖς ἀποθανόντων θύειν, ὡς τις
θεῶς; (i. e. *Estne verò vobis lex, viris
bonis, defunctis sacrificare, ut Diis?*)
respondet Scythia: Οὐ μόνον, ἀλλὰ καὶ
ἡμετέρας καὶ πανηγύρεσι τιμῶμεν αὐτούς: i. e.
*Non solum [sacrificiis] sed etiam festis
& solennibus conventibus eos honora-
mus.* Hinc sanè nihil aliud colligere
queas, quàm τὸ ἀπαθανατίζειν secun-
dum Aristarchum esse, sacrificiis,
aliisque honoribus defunctos colere
& consecrare. At verò Lucianus hîc

non adhibet verbum ἀπαθανατίζειν, sed τιμάειν. (i. e. *honorare*, vel *colere*) quod longè aliud est. Nam dictus honor quem Scythæ, five Getæ, defunctis exhibebant, non erat ipsa ἀπαθανάτισις, sed tantum adjunctum, five consequens τὴν ἀπαθανάτισιν, seu opinionis illius, per quam defunctorum animabus immortalitatem tribuebant. Non enim idè defunctos colebant, ut eos hac ratione immortales redderent; sed quia eos ob adeptam jam immortalitatem & vitæ melioris sortem divino honore dignos putabant. Ut proinde Getarum ἀπαθανάτισις, non tam ad externum cultum mortuorum, quàm ad opinionem de illorum immortalitate (ut diximus) referenda sit. Et ad hanc opinionem refertur sanè à Luciano in Scythia, ubi ait: Ἐπιχόρει Σκύθαις ἀπαθανατίζειν, καὶ πέμπειν εἰς τὴν Ζάμολξιν. Hic enim uti τὸ πέμπειν εἰς τὴν Ζάμολξιν (quod propriè est, *mittere ad Zamolxin*) figuratè dicitur, pro credere [animas mortuorum] migrare ad Zamolxin: ita & ἀπαθανατίζειν ibidem est, credere aliquem immortalem, vel pro immortali habere. Sic Suidas clarè τὸ ἀπαθανατίζειν ad opinionem immortalitatis re-

refert, in v. Ζάμολξι, ubi ait: Ἀθανατίζουσι δὲ καὶ Θέταροι καὶ Κρόβιροι, καὶ τὰς ἀποθανόντας εἰς Ζάμολξιν φασὶν οἰχισθαι. Id est, Terizi quoque & Crobizi animarum immortalitatem credunt, & mortuos ad Zamolxin migrare perhibent. Ubi verba postrema optimè explicant illud Luciani, loco ante citato, πέμπει ὡς εἰς τὴν Ζάμολξιν. Egre- giè etiam huc facit locus ille Melæ lib. 2. cap. 2. *Ad mortem paratissimi, Getæ utique. Id varia opinio perficit: alii redituras putant animas obeun- tium: alii etsi non redeant, non exstin- gui tamen, sed ad beatiora transire.* Nimirum, pluribus verbis Mela hîc describit eos, quos Græci uno no- mine Ἀπαθανατίζοντας vocant. Neque dissimulabo, locum hunc adduci etiam ab Aristarcho: unde fortè quis suspicari queat, eum idem profus ac nos sentire. Sed tamen, qui præ- cedentia ejus legerit, videbit facilè, eum in tota hac disputatione secum non consentire, sed diversas verbî ἀπαθανατίζειν notiones inter se con- fundere: unde fit, ut Lector incer- tus ab eo dimittatur.

Pag. 89. in Notis ad eundem scri- ptorem, Aristarchus id agit, ut pro- bet, apud Græcos interdum infiniti-

E s vum

vum regi ab alio verbo, sequente accusativo, etiam si particula *ὅτι* præcesserit: ut Act. 27. 10. *Θεωρῶ ὅτι μέλλει ἔσθαι τὸ πλεῖν*: pro eo, quod communiter dicitur, *θεωρῶ ὅτι μέλλει ἔσθαι ὁ πλεῖς*. Huic simile patet illud Xenophontis lib. 5. *Κόρυ καὶ Τῦτο νομίζεν μεγίστην εὐωχίαν εἶναι, τῆς συμμάχου μέλλοντες ὅτι βελτίστες ἀποσκευάζειν*: perinde ac si τὸ ὅτι positum esset post *νομίζεν*, & verba hoc constructionis ordine procederent, *τῦτο νομίζεν ὅτι μεγίστην εὐωχίαν εἶναι, &c.* id quod ejusdem utique formæ foret, ac illud in dicto loco Actorum, *θεωρῶ ὅτι μέλλει ἔσθαι τὸ πλεῖν*. At nunc τὸ ὅτι longè aliò loco ante *βελτίστες* positum, non est conjunctio, significans *quod*; (uti in dicto loco Actorum) sed particula intensiva, quæ apud Græcos superlativis præponitur eodem sensu, quo apud Latinos particula *quàm*: veluti cùm dicunt, *quàm doctissimus*, *quàm divitissimus*, &c. Sic in hoc loco Xenophontis, *ὅτι βελτίστες ἀποσκευάζειν*, est, *quàm optimos efficere*. Evolvat saltem Aristarchus Henrici Steph. Thesaurum Ling. Gr. in vocula *ὅτι*, & videbis, quàm gravem, & vel in puero castigandum errorem hic ad-

mi-

miserit. Sed poterat quaecunque hoc ἀμάχημα imprudentiæ potius, quam ignorantiae ejus assignari, nisi ibidem tria alia loca Xenophontis ad eandem constructionis rationem violenter traheret: in quibus pariter ὅτι superlativis junctam, non significat quod, sed quam: veluti in primo loco, ὅτι ἐγγύτατα, est, quam proximè: in secundo, ὅτι σμικρότατον, quam minimum: in tertio, ὅτι μεγαλειότατον, quam magnificentissimum. Quid censes, Lector? Annon miraris, Professore Gr. Ling. in Academia Leidensi, eumque censorem aliorum acerrimum, in tam turpem, & vel ferulae ictu expiandum errorem incidere potuisse? Sanè nisi res manifesta esset, vix quisquam, opinor, id credere posset. Quare discat hinc Aristarchus in posterum saltem modestius agere (si modò id ætatis mores mutare potest) & agnoscat tandem; eum, qui jura humanitatis nata sibi negat, & adversus quosvis temere bellandi licentiam sibi permittit, iniquissimam in semet legem sancire.

Et quamvis sciam plura alia esse loca in Arriano Aristarchi (ut cætera ejus scripta præteream) quæ vir-

gulâ censoriâ similiter notari possint ; non dissimulabo tamen , eum bene cæteroqui de scriptore illo meritum esse ; quippe in quo haud pauca loca , antè corrupta , ope Codd. MSS. feliciter emendavit , & integritati suæ restituit. Vellem tantum supercilioso illo & invidioso scribendi genere , quo tum in restitutionibus suis (quas tamen Codicibus MSS. præter unam , vel alteram , omnes debet) Lectori venditandis ; tum in aliorum erroribus redarguendis , usus est , abstinuisset ; & in cæteris quoque scriptis suis modestiæ magis litasset. Eâ enim ratione multò majorem sanè gratiam ab omnibus humanioribus inire poterat ; & nemo non , ut opinor , qualiacunque ei ἀμαρτήματα , tum hîc , tum alibi admissa , facile ignovisset. At nunc quis ignoscat & parcat homini , qui jam inde à prima fere juventute , paterni nominis gloriâ stolidè ferox , clarissimis quibusque viris , & de re literaria optimè meritis (cum quibus ipse nec eruditione , nec judicio , & ingenio comparandus erat) audacissimè obtrectavit : haud alia , nempe , de causâ , quàm ut præ cæteris sapere videretur , si summos etiam viros laceßere & carpere aude-
ret.

ret. Quasi verò non sæpe contingat, ut imbecillior, præ nimia virium fiducia, longè fortiozem aggredia-
tur; aut indoctior in doctissimi etiam viri scriptis errores aliquos deprehen-
dere possit! Quæ autem temeritas, ne dicam stultitia, est, aliorum scripta arro-
dere, quæ licet pauculis fortè nævis non careant, longè tamen perfectiora & præstantiora sint iis, quæ ipse unquam elaboraveris? Quæ dementia, alios reprehendere vel-
le, cum ipse omnium maximè reprehensioni obnoxius sis? aliisque le-
viora ἀμαρτήματα acerbè exprobrare, cum ipse tam in Logicam & sensum communem, quàm antiquæ eruditio-
nis genium, tam turpiter identidem pecces, ut vel cum pueris errando certare queas? Sanè mirum, ni omnes sapientiores in Anticyram ejusmo-
di hominem ablegandum esse cen-
seant.

Cæterum, si Aristarchi more & exemplo, aliis obrectare fas & pul-
chrum ducerem; non deforet mihi occasio & materia, summos quosque Criticos, tam quos nostra, quàm superior vidit ætas, carpendi & exa-
gitandi; quoniam non solum haud pauca post illos observasse mihi vi-

deor; quæ ipsis latuerunt; sed etiam vix unus est ex illis, in quo non plura imbecillitatis humanæ documenta deprehenderim. Ecce enim, (ne longè abeam) pater Aristarchi, J. F. G. (cujus eruditionem & judicium magni semper feci) in præclaro opere de Pecunia Vetere, frustra explicare conatus est, quid fuerit *Æs grave* apud veteres Romanos: quod tamen facilè ei ignoscendum puto, quoniam & omnes alii, qui ante eum de materia hac scripserunt, ad eundem scopulum offenderunt: nec post eum quisquam adhuc (quod sciam) exstitit, qui veram *æris* illius rationem exposuerit. Quoniam igitur eam primus eruisse mihi videor; operæ pretium me facturum putavi, si, quæ de hac materia jam ante aliquot annos chartæ mandaveram, & partem faciunt *Observationum mearum in Linguam Latinam*, cum studioso Lectore hîc communicarem. Est enim res scitu haud indigna; tum quia tot viri docti jam inde à reatâ literis in ea eruenda frustra elaborarunt; tum etiam, quia sine ejus cognitione multa Scriptorum Latinorum ioca rectè intelligi nequeunt.

De

De ÆRE GRAVI, apud veteres Romanos.

Æs grave Livio, Seneca, Plinio, aliisque commemoratur. Liv. 5. 22. de Camillo: *Absens quindecim milibus æris gravis condemnatur.* Idem lib. 4. cap. 45. *Indicibus dena millia æris gravis, quæ tum divitiæ habebantur, data.* Gell. lib. 10. cap. 6. *Ædiles plebeji mulctam ei dixerunt æris gravis.* Plura exempla inferius adducuntur. Quid autem fuerit *Æs grave*, & quare ita dictum sit, variè à viris doctis traditur. Alii enim per *æs grave* intelligunt æs rude & imperfectum; alii nummos æreos grandiores, seu asses librales: & eos quidem jam inde ab initio sic appellatos fuisse, usque ad illud tempus, quo pondus eorum imminutum fuerit, ferè omnes statuunt. At contra Gronovius lib. 3. de Pecun. Vet. cap. 15. contendit, eos appellationem hanc tum demum nactos esse, postquam alii asses minoris ponderis usitari coepissent; & sic ipsi asses librales revera jam esse defissent. Sic enim argumentatur contra Salmastium: *Dum as libra pondus fuit* (i. e. dum as libralis fuit) *quæ ratio potuerit utilem*
ac

ac necessariam reddere gravis æris appellationem, nullas video: unius enim generis erat, quicquid erat: Et quia grave omne erat, ideo nullum, quod grave diceretur. Nondum exstiterat nomisma, quod minori pondere accederet ad idem pretium; à quo ut appellando discerneretur, alterum grave nuncupandum erat. Tum demum opus fuit hac distinctione nominis, postquam aliud æs pondere levius eadem æstimatione cœpit usitari: adeò ut vocabulum pene non fuerit, nisi ex quo res facit, hoc est, esse desit. Quemadmodum Tarquinio Et Catoni Priscis nata sunt sœgnomenta, cum ipsi prædem denati essent. Hæc Gronovius: cujus argumentatio eatenus vero affinis est, quatenus oppugnat eos, qui asses librales jam priscis illis temporibus, quibus solum hoc nummorum genus in usu fuit, æris gravis nomine appellatos statuunt. Addit deinde: Ergo dum as libralis fuit, ignorabatur discrimen Et nomen æris gravis: at circumscripto asse, grave æs Et de signato, Et de rudi, prout res tulit, pro pecunia accipi facile concedam. Et mox: Aut cogitemus factum Romæ, quod sit hodieque apud Sæones. Sunt nummi ærei: sunt etiam massæ grandes qua-

quadrata, in quatuor oris, & medio alterius lateris signata. Ita credi possit usum nummorum non statim sustulisse usum massarum. *Æs* grave tum dixerint Romani & massas hujusmodi signatas, postquam nummi pondus imminutum fuit. Sic vir doctissimus fluctuat, & frustra rem expedire conatur: idque ideò, quia in tota hac disputatione intra comparisonem æris cum ære subsistit; sive appellationem *æris gravis* ex comparatione ejus cum ære leviori natam putat: in quo juxta cum cæteris fallitur. Non enim (quod omnibus adhuc persuasum fuit) *æs grave* veteribus notabat certam æris, vel æreorum nummorum speciem, pondere, mole, vel formâ, à reliquo ære distinctam; sed eâ appellatione quodcunque æreorum nummorum genus comparatur cum argento & auro signato. Ea quippe metalla, si pretii & æstimationis habeatur ratio, pondere (ut constat) æri longè cedunt. Hinc illud necessariò consequitur; appellationem *æris gravis* non antè ortam fuisse, quàm argentum & aurum signari cœpissent. Tunc enim cum vocabulum *æris* non solum de nummis æreis, sed etiam abusivè de argen-

genteis & * aureis intelligi posset ; visum est ei distinctionis gratiâ addere epitheton *grave* ; quo, scilicet, notio ejus ad nummos æreos (utpote aliis revera graviores) restringeretur. Hinc cum Scriptores *æs grave* assignant priscis temporibus , quibus nondum alii nummi , quàm ærei in usu erant ; non est existimandum , jam tum revera æs aliquod existisse , quod *grave* diceretur ; sed ita statuendam , eos Scriptores pro temporum suorum ratione loqui , & epitheton *grave* vocabulo *æris* ob dictam jam antè rationem adjungere. Sanè in Legg. XII. Tabb. (quas ante argentum signatum conditas esse constat) asses librales ; quales tunc in usu erant , simpliciter appellantur nomine *æris*, sine epitheto *gravis* : ut discere licet ex fragmento istarum Legum apud Gell. lib. 20. cap. 1.

Cæteràm , ne quis dictam interpretationem *æris gravis* arbitrariam putet , fidem ei adstruam auctoritate Livii , qui lib. 4. c. 60. inquit : *Quia nondum argentum signatum erat ; æs grave*

* Ulpian. Leg. 159. Dig. de Verb. Sign. *Etiam aureos nummos ÆS dicimus.* Quod hîc de nummis aureis dicitur ; multò magis de argenteis intelligendum est.

grave plaustris ad aerarium converbentes, &c. Manifesta hîc est comparatio *aeris gravis* (i. e. affium æreorum, qui tunc adhuc librales erant) cum *argento signato*: in qua totius rei cardo vertitur. Nam asses librales ibi comparantur cum argento signato; non quatenus erant librales, sed ærei: quoniam genus cum genere rectè quidem comparatur; at non species cum genere. Saltem hoc loco comparatio à Livio instituta claudicabit, si verba ejus aliter accipias. Loquitur ibi autem Livius de voluntaria collatione tributi in stipendium militum: quam à Patribus quibusdam tam liberaliter factam esse scribit, ut plaustris pecuniam ad aerarium converberent: admonens obiter Lectorem, nummos illos non fuisse argenteos, sed æreos: ne quis fortè incredibilem pecunie summam animo conciperet. Et sanè, non est, quod quis miretur, pecuniam æream plaustris ad aerarium converctam esse; dummodò consideret, quantum illi nummorum generi, præ argenteis & aureis, ratione scilicet pretii, insit pondus. Nam si hodie vel quater mille florenorum summa, ex meritis chalois Hollandicis, (quos *doutas*

vocant) constans, ærario inferenda esset, plauistro utique ad eam rem opus foret. Senec. Natur. Quæst. lib. 1. cap. ult. *Antu existimas Scipionis filias ex auro nitidum speculum habuisse, cum illis dos fuisset æs grave?* Id est, cum meri nummi ærei à Senatu in dotem ipsis dati fuissent. Nam nummi argentei eo tempore nondum erant frequentissimi. Idem Consol. ad Helv. cap. 12. *Scipionis filiae à Senatu in dotem æs grave acceperunt. Et paulò antè: Scipionis filiae ex ærario dotem acceperunt.* Ubi notandum est illud, *ex ærario*: ne quis *æs rude*, vel *infectum*, Scipionis filiabus in dotem datum esse fomniet. Non possunt autem in dictis Senecæ locis per *æs grave* intelligi asses librales (illi quippe Romæ jam desierant ante bellum Punicum secundum; quo Scipionis filiabus dos illa data fuit: ut vel discere licet ex Valer. Max. lib. 4. cap. 4. n. 10.) sed alii asses minoris ponderis, tunc temporis Romæ usitati. Ut proinde fallantur, qui nomine *æris gravis* necessariò asses librales designari putant. Plinius Hist. Nat. 33. 3. [sect. 13.] *Populus Romanus ne argento quidem signato ante Pyrrhum Regem devictum usus est. Librales appen-*

*pendebantur asses. Quare aeris gravis
poena dicta est.* Hic locus nondum à
quocquam doctorum virorum rectè
intellectus & expositus fuit. Non
enim ibi appellatio *aeris gravis* idè
refertur ad asses librales, quòd illis
appellatio ista propria fuerit, neque
in alios asses minoris ponderis cade-
re potuerit (aliud enim omnino sus-
dent loca Senecæ paulò antè advo-
cata) sed quòd eo tempore, de quo
Plinius loquitur, nondum alios
asses quàm librales Roma viderat.
Nam postea dènum, (bello nempe
Punico primo) cùm jam argento
signato uterentur Romani, asses mi-
nori pondere signari cœperunt; ut
Plinius eodem capite testatur. Dein-
de ex verbo *appendebantur* nonnulli
fortè colligant, *es grave* dictum
fuisse, quòd appenderetur tantum;
non etiam numeraretur: qui tamen
error insignis foret. Nam cùm iidem
asses Romæ in summis quidem mi-
noribus numerarentur; in maioribus
antem appenderentur: ridiculum fo-
ret credere, eos tum tantum appel-
latos fuisse *es grave*, cùm appende-
rentur; non verò, cùm numera-
rentur. Nam nummorum pondus
idem utique est, sive appendantur,
sive

five numerentur. Quare cum Plinius asses librales appensos fuisse dicit, respexit utique ad summas pecuniæ majores: eas quippe dubium non est, quin prisca Romani pondere, non numero assium metirentur: ad compendium, scilicet, temporis & opera faciendum. Eadem interpretatio accommodanda est Festo in v. *Pondere*, ubi ait: *Pondere pœnas, solvere significat; ab eo, quod* **ÆRER GRAVI** *cum uterentur Romani, pensa eo, non numerato denotam soluebant.* Sanè nisi pensa ibi rati feras ad summas pecuniæ grandiores, verba lojus ineptum prorsus sensum habebunt. Quis enim credat asses Romæ prisca temporibus nunquam numeratos fuisse, sed semper appensos; etiam in summis minimis; veluti cum pisciculi, aliæque res vilissimi pretii emendæ erant? Nemo id sanè credat: saltem non ego. Vide eundem in v. *Grave*: ubi cave assentiaris Cl. Dacerio, qui *æ grave* de assibus libralibus semper dictum esse unâ cum pluribus assis statuit. 151. Ex dictis autem satis patet, *æ grave*, & *æ* propriè & absolute ita dictum (quatenus, nempe, pro pecuniæ genere accipitur) revera idem esse:

esse: unde non mirum, promiscuè ista à Scriptoribus adhiberi. Sic Valer. Max. loco suprà laudato, Scipionis filiae 11. millia *aeris* à Senatu in dotem data scribit; *aes* simpliciter appellans, quod Seneca *aes grave* nominat, locis suprà dictis. Liv. lib. 28. cap. 39. *Ne minùs dena millia aeris in singulos daretur.* Poterat etiam dixisse *aeris gravis*; sine ullo sensùs discrimine. Salmasius tamen de Mod. Usur. cap. 6. pag. 237. existimat, Livium idèò hìc non addidisse *gravis*, quòd eo tempore asses non ampliùs essent librales, sed minoris ponderis, & quidem semunciarii. Sed quæ ratio omninò est precaria. Nam *aes grave* etiam assignari illis temporibus, quibus asses libralibus minores in usu fuerunt, non solum apparet ex duobus locis Senecæ suprà adductis; sed etiam ex ipso Livio lib. 32. cap. 26. tibi ait: *Libero centum millia aeris gravis dari Patres jusserunt: servis vicena quina millia aeris.* Ubi *aes grave* utique dicitur de assibus semunciaris; utpote qui jam eo tempore, quo Livius id factum narrat (id est, bello Macedonico) Romæ usitati erant. Notandum autem hìc est, Livium primò *aeris gravis*, & deinde absolutè

aeris

æris mentionem facere: non discriminis gratiâ; sed quia posteriore loco vocem *gravis* ~~non~~ *non* (sive, ex superioribus) subauditum voluit: vel etiam, quia *æ* *grave*, & *æ* absolutè ita dictum, revera idem est; ut jam diximus. Hoc cum non animadvertet Salmasius, in loco hoc interpretando mirè æstuat, variaque comminiscitur, ut commodum inde sensum eliciat: lib. de Usur. cap. 19. p. 574. Tandem verò, cum nodum solvere non posset, secare aggressus est, & illud *gravis* à sciolis Livio insertum putat: sed quo remedio in loco sano minimè opus est.

Hæc de *ære gravi* paulò fusiùs exponere volui; quia animadvertēbam, viros doctos disputationibus suis rationem ejus non tam extricasse, quàm intricatiorem reddidisse.

ARTICLE III.

M. MINUCII FELICIS
OCTAVIUS, *ex iterata re-*
censione JOANNIS DAVISII
LL. D. Coll. Regin. Cantab. Socii &
cum ejusdem Animadversionibus ac
notis integris Des. Heraldii & Nic.
Ri-

Rigaltii , *nec non selectis aliorum.*
Accedit COMMODIANUS,
ævi Cyprianici Scriptor, cum obser-
vationibus antehac editis, aliisque
nonnullis, quæ jam primum pro-
deunt. A Cambrige M D C C X I I .
 chez Crownfield , in 4. pagg.
 296.

J A I parlé de la premiere Edition
 de *Minucius Felix* , par Mr. *Davies* ,
 au XVIII. Tome de cette *Bibliothèque*
Choisie. En voici une seconde,
 qui ne manquera pas de plaire à
 ceux , qui ont déjà été satisfaits de
 la précédente. Il y a mis les notes
 entieres de Mrs. *Herault & Rigault* ,
 qui sont les deux meilleurs Interpre-
 tes de cet Auteur, une grande par-
 tie de celles d'*Elmenborstius &* , de
Wower , & quelque peu de celles
 d'*Ouzelius & de Cellarius* , qui ne
 sont pas de si grande conséquence.
 Mais il a sur tout augmenté les sien-
 nes , où il explique son Auteur,
 soit par des remarques sur les choses,
 soit par des passages paralleles ; où
 il défend les endroits que l'on a vou-
 lu corriger mal à propos, ou les cor-
 rige lui même , par des conjectures
 ingenieuses , & peu éloignées de la
Tom. XXIV. F ma-

maniere de lire de l'ancien & de l'unique Exemplaire Manuscrit de cet Auteur, qui est dans la Bibliothèque du Roi de France. Les Notes sont très-bien disposées sous le texte, en sorte qu'elles sont toujours partagées également sous les deux pages, qui se regardent; ce qui fait un agreable effet à l'œil & qui ne donne aucune peine au Lecteur, pour les trouver. Quoi que les pages soient pour un livre in 8. on les a disposées, dans quelques exemplaires, comme pour un in 4. sur du grand papier, qui est fort beau. Il n'y a aucune comparaison à faire entre cette Edition & celle de Mr. Gronovius, soit pour l'impression, soit pour le choix des notes. On se passe très-facilement de celles du Professeur de Leide, dont les conjectures se trouvent presque toutes réfutées, dans cette Edition; tant il a été malheureux en cette occasion, aussi bien que le savant *Mearsius*, à qui d'ailleurs, il ne ressemble pas en savoir, quoi qu'il en parle méprisamment. Je dis librement mon sentiment là-dessus, parce que le premier des deux Critiques, que je viens de nommer, n'a égard à personne, & donne droit

droit de parler encore plus mal de lui, par les injures grossières, qu'il dit à des gens, qui seroient bien fâchez de lui ressembler. On voit bien, par ses manieres, que la retenue & la civilité sont perdues avec lui; & puis qu'il s'amuse à faire des libelles, contre ceux qu'on n'avoit fait que défendre, contre les censures aigres & injustes, il est inutile qu'ils aient désormais de l'égard pour lui. Peut-être même aime-t-il mieux qu'on en use ainsi, que si on le laissoit-là; au moins on l'en accuse. Mr. Davies parle néanmoins civilement de lui, selon sa politesse ordinaire, en le réfutant. Il fait paroître non seulement qu'il a lu son Auteur, avec une grande attention, mais encore que depuis l'édition de M D C C V I. il ne l'a pas perdue de vue; puis qu'il a eu soin de rapporter une infinité de passages, qui servent à l'éclaircir & à confirmer, ou à redresser les expressions, que l'on trouve dans le MS. qui nous en reste.

» Chap. I. *Minucius* en parlant d'*Octavius*, dit : *discedens vir eximius & sanctus immensum sui desiderium nobis reliquit.* Mr. Davies remarque que,

puis qu'*Octavius* étoit mort , lors que *Minucius* écrivoit ceci , il vaudroit mieux lire *decedens* , qui est le terme qui est en usage , dans les bons Auteurs ; qui n'employent pas *discedere* pour mourir , mais *decedere* , en sousentendant , *è vita*.

Au Chap. II. ceux qui compare-
ront ce qu'il y a , dans la premiere Edition , sur les mots *adhuc annis innocentibus* , & plusieurs autres semblables , verront que celle-ci est beaucoup améliorée , & que l'Auteur y a rapporté plus de passages & donné plus de marques de son bon goût , en matieres de *Critique*. On ne se repentira pas de l'avoir achetée.

Un peu plus bas , au lieu de *mollis vestigio cedens arena* , il témoigne qu'il est du sentiment de ceux qui lisent *mollis* , & qui le rapportent à *arena*. La chose même le demande , & les exemples , qu'il en apporte , le prouvent.

Minucius , en parlant au Ch. III. d'une promenade , qu'il fit avec ses deux amis , avec lesquels il étoit allé à Ostie , dit : *Cum hoc sermone ejus* (il entend parler d'*Octavius*) *medium spatium civitatis emensis , jam liberum littus tenebamus*. Les mots de

de *liberum littus* font voir qu'ils étoient sortis de la ville, & qu'ils étoient allez vers la mer. Ainsi notre Critique a sujet de dire, que le mot de *civizatis* a été ajoûté mal à propos, & que *medium spatium* s'entend de l'étendue de la promenade, qu'ils avoient résolu de faire ; & dont ils avoient déjà fait la moitié, à compter depuis la ville, jusqu'au lieu où ils avoient dessein d'aller.

Un peu après, il décrit ainsi les vagues, qui battoient le rivage : *Cum in ipso aequoris limine plantas tingueremus, quod vicissim nunc adpulsum nostris pedibus adluderet fluctus, nunc relabens ac vestigia retrahens in se se resorberet.* Comme on ne dit pas en Latin, *aequor fluctus adludit*, j'avois conjecturé, en parlant de ce passage au XVIII. Tome de cette *Biblioth. Choisie*, qu'il falloit mettre une virgule après *adluderet* & rapporter *fluctus* à *resorberet*, quoi que les paroles soient un peu renversées. Mr. *Davies* convient de la construction des paroles, mais il aime mieux transporter le mot *fluctus*, & mettre : *nunc relabens ac vestigia retrahens fluctus in se se resorberet.* Pour bien parler, *Minucius* a dû assurément

ment parler ainsi. Mr. *Gronovius*, qui a conjecturé *adludere fluctu*, fait parler *Minucius*, comme il le fait lui-même ; puis qu'alors *resorberet* demeurerait sans régime. Ceux qui n'ont pas plus de goût de la Latinité, que cela, ne doivent pas se mêler de rétablir les Anciens & sont encore plus insupportables, lors qu'ils mordent ceux qui font mieux qu'eux.

Au Chap. V. *Cecilius* dit que tout étant incertain „ il est moins étrange que quelques personnes, ennuyées de la peine qu'il y a à rechercher la Verité à fonds, se rendent sans examen à toutes sortes d'opinions, plutôt que de contiuier leurs recherches, avec un soin opiniâtre. *Quo minus mirum est nonnullos, tædio investigandæ penitus veritatis, cuilibet opinioni temerè succumbere, quàm in explorando pertinaci diligentia perseverare.* On voit facilement qu'il faut ou ajoûter, ou soufentendre *potius*, plutôt, comme je l'ai exprimé dans la version Françoisé. C'est ce qui a fait que *Fulvius Ursinus* a changé *penitus* en *potius*, & qu'*Ouzelius*, *Gellarinus* & Mr. *Gronovius* en retenant *penitus*, ont

ont ajouté *potius* avant *succumbere*. Mais comme le M S. de Paris ne reconnoit point ce *potius* & qu'il est très-commun qu'on le sousentende, ainsi que Mr. *Davies* le fait voir, il ne falloit rien changer, en cet endroit.

Cecilius dit, un peu plus bas : *Homo & animal omne quod nascitur, inspiratur, ad tollitur, elementorum ut voluntaria concretio est; in qua rursus homo & animal omne dividitur, solvitur, dissipatur: ita in fontem refluxant & in semet omnia revolvuntur, nullo artifice, nec iudice, nec auctore.* On voit bien que ce passage est embarrassé & peut être corrompu, mais les Interpretes ne s'accordent nullement dans la maniere de l'expliquer, ou de le corriger. Mr. *Gronovius* a mis un point interrogatif après *concretio est*, & prétend que toute la difficulté de ce passage est levée, par là. Mais ce qui remplit son oreille satisfait rarement celle des autres. Mr. *Davies* après avoir remarqué que les Epicuriens rejettoient les quatre élémens d'*Empedocle*, dit qu'il croit qu'il faut lire *fit* après *concretio*, & distinguer ainsi ce passage: *Homo & animal omne, quod nascitur, inspira-*

F 4 *tur,*

tur , adtollitur , elementorum ut voluntaria concretio fit , in qua rursus homo & animal omne dividitur , solvitur dissipatur ; ita in fontem refluunt &c. C'est à dire, mot pour mot :

„ L'homme & tout autre animal ,
 „ qui naît , respire & s'éleve , (*sur la*
 „ *terre*) pour accorder que les éle-
 „ mens s'unissent volontairement ;
 „ dans lesquels élemens , l'homme
 „ & tout autre animal sont de nou-
 „ veau divisez , dissous & dissipés ;
 „ retournent ainsi dans leur origine
 „ & retombent en eux-mêmes , sans
 „ qu'aucun artisan , aucun juge , ni
 „ aucune cause s'en mêle. Un ha-
 „ bile homme croyoit qu'il faut seu-
 „ lement ponctuer ce passage , de la
 „ sorte : *Homo & animal omne , quod nascitur , inspiratur , adtollitur . Ele-*
 „ *mentorum ut voluntaria concretio est*
 „ (*in qua rursus homo & animal omne*
 „ *dividitur , solvitur , dissipatur*) *ita in*
 „ *fontem refluunt &c.* „ L'homme ,
 „ & tout autre animal , est ce qui
 „ naît , qui respire & qui s'éleve.
 „ Comme il se fait une conjon-
 „ tion volontaire des Elemens (dans
 „ lesquels l'homme & tout autre ani-
 „ mal sont de nouveau divisez , dis-
 „ sous & dissipés) de même ils re-
 „ tour-

„ tournent dans leurs sources &c. Mais comment qu'on raccommode & qu'on ponctue cet endroit , il n'y a aucune netteté dans l'expression ; ce qui me fait soupçonner qu'il est encore plus gâté , qu'il ne paroît.

Au Chap. V I. où il est dit que les Phrygiens adorent *la Mere* , c'est à dire , la Mere des Dieux , ou Cybele , six éditions avoient mis *la Grande Mere* , *Magnam Matrem* (Deorum ,) comme on appelle communément Cybele. Mais nôtre Auteur fait voir , par plusieurs exemples , qu'on nommoit aussi Cybele , *la Mere* tout court , de sorte qu'il ne faut rien ajouter ici.

Au Chap. V I I. où il est parlé de *Curtius* , qui fit fermer le gouffre , dans lequel il sauta avec son cheval , *equus* se prend visiblement pour *equus* , comme nôtre Auteur le fait voir ; en marquant , en un mot , que Monfr. *Broekhuysse* s'étoit tout à fait trompé , en voulant corriger un endroit de *Paul Orose* , où il parle de même ; quoi que Mr. *Broekhuysse* n'ignorât pas le sens du mot *equus* , dont il s'agit , puis qu'ils en avoit parlé ailleurs.

Dans le X. *Cecilius* se moque des

F 5 *jeû-*

jeûnes solennels des Chrétiens. *Herault* a fait voir sur cet endroit, dans une savante note, en quel tems se faisoient ces Jeûnes solennels des Chrétiens, & personne ne pourroit jamais s'imaginer qu'il y eût rien là à changer; si *Mr. Gronovius*, au lieu de *jejuniis sollemnibus*, n'avoit dit qu'il falloit lire, *jejuniis olentibus*, parce que l'haleine d'une personne à jeun est souvent forte. Mais *Mr. Davies* dit, avec raison, de cette correction, *nihil est putidius*. Qui a jamais dit *olentia jejunia*? C'est en vain que le Critique de Leide dit que l'on ne pouvoit pas blâmer alors les *jeûnes solennels* des Chrétiens; parce qu'*Herault* cite un passage de *Tertullien*, où ces jeûnes sont accusez de nouveauté. Mais qu'on lise ce passage de *Tertullien*, dans l'Auteur, & l'on verra que c'étoient les jeûnes extraordinairement longs des Montanistes, que les Chrétiens accusoient de nouveauté, & nullement les jeûnes solennels, en général. De si violentes conjectures méritoient d'être examinées de plus près, avant que de les exposer aux yeux du Public.

Mr. Gronovius n'est pas obligé de savoir les usages de l'ancienne Eglise;

se ; mais il devoit au moins se taire , en de semblables occasions. Par exemple , au Chap. IX. Cecilius reproche aux Chrétiens qu'ils adoroient une tête d'âne. On fait que ce reproche avoit été fait aux Juifs , long-tems auparavant , comme il paroît par le II. Livre de *Josepb* contre *Apion*. C'est ce qui a fait que les Payens , qui savoient que les Chrétiens étoient sortis d'entre les Juifs , & qu'ils faisoient profession d'adorer le même Dieu qu'eux , leur objectèrent ensuite la même chose. C'est ce que *Wower* , *Elmenhorst* , & d'autres avoient remarqué sur cet endroit , & dont on ne peut guere douter. Cependant *Mr. Gronovius* ne comprend pas , à ce qu'il dit , ce que veut dire Cecilius , par *caput asini venerari* , & que les Interpretes ne l'expliquent point. Il dit que pour lui il croit qu'ils se trompent , lors qu'ils disent que ce reproche , qui avoit été fait auparavant aux Juifs , étoit retombé sur les Chrétiens. Il ajoute qu'il n'est pas parlé ici des Juifs , mais des Chrétiens. Mais cela n'empêche nullement que ce que les Interpretes disent ne soit très-veritable. Il n'étoit nullement besoin que

Cecilius parlât ici des Juifs, dont il ne s'agit pas. Si *Herault* a dit, sur le Livre VI. d'*Arnobé*, que les Chrétiens étoient accusez d'avoir des simulacres, qu'ils n'osoient pas montrer, & que l'on disoit à cause de cela qu'ils adoroient *la tête d'un âne*; il n'a pas nié pour cela, comme Mr. *Gronovius* le croit, que cette calomnie n'eût été originairement inventée contre les Juifs, & en suite mise en usage contre les Chrétiens. Il avoit trop de savoir & de bon goût, pour nier cela. Mr. *Gronovius* croit que cela regarde les Chrétiens, en particulier, parce qu'ils pouvoient embellir leurs maisons d'images, qui contenoient la vie du Sauveur, & en suite les lieux de leurs Assemblées, & que l'on y devoit voir un âne, qui le portoit à *Jérusalem*; ou qu'ils pouvoient avoir une tête d'âne, comme un signe particulier, pour marquer leurs maisons. Voilà les images rétablies dans l'ancienne Eglise, par la conjecture de Mr. *Gronovius*; contre l'opinion générale des Protestans, qui l'avoient nié jusqu'à présent. Mais cette conjecture se trouve détruite, par la chose même; car les Payens ne les auroient jamais accusez de n'avoir point de simulacres,

cres, si l'on en avoit vu dans leurs maisons & dans les lieux de leurs Assemblées; & c'est néanmoins ce dont on les accusoit, comme il paroît par cet endroit de *Minucius Felix*, & par le fixième livre d'*Arnobé*. Pour le signe d'une tête d'âne, que nôtre Professeur donne ridiculement aux maisons des Chrétiens, qu'il le garde désormais pour la sienne.

On avoit bien pris garde à cette réverie, en feuilletant son Edition, pour en dire ce qu'on a dit dans le Tome XVIII. mais on l'avoit dissimulée, comme tout le reste; parce qu'on n'avoit pas peur que personne approuvât de semblables chimères. Mais Mr. *Gronovius* ayant traité d'âne & de pourceau ceux qui l'avoient ménagé, quoi qu'ils n'en eussent aucun sujet; il étoit juste de lui faire sentir qu'il a abusé de la discretion des gens, & que si l'on en use pas comme lui, c'est par pure retenue, & non que l'on n'ait assez de moyens de se défendre, & d'attaquer à son tour, si l'on vouloit. Voyez au reste ce que Mr. *Davies* dit sur cet endroit, où il rejette l'opinion de Mr. *Gronovius*, comme déstituée de toute vraisemblance, & de toute autorité

des Anciens. Il fait même voir, par un passage formel de *Tertullien*, qu'il étoit persuadé que les Payens faisoient aux Chrétiens le reproche ridicule d'avoir adoré *la tête d'un âne*, à cause de la liaison qu'il y avoit entre eux & les Juifs.

Les Payens objectoient encore aux Chrétiens, qu'ils initioient leurs Proselytes, en leur faisant manger de la chair humaine. Mr. *Davies* fait voir, par un fragment de *S. Irénée*, que cette calomnie étoit venue de ce que les Esclaves ayant ouï parler à leurs maîtres de l'Eucharistie, comme de *corps & du sang de Jésus-Christ*, ils les avoient accusés de manger de la chair humaine, ou par malice, ou par ignorance.

Au Chap. X. *Cecilius* dit des opinions des Chrétiens, touchant la Divinité ; *ut enim Christiani quam in se esse, que portenta confingant ?* C'est ainsi qu'il y a dans le M. S. Sur les mots quatrième & cinquième, on voit des barres, qui marquent que ce sont des abréviatures, pour lesquelles on a mis dans les anciennes Editions, que les autres ont suivies, *quoniam monstrum*, ce qui n'est nullement absurde. Mais *Monfr. Davies* préfère *quan-*

quanta monstra, & Monfr. Gronovius *quàm inania*, ce qui est plus éloigné des abreviatures du M S. & sent la barbarie. Personne ne diroit : *quàm inania*, *que monstra*, que le Critique de Leide, qui joint des mots, qui se sont jamais vus ensemble, que dans ses Ecrits. Ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'il se fonde sur ce que *Minucius* n'a pas accoutumé de joindre *monstra* & *portenta* ensemble ; comme si dans un si petit livre on devoit nécessairement trouver plusieurs fois la même expression, & comme si ces mots n'étoient pas souvent ensemble dans les bons Auteurs ! On le lui prouve par trois exemples de *Cicéron*, & deux de *Lucrèce*, qui suffisent pour persuader les Lecteurs, que *Minucius*, qui avoit bien lu *Cicéron*, & qui l'imite souvent, a pû joindre ces deux mots.

Je n'ajouterais plus que peu d'exemples, par où l'on verra encore qu'en des soins, que les Critiques de bon goût sont obligés de prendre, en faveur de l'Antiquité, c'est de s'opposer aux dépravations, que l'on y voudroit faire.

Au Chap. XX. Octavius, après s'être moqué de la credulité de ceux, qui

qui ajoûtoient foi aux Métamorphoses, dit : *similiter, ac verò erga Deos quoque, Majores nostri improvidi, creduli, rudi simplicitate crediderunt.* Il n'y a rien là, comme il semble, qui puisse faire la moindre difficulté à ceux qui entendent le Latin. Cependant Mr. Gronovius soutient qu'il faut lire : *Simili veratro erga Deos &c.* Il prétend que l'Ellebore ayant été employé autrefois à purger le cerveau, quoi que ce fût un poison, pour les hommes ; on a employé le mot *veratrum* figurément, pour signifier un esprit empoisonné de chimères. Voilà une étrange métaphore & digne de l'éloquence de Mr. Gronovius : comme la raison, qu'il en donne, est digne de son raisonnement exquis. Si l'on avoit trouvé le mot *veratrum* dans cet endroit de *Minucius*, on auroit cru qu'il l'en falloit ôter, comme fautif ; ou pour le moins, on l'auroit pris pour un mot, qui marqueroit un remède contre la folie, comme en effet c'en étoit un. Mais ici nôtre Professeur en éloquence le prend pour la folie elle même. Il cite à la vérité un endroit de Perse, Sat. I, 50. où il y a — *Ilias Atti Ebria veratro;*

com-

comme si ce mot se prenoit en ce sens-là, selon le sentiment même de *Casaubon*. Mais ce grand Critique dit que *Perse* parle ainsi de ce Poëme d'*Attius*, comme si *Attius* avoit pris beaucoup d'Hellebore, en le composant, pour se rendre l'esprit plus vif & plus net. Cela ne prouve nullement que *veratrum* puisse signifier la folie, & qu'on puisse dire en Latin, *simili veratro credere*, pour *simili stultitiâ*, comme Mr. *Davies* le montre fort bien.

Je ne redirai pas ce que j'ai déjà dit au Tome XVIII. touchant le passage du Chap. XXI. & de *spicis Isidis ad hirundinem sistrum*. Je dirai seulement que Mr. *Davies*, ayant mieux considéré ce passage, le lit de la sorte: *Vulcanum facit omnium principem & postea Jovis gentem, RIDET SPICAS ISIDIS AC hirundinem, sistrum & adsparsis membris inanem tui Serapidis, sive Osiridis tumultum*. Si l'on ne peut pas assurer positivement que *Minucius Felix* s'est servi de toutes ces paroles, on peut dire au moins, à coup sûr, qu'il a voulu dire quelque chose de semblable. Pour le sistre fait d'épis, sous lesquels il y avoit des lames de fer

fer cachées , c'est un instrument de l'invention de Mr. Gronovius , & dont jamais personne n'a parlé , que lui. Il n'a qu'à en mettre la figure avec la tête d'âne , qu'il donne trop libéralement aux maisons des anciens Chrétiens.

Au Chap. XXI. il est dit de Janus : *Janus verò duas frontes gestat, quasi ut aversus incedat.* Octavius veut dire *quasi ut etiam aversus incedat*, d'où vient que Gelenius a mis *et aversus*, que Mr. Davius ne désapprouve pas. Mais Mr. Gronovius, qui ne se contente pas de fabriquer des expressions nouvelles dans son propre stile, mais veut encore faire de nouveaux mots dans les Anciens, prétend lire *utramque partem versus*, en devant & en arrière. Ce seroit un mot commode, s'il se disoit.

Un peu plus bas, sur les paroles concernant la Diane d'Ephese : *multis mammis et multis veribus extracta*, Mr. Gronovius avoit publié une Dissertation de Luc de Holstein, où ce savant homme explique *veribus* de certaines broches, ou barres de fer, qui soutenoient la statue de cette Déesse, de peur quelle ne tombât.

Mais

Mais Mr. *Davies* est du sentiment de ceux qui croient que pour *veribus*, il faut lire *uberibus*, comme on trouve dans le même MS. Ch. XXXVI. *verius* pour *uberius*. Le seul mot *exstructa* le fait voir, car ce mot signifie *couverte de mammelles rangées l'une sur l'autre*.

Dans le Chap. XXVIII. il y a un endroit, qui a donné beaucoup de peine aux Interpretes. Octavius, pour reponsser l'accusation ridicule des Payens touchant la tête d'âne, dont j'ai déjà parlé, dit : *quis tam stultus, ut hoc colat? quis stultior, ut hoc coli credat? nisi quod vos & totos asinos in stabulis, cum vestra vel Epona, consecratis*. Mr. *Gronovius* a corrigé *cum Vesta vel Epona*, & cette correction a plus d'apparence, que la plûpart des autres qu'il a proposées; parce que l'Ane étoit consacré à Vesta. Mais il faudroit montrer qu'à cause de cela on mettoit *Vesta*, dans les étables, & il y a un endroit dans l'Apologetique de *Tertullien* Ch. XVI. d'où celui-ci a été copié, où il est bien fait mention d'Epone; mais nullement de Vesta. C'est ce qui a fait croire à Mr. *Davies*, qu'on ne devoit rien changer ici, & qu'Octavius

vius vouloit dire que les Payens *consacraient des Anes entiers, même avec leur Epone*. On sait que c'est-là une signification assez commune de la particule *Vel*, & on en verra des exemples dans cette Edition. Je n'irai pas plus loin, & il vaut mieux que les Lecteurs s'assurent par eux mêmes de l'estime, qu'on en doit faire.

II. LE second Ouvrage, qu'il y a dans ce Volume, *sont les Instructions de Commodien*, contre les Dieux des Payens, avec les notes entieres de Mr. *Rigault*, qui a le premier publié ce Livre, & quelques unes de Mr. *Davies*. Ce *Commodien* paroît avoir été un Africain, qui a vécu du tems de S. *Cyprien*, ou environ; comme feu Mr. *Dodwel* l'a montré, dans une petite Dissertation, sur cet Auteur, qu'il a publiée à Oxford en 1698. à la fin de ses *Annales Velleiani, Quintiliani & Statiani*, & où il réfute Mr. *Rigault*; qui avoit cru que *Commodien* avoit vécu du tems de *Silvestre*, Evêque de Rome, qui vivoit sous *Constantin le Grand*. *Commodien* s'appelle lui même *Mendicus Christi*. Mr. *Rigault* le publia en 1645. sur une copie, que le P. *Sirmond* Jesuite en

en avoit faite, sans dire où l'Original se trouvoit. On ne fait plus ce qu'il peut être devenu, & on ne l'a pû trouver dans une Bibliothèque de France, où l'on disoit qu'il étoit.

Cet Ouvrage est un recueil d'*Acrostiches*, & l'on voit, dans les premières lettres de chaque ligne, le titre de chaque Instruction. Parmi ces lignes, il y a quelques vers, où la mesure est gardée, mais apparemment par hazard; car dans les autres il n'y a aucune mesure, & ce sont seulement des apparences de vers. Le stile en est mauvais; parce que c'est le stile de la populace. *Commodien* étoit un pauvre homme, qui vivoit des aumônes que quelque Eglise d'Afrique lui faisoit, & l'on croit que c'est pour cela qu'il s'appelle dans la LXXX. & dernière Instruction *mendiant de Christ*, & *Gazæus*; parce qu'il vivoit du *Gazum*, comme il parle, dans la LV. Instruction, ou du trésor de l'Eglise. Un homme assisté de la sorte ne pouvoit guère avoir d'étude. Cependant il y a divers endroits, qui peuvent servir à illustrer S. Cyprien, comme Mr. *Dodwel* l'a montré.

Il y a même des choses, qui ne se trou-

trouvent pas ailleurs, comme ce qu'il dit dans l'Instruction XVIII. d'un Dieu, qu'il nomme *Amnoudates & Deus magnus*. Mr. Rigault promettoit dans ses notes de féliciter ceux, qui lui pourroient trouver ailleurs quelque mention de cette Divinité. Il ne s'est trouvé personne, qui l'ait fait jusqu'à présent, & je ne crois pas que personne le puisse faire. Peut-être étoit-ce une Divinité, qu'on adoroit en quelque bourg, ou village d'Afrique. Si l'on écrit ce mot en caracteres Hebreux, de la sorte, *amoudath*, on trouvera un mot qui signifie *desir*, si l'on explique la racine d'où il vient, savoir *amoud*, selon la signification qu'elle a dans les Langues Hebraïque & Chaldaïque, & *oudath*, si on la prend de l'usage des Arabes. On appelloit aussi cette Divinité le *grand Dieu*, comme celles que l'on adoroit dans l'île de *Samothrace*, nommées *Cabires*, mot, qui dans les Langues Orientales, signifie *grand*.

Commodien dit qu'*Amnoudates*, fut
 „ un grand Dieu pour les Payens,
 „ pendant qu'il fut de l'or, dans
 „ son Temple. On y baissoit la tête,
 „ te,

„ te , comme sous une Divinité pré-
 „ sente. Enfin il arriva que l'Em-
 „ pereur en ôta l'or (*apparem-*
 „ *ment une statue d'or*) & la Divini-
 „ té cessa , ou s'enfuit , ou passa
 „ dans le feu. Il est certain que
 „ l'Auteur de ce forfait , est celui ,
 „ qui l'avoit formé. Il séduisoit ,
 „ par ses fausses propheties , quan-
 „ tité de monde & des personnes
 „ considerables , & cet homme qui
 „ avoit accoutumé de deviner , s'est
 „ tû depuis peu. Il parloit aupara-
 „ vant , comme s'il avoit l'esprit
 „ changé , & comme si le Dieu de
 „ bois lui parloit à l'oreille. Dites
 „ maintenant vous mêmes , si ce ne
 „ sont pas de fausses Divinitez. Par
 „ ce prodige , combien ce Prophete
 „ n'a-t-il pas perdu de gens ? Cet
 „ homme , qui avoit accoutumé au-
 „ paravant de prophetizer , l'a ou-
 „ blié. Ces prodiges ont été feints ,
 „ par des yvrognes , dont la dam-
 „ nable audace feint des Divinitez.
 „ Car ils portoient cette statue , qui
 „ s'est desséchée. Le Dieu lui-mê-
 „ me se tait & personne du tout ne
 „ prophetize de sa part. Mais vous
 „ voulez vous perdre.

Dixi-

*Diximus jam multa de superstitione
nefanda,*

*Et tamen exsequimur, ne quid præ-
terisse dicamur.*

*Ammutatémque suum cultores more
colebant,*

*Magnus erat illis, quando fuit au-
rum in æde.*

*Mittebant capita, sub numine quasi
præsenti.*

*Ventum est, ad summum, ut Cæsar
tolleret aurum.*

*Defecit Numen, aut fugit, aut
transit in ignem.*

*Auctor hujus sceleris constat qui for-
mabat eundem.*

*Tot viros & magnos seducit falsè
prophetans,*

*Et modo reticuit qui solebat esse di-
vinus.*

*Erumpebant enim voces, quasi mente
mutatâ,*

*Tamquam illi Deus ligni loqueretur
in aurem.*

*Dicite nunc ipsi, si non sint Numi-
na falsa.*

*Ex eo prodigio, quot perdidit ille
Propheta?*

*Monstra adeò ista ficta sunt, per vi-
nivoraces,*

Anda-

Audacia quorum damnabilis Numina fingit.

Gestabant enim & aruit tale sigillum;

Nam & ipse filet, nec ullus de illo prophetat

Omnino, sed vos ipsos perdere vultis.

On verra à côté, en commençant par la première ligne, de *Ammudate & Deo magno*. Il seroit à souhaiter que l'histoire de cette fourberie se fût conservée jusqu'à nous, & que *Commodien* eût dit sous quel Empereur cela arriva. Ce seroit encore là une preuve des fourberies des Sacrificateurs des Idoles, & de la fausseté de leurs Oracles; puisque l'on voit ici un homme, qui faisoit accroire au peuple, qu'une statue lui parloit à l'oreille. Au reste, il y a dans ces Instructions des avertissements non seulement pour les Payens, mais encore pour les Chrétiens. Ni les choses, ni la manière de les dire n'attirent à la vérité les Lecteurs, & c'est sans doute la raison pourquoi ces Instructions ont si long-tems été négligées.

ARTICLE IV.

JOANNIS CLERICI *Ars Critica, in qua ad studia Linguarum Latina, Græcæ & Hebræicæ viamunitur, Veterumque emendandorum, spuriorum Scriptorum à genuinis discernendorum & judicandi de eorum libris ratio traditur. Editio quarta auctior & emendatior, ad cuius usum quatuor Indices accesserunt.* A Amsterdam MDCCLXII. chez Schelte & les Waasbergue, in 8. en trois volumes, dont le premier a 456. pagg. le second 318, & le troisième 432. avec les préfaces & les indices.

LORS que je travaillois au X. Tome de la Bibliothèque Universelle, en MDCCLXXVIII. je formai le dessein de rédaire, autant qu'il me seroit possible, ce que l'on appelle LA CRITIQUE, en Art. je fis alors des extraits du Virgile du P. de la Rue, de l'Horace du P. de Ronsille, des Tomes VI. & VII. de poët. de Mr. Dacier, du Terence de Madame son Epouse, & du Tacite de Mr. Pi-

Ricobon. L'examen, que je fis de ces Auteurs, me fit naître la pensée de donner quelques Remarques, sur les précautions, qu'il faut prendre, pour bien entendre les Anciens; comme je le fis, pendant le cours de l'Edition de ce Volume. Ces Remarques, quoi que précipitées, ne déplurent pas à ceux qui joignent l'étude des Belles Lettres à la méditation & à la culture du Bon-sens. Il y eut même des gens, qui crurent que les Remarques, dont je viens de parler, n'étoient qu'un Extrait d'un Ouvrage, qui étoit déjà composé & peut-être sous la Presse. On le demanda de plusieurs endroits aux Libraires, qui vendoient la *Bibliothèque Universelle*, & qui eurent de la peine à désabuser le monde; en disant qu'il ne connoissoient aucun Ouvrage, sur cette matière. Cela me confirma dans la pensée, que j'avois eue, & je commençai peu de tems après cet Ouvrage en Latin; parce qu'il s'agit d'Auteurs, qui ont écrit en des Langues mortes, & que l'on ne peut guère comprendre ce que l'on peut dire, dans l'Art de la Critique; sans savoir assez bien le Latin; pour ne pas parler du Grec.

& de l'Hebreu, dont on doit aussi parler dans un Ouvrage de cette nature. Ceux qui voudront en avoir quelque idée, sans savoir ces Langues, & même sans être fort savants en Latin, n'ont qu'à lire ces Remarques.

Peu de tems après, je me mis à méditer sur ce sujet, que personne n'avoit traité, au moins en son entier; & je n'eus pas peu de peine à m'en former un plan. La matiere est si étendue & si diversifiée, qu'il n'est pas facile de la réduire à certains chefs généraux, auxquels on puisse tout rapporter, & de les ranger dans leur ordre naturel. Aussi après en avoir composé une partie, en un stile philosophique, qui comprenoit presque tout le I. Tome; je me dégoûtai de ce travail, qui demandoit tout le tems d'un homme, qui n'auroit rien eu à faire que cela; au lieu que j'étois extrêmement occupé à divers autres Ouvrages, qui ont paru depuis. Je ne croyois pas même l'achever jamais, tant j'y trouvois de difficulté. Cependant je me dégageai de quelques Ouvrages, & ayant repris mes idées, j'entrepris de l'achever, comme je le pourrois.

L'Ou-

L'Ouvrage parut en M D C XCVI. & fut assez bien reçu du Public. On le contrefit bien-tôt à Londres, & les Libraires d'Amsterdam, chez qui il avoit été imprimé, m'engagerent à le revoir & à l'augmenter en M D C X C I X. comme je le fis. Ils avoient dessein d'empêcher le débit de l'Edition d'Angleterre, qui avoit fait tort à la leur, & moi j'étois bien aise de perfectionner mon travail ; autant que je le pourrois, parmi plusieurs autres occupations. Je le fis donc, & comme je vis qu'il y a toujours quelque chose à ajouter dans un Ouvrage de cette nature, je résolus, s'il s'en faisoit encore une nouvelle Edition, de faire imprimer les additions à part ; en faveur de ceux, qui avoient la précédente. Je ne l'ai pourtant pas pu faire, comme j'en avois formé le dessein, & comme je l'avois promis, dans la Préface ; soit à cause des Libraires, qui ne le souhaitoient pas, soit parce qu'il n'étoit pas commode d'imprimer à part une infinité de changemens dans l'expression, & de petites additions répandues dans tout le corps de l'Ouvrage. Ceux qui ont l'Edition précédente n'auroient même guere pu se résoudre à les lire

à part, ou à y recourir, en faisant le corps de l'Ouvrage.

C'est là l'Histoire de la naissance & de l'accroissement de cette *Critique*, que j'ai crû devoir faire ici, pour prévenir les plaintes de ceux, qui pourroient se plaindre de ce que je corrige & j'augmente mes *Ouvrages*, quand on les rimprime. Il est presque impossible de concevoir tout du premier coup, lors qu'il s'agit d'un sujet fort composé, ou de s'exprimer d'abord, en des choses, qu'il n'est pas facile de dire clairement, avec l'exactitude & la netteté nécessaire, ou de rappeler en sa mémoire tout ce qui peut servir à prouver, ou à embellir les matieres douteuses, ou obscures. On rencontre, outre cela, lors qu'on y pense le moins, beaucoup de choses, dans ses lectures, qui servent à ce que je viens de dire, & que l'on n'avoit pas suës au commencement, ou dont on ne s'étoit pas avisé; & il seroit dommage qu'on le supprimât, pour épargner quelque petite dépense à ses Lecteurs. On pourroit dire qu'il faut garder ses *Ouvrages* dans son Cabinet plusieurs années, & ne les produire au jour, que lors qu'on les a autant per-

perfectionner, qu'il est possible. Cela est bon, si l'on n'avoit qu'un seul Ouvrage à achever, dans un nombre considerable d'années, & qu'on pût ne le perdre point de vue. On sait que cela ne se peut point, dans l'état où est ce qui regarde la République des Lettres, & que le Public même ne souffriroit qu'avec peine qu'on le fît attendre si long-tems. La vie seroit passée, avant qu'on se fût résolu à rien publier, si on ne vouloit rien faire paroître, qui pût être retouché; & je puis dire hardiment que nos Bibliothèques seroient vuides, si tous les Auteurs des siècles passés avoient eu un semblable scrupule: & qu'il ne se publieroit presque rien aujourd'hui. Je ne connois point d'Ouvrage, où il n'y eût quelque chose à retoucher & à ajoûter; si l'on vouloit prendre la peine de l'examiner avec soin.

Pour venir à présent à l'Ouvrage même, je dirai en général ce qu'il contient, & j'en marquerai la méthode; car il y a tant de variété ici, qu'on ne peut entrer en aucun détail, sans être trop long.

La Critique, dont il s'agit, est * l'Art

22 BIBLIOTHEQUE

d'entendre les Anciens Auteurs, soit qu'ils aient écrit en prose, ou en vers; de distinguer ce qui est venu de leur main, & ce qui a été supposé ou corrompu; & de connoître ce qui est selon les règles de l'art & ce qui ne l'est pas. Elle se nomme *Critique* parce qu'elle enseigne à juger (en Grec *κρισις*, d'où vient *κριτικός*) de ce que je viens de dire. Elle contient trois parties, dont la première regarde l'ordre que l'on doit garder dans la lecture des Anciens, Latins, Grecs & Hebreux; car c'est sur ces Auteurs-là principalement, que roule la Critique. La seconde donne des Règles, pour l'intelligence sûre des mots & des expressions, & la troisième fournit des avis, touchant le jugement, que l'on doit faire des Livres & des passages des Auteurs; soit que ces Livres & ces passages soient véritablement d'eux, ou supposés; soit qu'ils soient en bon état, ou corrompus. Il importe beaucoup d'observer un bon ordre dans les lectures, sans quoi il est à craindre qu'on ne se dégoûte par la difficulté, & que trouvant un Auteur, qui suppose nécessairement certaines connoissances, on ne l'entende point, ou

on qu'on ne lui donne des sens, auxquels il n'a jamais pensé. Il ne faut pas s'imaginer non plus, que les Dictionnaires, & les Interpretes des Anciens fussent, pour nous les faire parfaitement entendre. Outre qu'il est incommode d'être obligé de consulter, à chaque pas, un Dictionnaire, ou un Interprete; il y a beaucoup plus de difficulté à entendre exactement le langage des Anciens qu'on ne s' imagine communément, & pour ne s'y pas tromper, il faut avoir recours à des Règles philosophiques, auxquelles la plupart des Interpretes & des Critiques n'ont jamais pensé; comme on le verra par la suite. Il ne faut pas croire qu'il soit facile de connoître parfaitement le caractère d'un Auteur, en sorte qu'on puisse distinguer sûrement ce qui est de lui, de ce qui ne l'est point; ou de s'appercevoir des passages corrompus & d'en pouvoir bien juger, & les corriger; ou enfin de se garder des fourberies des anciens Copistes, qui ont mis des noms illustres à la tête de bien des livres, de peu de valeur, pour les vendre mieux. C'est aussi là ce qu'il y a de plus fin & de plus relevé, dans la Critique, &

G 5 qui

154 BIBLIOTHEQUE

qui demande le plus d'étude & de génie.

On peut déjà comprendre par-là quels sont les usages particuliers de la Critique ; mais on les explique plus au long, dans la suite, & l'on fait voir encore qu'on lui peut attribuer tout le fruit, qu'on peut tirer de la connoissance de l'Histoire Ancienne & des Belles-Lettres ; puis que c'en est comme la Clef & que, sans elle, on ne viendrait jamais à les entendre.

I. C'EST-LÀ ce que l'on doit entendre, par le mot de *Critique* ; ce sont-là les parties & les usages ; mais pour en donner une idée plus complète, je parcourrai les trois parties, dont elle est composée, en aussi peu de mots, qu'il me sera possible.

* Comme il faut commencer, tant qu'il est possible, par les choses les plus simples & les plus générales, lors qu'il s'agit d'apprendre une Science ; dès que l'on fait assez de Latin, pour lire un Livre, qui n'est pas difficile à entendre, comme le sont la plupart de ceux des Modernes ; il y a trois choses, dont il faut s'instruire, avant qu'il aille plus loin,

* Cap. I.

loin, ou au moins en avoir une con-
noissance générale, pour ne pas ren-
contrer trop de peine, dans la lectu-
re des Auteurs, & ne s'y pas trom-
per trop souvent. La première est
la Géographie, la seconde la Chro-
nologie, & la troisième les Costu-
mes & les Opinions des Anciens.
Sans cela, on est trop sujet à se trom-
per, & l'on ne peut prendre que peu
de plaisir à une lecture, qui est né-
cessairement interrompue, pour cher-
cher, en d'autres livres, des éclair-
cissements, sur ce que l'on n'entend
pas.

Les meilleurs Auteurs nous trom-
peroit même souvent, ou nous
embarrasseroient au moins étrange-
ment, en matière de Géographie; si
nous n'en savions rien, avant que
de les lire. *Quinte-Curce*, par exem-
ple, qui a confondu le *Pont-Euxin*
& la mer *Caspie* & qui a brouillé par
conséquent la situation des Provin-
ces, des montagnes & des rivières voi-
sines, embarrasseroit extrêmement
ceux qui n'en seroient pas avertis &
qui ne seroient pas au moins instruits
en gros du théâtre des guerres, qu'*A-*
lexandre a faites en *Asie*. Qui croi-
roit que *Virgile*, *Manila*, *Lucain* &

136 BIBLIOTHEQUE

Florus ont confondu *Philippes* ville de Thessalie, près de laquelle *Pompe* fut vaincu par *Jules-Cesar*, avec une ville fort éloignée, de Macedoine, ou de Thrace, du même nom, près de laquelle *Marc-Antoine* & *Auguste* vainquirent *Brutus* & *Cassius*; si d'habiles gens n'eussent montré très-clairement? Aussi a-t-on vu de savans hommes, qui n'avoient pas fait cette étude de bonne heure, se tromper, en des choses, qui ne les auroient nullement embarrassés, s'ils avoient eu soin de s'instruire un peu mieux de la Géographie. *Erasme*, dans la 3. Edition de ses remarques sur le Nouveau Testament, n'avoit pas assez distingué *Milene*, île de la mer Hadriatique, *Miles* ville d'Ionie, & *Malte*, qui est entre la Sicile & l'Afrique. On trouvera, dans l'Ouvrage même; d'autres exemples semblables, & en continuant à étudier, on en rencontrera bien d'autres, dans les Ecrits même des Modernes, qui ont plus de secours, pour éviter ces fautes.

Il faut aussi avoir une idée générale de la *Chronologie*, par où j'entens ici, non la partie spéculative de cette Science; qui est trop difficile

pour

pour ceux qui commencent, & que l'on trouve dans *Scaliger*, *Petau* & d'autres; mais l'Histoire avec les années, où chaque chose est arrivée. Il est bon au commencement d'en lire au moins un Abregé, pour ranger les principaux événemens dans la mémoire; selon l'ordre du tems, & savoir quand les plus grands hommes de l'Antiquité ont vécu. Sans cela, on ne peut avoir guere de plaisir à lire l'Histoire, & l'on est sujet à commettre de grandes bévuës; comme *Justin Martyr*, qui croyoit qu'*Herode* avoit envoyé les Septante Interpretes à *Ptolomée Philadelph*.

La connoissance des Coûtumes & des Opinions des Anciens, au moins générale, est fort nécessaire pour les entendre. On le fait voir ici, par quelques exemples remarquables, auxquels je ne m'arrêterai pas. Je dirai seulement, que si ceux qui ont cru, qu'on avoit dressé des statues dans Rome à *Simon* le Magicien, comme à un Dieu, avoient eu plus de connoissance des coûtumes, des opinions & du génie des Romains, sous Tibere & ses Successeurs, ils ne se feroient jamais persuadé une sem-

blable chose. Sachant que les Romains nommoient *Semo Sancus*, ou *Sanctus*, une ancienne Divinité, que l'on confondoit avec Hercule, qu'ils n'étoient pas fort superstitieux en ce temps-là, & qu'ils avoient le dernier mépris pour les Juifs, & par conséquent aussi pour les Samaritains; ils auroient reconnu que la statue, où il y avoit *Semoni Sancto*, dans la base, que l'on voit encore, étoit une statue d'Hercule & non d'un Imposteur Samaritain; & c'est aussi ce que d'habiles gens ont montré. On indique ici quelques uns de ceux, qui ont écrit des opinions & des coutumes des Anciens; dont il est fâcheux qu'il n'y ait point encore de système complet, quoi qu'on ait de très-grands recueils d'Œuvres, qui ont été composés sur ces matières, comme les *Antiquitez Greques & Romaines*; où il y a trop & trop peu. On indique *Rebus*, qui a écrit de la République Romaine, non pour l'approuver en tout, ni pour le faire passer pour un Auteur exact.

* Voyez la *Dissert.* d'Antoine van Dale, après l'*Édit.* in 4. de son Livre de *Oraculis*.

exact & complet; mais parce qu'il est court & que le gros des choses y est.

En traitant de * l'ordre, que l'on doit garder, en lisant les Auteurs Latins, on dit un mot des differens âges de la Langue Latine, & l'on conseille de commencer par ceux qui ont vécu peu avant les plus grande perfection, ordant la perfection même de cette Langue. Il faut d'abord s'attacher aux Auteurs, qui ont écrit en prose, ou au moins dont le stile approche fort de la prose, comme *Plaute*, *Terence* & *Réandre*. On en marque des meilleures Editions, que l'on ait vûes jusqu'à présent, & l'on conseille à ceux, qui veulent apprendre le Latin à fonds, de les lire d'abord seuls & avec beaucoup de soin; après quoi on marque les Auteurs en prose, que l'on peut lire. Sur le tout, on avertit qu'il faut commencer par la prose, pour entendre bien le sens propre des mots & des expressions, & apprendre quelles étoient les occasions, auxquelles on les employoit communément; avant que d'entreprendre de lire ceux, qui ont écrit en

stile

* Cap. II,

stile plus figuré, comme les Poëtes Elegiaques, Heroïques & Lyriques. Autrement on n'entend jamais bien l'usage des mots, & l'on ne fait point d'où vient qu'ils signifient figurément certaines choses. C'est ce que l'on fait voir, par l'exemple d'une expression d'*Horace*, qui n'avoit point été entendue, comme il faut; savoir, *oculo irretorto spectare acervos auri*, qui signifie figurément mépriser les richesses, mais proprement passer devant des monceaux d'or, sans daigner tourner la tête pour les voir plus long-tems; comme on fait ordinairement, alors qu'on quitte quelque chose avec peine.

Après la lecture des Auteurs en Prose, il faut venir à celle des Poëtes; mais avant cela, il faut avoir quelque connoissance de la Fable, sans quoi on auroit trop de peine à les entendre. *Diodore* de Sicile, & *Apollodore* nous l'ont apprise, dans leurs Bibliothèques, & *Hyginus* dans ses Fables. On suppose ici qu'en commençant à étudier la Langue Latine, on y a joint l'étude de la Greque, selon l'usage reçu dans la plupart des Academies, & qu'on est assez avancé, pour lire les deux Au-
Auteurs

teurs Grecs, que l'on vient de nommer. On donne ensuite l'ordre que l'on peut observer, en lisant les Poètes, qui est ici, comme par tout ailleurs, de commencer, par les plus faciles, & de s'y affermir, avant que de venir aux plus difficiles. On marque les meilleures Editions de quelques uns des principaux Auteurs, pour en instruire ceux qui commencent à étudier, avec quelque soin, les belles Lettres, & sur tout ceux qui vivent dans les lieux, où il n'y a pas abondance de cette sorte de livres. Il n'auroit pas été difficile de faire de grands catalogues des Editions les plus estimées des anciens Auteurs, & de dire quelque chose sur chacune. Mais pour peu que l'on étudie, & que l'on ait de commerce avec des Gens de Lettres, on vient facilement à la connoissance de ces Editions; quand ce ne seroit, que par les citations. D'ailleurs, on tient pour maxime, qu'il ne faut pas aller trop vite dans ses lectures, quand on commence, ni sauter d'un Auteur à un autre, sans avoir achevé le premier. Il faut lire, avec beaucoup de soin, les premiers Auteurs, que l'on

162 BIBLIOTHEQUE

l'on lit, & qui font ordinairement plus d'impression sur l'esprit, que les autres. Comme ce doivent être des meilleurs, il faut les repasser plus d'une fois, & les bien entendre, avant que de passer outre. On peut s'appercevoir très-souvent, par la lecture de plusieurs Savans Modernes, qu'ils n'avoient pas jetté d'assez solides fondemens de leurs études, non pour n'avoir pas assez lû, mais pour ne s'être pas assez arrêté sur les principes & à la lecture des meilleurs Auteurs; ce qui leur fait commettre quelquefois des fautes, qu'ils n'auroient autrement jamais commises.

On peut aussi reconnoître à une chose, si l'on a commencé, comme il faut, à étudier; c'est au stile, dont on se sert, quand on écrit en Latin. Si l'on voit un stile mêlé d'expressions poétiques & profaïques, du bon & du mauvais tems de la Latinité; c'est ordinairement une marque qu'on n'a pas assez lû les bons Auteurs en prose, & qu'avant que les avoir bien digerez, on s'est jetté sur toutes sortes d'Auteurs, dont on puisse ensuite indifferemment les expressions, dont on a besoin. Il est vrai
que

que la lecture des Modernes ; qui n'écrivent pas bien ; & qui écrivent néanmoins de matières importantes, & qu'on ne doit pas ignorer ; gâte communément le stile des jeunes gens ; & qu'ils ne s'en corrigent quelquefois jamais. Mais on voit pourtant de très-savans hommes, & d'une lecture infinie, qui ont le stile étrangement bigarré, par la variété de leurs lectures. Tels ont été *Theodore de Maucilly*, *Gaspar Barthez*, *Jean Selden* & autres ; dont les ouvrages font voir qu'ils avoient tant de lecture, qu'ils avoient peu de goût pour le bon stile.

Ce qu'on a fait, touchant les Auteurs Latins, on le fait * ensuite, à l'égard des Grecs ; & l'on avertit d'abord, en parlant des Auteurs en Prose, qu'il faut éviter avec soin un inconvénient fâcheux, qui ne manque pas de dégoûter de l'étude de la Langue Greque ceux, qui commencent à s'y appliquer ; c'est qu'on ne prend pas assez de peine à applanir les difficultez, qui s'y trouvent. *Quintilien* a fort bien remarqué, qu'il falloit se donner garde que ceux, qui ne peuvent pas encore aimer l'étude,

* Cap. III.

parce qu'ils ne l'ont pas encore assez avancée, commençant à la bair. Voici les termes : *In primis cavere oportet, ne studia qui amare nondum potest oderit.* On fait très-mal d'empêcher les jeunes gens de se servir des livres qui peuvent servir à faciliter la réduction des mots, où il y a des Anomalies ; à ceux dont ils viennent, comme est la Grammaire d'*Aut signans* ; ou de les contraindre d'apprendre par cœur ce qu'aucune mémoire ne peut retenir, sur tout parce qu'on tâche de l'apprendre, avant que l'on ait aucune lecture. On fait encore fort mal d'empêcher de se servir des versions, qui sont tout à fait nécessaires au commencement, & même dans la suite, pour les Auteurs difficiles, auxquels une bonne version sert de Commentaire ; on faut incessamment joindre l'usage aux règles, qui par-là s'impriment beaucoup mieux dans la mémoire, & en se servant des versions, il ne faut pas laisser d'entendre bien chaque mot de l'original, en le rapportant à son origine, autant qu'il est possible. Il faut qu'elles servent, au commencement, à entendre chaque mot, & ensuite à en rappeler la signi-

signification dans la mémoire, si on l'a oubliée, comme cela arrive facilement.

On n'approuve point la méthode de quelques habiles gens, qui avoient commencé à apprendre la Langue Greque, par la lecture d'*Homere*. Il faut, comme dans la Langue Latine, commencer par les Auteurs en Prose, & même par les plus faciles, dont on marque ici quelques uns. On finit, en faisant ressouvenir le Lecteur, qu'il faut aussi étudier les Ecrits de ceux, qui ont travaillé sur les coutumes des Grecs; dont le principal est *Jean Meursius*, que l'on trouvera dans le recueil des Antiquitez Greques.

A l'égard des Poëtes, on croit qu'il faut commencer par *Homere* & par *Hesiodé*; qui sont en même tems les plus anciens, les meilleurs & les plus faciles; parce que les Auteurs Grecs des siècles suivans, & même les Latins, les imitent à tous momens, & font allusion à leurs Ecrits. On en marque les meilleures Editions; aussi bien que celles des autres Poëtes. On dit encore un mot, à la fin, d'une chose, que l'on néglige ordinairement, & sans laquelle

le néanmoins on n'est pas en état de
juger d'un Poëme. C'est qu'il faut
avoir quelque idée des Regles, que
les maîtres de l'art Poétique ont éta-
blies, & que l'on trouvera dans les
Institutions Poétiques de *Vallart*, &
ailleurs. On ajoute à cela un avis
touchant les Fables, que
l'on ne doit pas prendre toutes pour
de simples fictions des Poëtes; mais
qui sont, en grande partie, l'Histoire
de l'ancienne Grece. Cette Histo-
re a été gâtée pour avoir été conser-
vée seulement par tradition, & en-
suite encore plus corrompue, par des
fictions; comme on l'a prouvé al-
leurs, dans la *Bibliothèque Universelle*,
le, dans celle-ci, & dans les notes
sur la *Théogonie* d'*Hésiode*.

On suppose, en ce que l'on vient
de dire, que ceux à qui l'on donne
ces avis, sont assez avancés dans la
connoissance des Langues Latine &
Greque, pour n'avoir pas besoin d'être
instruits des premiers principes;
mais * en parlant de la Langue Hé-
braïque, que l'on commence à ap-
prendre plus tard, on donne des avis
sur la lecture de cette Langue, & sur
les regles de la Grammaire, qui sont
plei-

* Cap. IV.

pleines d'embarras, que l'on pourroit bien éviter, si l'on s'y prenoit autrement. Au contraire, on dégoutte souvent de bons esprits, par la multitude des regles & des exceptions, & s'il y a des gens assez laborieux, ou dont la mémoire est assez bonne, pour ne pas se rebuter de cette étude; il arrive souvent, qu'ils ne vont guere plus loin, & qu'ils ne sont pas capables de pénétrer le sens des Originaux Hebreux, ni de goûter les plus fines & les plus judicieuses remarques de Critique. On a vû de très-habiles gens, dans les minuties de la *Grammaire Massarethique*, que l'on fait communément, ne s'élever guere au dessus de ces principes; & d'autres, qui n'en faisoient pas grand cas, produire les plus excellens Ouvrages de Critique, que nous ayons sur l'Ecriture Sainte.

On indique ensuite les principaux Auteurs, qui ont écrit sur la Langue & sur les Antiquitez Hebraïques. On marque l'usage, que l'on peut faire des anciennes Versions du Vieux Testament, & les difficultez qu'il y a à entendre la Langue Hebraïque, & qui empêchent que nous ne laquisitionnions jamais savoir à fonds. On mon-

montre néanmoins de quelle manière on peut surmonter en partie ces difficultez, & le secours, que l'on peut tirer des autres Langues Orientales, pour éclaircir l'Hébraïque; mais on avertit en même tems, des précautions, que l'on doit prendre là-dessus, pour ne s'y pas tromper, ce qui peut très-facilement arriver.

Enfin * on donne divers avis particuliers, sur la manière d'étudier, que l'on marquera ici en peu de mots. Ceux qui repassent leurs premières études, dans un âge plus mûr, ou qui veulent savoir les choses à fonds, doivent suivre un autre ordre, que celui dont on a parlé jusqu'à présent. Par exemple, dans la lecture des Poëtes, si l'on est d'humeur de pousser cette sorte d'étude, & si l'on en a le tems; il faut alors commencer par les plus anciens, & continuer à les lire, selon l'ordre du tems auquel ils ont écrit. Mais pour s'instruire de l'Histoire ancienne, il faut avoir égard à l'ordre des choses & non à l'âge des Historiens; dont les plus anciens ne doivent pas être lus les premiers, mais ceux qui ont écrit des choses les plus anciennes.

Lors

* *Cap. V.*

Lors que l'on étudie quelque chose, que l'on veut tâcher de bien savoir, il ne faut lire qu'une seule chose en même tems, & continuer à la lire, sans interruption, jusqu'à ce qu'on en soit venu à bout. Autrement l'esprit distrait, par d'autres choses, n'est pas en état d'y apporter beaucoup d'attention; le dégoût se glisse insensiblement dans cette lecture interrompue; le Jugement & la Mémoire même se troublent, par la variété des objets. Enfin on ne vient par-là qu'à une connoissance superficielle & qui s'efface même, dans la suite, de ce qu'on auroit pû entendre à fonds, & que l'on oublie enfin tout à fait.

Quoi qu'on ne soit pas en état d'étudier tous les jours, autant d'heures l'un, que l'autre; néanmoins pendant qu'on n'est pas encore distrait, par les soins de la vie, qui empêchent qu'on ne puisse faire ce que l'on voudroit; il faut se faire une loi de ne laisser pas passer un jour, au moins pendant qu'on demeure en un lieu, sans faire quelque chose dans le genre d'étude que l'on veut particulièrement cultiver. Ceux qui observeront ce conseil, s'apper-

cevront, dans peu, de sa grande utilité. Il ne faut pas, à la vérité, faire différentes sortes d'Etude, un même jour; au moins si l'on peut s'en abstenir, comme on le peut, quand on est maître de son tems. Cela cause presque infailliblement les desordres, dont j'ai déjà parlé. On entend moins ce que l'on lit, on le digere moins, on s'en ressouvient moins, & l'on n'en fait pas un si bon usage. Quand il arrive même que l'on vient à écrire, alors les digressions, dans lesquelles on tombe, & le mélange confus de matieres, qui n'ont aucun rapport l'une avec l'autre, ou au moins qui sont différentes, font bien voir que l'on a étudié d'une maniere confuse, & que par-là même la Mémoire, où tout devroit être gardé en ordre, par le Jugement, pour s'en servir à propos, n'est enfin autre chose qu'une Bibliothèque renversée. C'est de quoi on peut trouver un exemple dans le livre de *Selden de Synedriis Judaeorum*, plein de matieres diverses qui ont peu, ou point de rapport ensemble, dont le principal fonds n'est même qu'une chimere; quoi qu'on ne puisse pas douter, que l'Auteur ne fût un très-

très-savant homme. On a prouvé ailleurs que le Grand *Sanbedrin*, que les Rabbins croyent avoit été perpétuel, dans la République des Hébreux, & dont *Selden* suit le sentiment, est une pure fiction.

Comme la vie est trop courte & que les Sciences sont trop difficiles, pour s'appliquer à toutes; on est d'avis, que chacun s'attache à quelque chose, en particulier, & ne prenne de connoissance du reste, qu'autant que cela est nécessaire pour éviter des fautes trop grossières. Il est bon que chacun suive, en cette occasion, son penchant, & qu'il y employe plus de tems; pourvu que l'état de ses affaires le lui permette. On peut espérer alors de mieux réussir, que si l'on s'appliquoit à une Science, pour laquelle l'on n'auroit aucun penchant. Il vaut mieux savoir quelque chose bien, & ignorer le reste, que d'être comme le *Margite* d'*Homere*, qui savoit faire beaucoup d'ouvrages, mais qui les savoit tous mal. On est, en ceci, du sentiment de *Senèque*, qui croyoit qu'il faut s'arrêter à de certains génies, & se nourrir de leurs Ouvrages; si l'on veut en tirer quel-

H 2

que

que chose , qui demeure dans l'esprit. Celui qui est par tout , ajoûte-t-il , n'est nulle part. *Certis ingenii immorari & innutriti oportet , si velis aliquid trahere , quod in animo fideliter sedeat. Nusquam est , qui ubique est.* On dit que *Theod. de Marcilly*, & *Gasp. Barthius* auroient fait des Ouvrages plus utiles , s'ils avoient lû moins d'Auteurs , qu'il eussent choisi les meilleurs & qu'ils les eussent bien digerez , comme ils en étoient capables.

On avertit encore ici ceux qui étudient , de s'appliquer particulièrement à lire le texte des Anciens , sans se gêner à lire toutes les remarques , qu'on y a jointes ; parce qu'il arriveroit par-là qu'ils liroient plutôt les Modernes , que les Anciens , & que le Texte , par un renversement ridicule , deviendrait moins considérable que les remarques. On en excepte celles de *Scaliger* , de *Lipse* , de *Casanbon* & de *Saumaïse* , dont les deux premiers sont courts & les deux derniers longs. On peut même dire que ce que *Saumaïse* a écrit , sur *Solin* & sur l'*Histoire Auguste* , vaut mieux , que les Auteurs qu'il a commentez. Du reste , il vaut beaucoup mieux lire *Plaute* ,

Terence, *Cicéron*, & les autres Auteurs semblables, trois ou quatre fois chacun ; que de ne les lire qu'une seule fois, avec les vastes commentaires, dont on les a accablés.

On donne ensuite quelques avis, touchant la manière de faire des Recueils & l'on fait quelques autres remarques, auxquelles je ne m'arrêterai pas.

II. LA seconde Partie de la Critique, qui traite *de la signification des mots & des expressions*, est divisée en deux Sections ; dont la première contient des règles générales sur ce sujet, & la seconde des remarques sur chaque sorte de mots, divisez selon les idées, qu'ils signifient.

On a * commencé la première Section de cette Partie, par une réduction de toutes nos expressions aux mêmes chefs ; auxquels on a réduit toutes nos idées, dans la Logique. Comme les mots n'ont été inventez, que pour exprimer les idées, que l'on a dans l'esprit ; il ne peut pas y avoir plus de sortes de mots, qu'il n'y a de sortes d'idées ; quoi qu'il y ait bien des idées, qui n'ont point

H 3 en-

* *Cap. I.*

encore de noms particuliers. On peut réduire nos idées à sept classes générales, comme on le dira, en parlant de la seconde Section; où l'on traite de leurs noms, en particulier.

Comme * il y a des remarques générales à faire, sur toutes sortes d'expressions, sans avoir d'égard aux espèces particulières, dont je viens de parler; on a mis d'abord des Regles générales, qui peuvent servir à les entendre, & on les a éclaircies par des exemples tirez des meilleurs Auteurs, pour en faire voir l'usage. Je ne pourrois pas mettre ici ces exemples, sans copier le livre. Je me contenterai donc d'en indiquer quelques uns, après avoir mis chaque Regle. La I. est que les Langues ne se répondent pas assez, l'une à l'autre, pour pouvoir exprimer commodément, en chaque Langue, tout ce que l'on dit dans une autre. On le fait voir, en comparant le commencement de l'Apologie de Socrate par Platon, en Langue Greque, avec les versions Latines que l'on en a faites, ou que l'on en pourroit faire. On montre évidemment qu'il y a quantité d'expressions Greques, qu'on

* Cap. II.

qu'on ne pourroit pas exprimer en Latin, sans beaucoup de détour & de paroles, qui romproient la suite du discours, & le rendroient plat & ennuyeux. On fait la même chose, à l'égard de quelques mots & de quelques manières de parler, qui se trouvent dans la suite.

Après l'avoir montré, par rapport à la Langue Greque, * on entreprend aussi de le prouver à l'égard de la Latine; quel'on compare à la Françoisse, en plusieurs expressions particulières, & en examinant quelques endroits des *Adelphes* de *Terence*, comme ils ont été traduits par le Sr. de *S. Aubin*, & par *Madame Dacier*; sans oublier néanmoins de rendre à ces Interpretes la justice, qu'ils méritent. On y verra aussi quelques remarques sur le stile Latin des Modernes, qui se ressent un peu, même dans les meilleurs Auteurs, de leur Langue maternelle, dans laquelle ils forment leurs pensées & leurs expressions, avant que de les mettre en Latin sur le papier; au lieu qu'il faudroit parler Latin, comme si l'on ne savoit point d'autre Langue; talent qu'il est fort difficile d'aquerir à

H 4 un

* *Ibid.* §. 31. & *seqq.*

un point de perfection, qui ne souffre pas que l'on mêle jamais aucuns tours, ni aucunes expressions modernes à celles des Anciens Romains.

La II. Regle * porte *que bien des mots de diverses Langues, qui paroissent tout à fait synonymes, ne se répondent néanmoins pas exactement.* C'est ce que l'on montre, par les mots Hebreux & Grecs, que l'on a accoutumé de traduire, par le mot de *Dieu*, ou par d'autres semblables, dans les Langues modernes. Les Anciens entendoient, par ces mots, des Etres Intelligens, qui sont au dessus de la Nature Humaine, quoi que de differents degrez de perfection ; au lieu que nous n'entendons aujourd'hui, par le mot de *Dieu* & les autres semblables, que le seul Etre Tout-parfait, & qui a créé toutes choses. On cite là-dessus des Auteurs Juifs, Chrétiens & Payens, par où l'on montre la chose, avec évidence.

Dans la III. Regle, † on dit *qu'il y a plusieurs expressions, qui paroissent emphatiques, dans les Versions, & qui ne le sont pas dans les Originaux ; ce qui trompe extrêmement ceux qui* *
sont obligez de se contenter des Ver-
sions.

* Cap. III. † Cap. IV.

sions. On le montre, par plusieurs manieres de parler remarquables, dans lesquelles d'habiles gens se sont trompez, & particulièrement par celle-ci, *écrire dans le cœur de quelcun*; qui paroît d'abord fort emphatique, mais qui ne signifie néanmoins autre chose, sinon, faire en sorte que quelcun n'oublie point ce qu'on lui a dit. C'est ce qui paroît évidemment, par des passages d'Auteurs Juifs, Chrétiens & Payens, que l'on a produits, en plus grand nombre, que personne, que l'on sâche, ne l'eût fait auparavant.

On a ajouté à la fin, * en cette Edition, une Regle qui est une conséquence de la précédente, & très-importante, pour ne se pas tromper dans l'intelligence des Anciens, comme l'on fait souvent, faute d'y prendre garde. C'est *qu'encore que les paroles des Anciens paroissent emphatiques, il suffit de les expliquer en un sens moins rigoureux, si en les pressant trop, elles renferment quelque absurdité; à moins qu'on ne sâche d'ailleurs qu'ils ont cru ce qui nous paroît absurde.* L'équité demande qu'on en use ainsi; car il n'est pas juste d'attribuer des absur-

H 5 ditez

* §. 15. & seqq.

ditez aux Anciens , si l'on peut expliquer plus commodément leurs paroles. Autrement à presser tout à la rigueur , on tourneroit en ridicule les Auteurs les plus éclairés. On remarque là-dessus , & l'on montre , par des exemples , que les Propheties de l'Ancien Testament sont , conformément au stile des Orientaux , fort hyperboliques , & qu'on n'en trouveroit point d'accomplissement , si on les entendoit selon toute l'étendue de la signification des termes , auxquels elles sont conçues. C'est peut-être une des raisons , qui font que l'on n'entend pas l'Apocalypse ; parce que l'on cherche , dans ce Livre , plus qu'il n'y a ; à cause du stile hyperbolique , dans lequel il est écrit. En pressant trop des expressions figurées , & qui ne sont vraies qu'à certain égard , on a introduit dans la Théologie & dans la Morale Chrétienne bien des dogmes , qui sont sujets à des difficultés , infiniment plus difficiles à digérer , que des explications moins rigoureuses , & plus conformes à la nature des choses dont il s'agit. On ne peut pas objecter à cela que c'est affoiblir l'Ecriture Sainte , que de n'en pas trop presser les

termes; puis qu'il n'y a aucune Société Chrétienne, qui n'en use très-souvent ainsi.

Dans la Regle IV. * on dit *qu'il y a beaucoup de mots, dans toutes les Langues, qui sont ambigus, ou à cause de la pauvreté des Langues mêmes, ou par la négligence de ceux qui écrivent.* On le fait voir, par l'examen de plusieurs expressions métaphoriques, dont il est très-difficile de savoir toute l'étendue de la signification; parce qu'on ne fait pas précisément en quoi les Auteurs ont fait consister la ressemblance des choses, qu'ils comparent en quelque maniere ensemble, par ces termes. Tels sont les mots de *racheter*, & de *rançon*, lors qu'il s'agit de la rédemption de Jesus-Christ; ceux d'*alliance* & de *signes de l'alliance*, lors qu'il est question de la conduite de Dieu envers les hommes; ceux de *vent*, ou d'*esprit* en Hebreu, en Grec & en Latin, où ils ont des significations très-éloignées les unes des autres; comme on le fait voir, par quantité d'exemples. Il s'ensuit de là que, quand un Auteur se sert de termes équivoques, & qu'on ne peut savoir

H 6

d'ail-

* Cap. V.

d'ailleurs l'étendue de ses connoissances, sur le sujet dont il s'agit; il faut suspendre son jugement; touchant ce qu'il a voulu dire précisément.

La Regle V. dit *que les significations du même mot sont souvent plus, ou moins étendues.* * C'est ainsi que la signification du mot de *Justice* renferme beaucoup moins, parmi les Payens, sur tout dans le langage des grandes Puissances, que dans le langage des Philosophes, & principalement dans celui de l'Evangile. Les mots de *Saint* & de *Charité* signifient beaucoup plus, en ce dernier langage, que dans celui des Inquisiteurs de la Foi, & de ceux qui approuvent leur conduite. Quelquefois même, dans un même Auteur, un seul & même mot, varie de signification; comme le mot de *Foi*, non seulement dans l'Ecriture Sainte en général, mais même dans une seule Epître de S. Paul. Le mot *Δίκη justice* a quatre significations différentes en huit vers d'*Hésiode*.

Pour bien entendre les expressions des Anciens, il faut bien se garder de confondre les significations propres avec les

* Cap. VI.

les métaphoriques. C'est ce que porte la V I. Règle, * que l'on applique à l'expression de S. Paul, qui se trouve Gal. I V, 8. où il parle de ceux *qui ne sont pas Dieux de leur nature*, & qui signifie ceux qui ne sont Dieux que par l'institution des hommes, & non proprement ceux qui ne sont pas véritablement Dieux. Grotius, après quelques Anciens, se sert de cette expression, pour expliquer celle-ci: *nous étions de nature enfans de la colère*, Ephes. I I, 3. & prétend que cela signifie véritablement *enfans de la colère*; mais on croit qu'il se trompe, & que S. Paul veut dire: *nous autres Juifs nous étions d'un naturel aussi dépravé, que les autres nations.* On fait voir que l'on employe le mot de *nature*, pour marquer le naturel des nations entières, & l'on répond à quelques objections, que quelcun avoit faites, contre cette explication.

Par la VII. Règle, on établit qu'il y a quantité de mots, qui ont des significations très-obscurës, † qu'il que ceux, qui sont accoutumés à ces mots, dès leur enfance, n'y prennent pas garde, seulement parce qu'ils savent

H. 7

appli-

* Cap. VII.

† Cap. VIII.

appliquer ces mots où il faut. Tels sont, par exemple, les mots de *vie* & d'*animal*; qu'on a perpétuellement à la bouche, & qui sont des noms d'idées très-obscurés. Ainsi, dans la Théologie des Payens, les noms des Passions, des Vertus, des Vices, & d'autres choses semblables, que les Romains mettoient au rang des Dieux, étoient à cet égard des noms d'idées bien obscures, & ils auroient eu bien de la peine à satisfaire aux questions, qu'on leur auroit pû faire là-dessus. Il y a quantité de mots semblables, dans *Aristote*, dont la Philosophie commença dès le XIII. siècle à gâter la Théologie, encore plus qu'elle ne l'étoit auparavant; par mille expressions obscures, qu'elle y introduisit. Ce n'est pas que, dans des siècles encore plus éloignés, on n'eût employé bien des mots, sans bien savoir ce qu'il signifioient; tel qu'est celui de *Grace*, qui, selon le sentiment du P. *Bouhours*, est un je ne sais quoi; si on l'entend dans le sens de la Grace efficace, ou irrésistible, que Dieu ne donne qu'à quelques peu de gens; auquel St. *Augustin* l'a employé, & auquel il ne se trouve jamais, dans l'Ecriture Sainte,

qu'on ne le trouve jamais.

quoi qu'en disent quelques Théologiens.

On va plus loin , dans la Regle VIII. où l'on * établit *qu'il y a des mots , qui n'ont point du tout de sens.* Tels sont les mots de *Hazard*, de *Fortune*, & de *Destinée*, de la signification desquels les Payens, qui les ont inventez, n'avoient aucune idée, comme on le montre. Tels sont encore les noms d'idées contradictoires, ou tout à fait incompréhensibles; que l'on employe très-souvent, dans la Théologie même des Chrétiens, & que l'on ne sauroit néanmoins définir, comme on le fait voir. C'est ce que S. *Augustin* avouë, en un endroit, que l'on rapporte, où il dit que l'on avoit inventé certains mots, non pour dire quelque chose, mais seulement pour ne pas se taire; *non ut aliquid diceretur, sed ne taceretur.*

La Regle IX. est † *qu'il y a des expressions irregulieres & peu exactes, qu'il ne faut pas trop presser.* Autrement on feroit dire aux meilleurs Auteurs ce qu'ils n'ont pas voulu dire, & on les accuseroit même de solécismes, comme on le prouve par quan-

* Cap. XX. † Cap. XI.

quantité d'exemples, qui montrent que l'Usage l'a souvent emporté sur l'Analogie.

L'on passe de là * à la X. Regle, dans laquelle on dit, *qu'on ne doit pas confondre l'impropriété du langage avec le discours figuré, & qu'on n'en peut pas former des Regles, touchant l'usage des mots*; sur quoi, après avoir décrit cette impropriété, on rapporte un endroit de *Pindare*, qui en est plein & sur lequel on ne pourroit nullement se fonder pour fixer la signification de certains mots, comme on le fait voir. Ce n'est pas seulement dans cette sorte d'Auteurs, qu'il y a de grandes impropriétés; mais aussi dans ceux, qui ont écrit le plus simplement, lors qu'ils ne se sont pas piqués de choisir leurs paroles; tels que sont ceux du Nouveau Testament & S. Paul en particulier.

La XI. Regle † porte *qu'il y a beaucoup d'expressions, que la construction seule rend ambigues*; comme on le montre en particulier, par la construction de deux substantifs, dont l'un est au Génitif, de quoi on produit plus de trente sens différens. Il est

Vrai

* Cap. XI.

† Cap. XII.

vérai qu'ils ne font pas beaucoup de peine ; lors que la chose , dont il s'agit , est connue. Mais lors qu'elle est obscure , on a de la peine à savoir ce que l'Auteur veut dire ; comme on le fait voir , d'une maniere qui surprendra ceux qui n'ont pas pensé à l'ambiguité de cette construction.

Dans la XII. * Regle , on dit que *pour bien entendre un Auteur , il faut savoir les opinions & les coutumes de ceux de sa nation ;* parce que souvent il y fait des allusions , desquelles dépendent l'intelligence de ce qu'il dit. On l'a déjà marqué dès le commencement de l'Ouvrage , mais on le prouve ici par des exemples particuliers , & sur tout par le langage des Auteurs ; qui prétent , en quelque sorte , le langage de leur nation aux autres , ou qui en parlent , non à la maniere de ceux dont ils s'agit ; mais selon leur propre usage. Dans le 1. de Samuel Ch. XXIX , 6. on introduit Achis , Roi des Philistins jurant par *Jehova* , ou *Jabwob* , qui est le nom de Dieu parmi les Hebreux ; non que ce Philistin eût employé ce mot , mais parce qu'il jura par le nom de
la

* Cap. XIII.

la Divinité, qui tenoit, parmi les Philistins, le même rang que *Jabon* parmi les Hebreux. C'est ainsi que les Grecs & les Latins ont donné les noms de leurs Dieux à ceux des Orientaux, comme s'ils n'en avoient pas eu de particuliers. Ils parlent même quelquefois de la Divinité des Juifs, comme des leurs. Ils donnent aussi aux Emplois des Etats voisins des noms, qui ne signifient proprement, que des Charges; qui étoient en usage, dans la patrie des Auteurs. Si l'on n'y prend garde, ces manieres de parler peuvent jetter dans l'erreur.

La XIII. Regle porte, * *qu'il faut qu'un Critique, qui entreprend d'expliquer un Auteur entende la matiere dont cet Auteur traite.* Cette Regle n'étoit pas dans les précédentes Editions. Il n'y a que celle-ci, où ce Chapitre se trouve. *Sextus l'Empirique*, que l'on cite ici, disoit que le *Critique* devoit être instruit dans toutes les Sciences; mais qu'il suffisoit pour le Grammairien, qu'il entendît les mots obscurs & la Prosodie. Si l'on pressoit cela à la rigueur, il n'y auroit guere de *Critiques*;

* *Cap. XIV.*

ques ; mais il suffit qu'ils aient étudié la matière, dont ils doivent parler , en expliquant un Auteur , qui en a traité , ou au moins qu'ils consultent des gens habiles , dans le besoin. D'ailleurs on est du sentiment de *Quintilien* , qui mettoit entre les vertus des Grammairiens , celle d'ignorer quelque chose : *Inter virtutes Grammatici habebatur aliqua nescire* ; & l'on entend cela non seulement des autres Sciences , mais même de ce qui regarde la Grammaire ; car enfin il n'y a que des impudens , qui puissent dire qu'ils entendent parfaitement tous les livres de l'Antiquité , qui nous restent , je ne dis pas touchant les Sciences , mais même les matières , qui sont du ressort des Grammairiens.

Quoi qu'on ne soit pas du sentiment de ceux, qui ont attribué à *Homère* & aux autres principaux Poètes Grecs & Latins la connoissance de toutes les Sciences ; il est néanmoins certain qu'ils font allusion à beaucoup de choses , qui ne sont pas connues de tout le monde. Par exemple , il y a plusieurs endroits concernant l'Astronomie , dans lesquels le Commun des Grammairiens ne voit

voit goute; comme le P. *Petau*, qui étoit également habile en Astronomie & aux Belles-Lettres, l'a fait voir dans ses *Dissertations Diverses*. On le confirme ici, par un endroit d'*Homere* & par un autre d'*Hesiodé*; qui n'avoient pas été entendus, faute de savoir les principes généraux de l'Astronomie. On renvoye le Lecteur à un endroit des *Silves Philologiques*, ou l'on a prouvé la même chose, à l'égard de *Ciceron*. Les plus fiers Grammairiens, comme le remarque le même *Sextus*, que j'ai déjà cité, demeurent à sec en cette occasion & ne savent que dire, ou s'ils se hazardent de parler, ils ne font que faire paroître leur ignorance.

Mais on en donne des exemples tirez d'une Science plus relevée, en faisant voir que *Luc de Holstein* & *Henri de Valois*, qui étoient de très-habiles gens, en matiere de Belles-Lettres, n'ont point entendu des passages importans d'*Eusebe* & d'*Alexandre* d'Alexandrie; faute d'entendre la controverse, qui partageoit les Ariens & les Orthodoxes, dont ils ont jugé mal à propos, par les idées modernes. Cet endroit mérite l'attention des Lecteurs, qui
se

se convaincront facilement eux-mêmes de ce que l'on a avancé, après en avoir été avertis. La lecture des Peres leur en fournira plus de preuves, qu'ils ne croient, s'ils y prennent garde.

Dans la XIV. Regle, on dit * *que diverses Sectes se servent souvent des mêmes mots, pour exprimer des sentimens tout differents; & que les mêmes Sectes, en conservant les mêmes expressions, ne laissent pas de changer de pensée.* On montre, par quelques passages de *Seneque*, qu'en certaines choses, où il parloit comme les Chrétiens, il ne laissoit pas d'être d'une opinion toute opposée; ce qui a trompé de très-habiles gens, qui se sont laissé surprendre, par la ressemblance des termes. Les Juifs, depuis l'établissement des Lagides & des Seleucides, ont parlé en plusieurs choses comme les Payens, quoi qu'ils fussent très-éloignez de leurs pensées. L'obscurité des disputes, qu'il y avoit autrefois sur la S. Trinité & l'ambiguité des mots, que l'on employoit, en parlant de cette maniere, ont fait non seulement qu'on n'a pas bien entendu les Anciens,

* *Cap. XV.*

ciens, mais encore qu'on a crû demeurer dans leurs sentimens, lors que l'on s'en est éloigné, & cela avec beaucoup de raison. On le montre, au long, en remontant aux expressions des *Platoniciens*, & en examinant celles des *Pères*.

La Règle XV. est * *que le stile figuré cause souvent une très-grande obscurité dans le Discours*. On le prouve, par l'examen de l'origine des *Métaphores* & par plusieurs exemples remarquables; par où l'on voit qu'à force de parler figurément, on obscurcit les choses, & l'on tombe dans le *Galimathias*, quoique la beauté apparente des termes le cache.

C'est ce que l'on montre encore plus au long, dans le dernier † *Chapitre* de cette *Section*, où l'on a entrepris de donner un abrégé de l'*Histoire des Etudes de l'Eloquence*, parmi les *Anciens*, par rapport au sujet dont il s'agit; c'est à dire, à l'obscurité que la *Rhétorique* a causée, dans le langage des *Anciens*. Pour les autres particularitez, on les peut chercher dans le *Théâtre des Rhéteurs* du *P. Crésol* *Jesuite*.
Quoi

* *Cap. XVI.* † *Cap. XVII.*

Quoi qu'on ne blâme pas la bonne Rhétorique, on ne sauroit louer un Art, qui ne faisoit qu'embrouiller l'esprit des Auditeurs, & contre lequel on rapporte des traits assez vifs de l'Antiquité elle-même. Comme les études des Chrétiens, dans l'éloquence, ne différoient pas de celle des Payens; les Chrétiens eux-mêmes sont tombez dans les mêmes inconveniens, & se sont accoutumés à déclamer perpétuellement; ce qui leur a fait perdre peu à peu les idées naturelles de bien des choses, parce qu'ils n'en parloient jamais de sens froid.

La Section seconde de cette II. Partie de l'Art de la Critique, concerne les noms de chaque espèce d'idées, considerez en particulier.

La première classe est des idées *simples* & des *composées*. Les idées simples sont en grande partie nos sensations, les noms * desquelles sont très-difficiles à entendre; comme on le fait voir par divers exemples, & en particulier par le mot *coruleus*, que l'on traduit en François *bleu*; mais que les Latins appliquent à bien plus de choses, que nous ne faisons

* Cap. I.

sons le mot de *bleu* ; par le mot *ωκυψ*, qu'*Homere* applique aux Bœufs , au Vin & à la Mer ; & par ce qu'on appelle *bon*, *agreable*, *beau*, & dont les hommes ne conviennent point. On apporte entre autres choses le *nombre Oratoire*, dont les Anciens ont tant parlé , & dont il ne nous reste presque aucun goût , non seulement à l'égard de la Prose , mais encore à l'égard des Vers ; que l'on corrompt étrangement, en les lisant selon les accents , tant en Latin qu'en Grec.

Les idées composées sont toutes celles , dans lesquelles nôtre esprit peut distinguer quelques parties ; & comme elles ne sont claires , que lors que toutes les parties en sont connues distinctement ; on peut compter pour obscurs tous les mots, qui marquent des idées , dont nous ne connoissons pas bien toutes les parties. En cette occasion , il ne s'agit pas tant de nôtre propre langage , que de celui des autres ; & comme nous ne savons pas combien de parties les Anciens mettoient dans une idée , que l'on nomme d'un certain nom : il est presque impossible de savoir exactement ce qu'ils ont

ont voulu dire*, comme on le montre, par des exemples dignes de remarque. Mais il faut prendre garde à deux choses. La première c'est, qu'excepté en des choses connues, par l'expérience de tous les jours, il ne faut pas attribuer aux Anciens la même étendue de connoissance, que nous en avons. Ils ont eu souvent les mêmes principes, que nous, mais il n'en ont pas toujours su tirer les conséquences; quoi que faciles, naturelles & même nécessaires. Ils ont eu, par exemple, les mêmes principes que nous avons, pour en conclurre *la Circulation du sang* & les *Antipodes*, & il est plus surprenant qu'ils ne l'aient pas fait d'abord, qu'il l'est qu'on l'ait fait depuis peu. La seconde est que, dans des choses difficiles, il ne faut pas facilement s'imaginer que les Anciens ont vu distinctement toutes les parties d'une idée composée; à moins qu'on n'en voye des marques claires, dans leurs Ecrits. Il s'en suit de là que nous entendons beaucoup moins dans l'Antiquité, que le Vulgaire ne s' imagine; que nous n'avons que des idées incomplètes de ce qu'elle a

Tom. XXIV.

I

cru,

* Cap. II.

crû, & qu'il ne faut pas s'imaginer que nous puissions trouver, dans les Anciens, des solutions de toutes les difficultez qui nous embarrassent aujourd'hui, sur les choses même dont ils ont parlé. On fait voir l'avantage, que l'on peut tirer de ces conséquences.

La seconde classe de nos idées est celle des *Substances* & des *Modes*. * On prouve que les idées des Substances étant très-obscurës; on n'entend que fort imparfaitement ce que veulent dire leurs noms, dans les Ecrits des Anciens. On le fait voir, par l'examen du nom de la Substance incréée; soit qu'il soit employé pour la marquer, soit qu'il signifie les Natures Intelligentes, que les Anciens lui associoient dans la conduite du Monde. Outre que chaque Substance est un sujet très-obscur en lui même, il y a des composés de Substances, comme une ville, une armée, une flotte; dont les noms, qui sont à tous momens dans la bouche de tout le monde, ne signifient rien que d'obscur; parce que nous n'avons qu'une connoissance très-generale des parties des idées, qui sont
atta-

* *Cap. III.*

attachées à ces noms, Pour les Modes, quand on les considère d'une manière abstraite, ils sont très-clairs, & leurs noms s'entendent très-bien. On a encore un sentiment très-distinct des Modifications de l'Ame, ou de ses Sensations ; mais on confond ordinairement leurs noms, avec ce qui est dans les corps, & que l'on croit être la cause de ces Modifications. Le Commun du monde s'imaginer que le Feu a en soi la *chaleur* & la *lumière*, qui ne sont que des Sensations de l'Ame ; & il est dans une erreur perpétuelle, à l'égard de leurs noms. Il y a aussi des Modes composés, comme sont les Passions, les Vertus & les Vices, dont les noms sont très-équivoques ; parce que chacun ne compose pas ces Modes du même nombre de parties, quoi qu'il leur donne le même nom. On le fait voir, en examinant les mots d'*Amour*, & de *Justice*, & les noms de quelques uns d'entre les défauts, dont *Théophraste* parle dans ses Caractères, & qu'il est presque impossible d'exprimer, par un seul mot d'une autre Langue.

La troisième sorte d'idées est des
* idées *absolues* & *relatives*, & com-

* Cap. IV.

I 2

me

me il n'y a rien à dire sur les premières, & que presque toutes nos idées enferment quelque rapport, on s'arrête aux secondes. Les noms de tout ce qui peut être augmenté, ou diminué, sont des noms d'idées relatives; & les noms de ces idées deviennent obscurs, lors que nous ne faisons point de mesure commune, fixe & constante, des choses dont il s'agit. Les Philosophes avoient déjà remarqué cela en partie, comme on le fait voir; mais ils n'en avoient pas fait tout l'usage qu'ils en pouvoient faire, sur tout à l'égard du Langage. On applique donc ce qu'ils avoient remarqué là-dessus aux paroles, en rapportant des passages des Anciens sur cela, comme l'on a fait par tout ailleurs. De là on tire une conséquence, touchant les louanges, que l'on trouve dans l'Antiquité, & à laquelle il est important de faire attention, pour n'y être pas trompé. C'est que chacun louë, selon ses idées, & que, selon que ces idées sont plus ou moins étendues, les louanges sont plus, ou moins grandes, quoi que l'on employe les mêmes mots. Cela donne occasion d'examiner plusieurs passages de l'E-

cri-

criture Sainte, & de l'Antiquité Profane & Ecclesiastique; où l'on montre qu'il y a des mots relatifs, qu'il ne faut pas entendre d'une manière absolue & générale. Ceux qui n'ont pas lu ce Chapitre y trouveront bien des choses, auxquelles ils n'avoient peut-être jamais pensé.

La quatrième * sorte d'idées est de celle qu'on nomme *Concretes*, ou *Abstraites*, & dont les premières sont formées sur des objets, qui existent, & les autres sont de pures productions de l'esprit, qui les forme. Quoique ces idées soient très-distinctes, on les confond, sans y penser, & l'on fait des noms de choses, qui n'existent point, des noms d'Etres réels. C'est ainsi que les Poëtes, après avoir donné des noms à des Idées abstraites, par Prosopopée, ont introduit dans la Théologie Payenne des Divinitez, que l'on a regardées comme des Substances. Telles étoient l'*Amour*, la *Justice* ou *Themis*, la *Mémoire*, la *Mort*, la *Destinée*, la *Parque* & plusieurs autres semblables. Par une même erreur, les Platoniciens, comme l'ont cru plusieurs Philosophes, ont fait des *Idées*, sur lesquelles la

Divinité a tout fait , des Etres subsistans par eux mêmes. On fait un Etre distinct de soi même , sans y penser , lors qu'on dit *la Nature* , ou *l'Essence d'une chose* ; puis que l'Essence des Etres est la même chose , que les Etres mêmes. Un savant homme s'est trompé , par une semblable erreur , en distinguant *la Divinité de Junon* , en Latin *Numen Junonis* , de Junon elle même ; faute qu'il a faite encore à l'égard de quelques autres Divinitez , comme on le fait voir.

Mais les plus grandes erreurs , que l'on ait sur cette matiere , c'est que l'on se forme des idées abstraites des choses , qui nous les représentent d'un bon côté , & telles qu'elles devroient être ; comme ce qu'on appelle *la Patrie* , qui est souvent une troupe de brigans ; *le Senat* , qui n'est quelquefois qu'une assemblée de méchantes gens ; un *Synode* , qui ne consiste trop communément qu'en une cabale d'ignorants & de factieux ; *l'Eglise représentative* , dont la plupart des membres ne sont que des gens mondains & charnels.

La cinquième sorte d'idées sont celles , que l'on regarde * comme

singul-

* *Cap. VI.*

singulières, particulières, ou universelles, & sur lesquelles on forme des propositions de la même nature. Les propositions universelles sont souvent très-obscurës, parce que quoi qu'elles soient conçues en des termes, qui paroissent tout renfermer, elles ne sont très-souvent que particulières; comme on le fait voir, par des exemples dignes de l'attention du Lecteur.

La sixième * classe d'idées est des idées considérées comme *claires*, ou comme *obscurës*. Sur les premières, il n'y a point de difficulté; mais on a déjà donné plusieurs exemples embarrassants des secondes. On en met néanmoins encore un ici, par où il paroît que des nations très-éclairées ont eu très-fréquemment dans la bouche des expressions très-obscurës, sans savoir ce qu'elles vouloient dire. Tels sont les termes de *pur*, d'*impur*, de *souillé* & autres semblables, lors qu'on les entend d'impuretez contractées par des choses, qui ne souillent ni le corps, ni l'esprit par aucune souillure réelle; comme d'avoir touché le corps d'un homme mort, & autres choses semblables. Ceux

I 4 qui

* *Cap. VII.*

qui parloient ainsi , tous les jours , auroient bien eu de la peine à dire ce qu'ils entendoient par ces mots , si on les eût voulu obligé à le dire clairement ; ou plutôt ils ne l'auroient jamais pû faire , pour peu qu'on les eût su interroger.

Enfin on peut regarder * les idées comme *complètes*, ou *incomplètes*, & l'on tombe encore dans de grandes erreurs, touchant les noms des dernières; que l'on s'imagine représenter des sujets complets, lors qu'ils n'en représentent qu'une très-petite partie. On le remarque toujours, lors qu'on parle des Substances, & sur tout de Dieu; & même à l'égard de la Révélation, qui ne nous a fait connoître les choses qu'en *partie*, comme saint Paul nous l'apprend au Chap. XIII. de la 1. aux Corinthiens. On explique ce passage au long, & l'on fait des réflexions très-importantes sur cette matiere.

III. LA troisième Partie de cet Ouvrage traite de choses de pure Critique, que l'on ne peut rapporter qu'en général; parce qu'on ne pourroit pas se faire entendre sans entrer dans des exemples, qui nous mene-
roient

* *Cap. VIII.*

roient trop loin. Il s'agit de la manière de corriger les passages corrompus, de distinguer les Ecrits supposés des véritables, & de juger des Ouvrages de l'Antiquité.

La I. Section regarde la manière de redresser les fautes, que l'on trouve dans les Ecrits des Anciens, par l'ignorance, ou la négligence des Copistes. * On fait voir d'abord en général l'origine des fautes, & leur antiquité, par des témoignages des anciens Auteurs. On descend ensuite dans † le détail des fautes, qui sont venues en partie de celui qui dictoit à un grand nombre de Copistes, pour tirer quelque nombre d'exemplaires d'un livre plus promptement, & en partie de ceux qui écrivoient. Celui qui dictoit pouvoit ne savoir pas bien lire quelques mots; confondre des Lettres, dont les traits se ressembloient; omettre ce qui étoit entre le même mot répété deux fois; prononcer mal quelques mots, prendre une explication de la marge pour un mot oublié dans le texte, & le dicter, avec le reste des paroles de l'Auteur. Celui qui écri-

I 5 voit

* Cap. I. & II.
ad IX.

† A Cap. III.

voit pouvoit mettre, non ce qu'on lui dictoit, mais ce qu'il avoit lui même dans l'esprit, & entendre mal ce qu'on dictoit. Que si c'étoit un homme, qui copioit seul un Original, qu'il avoit devant lui, il pouvoit n'entendre pas l'orthographe ancienne, ou lire mal les vieux caracteres de son Exemplaire.

On fait voir ensuite* qu'autrefois on ne mettoit aucune distinction entre les mots, qu'on écrivoit tout de suite; ce qui a produit quantité de fautes, en joignant ce qui doit être séparé, & en séparant ce qui devoit être joint, aussi bien qu'on troublant la construction du discours. On a ajouté, en cette Edition†, un Chapitre des marques de la Parenthèse, de l'Interrogation, de l'Admiration, de l'Exclamation, du Desir & de l'Innie, & de l'obscurité que l'omission de ces marques causoient dans le discours, aussi bien que des Accents & des Esprits, inventez pour éviter l'ambiguité. Il y a là diverses choses, sur lesquelles, ce me semble, on n'avoit pas fait assez d'attention, & qui mériteroient d'être traitées plus au long.

On

* Cap. X. † Cap. XI.

On en revient * encore à quelques autres sortes de fautes, dont les unes sont venues de la mauvaise coutume d'écrire, par abreviatures; de quelque négligence des Copistes, dont on ne peut rendre aucune raison; de la témérité & de l'incapacité des Critiques; de la mauvaise foi des imposteurs, qui ont corrompu à dessein les anciens exemplaires; & du tems qui en a effacé les caractères. On a eu soin d'appuyer tout cela, ou de l'autorité des Anciens, qui l'ont dit, ou d'exemples manifestes, qui en peuvent convaincre les Lecteurs. On a mis en cette Edition divers passages de *Galien*, tirez des Livres où il a expliqué ceux d'*Hippocrate*; sur lesquels il fait souvent des remarques de Critique, qui sont très-judicieuses. Il y en a encore plusieurs, dans la Section suivante. Les exemples sont la plupart nouveaux, & sont tirez d'Auteurs Hebreux, Grecs & Latins, mais surtout de ceux de ces deux dernières Langues. En Hebreu, nous n'avons qu'un Livre, sur lequel il n'est pas permis d'exercer si librement la Critique que sur les autres, & d'ail-

I 6

leurs

* Cap. XII. ad XVI.

leurs on s'est s'abstenu de rapporter trop d'Hebreu, pour ne pas effaroucher ceux, qui n'en savent point, & qui ne laissent pas d'entendre le Latin & le Grec. On a tiré de la Langue Hebraïque la remarque, qu'il y a Chap. VI. touchant les *Lettres du même Organe*; car on peut faire la même distinction de Lettres, dans les autres Langues. L'on verra que cette distinction n'est pas inutile, pour découvrir l'origine de quantité de fautes, non seulement dans les Auteurs de l'Orient; mais encore dans ceux, qui ont écrit en Grec & en Latin; & qu'il est utile de joindre l'étude des Langues Orientales avec celle des Langues de l'Occident, comme *Joseph Scaliger*, *Isaac Casaubon*, *Claude de Saumaise*, & d'autres Critiques l'ont fait.

Enfin dans le Ch. XVII. on donne les Loix de la correction, qui sont tirées de l'usage constant des plus excellens & des plus judicieux Critiques. Voici ces Loix, selon l'ordre auquel elles sont proposées:

- I. *Que si l'on change quelque chose (dans un Auteur) il faut que la chose même, ou le style de l'Auteur demande nécessairement ce changement:*
- II. *Que*

toute

toute correction doit être conforme au génie de la Langue & au stile de l'Auteur: III. Qu'il faut, s'il est possible, rendre raison de la dépravation: IV. Qu'aucune correction ne doit être trop éloignée de la manière de lire des anciens MSS: V. Que l'on doit préférer les MSS. non suspects aux autres: VI. Que les citations des Anciens, & les anciennes Versions peuvent tenir lieu de MSS: VII. Qu'il est permis de dire ce que l'on veut, dans les Notes; mais qu'on ne peut point recevoir de manière de lire dans le texte, qui ne soit manifeste, ou qui ne soit tirée de quelque ancien MS: VIII. Que l'on propose modestement toutes ses Conjectures, ou qu'on s'attende à être sifflé par les habiles gens. On donne des exemples de la violation des sept premières Lois, & de leur observation, dans la dépravation, & la correction de quelque passage des Anciens. On s'est beaucoup servi, en cette occasion, des conjectures de feu Mr. le Beune, qui étoit d'ailleurs un très-habile homme, & un bon Critique; mais qui étoit aussi trop hardi en ses conjectures. Il avoit si bien réussi en quelques unes, & il avoit tant de

connoissance de l'Antiquité, que cela faisoit qu'il ne déliberoit pas si long-tems qu'un autre auroit fait, & le jettoit dans des fautes, qu'un moins habile homme que lui pouvoit éviter. On l'a choisi plutôt qu'un autre, non qu'il n'y ait eu assez de Critiques trop hardis dans leurs conjectures; mais parce que c'étoit un habile homme & que son autorité & son exemple en pourroient séduire d'autres, qui n'ont pas d'ailleurs les bonnes qualitez, qu'il avoit. On a, en même tems, hazardé des corrections de passages de l'Antiquité; dans lesquelles on a tâché d'observer les Regles, que l'on a proposées. Que s'il est arrivé que l'on se soit trompé, en quelques unes, ce qui pourroit bien être; en tout cas ce ne sont que des conjectures, que l'on a proposées au Public, sans rien changer, dans le texte des Auteurs.

On n'auroit pu donner que trop d'exemples de la dernière Regle, dans des Critiques du tems passé, qui se sont fait moquer d'eux; & dans d'autres de ce tems-ci, qui mériteroient extrêmement de l'être, & qui le sont aussi, parmi les gens de bon

bien goût ; quoi qu'on ne fasse pas de livres contre eux , parce qu'ils ne le méritent pas. Il y en a tel aujourd'hui , qui s'applaudit infiniment ; mais qui ne descendra pas au tombeau , sans avoir été bien berné.

Dans la *Section seconde* de cette 3. Partie , on traite de la manière de distinguer les passages & les Ecrits supposez des véritables , & l'on montre * d'abord , par les témoignages des Anciens , qu'il y a quantité de Livres , qui ont été autrefois falsifiez , & supposez. Il n'y avoit rien de plus facile que de le faire , avant l'invention de l'imprimerie , sur tout longtemps après la mort des Auteurs. Un Exemplaire ne pouvoit être convaincu de faux , que par de plus anciens , que chacun n'avoit pas ; & si l'on ajoutoit quelque chose , ou si l'on retranchoit à un Livre , on pouvoit même dire que cela avoit été fait sur quelque ancien MS. On ne pouvoit que rarement produire un MS. contemporain à l'Auteur & fait par ses soins ; comme nous pouvons faire présentement , à l'égard des Editions. Le profit des Libraires d'alors , & la malice de ceux ,
qui

* Cap. I.

qui avoient quelque intérêt dans les corruptions, les portoient facilement à entreprendre une chose, qui étoit assez facile.

Cem'a été que par le moyen de la Critique, que la Postérité s'est tirée de cet embarras; mais dans les siècles barbares, on s'étoit laissé surprendre par des impostures.

On donne ici dix indices, auxquels on peut reconnoître qu'un livre a été ou corrompu, ou supposé. * Il y en a quatre, qui sont tirez de choses externes. Le 1. est que c'est une *note* que qu'un livre est supposé, si dans les anciens MSS. il est attribué à un autre Auteur, lors qu'on n'a aucun sujet de préférer le titre des Editions; Et qu'il est corrompu, si dans les meilleurs MSS. il n'y a pas des additions, que l'on trouve dans les copies plus récentes; Le 2. que si les Anciens ont cité des passages d'un Livre, qui ne se trouvent pas dans celui qui porte aujourd'hui le même titre, c'en doit être un autre, ou qu'il est corrompu; que si ces passages s'y trouvoient autrement, il devient suspect; Et que si l'on y trouve tout sans changement, il est véritable, à moins qu'il n'y ait d'autres raisons de le soupçonner;

* Cap. II. & III.

ier; le III. que les *Ecrits*, dont il n'est point parlé dans les anciens *Catalogues*, & dont aucun *Auteur* des siècles suivans n'a fait mention, sont le plus souvent supposez, ou au moins doivent être suspects; le IV. que ceux qui ont été rejettez, ou regardez comme douteux, par les *Anciens*, ne peuvent être admis qu'avec peine, sur l'autorité des siècles postérieurs.

Il y a quatre indices, qui sont tirez des choses mêmes. * Le I. est qu'un *Livre*, où l'on trouve des dogmes contraires à ceux, que l'*Auteur*, dont il porte le nom, a constamment soutenus, ne semble pas être de lui, principalement si ces dogmes sont de quelque conséquence; ou qu'il est falsifié; le II. qu'un *Livre*, où il est parlé de choses, ou de personnes plus récentes que l'*Auteur*, dont il porte le nom, n'est pas de lui, ou qu'il a été augmenté par un autre; le III. qu'un *Livre* plein d'ignorance ne peut pas être attribué à un homme savant, au moins en son entier; ni un *Livre* plein de fables, à un homme sage, & qui aimoit la *Verité*, quoi qu'ils leur soient attribuez dans les *MSS.*; le IV. qu'un *Livre*, où il est parlé de controverses, qui se sont élevées après le

* Cap. IV. & V.

le tems de l'Auteur, auquel il est attribué, ou dans lequel on trouve des imitations d'un Auteur plus récent, n'est pas de celui, dont il porte le nom, ou qu'il est falsifié.

Il y a enfin deux indices de supposition, ou de falsification, tirez du stile. Le I. est, * que si le stile d'un livre est different du stile connu du siecle, auquel on le rapporte, ou de l'Auteur à qui il est attribué, il n'est pas de lui, quoi qu'il porte son nom. Si c'est le même stile que celui d'un autre Auteur, on doit le croire de lui, à moins qu'il n'y ait quelque raison, qui ne le permette pas; le II. que des termes d'un siecle posterieur marquent un Auteur posterieur; Et dans une version, s'il y a des termes incompatibles avec la Langue, dont l'Auteur du Livre s'est servi, ou si ce n'est pas une version, qu'il a été falsifié.

On donne des exemples indubitables, tirez des Auteurs Profanes & Ecclesiastiques, par lesquels on voit la verification de ces Regles. On a tâché même, autant qu'on l'a pû, de se servir d'exemples marquez par les Anciens, & de leurs raisonnemens sur ces matieres; pour prouver ce
dont

* Cap. VI.

dont il s'agit & par la chose même & par l'autorité des Anciens, de peur qu'on ne crût que ce ne sont là, que des pensées des nouveaux Critiques. Les Lecteurs verront encore, en cette partie, des passages remarquables de *Galien*; par où l'on peut connoître qu'il n'étoit pas moins bon Critique, que Médecin.

La troisième Section regarde le jugement, que l'on peut faire du stile & du caractère d'un Auteur. Elle n'est pas disposée comme les précédentes, par Regles, & par exemples; parce qu'il suffisoit d'en faire voir la pratique, par l'examen d'un seul Auteur. On pourra recueillir de-là de quelle manière on doit juger des autres Auteurs, en supposant que l'on connoît la matière dont ils traitent, & que l'on sait les Regles, selon lesquelles ils dévoient écrire. *Henn* *Etienne* a fait voir que les anciens Critiques avoient accoustumé d'en user ainsi, dans son livre, intitulé: *De Criticis Veteribus Græcis & Latinis, eorumque variis, apud Poëtas potissimum reprehensionibus*; & imprimé à Paris en M. D. LXXXVII. in 4.

* Il y a trois choses à considérer en toute

* Cap. I.

DE LA BIBLIOTHEQUE

toute sorte d'Auteurs ; la première est le choix qu'ils ont fait de la matière, la seconde est la disposition, & la dernière est le stile. Pour bien juger de tout cela, il faut avoir lu un Auteur, avec beaucoup d'attention, & ne s'en être pas laissé entêter ; ce qui arrive facilement, lors que cet Auteur écrit avec politesse, & que la matière qu'il traite est digne d'attention. On avoit lu *Quinte-Curſe* plus d'une fois, avant que d'y avoir remarqué tous les défauts, dont on l'accuſe.

On peut dire en général que *Quinte-Curſe*, en quelque tems qu'il ait vécu, & de quelque profeſſion qu'il ait été (ce que l'on avouë être encore inconnu) après avoir étudié avec ſuccès la Rhétorique & peut-être même l'avoir enſignée, entreprit d'écrire l'hiſtoire d'*Alexandre* ; parce qu'il voyoit que perſonne ne l'avoit écrite en Latin, comme elle le méritoit. Le ſujet eſt grand, & noble & il n'en pouvoit pas choiſir de plus propre, pour faire paroître ſon éloquence. C'étoit-là ſon principal deſſein, autant qu'on en peut juger, par la manière dont il l'a exécuté. Il ne s'étoit pas propoſé d'écrire l'hiſtoire avec exacti-

exactitude, en recherchant la Vérité & en ramassant tout ce qu'il pourroit savoir de son Conquerant ; mais d'en écrire la Vie, de la manière dont un Rhéteur pourroit l'écrire, avec tous les ornemens de l'éloquence. Voilà pourquoi il a cherché toutes les occasions possibles d'y insérer des Harangues ; non telles que des Macedoniens, qui étoient la plupart sans étude, les pouvoient faire, mais telles qu'un Rhéteur les feroit. Sa narration ne plait pas, par une simplicité naturelle, & par une description nette & exacte des circonstances, ou par le soin de ne rien dire que d'assuré ; mais par le choix des expressions & par la beauté du stile, qui est en effet des plus agréables & des plus animez. S'il y a la moindre occasion de faire des descriptions, il la prend avidement, & il fait paroître toute son éloquence, où un autre ne diroit rien ; sur tout dans un sujet d'ailleurs très-abondant, & très-attachant, par la seule grandeur des choses. Il décrit, par exemple, quantité de fleuves, comme s'il écrivoit pour des gens, qui n'en eussent jamais vu. Comme tout n'est pas considérable par soi-

214 BIBLIOTHEQUE

soi-même, il ne manque pas d'employer l'Hyperbole, pour rendre les choses grandes & remarquables. Enfin on trouve par tout un très-agréable Déclamateur, qui, pour l'expression & les sentences, peut fournir à ceux, qui le lisent, de quoi embellir le discours, & de quoi rendre leur stile sublime. Peut-être même que ç'a été là son principal dessein.

Mais on y chercheroit en vain un Historien, qui ait tout recherché, qui ait fait un choix sévère de ce qui méritoit d'être dit, qui ne s'écarte jamais à des bagatelles, & qui ne fait point d'ostentation de son esprit. On n'y voit point un homme, qui distingue les choses croyables des incroyables, qui omet les dernières, ou qui n'en parle que pour les rejeter, & qui n'avance sérieusement que les premières. On n'y trouve pas un Historien pénétré des lumières de la Philosophie, & qui blâme non seulement les vices grossiers, & qui ne trompent personne; mais encore ceux, que l'on couvre d'un masque de Vertu, comme l'ambition excessive d'*Alexandre*, & l'envie qu'il avoit de soumettre toute la terre.

On

On n'y remarque point un homme attentif à ramasser les circonstances des choses, des personnes, des lieux, & des moyens qu'Alexandre avoit d'exécuter ses projets ; afin que le Lecteur puisse entendre comment il en est venu à bout. On n'y voit point des relations, qui placent les choses, avec exactitude, selon l'ordre des tems ; afin qu'on puisse savoir dans quelle année & dans quelle saison les choses ont été faites.

C'est ce que l'on montre, dans la suite, après avoir protesté que l'on ne prétend nullement ôter à *Quinte-Curse* les loüanges, qui lui sont dûes, ni détourner la Jeunesse de le lire, ni rendre en aucune maniere l'Antiquité méprisable. On a voulu seulement apprendre à la Jeunesse, à ne se laisser pas surprendre par la seule beauté du stile, mais à lire l'Antiquité avec jugement, & à ne pas imiter ses défauts.

Pour cela, on a montré dans le Chapitre II. que *Quinte-Curse* ne savoit ni Astronomie, ni Géographie, ce qui lui a fait commettre de grandes fautes, contre l'une & l'autre de ces Sciences ; dans le III. qu'il avoit fait un mauvais choix de ce qu'il devoit

voit dire, & qu'il racontoit souvent des fables, comme des veritez; dans le IV. qu'il a fait de mauvaises descriptions de diverses choses, & avancé des contradictions; dans le V. qu'il raconte des choses inutiles, & qu'il en omet au contraire de nécessaires; dans le VI. qu'il recherche, mal à propos, des fables Greques; dans les Indes, & qu'il impose des noms Grecs à divers fleuves de la haute Asie, où la Langue Greque n'étoit pas connue; dans le VII. qu'il a fort mal fait d'omettre les années & les saisons, auxquelles chaque chose s'est passée, & qu'il n'est pas facile de les recueillir de son Histoire; dans le VIII. qu'il emploie presque toujours un stile de Déclamateur, soit qu'il parle lui-même, soit qu'il fasse parler les autres, & faire des discours qu'ils n'ont jamais faits; chose qu'on ne peut pardonner qu'avec peine aux Anciens Historiens, pour les raisons qu'on verra en cet endroit; dans le IX. qu'il louë plutôt l'ambition excessive d'Alexandre, qu'il ne la blâme, quoi que d'autres Anciens l'eussent blâmée, avec raison, & sur tout *Senèque* & *Lucain*. Pour ce qui est du X.

Cha-

Chapitre, on tâche d'y corriger quelques endroits de *Quinte-Curse*, qui paroissent être corrompus.

C'EST-là ce que contient l'*Art de la Critique*, sur lequel je me suis un peu étendu ; quoi que, comme on l'a vu, j'aye abrégé autant que je l'ai pû faire. Je n'ai pas eu égard, en cette occasion, à ceux qui ont accoustumé de lire cette espee de Livres ; mais à des personnes distinguées, qui lisent plus volontiers les Livres François, mais qui ne laissent pas que de souhaiter de savoir ce qu'il y a dans des Livres Latins, dont elles entendent parler ; pour les acheter, & les lire en suite, si elles le trouvent à propos, lors qu'elles en ont le tems. Il m'a été impossible de leur représenter plus en détail ce qu'il y a dans cet Ouvrage ; à cause de la multitude & de la diversité des matières, qu'il renferme. Ceux qui l'ont lû le savent, & ceux, qui ne l'ont pas lû, pourront les en croire, ou s'assurer par eux mêmes de ce qui en est.

Il faudroit encore parler ici des Lettres, qui sont dans le troisième Tome ; mais comme on n'a pas assez d'espace pour cela, on le fera dans la 2. Partie de ce Volume. On

Tom. XXIV. K trou-

218 BIBLIOTHEQUE

trouvera à la fin de ce troisième Tome des Index, qui n'étoient pas dans les Editions précédentes.

Je ne me suis point mis en peine au reste du jugement de certains Grammairiens, qui n'ont aucune étude ni de Philosophie, ni d'Antiquité Ecclesiastique, ni d'aucune Science réelle & même une fort médiocre connoissance de ce qui regarde leur propre métier. Je ne desarmerai jamais l'envie & la jalousie mal-honnête de ces gens-là, qui leur font beaucoup plus de tort, qu'à moi. Qu'ils forment, s'il leur plaît, un semblable dessein & qu'ils l'exécutent plus heureusement que je ne l'ai fait, & je serai le premier à les louer. Mais les Ouvrages Systematiques, pour parler ainsi, sont au dessus de la portée de ceux qui ne savent que des mots.

A R T I C L E V.

PERVIGILIUM VENERIS,

ex Editione Pet. Pithœi, cum ejus & Justi Lipsii notis; itemque ex alio Codice antiquo, cum notis Claud. Salmasii & Pet. Scriverii.

tii. *Accessit ad hæc* And. Rivini *Commentarius.* A U S O N I A
C U P I D O C R U C I A D -
F I X U S , *cum notis* Mariangeli
Accursii , Eliæ Vineti , Pet. Scri-
verii & Anonymi. *Accessere ad*
calcem Jos. Scaligeri & Gasp. Bar-
thii *animadversiones.* A la Haie ,
chez Scheurleer M D C C X I I . in 8.
pagg. 240. avec les Indices & les
Préfaces. Chez Henry Schelte.

SI je puis juger du goût du Public,
par le mien propre, il sera bien
aise de voir ces deux jolis Poëmes
publiez de nouveau; avec des remar-
ques, qui en expliquent les difficul-
tez, & où les passages corrompus
sont rétablis, autant qu'on le pou-
voit faire, par les MSS. qui nous
restent, ou par les conjectures de di-
vers savans hommes. Le Libraire,
qui les publie, souhaitant d'avoir
quelque petite piece, qui fût au goût
de ceux qui aiment les Belles-Let-
tres; quelcun, qui ne se nomme pas,
lui a conseillé de rimprimer ces deux
petites pieces, & je croi qu'il lui a
donné un bon conseil. D'autres,
qui les ont lûs, ont été du même
sentiment.

K 2 Pier-

Pierre Scriverius avoit publié en MDCXXXVII. in 12. un petit Recueil de diverses pieces, en vers & en prose, anciennes & modernes, auxquelles il avoit donné le titre de *Baudii Amores*; parce qu'il y a en effet des Poësies de *Baudins* & d'autres, qui le concernent; où l'on s'est diverti à le louer & à se moquer de lui, par rapport à son esprit, à son érudition, ou à ses Amours. Ce petit livre étoit devenu rare, mais il ne méritoit pas d'être rimprimé tout entier. Les deux Poèmes, dont on a lu les titres, sont les meilleures pieces, qu'il y ait.

Pierre Pitbou avoit publié à Paris chez *Mamert Patisson* en MDLXXVII. le *Pervigilium Veneris*; qui, comme l'on fait, est un Poème sur la Fête de Venus, qui se célébroit au commencement d'Avril. Il a été encore imprimé depuis ailleurs. Comme il étoit extrêmement corrompu, *Pitbou* y joignit quelques conjectures; mais l'ayant envoyé à *Lipse*, cet habile Critique entreprit de le mettre en meilleur état, dans le I. Livre de ses *Electa*, ch. 5. D'autres, comme *Jean Donza*, ou *Van der Does*, le fils, & *Jean Weitzius* travaillèrent en-

encore là-dessus. Mais ils ne purent pas faire grande chose, sans M S. Enfin *Saumaise*, qui en avoit trouvé une Copie M S. beaucoup meilleure, l'envoya à *Scrivenerius*, avec quelques remarques de sa façon, auxquelles le dernier, qui étoit un habile homme, en ajouta quelques unes des siennes. Il publia le tout, dans le Recueil, dont j'ai parlé, avec quelques notes de *Weitzius* & de *Danza*. Dès lors on put lire ce Poëme, avec plaisir; car auparavant il étoit encore si défiguré, que l'on voyoit bien que l'Auteur avoit été un homme d'esprit, mais qu'on n'en pouvoit entendre divers endroits; dont il reste même quelques uns, qui n'ont pu être entièrement rétablis. Depuis un Professeur aux Belles-Lettres, dans l'Académie de *Leipsig*, nommé *André Rivinus*, entreprit de l'expliquer par un long Commentaire, qui parut en M D C XLIV. in 4. On a ramassé tout cela ensemble, dans ce Volume, & le Public ne se plaindra pas d'avoir trop peu de notes sur ce petit Poëme. *Rivinus* a ramassé les passages semblables des Anciens avec beaucoup de soin, expliqué la matiere même, & réfuté

ceux qu'il croyoit se tromper. S'il n'est pas, par tout, assez fin Critique, comme on le remarque dans la Préface de cette Edition; on ne peut pas lui reprocher d'avoir manqué d'application & de diligence. Feu Mr. Grævius en a fait l'éloge, dans la Préface de son Recueil de Dissertations diverses, où il y en a quelques unes de Rivinus.

Il y a une fort jolie description de l'accroissement des roses & de la rosée au vers 14. & suivans, où en parlant de *Dione*, mere, comme on dit, de Venus, ou plutôt de Venus elle-même, qu'il nomme *Dione*, il dit :

*Ipsa (Dione) surgentes papillas, de
Favoni spiritu,
Urguet in notos penates, ipsa roris
lucidi,
Noctis aura quem relinquit, spar-
git bumentes aquas,
Lacrime micant tremantes de caduco
pondere,
Gutta præcepit orbe parvo sustinet
casus suos;
In pudorem florulentæ prodiderunt
purpuræ.
Humor ille, quem serenis astra ro-
rant noctibus,*

Mane

*Mane virgines papillas solvit humen-
ti poplo.*

*Ipsa jussit mane ut udae virgines nu-
bant Rose.*

Si on lit les remarques de *Scriva-
rins*, on verra combien tous ces ter-
mes quadrent à une rose ; & *Rivi-
nus* s'est assurément trompé, en cher-
chant ici quelque chose d'autre.
Voici le sens : „ Venus elle-même
„ pousse les boutons enflés, par le
„ vent d'Occident, dans leur enve-
„ loppe (qu'il nomme leur maison
„ connue, *notos penates*) elle répand
„ elle-même l'humide rosée, que
„ l'air de la nuit laisse. Ses larmes
„ tremblantes & prêtes à tomber
„ par leur poids brillent à nos yeux,
„ & les gouttes ne retardent leur chu-
„ te, qu'en se reserrant en de peti-
„ tes boules. Les roses sortent,
„ pour faire honte à la plus éclatante
„ pourpre. Cette liqueur qui des-
„ cend des étoiles, pendant les nuits
„ fereines, dégage au matin les bou-
„ tons, qui étoient comme Vierges,
„ du voile qui les couvroit. Venus
„ elle-même veut que les Roses Vier-
„ ges & humides se marient ce ma-
„ tin ; c'est à dire, qu'on les cueuille,

car elles sont comme vierges avant qu'on les ait touchées. Aulieu de *prodiderunt*, il faut seulement lire *prodierunt*, comme *Scrivenerius* l'a remarqué, mais il ne faut rien changer d'autre. Le Poëte dit très-bien que les roses sortant, pour faire honte à la pourpre, dont elles surpassent l'éclat. Le sens est clair & il y a lieu d'être surpris que les Interprètes ne s'en soient pas aperçus.

Il ne se peut rien de plus joli, que cet endroit :

*Ipsa nympha Diva Inco jussu ire
myrteo.*

*It puer comes puellis. Nec tamen
credi potest*

*Esse Amorem feriatum, si sagittas
vexerit.*

*Ite nymphae, posuit arma, feriatum
est Amor.*

*Jussus est inermis ire, nudus ire
jussus est;*

*Neu quid arcu, neu sagittâ, neu
quid igne laderet.*

*Sed tamen nymphae, cavete, quod Ca-
pido pulcher est,*

*Est in armis totus idem, quando
nudus est Amor.*

Un

Un homme d'esprit a traduit ce petit Poème en François, aussi bien qu'il se pouvoit en une Langue, en même tems pauvre & pleine de longs tours. Il ne faut pas plus comparer nos versions Françaises aux originaux Grecs & Latins, que l'eau au vin.

On voit ici ce Poème d'abord, comme il avoit été publié par *Pithon*, avec ses notes & celles de *Lipse*; & ensuite comme il a été imprimé par *Scriverius*, avec les siennes & celles de *Saumaise*. La diversité des Editions & la multitude des notes ont obligé d'en user ainsi. Après suit le Commentaire de *Rivinus*.

Tout cela ne faisoit pas onze feuilles & l'on a bien fait de grossir ce volume du *Cyprien crucifié* d'*Aufone*, avec les notes de ceux qui sont nommez au titre. Le Poème précédent, composé par un Payen, a représenté Venus & son Fils triomphants, & regnants sur toute la nature; celui-ci, qui est d'un Poète Chrétien, représente l'Amour crucifié, par les anciennes Heroïnes, & fouetté par Venus elle-même, pour le punir du mal qu'il leur avoit fait.

Aufone dit dans sa dédicace, qu'il

K 5

avoit

avoit vu le sujet de ce Poëme peint en fresque, sur les murailles d'une chambre à Trèves, & que cela lui donna occasion de faire ces vers. Il y introduit les anciennes Heroïnes, malheureuses dans leurs amours, se promenant dans les Enfers, dans une forêt de Myrte, comme *Virgile* l'avoit feint au VI. de l'*Eneïde*. Elles portent chacun les instrumens de leur mort, & remeinent par-là dans leurs esprits le tems passé. Par hazard, l'Amour vient à passer là; elles l'arrêtent à l'instant, comme leur ennemi; & le regardant comme l'Auteur de tous leurs maux, elles se résolvent de le pendre au haut d'un Myrte, où *Proserpine* avoit autrefois pendu *Adonis*, parce qu'il aimoit mieux *Venus* qu'elle. *Venus* vient là-dessus aux Enfers, & bien loin d'excuser son fils, elle se met à lui donner le fouët avec un bouquet de roses. Les bonnes Dames du tems passé, à qui *Aufone* donne le cœur aussi tendre qu'autrefois, trouvent la punition trop severe, intercedent pour l'Amour, & aiment mieux accuser la Destinée de leurs malheurs, que le fils de *Venus*. C'est-là la fiction, qui est tournée fort agreablement,

par

par *Aufone* ; qui étoit assurément un homme d'esprit , sans quoi il ne seroit jamais devenu précepteur de l'Empereur *Gratien* , qui le fit ensuite Consul , pour lui témoigner sa reconnaissance.

Outre les notes , que *Vinet* & *Scri-verius* avoient publiées sur ce Poëme , quelcun a remis au Libraire dans le tems qu'il alloit s'imprimer , de petites notes sur quelque peu d'endroits , qu'il a fait mettre sous le nom de l'*Anonyme*. Le Poète représente ce qui est aux Enfers , comme purement imaginaire , & dont il n'y avoit que l'ombre , sans aucune réalité ,

Et tacitos sine labe lacus , sine mur-mure rivos ,

vers. 7. *Vinet* , qui explique bien des choses , qui n'ont guere besoin d'explication , a oublié de dire ce que c'est que *sine labe*. L'*Anonyme* l'explique , sans enfoncement , parce que *labe terræ* est un enfoncement de la terre , comme il le montre , par *Ciceron*. Ainsi il s'agit de lacs sans cavité , pour tenir leurs eaux ; ce qui montre que ce sont des lacs imaginaires.

Sur le 15. vers où *Narcisse* est appelé

K 6

pellé

pellé *Mirator*, l'*Anonyme* remarque qu'il faut sousentendre *sui*, en sorte que ce mot veuille dire l'*admirateur de soi même*, tel qu'*Ovide* décrit *Narcisse*. Mais comme sous le bas Empire *mirari* signifioit regarder, parce qu'on a accoutumé de regarder beaucoup ce que l'on admire, & que de là vient le verbe *Espagnol & Italien mirar & mirare*, regarder, & le François *se mirer*, pour dire se regarder au miroir; il a du penchant à croire que *Mirator Narcissus* est *Narcisse qui se miroit*.

Le vers 17. étoit tout à fait corrompu. Le voici, avec le précédent & le suivant :

*Fulmineos Semele decepta puerpera
partus*

*Deflet, & ambustas latera per inania
cunas*

*Ventilat ignavam simulati fulminis
ignem.*

Les mots, *ambustas latera per inania cunas*, ne forment aucun sens, comme les *Interpretes* s'en sont bien aperçus. Ils ont néanmoins, comme il semble, tâché vainement de les racommoder, ainsi qu'on le verra en lisant

lisant leurs conjectures. L'*Anonyme* a corrigé plus heureusement *ambusti lateris per inania currens* &c. On a mis ici la conjecture, dans le texte; parce qu'elle a paru claire à celui qui a eu soin de cette Edition. Dans celle d'*Alde* de l'an M D X V I I. que j'ai consultée, il y a *cunna*s pour *cunna*s; ce qui approche assez de *currens*.

Sur le vers 23. il se moque de l'étrange opinion de P. *Hardouin*, sur l'origine de la fable de *Leandre* & d'*Hero*, qu'il tire d'une mauvaise explication; qu'il suppose qu'on a faite d'une médaille de ceux de Seste, dont il devine la Légende.

Au vers 40. *Ausone* met la Lune, qui étoit amoureuse d'*Endymion*, dans les Enfers, contre la Mythologie Payenne; qui ne met pas les Déeses, comme la Lune, dans les Enfers. Mais apparemment il s'est moqué de cela, parce que cette Lune étoit sans doute une mortelle, si elle avoit été amoureuse d'un homme. On apporte là-dessus un passage d'*Heraclite* des choses incroyables, où cet Auteur dit qu'*Endymion* a pu être un Berger, qui n'avoit eu commerce avec aucune femme, & que la femme, qui étoit amoureuse de lui interrogée

rogée par lui-même, & non par quicun, comme il y a dans l'Original, qui elle étoit, avoit dit qu'elle étoit la Lune. Ce pouvoit être quelque Prêtresse de cette Déesse, & il y a bien de l'apparence qu'on a cru que des gens étoient fils, ou filles des Dieux & des Déeses, par un semblable artifice.

Sur le vers 63. où il est dit que chacun est bien aise de se disculper, pour donner à un autre la faute de ce qu'il a fait :

— *se quisque absolvera gestit, q
Transferat ut proprias aliena in culmina culpas;*

on cite un Dialogue de Lucien, où Protefilaus est représenté étouffant dans les Enfers Helene, comme ayant été la cause de sa mort, lors qu'Eaque lui dit qu'il falloit s'en prendre plutôt à Menelas, qui la renvoye à Paris; qui dit qu'il avoit été contraint d'enlever Helene, par une Divinité; entendant parler de l'Amour, dont Protefilaus auroit bien souhaité de se pouvoir venger; sur quoi Eaque lui soutient que c'étoit par sa propre faute qu'il avoit été tué, puis que, pour aquerir de la gloire, il avoit voulu sauter à terre le premier. Là-dessus.

leffus Protefilans rejette la faute sur
a Destinée, qui avoit décidé que cela
lui arriveroit. Les Heroïnes d'*Aufone*
s'en prennent aussi à la même
Destinée, à laquelle elles attribuent
leur mort;

— *sua quæque*

*Funera crudeli malunt adscribere
fato.*

Sur cela on cite un passage de *Lucien*,
que se moque de cette mauvaise ex-
cuse. *Aufone* dit en riant, dans sa
Dédicace, que les Dames de son tems
péchoient volontairement, *sponte
peccant*, & je croi qu'il a toujours
été de même.

A la fin il y a un Chapitre des
Leçons Aufoniennes de *Joseph Scaliger*,
où il explique l'Idile d'*Aufone*.
Il y cite un grand passage de *Pto-
lée fils d'Hephestion*; qui n'étoit pas
imprimé de son tems, mais qui a
été publié depuis, & que l'on trou-
ve dans les *Auteurs de l'Histoire Poé-
tique*, imprimez in 8. en Grec & en
Latin, à Paris en MDC LXXV. Après
cela, il y a encore un Chapitre des
Adversaria de *Barthius*; ou ce Criti-
que entreprend de corriger plusieurs
endroits de cette piece d'*Aufone*,
mais avec très-peu de succès, com-
me

me on le voit par des remarques de l'*Anonyme*, où il réfute presque tout ce que *Barbini* dit.

ARTICLE VI.

INDEX & CATALOGUES.

I. JOACHIMI BORGESII,
Philosophia D. ac Mathematicos & Elo-
quentia Professoris, in Academia
Groningana, anno 1666. 21. De-
cembr. mortui, Indices.

Ces Index de Mr. *Borges* ne sont pas imprimez, mais seulement MSS. & se trouvent entre les mains du *St. François Halma*, Libraire à *Louwarde*, qui les a achetez, & qui souhaite de les revendre. Il seroit bon qu'une Bibliothèque Publique les achetât, car il n'y a point d'apparence qu'on les puisse imprimer, & ils pourroient être utiles à bien des gens, s'ils étoient dans un lieu public. En voici la liste.

1. *Rationarium, sive Repertorium Philologicum, Criticum & Antiquitatum, ordine litterarum Alphabeti.* Il

y en

y en a sept gros volumes *in folio*, bien complets, & d'une assez bonne main, (car j'en ai vu quelques uns, en cette ville) & ils sont tirez des meilleurs Critiques, qu'il y eût du tems auquel ils ont été compilez, comme *Tarnebus*, *Scaliger*, *Casaubon*, *Sannaïse*, *Vossius*, *Gronovius*, & plus de cinquante autres, dont le Compilateur indique les pages, Livres & Chapitres, où il est parlé de ce qu'il met.

2. *Repertorium Politicum, Historicum & Juridicum*, en un gros volume *in folio*. Il est tiré de quelques anciens Historiens & Politiques, & sur tout de quantité de Politiques Modernes, comme *Bodin*, *Grotius* &c.

3. *Index rerum & verborum in T. Livium*, sur l'Edition de *Gronovius*, mais où les Livres & Chapitres sont marquez, 1. vol. *in folio*.

4. *Index rerum & verborum in Plutarchum*, en deux gros volumes, *in folio*.

5. — *in Ovidium*.

6. — *in Catalecta Veterum Poëtarum, Phædri fabulas & Corippum*. A

7. *Index Philologicus Apuleianus*.

8. — *in Martianum Capellam de nuptiis Philologie*.

9. — *in Silium Italicum*.

10.

234 BIBLIOTHEQUE

10. — *Philologico-politicus in Salustium.*

11. — *rerum & verborum in Valerium Maximum.*

12. — *in Justinum.*

13. — *in Senecam Rhetorem.*

14. — *in Senecam Tragicum.*

15. — *in Vegetium de re militari.*

16. — *in Martialem.*

17. — *in Ausonium.*

18. — *in Prudentium.*

19. — *in Ciceronis Orationes.*

20. — *in ejusdem Epistolas.*

21. — *in Varronem & Catonem.*

22. — *in Julium Firmicum.*

23. — *in Epistolas Hieronymi.*

24. — *in Claudianum & Lucanum.*

25. — *in C. Sollium Sidonium Apollinarem.*

26. — *in Papinium Statium.*

27. — *in Historia Augusta Scriptores, ad Litteram Q.*

28. — *in Censorinum de Die Natali.*

29. — *in Horatium.*

30. — *in Arnobium & Minucium Felicem.*

31. — *in Julium Cæsarem.*

32. — *in A. Gellium.*

33. — *in Lactantium.*

34. — *in Panegyristas Latinos.*

Il y en a encore quelques autres, mais qui ne sont pas si complets. De quelque maniere que soient faits ces Index, ils seroient sans doute souvent utiles, parce qu'ils sont très-amples & très-étendus.

II. *Bibliotheca Bultelliana, seu Catalogus Librorum Bibliothecæ V. C. D. CAROLI BULTEAU, Regi Christianissimi à Consiliis, & Secretariorum Regionum Decani, digestus & descriptus à Gabriele Martin, Bibliopola Parisiensi; cum indice Auctorum Alphabethico.* A Paris, en 2. voll. in 8. qui ont 1035. pages. Se trouve ici chez *Prosper Marchand*. Cette Bibliotheque se vend au mois de Mai 1712.

III. *Catalogus Librorum Bibliothecæ D. JOACHIMI FAULTRIER, Abbatis Beatae Virginis Arduennensis, & S. Lupi Tricassini, Præfecti Hannoniæ &c. digestus à Prospero Marchand.* A Paris, in 8. pagg. 486, La Bibliotheque est vendue, mais on en trouve ici le Catalogue chez *Marchand*.

F I N.

Mu-

*Mutanda quaedam in præcedente
Diatrise Articuli II.*

Pag. 70. pro *nugas in tragædiis*, pone,
tragædias in nugis.

Pag. 106. lin. 13. pro ὅτι μεγίστη ἐὺ-
χρίαν εἶναι, lege, transpositis vocibus, ἐπὶ
εὐχρίαν μεγίστην εἶναι. Nam nisi verba eo
ordine collocentur, τὸ ὅτι ante μεγίστην
positum non poterit accipi pro *quod*, sed
quàm: æquè ac ante βελτίους, aliosque
superlativos nominum Græcorum. Nunc
tribus verbis addo; πὶ ὅτι non minùs ante
positivos accipi solere pro *quàm*, quàm
ante superlativos: ut apud Arrian. lib. 2.
p. 89. Οἶδαι δὲ ἐγὼ ὅτι εὐεστοί τῃς Ἠπείρου
παύτῃ. Id est, *Novi continentem hanc*
[esse] *quàm pascuam*, seu *valde pascuam*.
In hoc tamen exemplo, aliisque simili-
bus, Aristarchus pari errore τὸ ὅτι putat
esse conjunctionem, vulgò significantem
quod. Sed de hoc errore alias fortè plu-
ribus agere licebit.

BIBLIOTHEQUE
CHOISIE,
POUR SERVIR DE SUITE
A LA
BIBLIOTHEQUE
UNIVERSELLE.

Par JEAN LE CLERC.

ANNÉE MDCCXII.

TOME XXIV.

Seconde Partie.



A AMSTERDAM,
Chez HENRI SCHELTE.

MDCCXII.

REPORT OF THE
COMMISSIONER OF THE
BUREAU OF REVENUE

FOR THE YEAR ENDING
JUNE 30, 1904.

WASHINGTON:
GOVERNMENT PRINTING OFFICE:
1905.

RECEIVED JAN 10 1905

U. S. DEPT. OF REVENUE

WASHINGTON, D. C.

THE COMMISSIONER OF THE
BUREAU OF REVENUE
HAS THE HONOR TO ACKNOWLEDGE
THE RECEIPT OF THE
REPORT OF THE
COMMISSIONER OF THE
BUREAU OF REVENUE
FOR THE YEAR ENDING
JUNE 30, 1904.

AND TO RETURN THE SAME
TO THE COMMISSIONER OF THE
BUREAU OF REVENUE
FOR THE YEAR ENDING
JUNE 30, 1905.

WILLIAM T. B. MA. A.

COMMISSIONER OF THE
BUREAU OF REVENUE

WASHINGTON, D. C.

I N D E X

D E S L I V R E S

E T A R T I C L E S

*De la 2. Partie du XXIV.
Tome.*

E *Xtrait du VI. Tome des ACTES
d'ANGLETERRE & du com-
mencement du VII.* 237

I. *Troisième Tome de l'ART de la
CRITIQUE,* 305

II. *ANTIQUITEZ SACRÉES de
Mr. RELAND.* 329

IV. *PSEAUMES HEBREUX de
Mr. de BASHUYSE.* 322

V. *Des EUREMATIQUES, Dis-
sertation de Mr. BRENKMAN.* 334

VI. *PRINCIPES du DROIT de
Mr. WESTENBERG.* 338

VII. *Oraison funebre sur la mort de
Mr. de LIMBORCH, par l'Au-
teur de la B. C.* 351

VIII. *Elemens de la PHILOSOPHIE*

PRA-

UN DI EIX.
PRATIQUE par M. BODDEUS.

- IX. THEOLOGIE MORALE du
même. 368
- X. Le Dictionnaire Antique de MOE-
RIS. 375
- XI. Dissertation du P. VALSECHI
de la V. Puissance Tribunicienne
d'ELAGABALE. 383
- XII. LOGIQUE du Mr. de CROU-
SAZ. 390
- XIII. ILIADE d'HOMERE, par
Mad. DACIER. 404
- XIV. Dissertations de Mr. BÖHMER. 425
- XV. De ceux qui ont écrit de la Di-
vination par Mr. ARPE. 431
- XVI. Pyrrhonisme Historique du mê-
me. 451
- XVII. De ceux qui ont écrit de la
Providence, de la Fortune & de la
Destinée du même. 452
- XVIII. Apologie des Grands Hom-
mes soupçonnez de Magie, par
G. NAUDE. 459
- XIX. Vie de Mr. DESPREAUX,
par Mr. DESMAISEAUX. 460

BIBLIOTHEQUE CHOISIE.

ARTICLE I.

Extrait du VI. Tome des Actes Publics d'Angleterre & du commencement du VII.

DE VI. Tome de ce Recueil contient seize années du regne d'*Edoïard III*; savoir, depuis le commencement de l'année 1357, jusqu'à la fin de 1372. Le commencement du VII. regarde les dernières années de ce Prince, depuis 1373 jusqu'à sa mort, qui arriva au mois de Juin 1377. Comme les affaires, qu'*Edoïard* avoit avec la France, font la principale matière des Actes de ce volume, c'est sur celles-là que j'insisterai le plus. Les autres articles ne contiennent, que peu de chose, digne d'être remarqué

Tome XXIV. P. 2. L I. Af-

1. *Affaires de France.*

IMME'DIATEMENT après la glorieuse victoire, qu'*Edouard*, le fils, avoit gagnée près de Poitiers; ce Prince se rendit à Bourdeaux, où le Pape lui envoya un Cardinal, pour y négocier une trêve en faveur de la France. * Cette trêve aiant été arrêtée pour deux ans, le Prince de *Galles* partit au mois d'Avril 1357 pour conduire le Roi *Jean* à *Londres*, où *Edouard* reçut ce Roi prisonnier, avec les mêmes honneurs, que s'il fût venu exprès, pour lui rendre visite.

Cependant la prison de ce Prince causoit, en France, des troubles qui ne permettoient guere au *Duc* son fils, qui prit le titre de Régent, de penser aux moyens de procurer la liberté au Roi son père. Il avoit, dans le Roi de Navarre, un ennemi, qui fut si bien profiter de cette fatale conjoncture, pour semer la division dans l'Etat; qu'il ne fut pas possible au Régent de faire des préparatifs pour recommencer la guerre, aussitôt que la trêve seroit

seroit expirée. Le Roi *Jean*, qui étoit parfaitement instruit de tous ces desordres, & qui comprenoit bien qu'il n'avoit rien à espérer du côté des armes, pensa à se procurer sa liberté, en négociant lui-même un Traité de paix avec *Edoüard*. Ce Traité, qui ne pouvoit qu'être très-avantageux à l'Angleterre, vû la conjoncture du tems, ayant été envoyé en France; les États Généraux refusèrent de le ratifier, & promirent au Dauphin de lui fournir les moyens d'obtenir des conditions plus avantageuses; mais ils tinrent mal leur parole.

Edoüard se voyant ainsi déchu de l'esperance de faire une paix, telle qu'il la souhaitoit, résolut de reprendre les armes; & comme il crut que dans la négociation précédente *Jean* n'avoit eu pour but, que de l'amuser; il eut moins d'égards pour lui, & le fit renfermer dans le Château de Sommerton. Cependant il faisoit ses préparatifs, pour porter la guerre dans le cœur de la France, ne doutant point qu'il ne dût tirer de grands avantages de la confusion, qui regnoit alors dans ce Royaume. Il partit d'Angleterre.

L. 2

re

re * au mois d'Octobre 1359, avec une flotte de mille Vaisseaux, qui portoient une Armée de cent-mille hommes. Avec ces nombreuses troupes, il se rendit maître de plusieurs places de Normandie, où il mit son Armée en quartier d'hiver, & dès le mois de Mars † 1360, il se mit en marche vers la Champagne, à dessein de s'emparer de Rheims, où l'on prétend qu'il avoit résolu de se faire sacrer. Ce coup lui ayant manqué, il se fit ouvrir les portes de Sens, & ensuite tournant vers la Bourgogne, il menaça cette Province d'une entière désolation. Le Duc de Bourgogne, qui n'étoit pas en état de s'y opposer, prit le parti de composer, pour exempter ses Etats du pillage, & obtint une trêve particulière pour trois ans, moyennant deux-cent-mille florins, & des vivres qu'il fournit à l'armée Angloise.

En quittant la Bourgogne, *Edouard* marcha vers l'Isle de France, à dessein d'attirer le Régent au combat. Mais ce Prince étoit trop sage, pour hazarder ainsi témérairement le salut de la France. Il se tint

* 1359. † 1360.

tint donc renfermé dans Paris, sans que toutes les bravades d'*Edouard* pussent l'obliger d'en sortir. Le Siége de Paris paroissant une entreprise trop difficile au Roi d'Angleterre, il rebroussa chemin vers la Beausse; pour aller faire rafraichir son Armée, le long de la Loire. Pendant qu'il étoit campé près de Chartres, il survint un orage épouvantable, accompagné de tonnerres, & d'une grêle d'une grosseur prodigieuse, qui tua trois-mille chevaux & plus de mille hommes de son Armée. Cet événement extraordinaire, qui sembloit marquer la colère du Ciel, frappant de terreur l'esprit de ce Prince; il se tourna vers la Tour de l'Eglise de Chartres, & mettant les genoux en terre, il fit vœu de donner la paix à la France, à des conditions équitables. Suivant cette résolution, il envoya le Prince de *Galles* son fils au village de Brétigny, où le Dauphin se rendit aussi. Ce fut en cet endroit, que ces deux Princes, après une négociation qui ne dura que huit jours, conclurent un Traité de paix; qui, selon les apparences, étoit à-peu-près le même que celui

qui avoit été arrêté à Londres, l'année précédente.

Par le Traité de Brétigny, la Couronne de France cedit au Roi d'Angleterre, un grand nombre de Provinces en toute Souveraineté, & partageoit, pour ainsi dire, le Royaume avec les Anglois. Outre cela, le Roi *Jean* s'engageoit à payer trois millions d'écus d'or pour sa rançon, & à livrer divers ôtages entre lesquels se trouvoient cinq Princes du sang. En conséquence de ce Traité, le Roi *Jean* fut conduit à Calais; où il fut mis en liberté, après qu'il eut ratifié le Traité, & donné toutes les autres assurances, qu'*Edouard* voulut exiger de lui.

Dès qu'il fut arrivé à S. Omer, il ratifia tout ce qu'il avoit fait à Calais, il jura la paix encore une fois, & fit faire le même serment à *Charles* son fils aîné, à ses autres fils, & à vingts Seigneurs des plus qualifiez du Royaume. Enfin, il n'oublia rien de ce qui pouvoit contribuer à faire connoître qu'il n'avoit rien fait que volontairement, quoi qu'il eût été prisonnier. Mais il fit encore mieux paroître sa bon-
ne

ne foi, dans la suite, en executant ponctuellement le Traité de Brétigny, à deux articles près. Le premier regardoit la Comté de Gavre en Gascogne, & la Terre de Belville en Poitou, sur lesquelles il survint quelque différend. Le second étoit par rapport à sa rançon, qu'il ne lui fut pas possible de payer aux termes prescrits, à cause du mauvais état, où son Roiaume se trouvoit.

Cependant, le défaut d'exécution de ces deux articles faisoit qu'*Edouard* retenoit les Otages en Angleterre. Entre ces Otages il y en avoit quatre, qu'on appelloit *les Seigneurs des fleurs de lis*; savoir, le *Duc d'Orleans* frère du Roi de France, le *Duc d'Anjou*, & le *Duc de Berry* fils du même Roi, & le *Duc de Bourbon*. Comme ces Princes s'envoyoient beaucoup en Angleterre, *Edouard* voulut bien les mettre en liberté; à condition qu'on lui livre-
roit le Comté de Gavre & la Terre de Belville, qui faisoient le sujet de son différend avec le Roi *Jean*. Mais pendant qu'on étoit sur le point d'exécuter cet accord, qui fut ratifié par le Roi de France, & que

les Princes, qui devoient être délivrez, avoient été déjà conduits à Calais ; le Duc d'Anjou se retira sans congé, & ne revint plus. Quatre autres Otages d'un rang inférieur imitèrent ce mauvais exemple ; & par leur évasion, les mesures qu'on avoit prises, pour la liberté des autres Princes, furent entièrement rompuës.

Il est difficile de comprendre pour quelle raison le Roi *Jean*, qui avoit agi avec tant de bonne foi dans l'exécution du Traité, n'obligea pas le Prince son fils à retourner en Angleterre ; ou pourquoi il n'y envoya pas le Prince *Philippe* son quatrième fils, ou du moins quelques autres Otages, pour tenir la place du *Duc d'Anjou*. Quoi qu'il en soit, comme peu de tems après, il prit la résolution de retourner en Angleterre ; on lui a fait l'honneur de dire que c'étoit pour se remettre en prison, afin de réparer par-là la faute de son Fils, & de faire voir qu'il n'avoit pas consenti à son évasion. Mais c'est à quoi il n'y a pas la moindre apparence, puisque par le Traité, il n'étoit obligé qu'à renvoyer le *Duc d'Anjou*, ou à donner quel-

quelque satisfaction au Roi d'Angleterre, en lui envoyant d'autres Otages, en la place de celui-là. Dailleurs il avoit déjà executé ce qu'il y avoit de plus important dans le Traité, puisqu'il ne restoit plus que l'affaire de Gavre & de Belville à terminer, & le reste du payement de sa rançon, dont il avoit déjà payé près d'un million. Ainsi il n'étoit nullement nécessaire qu'il allât se remettre en prison, pour dégager sa foi. Il est encore plus ridicule de dire, comme quelques-uns l'ont avancé, que l'amour qu'il avoit, pour une Dame de la Cour d'Angleterre, le fit retourner à Londres. Car quelle apparence y a-t-il qu'un Prince âgé de cinquante ans ait abandonné un Royaume, en un aussi mauvais état que le sien se trouvoit alors, pour suivre les mouvemens d'une folle passion ? Ceux qui ont dit qu'il vouloit regler avec *Edoüard* l'expédition d'une Croisade, dont le Pape l'avoit déclaré Général, semblent avoir plus de raison, mais ce n'est tout au plus qu'une conjecture. Quel que puisse avoir été le motif de son retour, il est certain qu'il se rendit à Londres, où il

L 5

mou-

mourut quelques mois après, le 8. d'Avril 1364.

Au mois de Septembre de cette même année, la fameuse querelle entre les Maisons de Blois & de Monfort, fut décidée par la bataille d'*Auray*, où Charles de Blois fut tué. Cette bataille fut suivie du *Traité de Guerande*, qui mit *Jean de Monfort* en possession de la Bretagne.

Depuis la paix de Brétigny, *Edouard* avoit en 1362 érigé en Principauté le Duché de Guyenne, dont il avoit investi *Edouard* son fils aîné. Ce Prince étoit allé tenir sa Cour à Bourdeaux, où il vivoit dans une oisiveté très-oppoée à son humeur guerrière; la paix ne lui donnant point d'occasion d'exercer sa valeur. En 1366, il fut retiré de cette oisiveté par *Pierre le Cruel*, Roi de Castille, qui ayant été chassé de ses Etats par *Henri Comte de Trastemare*, son frère bâtard, se rendit à Bayonne, pour implorer le secours du Prince de Galles. Comme la France favorisoit *Henri*, qu'elle avoit mis sur le trône de Castille; ce fut une raison suffisante, pour porter le Prince Anglois à prendre le parti de

de Pierre. Il assembla donc une puissante Armée dans sa Principauté, & après avoir fait un Traité avec le Roi de Navarre, qui lui donna passage dans ses Etats, il se rendit sur les frontieres de Castille; où il rencontra *Henri*, qui s'étoit avancé, pour lui disputer l'entrée du Royaume. Ce fut tout proche de la petite Ville de Najara que ces deux Princes se livrèrent une sanglante bataille, dans laquelle les Castillans furent entièrement défaits. La Victoire du Prince de *Galles* fut suivie du rétablissement de *Pierre*, qui bien loin de reconnoître un si grand service, laissa périr de faim & de misère la plus grande partie de l'Armée, qui avoit si vaillamment combattu pour lui. Cette perfidie obligea le Prince de *Galles* à quitter la Castille, où il avoit contracté une maladie, dont il ne releva jamais; pour s'en retourner en Guyenne, avec le reste de ses troupes très-mal satisfaites de leur expédition, quelque glorieuse qu'elle eût été.

Dès que le Prince fut à Bourdeaux, il congédia son Armée sans la payer, n'ayant pris aucune mesure pour avoir de l'argent; puisqu'il

avoit compté sur la bonne foi de *Pierre* , qui s'étoit engagé à faire tous les frais de cette guerre. Ces troupes ainsi cassées , sans avoir reçu leur solde , se crurent autorisées à chercher leur payement , où elles pourroient. Elles se partagèrent donc , en plusieurs petites corps , sous la conduite de quelques Officiers de réputation , & firent une infinité de ravages dans la Guyenne. Le Prince de *Galles* , qui n'étoit pas en état de les satisfaire , & qui ne pouvoit se résoudre à poursuivre à toute outrance des Soldats , qui l'avoient si bien servi , se contenta de les prier qu'ils eussent à porter leurs ravages ailleurs. Soit que ce fût par respect pour le Prince , ou que ces troupes crussent pouvoir faire ailleurs un plus grand butin ; elles se jettèrent sur les Provinces de France les plus voisines , où elles commirent de grands excès. *Charles V.* qui regnoit alors en France , s'en plaignit comme d'une infraction de la paix. On lui répondit , que c'étoient des gens sans aveu , & qu'il pouvoit leur courir sus , sans que l'Angleterre y prît aucun intérêt. Cependant , pour lui donner une plus grande

le satisfaction, *Edouard* publia une Proclamation, qui rappelloit tous ces Vagabonds & qui, en cas de refus, les déclaroit traîtres & rebelles, & confisquoit tous leurs biens. Bien qu'après une pareille déclaration, ce fût à la France à chercher les moyens de se délivrer de ces pillards, le Prince de *Galles* craignit que cette affaire n'aboutît enfin à une guerre, dont il seroit accusé d'être l'auteur. Pour prévenir cet inconvénient, il chercha les voyes de satisfaire ces troupes, en mettant sur ses Etats un impôt qui fut appelé *Fouage*; parce qu'il étoit établi sur chaque feu, ou cheminée. Cet expédient auroit pû réussir, si malheureusement, depuis la paix de Brétigny, le Roi son Père n'avoit révoqué divers dons, qu'il avoit faits aux principaux Seigneurs de Guyenne, dans le tems que ses affaires demandoient qu'il s'assurât de la fidélité des Gascons. Cette révocation avoit tellement irrité ces Seigneurs, qu'ils avoient résolu de s'en venger, à quoi le nouveau Roi de France ne manqua pas de les exciter secrètement. Nous verrons ailleurs, que ce Prince avoit déjà formé le

dessein de rompre la paix, pour avoir occasion de recouvrer les Provinces, que la France avoit perduës, depuis le Traité de Brétigny. Les Seigneurs de Guyenne, qui se sentoient appuyez par le Roi de France, incitèrent leurs Vassaux & leurs Tenanciers à se plaindre à eux du droit de Foïage nouvellement établi, & ayant reçu leurs plaintes, ils les portèrent au Prince, de qui ils furent très-mal reçus. Sur le refus qu'il fit de redresser cet abus prétendu, ils s'adressèrent au Roi de France, supposant qu'il étoit toujours Souverain de la Guyenne, malgré sa renonciation à cette Souveraineté, & le supplièrent de leur accorder des Lettres d'appel. *Charles* les entretint quelque tems à Paris, jusqu'à ce que ses affaires fussent prêtes, & enfin, il leur accorda ce qu'ils demandoient. En conséquence de cet appel, il fit citer le Prince de *Galles* à comparoître devant la Cour des Pairs, pour se justifier sur les plaintes de ses sujets. Le Prince ayant répondu qu'il ne manqueroit pas de comparoître à la tête de soixante mille hommes, *Charles* fit déclarer la guerre à *Edward*

Edouard par un simple valet ; parce que le Prince avoit fait arrêter, sous quelque prétexte, ceux qui lui avoient porté la citation.

Comme on ne trouve que très-peu de circonstances de cette guerre, dans le Recueil des Actes Publics ; je me contenteray d'en rapporter brièvement le succès, qui fut très-fineffe à l'Angleterre. Immédiatement après la déclaration de guerre, *Edouard* se vit enlever le Comté de Ponthieu, & apprit en même temps que la plus grande partie de la Guyenne s'étoit révoltée. Comme il se vit dans une nécessité indispensable de recommencer la guerre, il reprit le titre de Roi de France, qu'il avoit quitté depuis le Traité Brétigny : mais ce titre ne lui procura aucun avantage. *Bertrand du Guesclin*, Connétable de France, fit de grands progrès dans la Guyenne, & dans les Provinces voisines ; sans que le Prince de Galles, dont le mal avoit dégénéré en une parfaite hydropisie, pût s'opposer à ses armes. Au contraire, après avoir sévèrement puni la ville de Limoges de sa rébellion, il fut obligé de retourner en Angleterre, pour

pour tâcher d'y rétablir sa santé ;
laissant *Jean* , Duc de Lencaſtre ,
ſon frère en ſa place.

Peu de temps après , le Duc épou-
ſa la fille aînée de *Pierre le Cruel* ,
& prit incontinent le titre de Roi de
de Caſtille. Cette entrepriſe obligea
le Bâtard Henri à ſ'unir plus étroi-
tement avec la France & à donner
au Connétable un puiffant ſecours
par Mer , pour faire le ſiége de la
Rochelle. *Edouard* ayant voulu fai-
re un effort , pour ſecourir cette
place , ſa flotte commandée par le
Comte de Pembroke , fut battuë par
les Eſpagnols , & la Rochelle
fut priſe. Enſuite , *Du Gueſclin* ſ'a-
vança dans le Poitou , & mit le ſié-
ge devant Thoirs , où toute la No-
bleſſe Poitevine ſ'étoit retirée. Cét-
te ville ne ſe trouvant pas en état
de faire une longue réſiſtance , les
Seigneurs Poitevins capitulèrent ,
& promirent de reconnoître le Roi
de France pour leur Souverain ; ſi le
Roi d'Angleterre , ou un de ſes Fils
ne venoient dans le Poitou , avant
la fête de St. Michel , avec une ar-
mée capable de donner bataille.
Edouard ayant appris cette capitu-
lation , fit promptement équiper
une

une flotte, où il s'embarqua lui-même sur la fin du mois d'Août, pour tâcher de sauver cette Province. Mais les vents contraires s'étant constamment opposez à son passage, pendant plus d'un mois, Thouïars lui fut enlevé, avec tout le reste du Poitou.

Enfin, pour dire tout en un mot, cette guerre fut si fatale aux Anglois, qu'il ne leur resta plus rien de toutes les conquêtes qu'ils avoient faites en France, que la seule Ville de Calais. Les affaires étant réduites à ce point, le Roi de France consentit à une trêve qui fut arrêtée le 11 de Février 1375, & qui fut ensuite prolongée jusqu'au 1. d'Avril 1377. Edoüard mourut le 21. de Juin de cette même année, trois mois après l'expiration de la trêve.

Voici présentement les Actes les plus importants, qu'on trouve dans ce VI. Tome, & dans le commencement du VII., par rapport aux affaires de France.

Un Traité de trêve * fait à Bourdeaux le 23 de Mars 1357 jusqu'à Pâque de l'année 1359. Pag. 3.
Sauf-

* 1357.

254 BIBLIOTHEQUE

Sauf-conduit * pour un Cardinal allant en Angleterre, pour y travailler à la paix, avec une suite de 100 Domestiques, & de 150 Chevaux.

† Ordre de conduire Roi *Jean*, au château de Sommerton, du 2 de Janvier. Pag. 113. C'étoit après que les Etats de France eurent refusé d'approuver les articles de paix arrêtés à Londres, entre les deux Rois.

Sauf-conduit pour des Députés du Languedoc, allant trouver le Roi *Jean* en Angleterre, du 13 de Février. Pag. 117. Cette Province se distingua entre toutes les autres, par son affection pour son Souverain.

Prolongation de la trêve, jusqu'au 24 de Juin. Du 18 de Mars. Pag. 121.

Lettre d'*Edouard* aux deux Archevêques d'Angleterre, dans laquelle il se plaint qu'on l'a trompé dans la négociation de la paix, & comme il est prêt à reprendre les armes, il charge ces deux Prélats de faire prier Dieu pour l'heureux succès de son expedition. Du 12 d'Août. Pag. 134. Me-

* 1358. † 1359.

Mémoire qui marque le jour de l'embarquement d'*Edouard*, pour passer en France, le 28 d'Octobre 1359. Pag. 141.

Accord * fait avec le *Duc de Bourgogne*, contenant une trêve particulière de trois ans, pour cette Province, moyennant une somme de 200000 deniers ou moutons d'or, payables par le Duc dans un an. Du 10 de Mars. Pag. 161.

Bulle d'*Innocent VI*, pour exempter les Eglises de France de pillage. 6 Cal. Maj. Pag. 171.

Ordre de conduire le Roi *Jean* à la Tour de Londres. *Teste Custode*. Du 28 d'Avril. Pag. 173.

Traité conclu à Brétigny lez Chartres, le 8 de May 1360. Pag. 178. & suivantes.

Quelque long que soit ce Traité qui continent quarante Articles, il est absolument nécessaire d'en faire un Extrait; parce qu'il sert de fondement à presque tous les Actes de ce VI. Tome, & à plusieurs de ceux des Tomes suivans. On peut dire même, qu'il est presque impossible de bien entendre l'histoire de ce temps-là, sans la connoissance de ce Traité. Arti-

* 1360.

Article I. Premièrement, le Roi d'Angleterre, outre ce qu'il possède en Guyenne & en Gascogne, aura, pour lui, & pour ses Héritiers, & possédéra de la même manière que le Roi de France, ou son Fils aîné, ou leurs Ancêtres les Rois de France l'ont possédé, le Poitou, la Saintonge l'Agenois, le Périgord, le Limousin, le Quercy, le Pais de Bigorre le Comté de Gaure, l'Angoumois, le Rouergue.

II. III. IV. V. VI. Montreuil, le Comté de Ponthieu, Calais & son territoire & le Comté de Guisnes, & toutes les Isles adjacentes aux pais ci-dessus nommez.

VII. Item, il a été convenu, que le Roi de France & son fils aîné transporteront au Roi d'Angleterre, dans un an, après la fête prochaine de St. Michel, tous honneurs, obéissances, hommages, ligeances, vassaux, fiefs, services, reconnoissances, droits, empire pur & mixte, juridictions hautes & basses, ressorts, sauvegardes, Patronats & toute autre manière de Seigneuries & Souverainetes, avec tous les droits qu'ils avoient, ou pouvoient avoir, sous quelque titre ou couleur de droit, d'eux, ou de

de la Couronne de France, sur les lieux susdits & leurs dépendances, sans s'en rien réserver pour eux, ni pour leurs successeurs. Qu'ils ordonneront, par leurs Lettres Patentes, à tous Prélats, Comtes, Vicomtes, Barons, Nobles, & Citoyens, d'obéir au Roi d'Angleterre & à ses Héritiers, de la même manière qu'ils ont obéi aux Rois de France, & leur quitteront tous les *hommages, fois, sermens, obligations, sujétions* & promesses, faites par aucun d'eux aux Rois & à la Couronne de France, de quelque manière que ce soit.

VIII. Que toutes les aliénations faites depuis les 70 ans, que les Rois d'Angleterre ne sont plus en possession de ces Provinces, seront cassées & annullées.

IX. Que le Roi d'Angleterre tiendra, dans les susdits lieux, ce qui n'a pas appartenu à ses Prédecesseurs, de la même manière que les Rois de France l'ont tenu, jusqu'à présent.

X. Que tout ce qui se trouvera dans les susdits pais avoir appartenu au Roi de France, le jour de la bataille de Poitiers, demeurera au Roi d'Angleterre.

XI.

XI. Que le Roi de France & son Fils aîné transporteront au Roi d'Angleterre, toute manière de Seigneurie & Souveraineté sur lesdits lieux, & que les sujets desdits pays seront hommes liges des Rois d'Angleterre, qui tiendront les susdites Terres, comme Souverains liges, & comme voisins du Royaume de France; sans y reconnoître aucune Souveraineté, & sans être sujets à aucune reconnoissance, ou service envers la Couronne de France.

XII. Que le Roi de France & son Fils aîné renonceront expressément à la Souveraineté sur lesdits pays; & que le Roi d'Angleterre & son Fils aîné renonceront à toutes les choses, sur lesquelles le présent Traité ne leur donne aucun droit, spécialement au nom & à la couronne de France: à l'hommage & souveraineté des Duchez de Normandie & de Touraine, & des Comtez d'Anjou & du Maine: à l'hommage de la Bretagne & du Comté de Flandres, & généralement à toutes autres demandes &c.

XIII. Que le Roi d'Angleterre fera conduire le Roi de France à
Ca-

Calais , dans trois semaines , après la fête de St. Jean , aux dépens du dit Roi d'Angleterre , les fraix de la Maison du Roi de France exceptez.

XIV. Que le Roi de France payera au Roi d'Angleterre trois millions d'écus d'or , dont deux valent un Noble , savoir six-cens-mille écus quatre mois après son arrivée à Calais , & ensuite 400000 écus tous les ans , jusqu'à l'entier payement.

XV. Qu'aussi-tôt que le Roi de France aura payé les premiers 600000 écus , & livré les Otages ci-dessous nommez , avec la Ville de la Rochelle , & le Comté de Guisnes , il sera mis en liberté ; à condition qu'il ne pourra faire la guerre au Roi d'Angleterre , que le Traité ne soit entièrement executé.

Les Otages qui doivent être livrez au Roi d'Angleterre , tant du nombre de ceux qui ont été faits prisonniers à la bataille de Poitiers , qu'autres , sont

Louis Comte d'Anjou	} Tous deux fils du Roi Jean.
(ensuite Duc)	
Jean Comte de Poi-	
tiers (ensuite Duc de Berry)	

Phi-

260 BIBLIOTHEQUE

Philippe Duc de d'Orleans. (frere
du Roi Jean)

Le Duc de *Bourbon*.

Le Comte de *Blois*, ou son Frère.

Le Comte d'*Alençon*, ou son Frère.

Le Comte de *St. Pol*.

Le Comte de *Harcour*.

Le Comte de *Porcien*.

Le Comte de *Valentinois*.

Le Comte de *Brenne*.

Le Comte de *Vaudemont*.

Le Sire de *Coucy*.

Le Sire de *Fiennes*.

Le Sire de *Preaux*.

Le Sire de *St. Venant*.

Le Sire de *Garentières*.

Le Dauphin d'*Auvergne*.

Le Sire de *Hangeest*.

Le Sire de *Montmorency*.

Le Sire *Guillaume de Craon*.

Le Sire *Louis Harcourt*.

Le Sire *Jean de Ligny*.

Prisonniers qui doivent servir d'O-
tages.

Philippe de France (qui fut ensuite)

Duc de Bourgogne, fils de Jean.

Le Comte d'*Eu*.

Le Comte de *Longueville*.

Le Comte de *Ponthieu*.

Le Comte de *Tancarville*.

Le Comte de *Toigny*.

Le

Le Comte de *Sancerre*.

Le Comte de *Dampmartin*.

Le Comte de *Ventadour*.

Le Comte de *Salbruck*.

Le Comte d'*Anceurs*.

Le Comte de *Vendôme*.

Le Sire de *Craon*.

Le Sire de *Derval*.

Le Sire de *Denham*.

Le Sire d'*Aubigny*.

XVI. Que les seize Prisonniers, qui doivent servir d'Otages, ne seront plus censez prisonniers, & seront quittes de toute rançon &c.

XVII. Si quelcun des Otages quitte l'Angleterre, sans congé, le Roi de France sera obligé d'en bailler un autre, quatre mois après que le Bailly d'Amiens, ou le Maire de St. Omer aura été certifié du fait, par le Roi d'Angleterre.

Que le Roi de France, en partant de Calais, pourra enmener avec lui dix des Otages, dont le Roi d'Angleterre & lui conviendront, auxquels dix Otages le Roi d'Angleterre donnera un congé absolu.

XVIII. Que le Roi de France, trois mois après son départ de Calais, livrera pour Otages quatre Bourgeois de Paris des plus considé-

262 BIBLIOTHEQUE
rables, & deux de chacune des Vil-
les ci-deffous nommées.

Paris.

St. Omer.

Arras.

Amiens.

Beauvais.

Lille.

Douai.

Tournay.

Rheims.

Châlon.

Troye.

Lyon.

Orleans.

Compiègne.

Rouen.

Caen.

Tours.

Bourges.

Toulouse.

Chartres.

XIX. Que le Roi de France sé-
journera quatre mois à Calais, le
premier mois aux dépens du Roi
d'Angleterre.

XX. Qu'il rendra au Comte *Jean*
de Montfort sa Terre de Montfort,
dont ledit *Jean* lui fera hommage
lige.

XXI. Quand au différend mû
pour

pour la succession du Duché de Bretagne, les deux Rois nommeront des Commissaires, pour accommoder les parties; sans pouvoir entrer en guerre sur ce sujet, en cas que l'accommodement n'ait pas lieu.

Les XXII, XXIII, XXIV, XXV, & XXVI, regardent des Particuliers, ou sont de peu d'importance.

XXVII. Que le Roi de France, un an après son départ de Calais, mettra le Roi d'Angleterre en possession des Terres, qui lui sont cedées par le présent Traité.

XXVIII. Aussitôt que le Roi de France aura livré les Terres ci-dessous spécifiées, avec les renonciations nécessaires; savoir, Ponthieu, Monfort, la Saintonge, & l'Angoumois; le Roi d'Angleterre le mettra en possession de tout ce que lui, ou ses Alliez tiennent en Touraine, Anjou, Perry, Auvergne, Bourgogne, Champagne, Normandie, Picardie, & dans l'Isle de France, la Bretagne exceptée.

XXIX. Que s'il se trouve des Sujets desobéissans, le Roi de France les contraindra d'obeïr à ses dépens

& que le Roi d'Angleterre s'engagera à la même chose, à l'égard de ses sujets.

XXX. Que le Clergé sera sujet de celui des deux Rois, de qui son temporel relève; que s'il en tient de l'un & de l'autre, il sera sujet de tous les deux.

XXXI. Qu'il y aura bonne amitié & alliance entre les deux Rois, nonobstant toutes autres alliances, particulièrement celles d'Ecosse & de Flandres.

XXXII. Que le Roi de France ne donnera aucun secours aux Ecoissois, contre le Roi d'Angleterre; ni le Roi d'Angleterre aux Flamans, contre la France.

XXXIII. Que les deux Rois feront confirmer ce Traité par le Pape, de la manière la plus forte qu'il se pourra.

XXXIV. Que les Collations des Bénéfices, faites pendant la guerre, demeureront en leur entier.

XXXV. Que les sujets des deux Rois jouiront des privilèges des Universitez des deux Royaumes.

XXXVI. Que le présent Traité sera confirmé, par des Lettres Patentes des deux Rois, par leurs sermens

mens réciproques , & par ceux des Princes de leur sang, & des Seigneurs les plus considérables de chèque nation.

Qu'on contraindra les désobéissans.

Que les deux Rois se soumettront aux censures de l'Eglise Romaine, pour l'exécution du Traité.

Qu'ils renonceront à toutes guerres, & à toutes voyes de fait, en cas d'inexécution.

Que si par la desobéissance de quelques mal-intentionnez, quelques uns des Articles du présent Traité ne pouvoient s'exécuter, les deux Rois ne pourront pourtant se faire la guerre, mais s'efforceront de ranger les Rebelles à leur devoir.

XXXVII. Que par le présent Traité, tous les autres précédens sont cassez & annullez.

XXXVIII. Que le présent Traité sera juré à Calais, par les deux Rois en leurs propres personnes, & qu'un mois après que le Roi de France sera parti de Calais, ils s'enverront réciproquement leurs Lettres Patentes, confirmant ledit Traité.

XXXIX. Qu'aucun des deux
M 3 Rois

Rois ne procurera aucune opposition , ou obstacle à l'exécution du Traité de la part de la Cour de Rome , & que si le Pape vouloit l'entreprendre , les deux Rois l'en empêcheront de tout leur pouvoir.

XL. Que les deux Rois conviendront ensemble à Calais , touchant les dix Otages , que le Roi de France doit emmener avec lui.

C'est là en substance le fameux Traité de Brétigny , qui est la principale pièce de ce volume. Continuons à voir les autres Actes , qui pour la plupart sont des dépendances de ce Traité.

Memoire * qui marque le retour d'*Edoüard* en Angleterre le 18 de May 1360. Pag. 196.

Ordre pour conduire le Roi *Jean* à Calais du 16 de Juin. Pag. 198. Il n'y arriva que le 8 de Juillet , comme il paroît d'une Lettre , qu'il écrivoit aux Habitans de la Rochelle. Pag. 206.

Privilèges accordez par *Edoüard* à la Rochelle , le 22 d'Octobre. Pag. 217.

Tout le temps entre l'arrivée de *Jean* à Calais & le 24 d'Octobre fut employé à préparer tous les Actes

* 1360.

tes nécessaires , pour la confirmation du Traité de Brétigny. Non seulement *Jean* ratifia le Traité en général , mais il fit encore des Actes particuliers , pour la ratification de chaque article du Traité ; tant en son nom , qu'en celui du Dauphin , qui s'étoit rendu à Boulogne. Tous ces Actes , qui étoient des confirmations , des ratifications , des renonciations , des mandemens , se trouvant prêts ; *Edouard* se rendit à Calais , où les deux Rois signèrent ces Actes particuliers , & jurèrent solennellement le Traité , le 24 d'Octobre.

A tous ces Actes on en ajouta un , qui contenoit une obligation du Roi *Jean* & du Dauphin , que pour le défaut de restitution d'un ou de deux châteaux , de la part d'*Edouard* , ils ne laisseroient pas d'exécuter le Traité. Pag. 276.

Edouard voulut bien accorder au Roi de France que *Philippe* son fils , qui avoit été pris à la bataille de Poitiers , fût un des dix Otages , qu'il pouvoit emmener en partant de Calais.

Obligation d'*Edouard* à l'égard des Otages.

M 4 Ré-

Rénonciation à toutes voyes de de fait, de la part des deux Rois, de leurs Fils, & des plus grands Seigneurs des deux Royaumes, en cas d'inexécution du Traité.

Tous ces Actes, qui pour la plupart sont datez du 24 d'Octobre, se trouvent depuis la Pag. 217. jusqu'à la Pag. 294. avec les confirmations du Dauphin, datées de Boulogne.

Obligation* du Roi Jean qui s'engage à payer, au Roi d'Angleterre, ce qui lui reste dû pour la Bourgogne, qui étoit réunie à la Couronne, par la mort du Duc de ce nom. Du 21 de Fevrier, Pag. 351.

Traité † pour la liberté des *Princes des fleurs de lis*, qui étoient en ôtage. En Novembre. Pag. 396.

Ratification du Roi *Jean*, avec quelque changement. Pag. 400.

Ratification pure & simple, sans aucun changement. Pag. 405.

Lettre d'*Edouard* au Prince de *Galles*, à qui il fait savoir que ce Traité est rompu, du 6 de Decembre. Pag. 430. C'étoit à cause de l'évasion du *Duc d'Anjou*.

Sauf-conduit pour le Roi *Jean*, allant en Angleterre. Du 10 de Decembre. Pag. 430. Som-

* 1362. † 1363.

Sommatation * à *Charles* Roi de France de rendre le *Duc d'Anjou* son frère; & les autres Otages, qui s'étoient évadez. Du 20 de Novembre. Pag. 452.

Sommatations au *Duc d'Anjou* & aux autres Otages. Pag. 453.

Lettre d'*Edouard* au Roi de France, sur ce sujet.

Avis donné au Maire de St. Omer de l'évasion des Otages, conformément à l'Article 17 du Traité de Brétigny. Le 20 de Novembre. Pag. 455.

On ne trouve ici aucune reponse, ni à ces sommatations, ni à ces Lettres.

Don fait par le *Duc d'Orleans* à *Thomas de Woodstock*, l'un des fils d'*Edouard*, des Seigneuries de Châteauc, Melle, Chivray, Villeneuve, & de tout ce qu'il possédoit en Sainonge & en Poitou. Le 27 de Décembre. Pag. 458.

Congé & absolu donné au *Duc d'Orleans*, en considération du don qu'il a fait de son propre mouvement au Prince Thomas. Le 30 de Mars. Pag. 467.

Obligation du *Comte d'Harcour* à
M s qui

* 1364 † 1368.

qui *Edouard* donnoit un congé limité pour aller en France , de retourner en Angleterre au temps prescrit. Le 28 de Juillet. Pag. 473.

Diverses quittances du payement de la rançon du Roi *Jean*. Il faut remarquer que le 10 de Decembre 1365, il restoit encore quelque chose à payer du premier million, quoique, selon les termes du Traité, les trois millions dussent être déjà payez à 400000 écus près.

Conventions * pour mettre l'affaire de Belville en arbitrage. Le 30 de Janvier. Pag. 484.

Obligation du *Duc de Bourbon* & du *Comte d'Alençon* de demeurer en otage, jusqu'à ce que le differend touchant Belville soit terminé. Pag. 486.

Congé au *Duc de Bourbon*, & au *Dauphin d'Auvergne*, d'aller en France, sous la caution du *Duc de Berry*. Le 1 de Fevrier. Pag. 492.

Congé limité au *Comte de St. Pol*, en laissant deux de ses Fils en sa place. Du 25 de Fevrier. Pag. 494.

Révocation du don de certaines Terres en *Guyenne*, annexées à la Couronne d'Angleterre. Du 8 de May. Pag. 499.

* 1366.

Conventions entre *Pierre* Roi de Castille , *Charles* Roi de Navarre , & *Edouard* Prince de Galles , par lesquelles Charles s'oblige à donner passage au Prince dans ses Etats. Du 5 de Septembre. Pag. 514.

Don fait par *Pierre* au Prince de Galles de quelques terres en Castille , le 22 de Septembre. Pag. 521.

Privilège * accordé aux Anglois , qu'ils auront toujours l'avant-garde , quand ils se trouveront dans les armées de Castille. Du 11 de Février. Pag. 531.

Lettre en Espagnol du Prince de Galles au Comte de *Trastemare* , deux jours avant la bataille de *Najara*. Pag. 554.

Réponse de *Henry*. Pag. 556.

Mémoire qui marque le jour de la bataille de *Najara* le 1 d'Avril 1367. Pag. 557.

Obligation de *Pierre* , Roi de Castille , qui s'engage à payer les fraix de la guerre. Du 2 de May. Pag. 559.

Prolongation du terme , pour l'affaire de *Belville* , & des congez des Duc de *Berry* , & du Comte d'*Alençon*. Du 5 de May. Pag. 562.

M 6

Pro-

* 1367.

Proclamation d'*Edouard* contre ceux de ses Sujets, qui ravageoient la France. Du 16. de Novembre. Pag. 577.

Quittance de 100000 écus, sur le second million de la rançon du Roi *Jean*. Du 13 du Mai. Pag. 562.

Autre quittance de 92000 écus sur le second million. Du 18 de Novembre. Pag. 579.

C'est ici le dernier payement, qui fut fait sur cette rançon ; desorte qu'au lieu de trois millions, *Edouard* ne reçut qu'un million 192000 écus.

Sommation au *Comte d'Harcour* de retourner en Angleterre, son congé étant depuis longtems expiré. Du 1 de Decembre. Pag. 580 & pag. 582.

Traité * de Ligue offensive & défensive, entre le Roi de France, & *Henri*, Roi de Castille, par lequel ce dernier s'engage à donner du secours au Roi de France, contre le Roi d'Angleterre. Du 20 de Novembre. Pag. 598.

Quoique *Charles* se préparât à la guerre, il vouloit pourtant faire croire à *Edouard* qu'il avoit dessein d'entretenir la paix. Mais il paroît qu'E-

in' *Edouard* n'étoit pas content de
ui , puisqu'il lui renvoya un pré-
sent de cinquante tonneaux de Vin,
* comme il paroît d'un Acte du 26
d'Avril 1369. Pag. 617.

Proclamation d'*Edouard* , pour
mettre à couvert les Otages Fran-
çois des insultes des Anglois. Du
26 d'Avril. Pag. 617.

Edouard reprend le titre de *Roi
de France* , par l'avis du Parlement.
Du 3 de Juin. Pag. 621.

Don fait par *Edouard* des terres ,
qui pourront être conquises sur la
France , à ceux qui s'en empareront.
Du 19 Juin. Pag. 626.

Lettre d'*Edouard* aux Seigneurs
de Guyenne , sur la rupture avec la
France. Du 30 de Decembre. Pag.
643.

Traité d'Alliance , † entre *Edouard*
& le Duc de Bretagne. Pag. 698.

Alliance entre *Charles V* Roi de
France , & *Robert Stuart* Roi d'E-
cosse. Du 28 d'Octobre. Pag. 696.

Sauf-conduit ‡ pour les Ambas-
sadeurs de France , nommez pour la
négociation de la Paix. Du 19 de
Juillet. Pag. 718.

Embarquement d'*Edouard* , pour
M 7 al.

* 1369. † 3370. ‡ 1371.

274 BIBLIOTHEQUE
aller secourir *Tboüars*. Du 30 d'Août.
747.

Plein-pouvoir † aux Ambassadeurs
d'Angleterre , pour traiter la paix
avec la France. Du 8 de Janvier.
Pag. 761.

Tome VII.

Embarquement * du *Duc de Len-*
castre , Roi de Castille , pour aller
porter la guerre en France. Le 7.
de Mai. Pag. 8 & 13.

Embarquement † du *Comte de*
Cambridge , pour le même sujet. Le
18 de Novembre. Pag. 48.

Trêve † avec la France jusqu'à
Pâque. Du 11 de Fevrier. Pag. 53.

Trêve prolongée jusqu'au 30 de
Juin 1376. Pag. 68.

Autre prolongation de la trêve,
jusqu'au 1 d'Avril 1377.

Plein-pouvoir , * pour faire la paix
avec la France. Du 12 de Juin,
pag. 110.

Autre † Plein-pouvoir semblable,
du 26 d'Avril. Pag. 143.

Memoire qui marque le jour de
la mort d'*Edouard III*, le 21 de
Juin 1377.

II. R6.

† 1373. * 1373. † 1374. † 1375.
* 1376. † 1377.

II. *Réflexions sur le Traité de Brétigny, & sur la rupture de ce même Traité, de la part de la France; où l'on verra divers éclaircissemens sur les Actes contenus dans le VI. Tome.*

IL n'y a personne, qui n'étant point instruit de l'Histoire d'Angleterre, après avoir parcouru ce Traité, ne croie qu'*Edouard* profita de ses avantages, d'une manière injuste & impitoyable. En effet, à ne considérer que le Traité même, on voit qu'il ne se contenta pas d'arracher à la France un grand nombre de Provinces; mais qu'il la priva même de la Souveraineté de ces mêmes pais, sans lui donner d'autre équivalent, que quelques places détachées, qu'il avoit conquises depuis peu, en diverses Provinces. Il est pourtant certain que ce Traité, bien loin d'être injuste, étoit au contraire plein de modération; soit qu'on considère l'état, où la force des armes avoit mis *Edouard*, soit qu'on n'ait égard qu'à ses droits, & à la justice même.

On a vu, dans les Extraits précédens,

dens , les prétentions qu'*Edouard* avoit à la Couronne de France ; prétentions qui , bien loin d'être aussi frivoles , que les Auteurs François ont voulu le faire croire , ne manquoient pas de fondement ; si on les considère par rapport à l'équité , indépendamment de la Politique , & des avantages de la France. Quoi qu'il en soit , dans le tems qu'*Edouard* exigea les conditions contenues dans ce Traité , il se voyoit sur le point de toucher au but , qu'il s'étoit proposé , en commençant la guerre ; je veux dire d'arracher la Couronne de France au Prince , qu'il regardoit comme l'Usurpateur de son bien. Il tenoit le Roi *Jean* prisonnier en Angleterre. Les Ecoissois , dont le Roi étoit encore entre ses mains , n'étoient pas en état de lui donner la moindre inquiétude. La France étoit dans une telle confusion , par les dissensions , qui reugnoient dans ce Royaume , & par les Cabales du Roi de Navarre , ennemi juré de la Maison Royale , qu'il n'avoit pas été possible au Dauphin de lever une Armée capable de défendre le Royaume. De plus , *Edouard* se trouvoit dans le cœur de la France,

, avec une Armée de cent-mille hommes , à laquelle on ne pouvoit en opposer. Il s'étoit rendu maître d'un très-grand nombre de places dans la Normandie, dans la Touraine, dans l'Anjou, dans le Maine, dans le Poitou, dans l'Auvergne, dans le Berry, dans la Bourgogne, dans la Champagne, dans la Picardie, & avoit porté ses conquêtes dans l'Isle de France, jusqu'aux portes de Paris. Qu'est-ce donc, qui peut l'avoir poussé à se contenter d'une si petite partie du Royaume de France, dans le tems-même qu'il pouvoit le mieux se flater de l'avoir tout entier ? Certainement, on ne peut l'attribuer à autre chose qu'à la moderation, & au vœu qu'il avoit fait de faire la paix à des conditions équitables. Cette modération est l'autant plus remarquable, qu'on a peu accoutumé de voir des Conquerans se borner tout d'un coup, sans aucune cause apparente, ou sans y être forcez, à une petite partie de leurs prétentions, lorsqu'ils sont sur le point de voir l'accomplissement de leurs desseins. Voilà ce qui régarde l'état, où *Edouard* se trouvoit au tems de la conclusion de

de ce fameux Traité. Venons présentement à ses droits.

Lorsqu'*Henri II.* l'un de ses Prédecesseurs parvint à la Couronne d'Angleterre, il possédoit tranquillement, & par un droit héréditaire, la Normandie, l'Anjou, la Touraine, le Maine; &, par son mariage avec *Alienor d'Aquitaine*, il étoit en possession de la Guyenne & du Poitou, & de toutes leurs dépendances. C'est un fait, qui ne peut être contesté. La France contentue de conserver la Souveraineté directe de ces Provinces, ne s'avisa jamais d'en contester la possession à ce Prince, non plus qu'à *Richard*, son fils, qui lui succéda. *Jean sans terre*, frère & successeur de *Richard*, se mit en possession de ces mêmes païs, sans que *Philippe Auguste*, qui regnoit alors en France, y mit le moindre obstacle; sachant bien qu'il ne pouvoit y avoir d'autre droit, que celui de Souveraineté. Mais dans la suite, *Jean* ayant été accusé d'avoir fait mourir *Arthur* Duc de Bretagne son Neveu; sur cette simple accusation, *Philippe*, sans faire ouïr des témoins, & sans faire les procédures nécessaires dans

une

une affaire de cette importance, fit condamner *Jean*, & confisquer toutes les terres, que ce Prince possédoit en France. Ce fut en conséquence de cet Arrêt, donné par défaut, que *Philippe Auguste* se mit en possession de la Normandie, du Maine, & d'une partie de l'Anjou; sans qu'il fût possible au Roi *Jean* de recouvrer ce qui lui avoit été enlevé.

Henri III. fils & successeur de *Jean*, Prince d'un très-petit génie, & peu propre à la guerre, ayant voulu faire un effort, pour recouvrer ces Provinces, ne fit qu'attirer dans celles, qu'il possédoit encore, les armes de *S. Louis*; qui lui enleva le reste de l'Anjou, le Poitou, & une partie de la Guyenne.

On a vu, dans l'Extrait du second Tome de ce Recueil, comment *Edouard* perdit la Guyenne, par la mauvaise foi de *Philippe le Bel*. Il est vrai que cette Province lui fut enfin restituée; mais ce ne fut pas, sans qu'il en restât une partie entre les mains du Roi de France.

Edouard II. perdit l'Agénois, à l'occasion de l'affaire de *S. Sardos*, dont il a été parlé dans un des Extraits

traits précédens. Non seulement la France lui ôta cette partie de la Guyenne, mais elle lui fit encore payer les fraix de la guerre, qu'elle lui avoit faite mal à propos. Ensuite, pour lui accorder la permission de transporter la Guyenne à *Edouard* son fils, elle exigea de lui une somme de soixante-mille livres; tant elle savoit prendre ses avantages, contre l'Angleterre, quand elle en trouvoit l'occasion!

On peut voir dans ce petit Abrégé, où il n'y a rien d'exagéré, que c'étoit avec beaucoup d'injustice que la France s'étoit emparée des Provinces, qui apartenoient légitimement aux Rois d'Angleterre; sans y avoir d'autre droit, que celui que la force lui avoit donné. Ces païs dont nous venons de parler, n'étoient pas parvenus à la Couronne d'Angleterre, par conquête, ou par des Traitez faits par la force des armes; mais par une légitime succession de Père en Fils, depuis un tems immémorial. Quant au Comté de Ponthieu, il étoit échu à *Edouard*, par le droit d'*Alienor* sa Mère, & ce fut le Roi de France même, qui lui en donna la première investiture; quoi qu'il

qu'il usât de quelque injustice en cette occasion , puisqu'il exigea d'*Edouard* qu'il se desistât auparavant de tous ses droits, sur la Normandie.

Qu'on examine donc sur ce pied-là le Traité de Brétigny, & l'on trouvera qu'*Edouard* III. ne fit autre chose que revendiquer, dans ce Traité, des Provinces que la France avoit injustement arrachées, à ses Ancêtres, par la pure force des armes. En effet, tous ces pais, que la France cedioit au Roi d'Angleterre, si l'on en excepte Guisnes & Calais, étoient des dépendances de la Guyenne & du Poitou, & avoient été tranquillement possédez par les Prédécesseurs d'*Edouard*. Il est vrai que ce Prince exigea de plus Calais & le Comté de Guisnes, avec la Souveraineté de toutes les Provinces que la France lui livroit; mais en récompense, il lui abandonnoit la Normandie, l'Anjou, la Touraine & le Maine, avec l'hommage de la Bretagne; sur quoi il n'avoit pas moins de droit, & qui, comme tout le reste, faisoit partie de l'héritage de ses Ancêtres. Il lui cedioit encore toutes les conquêtes, qu'il

qu'il avoit faites en diverses Provinces de France; &, ce qui étoit encore plus considérable, il se desistoit de ses prétentions sur la Couronne.

Pour ce qui regarde la rançon du Roi *Jean*, je ne sai si on peut dire qu'elle étoit excessive, pour un si grand Prince, que la fortune de la guerre avoit fait tomber entre les mains de ses ennemis. Ces exemples sont si rares, qu'il est difficile de pouvoir fixer la rançon d'un Roi prisonnier, à proportion de la grandeur de ses Etats, suivant les regles de la justice & de l'équité.

A l'égard des Otages qu'*Edouard* demanda pour sa sûreté, quelcun pourroit-il trouver étrange qu'en une telle conjoncture il ait pris ses sûretés, pour obliger les François à l'exécution d'un Traité, qui leur étoit si désavantageux? Il parut bien que ces précautions étoient plus que nécessaires, puisque même elles ne furent pas capables d'arrêter la mauvaise foi de *Charles V.*, non plus que de quelques uns des plus considérables Otages, qui ne firent pas difficulté de violer la foi publique, & de servir même contre un

un Prince, à qui ils s'étoient engagés, par parole d'honneur & par serment.

Ce sont-là les réflexions que j'ai cru nécessaires pour donner au Lecteur une juste idée du Traité de Brétigny ; dans lequel on ne peut s'empêcher de voir une modération, peu ordinaire parmi les Princes victorieux. Venons présentement à la rupture de ce même Traité, & voyons à qui la faute en doit être imputée. Mais pour n'en pas porter un jugement précipité, il est nécessaire de connoître premièrement, quel étoit l'état des affaires entre la France & l'Angleterre, au tems de cette rupture.

Le Roi *Jean*, dont la bonne foi ne peut être assez louée, avoit mis *Edouard* en possession de toutes les terres, qu'il s'étoit engagé de lui livrer ; à l'exception du Comte de Gavre situé dans l'Armagnac, & de la Terre de Belville en Poitou, sur lesquels il étoit survenu quelque différend. A l'égard du premier, j'en ignore le sujet. Mais pour ce qui regarde Belville, je trouve dans un des Actes de ce Recueil, qu'*Edouard* prétendoit que certaines au-
tres

tres Terres, qui dépendoient de ce fief devoient lui être livrées, de quoi *Jean* ne convenoit pas. Pour ce qui est des Otages, ils avoient tous été livrez, à la réserve de deux Bourgeois de Toulouse, trop peu considérables, pour pouvoir faire le sujet d'un grand différend.

Bien que *Jean* eût exactement tenu sa parole, dans les Articles du Traité, qui regardoient les Provinces cedées à l'Angleterre; il ne lui avoit pas été possible d'avoir la même exactitude, à l'égard du paiement de sa rançon. Après avoir compté les premiers 600000 écus, avant son départ de Calais, le reste ne venoit que bien lentement. Des trois millions qui, selon qu'on en étoit convenu, auroient dû être payez à la fin de l'année 1366, il n'y avoit de payé en 1369, lorsque la guerre fut déclarée, qu'un million & quelques deux-cent mille écus. Il y a grande apparence qu'*Edouard* recevoit avec bonté les excuses, qu'on lui faisoit de tems en tems, sur le défaut de paiement; d'autant plus qu'il avoit toujours entre ses mains des Otages, qui lui répondoient de ce qui lui étoit dû.

Entre

Entre ces Otages , il y avoit cinq Princes du sang de France ; savoir, le *Duc d'Orleans*, les *Ducs d'Anjou*, de *Berry*, & de *Bourbon*, & le *Comte d'Alençon*. Comme il ne s'agissoit plus, pour l'entière execution du Traité , que des deux Seigneuries de Gavre & de Belville, & du payement du reste des trois millions ; *Edouard* se fit vrai-semblablement un scrupule de retenir tant de Princes en otage , pour si peu de chose. Il proposa donc, de lui-même, qu'il donneroit un congé absolu aux quatre premiers, & aux Seigneurs de *Brenne*, de *Grandpré*, de *Montmorency*, de *Clare*, de *Hengeest*, & d'*Andresel*, dont le dernier étoit du nombre des Prisonniers ; à condition qu'on lui livreroit le Comté de Gavre , & la Terre de Belville, dans l'état qu'il les demandoit : Que pour sûreté de l'execution , on lui donneroit en gage Mesle, Chisay, Chivray, Villeneuve, & quelques autres Terres en Poitou & en Saintonge : & que si, avant la fête de tous les Saints, on ne le mettoit pas en possession de Gavre & de Belville, les Seigneuries, qu'on lui auroit baillées en gage, seroient confisquées à son

Tome XXIV. P. 2. N pro-

profit, & que les quatre Princes & les autres six Seigneurs seroient obligez de revenir se mettre en ôtage, comme auparavant. Les Princes François ayant accepté ces conditions, le Roi *Jean* en confirma le Traité; à condition qu'au lieu des Sires de *Grandpré*, de *Clare*, & d'*Andresel*, *Edoüard* mettroit en liberté le Comte d'*Alençon*, le Dauphin d'*Auvergne*, & le Seigneur de *Concy*. Mais *Edoüard* n'ayant pas voulu consentir à cet échange, *Jean* ratifia l'accord tel qu'il avoit été fait premièrement.

Dès que la ratification du Roi de France fut arrivée, ces dix Seigneurs furent conduits à Calais; où on leur laissa une entière liberté, non seulement de se promener dans la ville, mais même de s'en absenter, pendant trois jours, à condition d'y revenir coucher le quatrième. Il y a quelque apparence qu'il survint quelque difficulté, à l'égard des Terres, qui devoient être données en gage, & que ce fut ce qui arrêta les Seigneurs François à Calais, plus longtems qu'ils n'avoient crû. Quoiqu'il en soit, le *Duc d'Anjou*, qui craignoit sans doute d'être obligé de retour-

retourner en Angleterre, profita de la liberté qu'il avoit de sortir de Calais, & n'y retourna plus. Les Comtes de *Brenne* & de *Grandpré*, & les Sires de *Clare* & de *Derval*, imitans ce mauvais exemple, s'évadèrent comme lui; après quoi, il ne fut plus parlé de l'exécution du Traité, pour la liberté des autres. Peu de tems après, le Roi *Jean* étant retourné en Angleterre, soit pour excuser le *Duc d'Anjou*, ou pour quelque autre dessein, y finit sa vie, au mois d'Avril 1364.

Charles V son fils étant monté sur le Thrône, les affaires changèrent de face; & si *Edouard* n'avoit été aveuglé, par la bonne opinion qu'il avoit de la bonne foi de ce Prince, qu'il croyoit semblable au Roi son Père, il ne lui auroit pas été difficile de comprendre qu'il avoit quelque mauvais dessein. *Charles* ne lui donna aucune satisfaction, sur l'évasion des Otages, quoi qu'il la demandât avec instance; aussi bien que sur les deux Bourgeois de Toulouse, & sur deux autres Otages, qu'il vouloit avoir, à la place des Sires d'*Estampes* & de *Hengeest*, qui étoient morts en Angleterre. Il

ne se mit point en peine de payer le reste de la rançon du Roi *Jean* ; que s'il lui en fit toucher quelque partie, ce ne fut qu'en très-petite quantité, &, selon les apparences, pour l'amuser. Quatre années se passèrent de cette manière, dans des négociations inutiles, pour l'affaire de Belville, qui ne fut jamais décidée, quoi qu'elle eût été remise à des Arbitres ; parce que, selon les apparences, Charles ne se soucioit pas d'en voir la fin.

On ne peut s'empêcher de soupçonner que les Otages, qui étoient en Angleterre, furent avertis du dessein, que le Roi de France avoit de rompre la paix ; quand on voit dans ce Recueil que ce fut principalement en ce temps-là, qu'ils firent les plus grands efforts pour obtenir des congez, sous divers prétextes, ou pour composer avec *Edoüard*, touchant leur liberté.

Le Duc d'*Orleans* obtint sa liberté & celle d'*Andresel*, en donnant quelques Terres en Poitou à *Thomas de Woodstock*, fils d'*Edoüard*.

Le Duc de *Bourbon* & le *Dauphin d'Auvergne*, eurent congé pour aller en France, sous la caution du Duc

Duc de *Berry* ; & ce congé ayant été prolongé, le Duc de *Bourbon* s'accommoda avec *Edouard* , pour douze-mille écus que ce Prince avoit payez à celui qui avoit pris le Duc, à la bataille de Poitiers.

Le Duc de *Berry* ayant eu congé , pour aller à Paris, ne revint plus.

Le Comte de *S. Pol* obtint la même permission, en laissant ses deux fils , pour sûreté de son retour.

Le Comte d'*Harcour* , qui avoit eu un congé limité, sur sa parole d'honneur, se dispensa de tenir son engagement, quoi qu'*Edouard* le rappellât plusieurs fois.

Montmorenci , *Boucherbe* , *Maulevrier* , firent la même chose, mais il y a de l'apparence qu'ils donnèrent ensuite quelque satisfaction au Roi.

Charles d'Artois se retira, sans prendre congé.

Enguerrand de Coucy se procura un congé absolu, je ne sai par quel moyen.

Guy de Blois , qui avoit eu un congé limité, ne retourna plus en Angleterre , s'étant accommodé pendant qu'il étoit éloigné.

Le *Dauphin d'Auvergne* obtint son congé, à condition de payer dix-mille écus ; en cas qu'il ne retournât pas au tems, qui lui fut prescrit.

Le Comte de *Luxembourg*, les Sires d'*Estampes*, & de *Hengeest* moururent en Angleterre, & *Charles* ne donna point d'autres Otages, en leur place. Joignons à ceux-là les dix Otages, que *Jean* avoit emmenez avec lui, en partant de Calais, & qui vrai-semblablement étoient des principaux, & nous trouverons qu'il n'en restoit plus guere de considérables entre les mains d'*Edouard*, au tems de la rupture de la paix.

Tout cela paroît par divers Actes, qui se trouvent dans ce Recueil ; par où l'on peut aisément comprendre que la considération des Otages qui restoit encore en Angleterre, n'étoit pas capable de faire un grand effet sur l'esprit du Roi de France. Aussi ne se mit-il plus en peine d'exécuter le Traité, dès qu'il eut retiré ses Frères & les principaux des autres Seigneurs. D'un autre côté, la maladie du *Prince de Galles* devenant de jour en jour plus dangereuse, *Charles*, qui voyoit ce Prince hors d'état d'agir, crut qu'il devoit

devoit profiter de cette conjoncture ; pendant qu'*Edouard*, qui étoit dans une parfaite sécurité, ne pouvoit s'imaginer que la France fût en état de recommencer la guerre. Dans cette résolution, il fit diverses alliances, avec des Princes d'Allemagne, & particulièrement avec le Roi de Castille, avant que de faire connoître ouvertement ses desfeins. Il obtint de grosses sommes des Etats Généraux, qui sans doute n'ignoroient pas ses intentions ; quoi que ces sommes fussent accordées, sous d'autres prétextes. Quand ses affaires furent à-peu-près dans l'état, où il les souhaitoit ; il se plaignit avec aigreur, au sujet des troupes Angloises qui ravageoient la France. Nous avons vû qu'*Edouard* lui donna toute la satisfaction possible, dans un pareil cas ; mais comme *Charles* cherchoit une occasion de querelle, il témoigna qu'il n'étoit pas content, & prétendit qu'*Edouard* lui faisoit actuellement la guerre. Pour colorer encore un peu mieux la rupture qu'il méditoit, il se plaignit que les Anglois n'avoient pas vuïdé tous les Châteaux, qui devoient lui être restituez. Mais comme aucun

Historien n'a spécifié quels étoient ces Châteaux, on a lieu de croire que ce sujet de plainte étoit de peu de conséquence. Dans ces entrefaites, arriva l'affaire de l'impôt, que le Prince de *Galles* avoit établi dans la Guyenne; affaire qui vraisemblablement lui fut suscitée, par le Roi de France. Quoi qu'il en soit, bien que *Charles* n'eût aucun droit de semêler des affaires de cette Principauté, à la Souveraineté de laquelle le Roi son Père & lui avoient expressément renoncé; il en prit occasion de citer le Prince de *Galles* à la Cour des Pairs, & sur le refus que ce Prince fit de comparoître, il fit ordonner la confiscation de toutes les terres, que les Anglois possédoient en France.

Après avoir vû l'état, où se trouvoient les affaires, entre les deux Couronnes; il ne reste plus qu'à juger si la rupture étoit bien fondée, de la part de la France. *Edoïard* avoit des sujets de plainte très-réels. Gavre & Belville étoient encore entre les mains de Roi de France. Il restoit encore à payer près des deux tiers de la rançon du Roi *Jean*, & les principaux Otages ou s'étoient éva-

évadez , où ayant eu congé , n'étoient plus retournés , ou avoient composé pour de très-petites sommes ; par proportion aux deux millions d'écus d'or, qui lui étoient encore dûs. Cependant *Charles* prétendit que le Traité de Brétigny étoit nul , par le défaut de restitution de quelques châteaux , dont aucun Historien n'a pû marquer les noms ; parce qu'*Edouard* n'avoit pas empêché que ses sujets ne ravageassent la France, quoi qu'il les eût desavoués , & enfin , parce que le Prince de *Galles* avoit refusé de paroître comme Vassal , quoi qu'il fût certain que la France avoit renoncé à la Souveraineté de la Guyenne.

Froissard dit , que *Charles* ayant fait examiner le Traité de Brétigny dans son Conseil , on s'arrêta principalement sur l'Article , qui portoit que les deux Rois renonçoient à toutes voyes de fait , en cas d'inexécution. Il ajoute que ce fut sur cette considération qu'on lui conseilla de fonder la déclaration de guerre ; parce qu'on prétendit qu'*Edouard* n'avoit jamais cessé , depuis la paix de Brétigny , de faire la guer-

te à la France. Il seroit à souhaiter que cet Historien se fût un peu mieux expliqué , & qu'il eût fait connoître sur quoi cette plainte étoit fondée. Si c'étoit sur les ravages, que les troupes cassées du Prince de Galles faisoient ; il semble que puisque la France ne pouvoit pas elle même s'en délivrer, il étoit encore plus difficile au Prince de Galles, ou au Roi son père de forcer ces troupes vagabondes à l'obéissance, parce qu'elles se trouvoient dans un Etat étranger.

Mexeray, qui a bien senti l'injustice de cette rupture, passe très légèrement là-dessus , & en parle d'une manière, qui fait assez comprendre que la Politique y eût plus de part, que l'Equité. Voici ce qu'il en dit dans son Abregé sur l'an 1369. *E-douard se croyoit Souverain absolu en Guyenne, depuis le Traité de Brétigny, mais comme de son côté, il n'avoit pas fait uider les gens de guerre, & que de plus il avoit commis diverses hostilités, le Roi prétendit que le Traité étoit nul & résolu, & partant, que ce Prince demeurait toujours Vassal de la Couronne. Ce fut sur ce pied-là qu'il lui envoya déclarer la guerre, & qu'en*

ensuite son Parlement s'étant assemblé, la Vigile de l'Ascension, lui séant en son Lit de justice, donna un arrêt qui pour ces rebellions, attentats, & désobéissances, confisquoit toutes les terres que ces Anglois tenoient en France. Qu'on confère ces termes de rebellions & de désobéissances avec les Articles du Traité de Brétigny, où Jean & Charles se départoient de toute sorte de Souveraineté, sur les Provinces qu'ils cedoient au Roi d'Angleterre; & l'on jugera si le Parlement pouvoit, avec la moindre couleur, se servir de semblables expressions, contre un Prince qui, depuis la dernière paix, ne possédoit pas un seul Village, pour lequel il fût vassal de la Couronne de France.

Cette rupture, qui fut faite faite si à propos, & qui remit la France en son premier état, a été une des principales causes qui ont fait donner à Charles V. le surnom de Sage. Mais quel nom auroit-on pu lui donner, si la guerre avoit réussi tout au contraire, comme il pouvoit arriver? Etoit-il sûr des événemens, & ne peut-on pas dire qu'il ne tint pas à lui qu'il ne replongeât la France

N 6

dans

dans l'abîme d'où elle ne faisoit que de sortir ? Au reste, quoi que ce Prince ait eu de très-heureux succès, c'est pourtant lui qu'on doit regarder comme la première cause de toutes les misères, que la France souffrit sous le règne de Charles VI. son fils & son successeur, pendant lequel les Anglois eurent assez bien leur revanche.

III. *Affaires d'Ecosse.*

CET Article * ne contient que peu de circonstances remarquables. On a vu dans l'Extrait du Tome V. qu'on étoit convenu d'un Traité pour la liberté du Roi *David*, qui s'étoit engagé à payer 90000 marcs sterling, pour sa rançon. Ce Traité, qui étoit demeuré sans exécution, fut repris en 1357, mais avec cette différence que le Roi d'Ecosse fut obligé de payer dix mille marcs de plus. Ce dernier Traité est du 3 Octobre 1357. Pag. 46.

Il est suivi de beaucoup d'Actes, par lesquels les Prélats, les Seigneurs Laïques, & toutes les bonnes villes d'Ecosse s'engageoient au paiement de la rançon de leur Roi.

* 1357.

On

On trouve, * Pag. 90 un Bref du Pape *Innocent VI.* adressé au Roi d'Ecosse, qui contient un refus de consentir que le Clergé d'Ecosse s'engageât pour lui.

Quelques † Plein-pouvoirs d'*Edouard*, pour traiter d'une paix finale avec l'Ecosse. Pag. 361.

Un ‡ Sauf-conduit pour le Roi *David*, allant en Angleterre. Pag. 375.

Il paroît * par un Memoire inseré dans la Pag. 476, qu'*Edouard* fit quelque tentative, pour persuader aux Ecossois de le déclarer successeur du Roi *David*, en cas que ce Prince mourût sans enfans, & qu'il leur faisoit de grandes promesses pour les y porter. Mais ce projet ne réussit point. Du 27 de Novembre.

Prolongation † de la trêve, pour quatre ans. Du 12 de Juin. Pag. 464. & 468.

Autre ‡ prolongation de la trêve, pour 14 ans. Pag. 632.

David étant mort * en 1371, *Robert Stuart* son neveu, fils de sa sœur ainée, qui fut son successeur,

N 7

ne

* 1358. † 1361. ‡ 1362. * 1363.
† 1365, ‡ 1369. * 1371.

ne fut pas plutôt sur le Thrône, qu'il fit alliance avec la France le 28 d'Octobre 1371. On trouve ce Traité Pag. 699.

C'est tout ce qui s'offre de plus considérable, dans le VI. Tome, par rapport à l'Ecosse.

IV. *Affaires Domestiques.*

CET Article ne consiste qu'en quelques Actes détachés, qui ont du rapport à l'Angleterre en particulier ; ou à la famille Royale, dont voici les principaux.

Il paroît * par un ordre d'*Edoüard*, pour faire payer les fraix de l'anniversaire de la Reine *Isabelle* sa mère, que cette Princesse étoit morte en 1356, dans le Château de Rising, où elle avoit été confinée vingt-huit ans auparavant. Pag. 140.

Erection * du Duché de Guyenne en Principauté, en faveur du Prince de *Galles*. Du 19 de Juillet. Pag. 384.

Acte par lequel le nouveau Prince d'Aquitaine s'engage à payer tous les ans à la Couronne d'Angleter-

re,

‡ 1359. † 1362.

re, une redevance d'une once d'or.
Du 19 de Juillet.

Défense * au peuple d'Angleterre
de s'occuper à diverses sortes de
jeux inutiles, & ordre aux Sherifs
de le faire exercer à tirer de l'arc.
Du 1 de Juin. Pag. 417.

Sauf-conduit † pour *Valdemar Roi
de Danemarc* allant en Angleterre.
Du 1 de Fevrier. Pag. 432.

Articles ‡ de mariage entre le *Com-
te de Cambridge* fils d'*Edouard*, & la
Duchesse Douairiere de Bourgogne, fil-
le de *Louis Comte de Flandres*. Du
9 d'Octobre. Pag. 445.

Articles * de mariage, entre *Lio-
nel Duc de Clarence*, second fils d'*E-
douard*, & *Violante* fille de *Galez
Duc de Milan*. Du 5 de May. Pag.
564.

Départ * du *Duc de Clarence*, pour
aller à Milan, avec une suite de 457
hommes & de 1280 Chevaux. Pag.
590.

Ce Prince mourut en Italie en
1370.

Protection pour trois Horlogers
de Delft, allant exercer leur métier
en Angleterre. Pag. 590.

Commission † qui établit *Jean de
Gand*,

* 1363. † 1364. ‡ 1367. * 1368. † 1373.

Gand, Duc de Lencaſtre & Roi de Caſtille, fils d'Edouïard, Lieutenant du Roi au delà de la mer. Tome VII. Pag. 13.

On ne trouve ici qu'un ſeul Acte, qui donne quelque indice de l'amour qu'*Edouïard* conçut en ſa vieilleſſe pour *Alix Pierce*; c'eſt un don, que ce Prince lui fit de quelques joyaux, qui avoient appartenu à la Reine *Philippe*. Tome VII. Du 8 d'Août 1373, Pag. 28.

Cette Maitreſſe d'Edouïard eſt nommée, par quelques Auteurs, *Alix Percy*, par d'autres *Piers* ou *Pierce*; & dans cet Acte elle eſt nommée *Perreres*, qui étoit apparemment ſon véritable nom.

V. *Affaires qui regardent la Religion, ou quelques affaires avec les Papes.*

LE s mêmes differends ſubiſtoient toujours, entre l'Angleterre & la Cour de Rome, touchant la collation des Bénéfices, les Eccleſiaſtiques étrangers, & non réſidens, les Bénéfices de collation Royale que le Pape uſurpoit de temps en temps, le Temporel des Evêchez que le Pape prétendoit conférer par ſes Bulles.

les , les Provisions qu'il donnoit pour des Bénéfices , qui n'étoient pas encore vacans , par où il privoit les Patrons de leurs droits. C'est sur ces matières , que roulent la plupart des Actes qui regardent la Religion. Mais comme on a déjà vu les mêmes choses , dans les Extraits précédens , il n'est pas nécessaire de s'y arrêter longtemps. Je me contenteray donc de faire remarquer quelques Actes , qui font voir que ni le Roi , ni le Pape , ne se désistant point de leurs prétentions , ces différends demeuroient indécis ; chacun de son côté se servant des occasions favorables , qui se présentoient , pour maintenir leurs droits.

Ordre* du Roi au Maire de Londres , d'emprisonner ceux qui seroient trouvez dans la Ville , portant des Bulles du Pape. Du 10 d'Octobre. Pag. 65..

Ordre de payer aux Cardinaux , envoyez pour traiter la paix , les Procurations qui leur étoient dûes sur l'Evêché d'Ely , qui étoit alors entre les mains du Roi. Du 7 de Novemb. Pag. 68.

Quand le Roi avoit besoin de la
Cœur

* 1357.

Cour de Rome, il faisoit payer ces Procurations ; mais en d'autres tems, il les défendoit.

Bulle d'*Innocent VI.* * qui consent que le Traité de paix de Brétigny soit executé , bien qu'il contienne des articles offensans pour le St. Siege. Pag. 201. C'étoit par rapport à l'Article 39.

Rénonciation * de l'Evêque d'Elly au Temporel , qui lui étoit conféré par les Bulles du Pape. Du 6 de Janvier. Pag. 435.

Défenses * de transporter de l'argent hors du Royaume , c'est-à-dire, à Avignon, & Ordre d'arrêter ceux qui portent des Bulles en Angleterre. Du 28 de Juillet. Pag. 475.

Lettre de *Gregoire* * à *Edouard*, par laquelle il l'informe qu'il a dessein d'aller tenir sa Cour à Rome. *Non. Jul. Tom. VII.* Pag. 115.

Conventions * entre le Roi & le Pape, sur leurs differends. Par ces conventions, *Edouard* s'engageoit à ne conferer aucun Bénéfice, qui auroit vaqué avant le 15 de Fevrier de la cinquantième année de son regne ;

* 1860. † 1364. ‡ 1365. * 1373.
‡ 1377.

gne ; sans conséquence , pour l'avenir.

Le Pape , de son côté , s'engageoit à diverses choses : mais d'une manière si générale , & avec tant de restrictions , qu'il paroissoit bien qu'il ne prétendoit pas se lier , par ces sortes d'engagemens.

1. Il promettoit d'être à l'avenir plus modéré , dans les collations des Bénéfices , en Angleterre.

2. Qu'il accorderoit un tems raisonnable , pour faire les élections , & qu'il admettroit le sujet élu , pourvu qu'il se trouvât propre à servir l'Eglise.

3. Qu'il donneroit les Bénéfices à des gens , qui fussent en état d'y résider.

4. Sur la plainte , qu'on lui avoit faite du grand nombre d'Ecclesiastiques étrangers , qui possédoient des Bénéfices en Angleterre , il répondoit , qu'il n'en avoit conféré qu'un seul , à d'autres qu'à des Cardinaux.

5. Sur ce qu'on lui avoit représenté que les Cardinaux avoient plus de revenu en Angleterre , qu'en France , quoi que la France fût trois fois plus grande que l'Angleterre ;
il

il répondoit , qu'il seroit à l'avenir plus modéré.

6. Qu'il ne pouvoit se départir des premiers fruits , mais qu'il espéroit de trouver quelque moyen, pour les modérer.

7. Que pour ce qui regardoit les Expectatives & Provisions, il se rendroit à l'avenir plus difficile, sauf son droit , qu'il prétendoit conserver. Tome VII. Pag. 135.

Attestation du Roi , qu'une femme , qui étoit détenue en prison , y avoit subsisté quarante jours sans manger ni boire , & pardon à cette femme, en faveur du miracle. Du 25 d'Avril 1357. Pag. 13.

Don fait par *Edouard*, à l'Eglise de Westminster, de la tête de St. Benoit Abbé & Confesseur. Du 5 de Juillet 1368. Pag. 93.

Attestation d'*Edouard*, qu'un Gentilhomme Hongrois avoit passé un jour & une nuit dans le Purgatoire de St. Patrice en Irlande. Du 2 d'Octobre. 1358. Pag. 107.

Restitution aux Prieurs étrangers de leurs revenus , qui avoient été saisis , au commencement de la guerre. Du 16 de Fevrier. 1360.

Ordre aux Archevêques d'Armagh

magh & de Dublin en Irlande , de s'accorder sur le port de la Croix , & de se permettre réciproquement de faire porter la Croix dans leurs Provinces , à l'exemple des Archevêques de Cantorberi & d'York ; faute de quoi , il leur ordonne de se rendre à la Cour , pour y terminer leur differend. Du 9 de Juin. 1365. Pag. 467.

Permission à l'Evêque de Londres d'emprisonner un Héretique. Du 20 de Mars 1370. Pag. 561.

On trouve, dans un Acte de l'année 1374, que *Jean Wicleff*, qui fit tant de bruit dans la suite, étoit un des Ambassadeurs que le Roi envoya au Pape, cette année-là. Tome VII. Pag. 41.

A R T I C L E II.

JOAN. CLERICI *Epistolæ Criticæ & Ecclesiasticæ, in quibus ostenditur usus ARTIS CRITICÆ, cujus possunt haberi Volumen III. Accescere Epistolæ de Hammondo & Critica, ac Dissertatio, in qua quæritur, an sit semper respondendum Calumniis*
Theo-

Theologorum. *Cum quatuor Indicibus.* A Amsterdam chez H. Schelte & les Wasbergues 1712. in 8. pagg. 432. avec les Index.

L'EXTRAIT des deux premiers Volumes de cet Ouvrage , que j'ai donné , dans la premiere partie de ce XXIV. Tome , étoit trop long , pour y joindre celui du troisième Volume. J'ai donc jugé à propos de le mettre ici , pour donner quelque idée de l'Usage de la Critique , dans les matieres les plus graves. Il est vrai que la Dissertation sur cette question , *s'il faut toujours répondre aux calomnies des Théologiens* , n'a point de rapport à la Critique , puisque c'est une question de *Morale* ; mais tout le reste concerne la premiere de ces deux Sciences , & cette Dissertation n'a été mise ici , que parce que le Volume étoit autrement trop petit.

Les six premieres Lettres concernent les sentimens de *Clement d'Alexandrie* , & d'*Eusebe de Cesarée* , & la maniere dont on doit écrire les vies des Anciens Peres , & juger de leurs Ecrits. J'avois , il y avoit long-tems , donné au Public les
vies

vies de ces deux Peres , * dans la *Bibliothèque Universelle*, & j'avois parlé de leur sentimens & de leur conduite , comme je croyois qu'un fidele Historien le devoit faire. J'avois repris , en passant , ceux qui écrivent cette Histoire , plutôt en forme de Penegyrique , que comme on doit écrire une Vie ; sans nommer personne , & sans faire aucune allusion , qui pût marquer que j'eusse aucun Auteur particulier en vuë. Cependant Mr. *Cave*, Chanoine de Windsor en Angleterre , crut que j'en voulois à ses vies Angloises des Peres & fit là-dessus une Dissertation , qui est à la fin du 2. Tome de son *Histoire Litteraire*. Cet Ouvrage parut dix ans après le mien. Je n'avois parlé de Mr. *Cave*, qu'avec éloge , lors que j'avois donné des Extraits de quelques uns de ses Ouvrages , & je m'étois seulement contenté dans le X. Tome de la *Bibliothèque Universelle* , de marquer que je n'étois pas de son sentiment , en ce qu'il croyoit que *par charité* il falloit cacher les défauts des Anciens ; sans dire d'ailleurs rien de choquant ni de ses Livres , ni de sa

per-

* Tom. X. imprimé en 1688.

personne. Cependant ces veritez générales le choquerent , & il ne garda pas envers moi la même modération. Je crus alors devoir parler plus ouvertement & puisque Mr. *Cave* n'en usoit pas , comme il me sembloit, qu'il auroit dû faire ; je dis sans détour qu'il étoit coupable de la dissimulation, dont j'avois parlé, & j'entrepris de le prouver & de faire voir , en même tems , que cette maniere d'écrire l'Histoire étoit tout à fait contraire à la Verité & à la Droiture , dont tout bon Historien fait profession , & quelle étoit même très-nuisible.

Dans la 1. Lettre, adressée à Mr. *Tenison*, Archevêque de *Cantorbery*, on produit le jugement de *Photius* sur *Clement* Alexandrin, qu'il accuse de plusieurs opinions étranges; quoi que, pour adoucir sa censure, il insinue qu'un autre pourroit avoir emprunté son nom. Mais on fait voir qu'il a enseigné ce que *Photius* lui reproche, en divers endroits des Livres , qui nous restent de lui, & que cela est lié avec le reste de sa doctrine. Par exemple, on fait voir, par des passages formels, qu'il n'a pas été éloigné du senti-
ment

ment de ceux , qui font la matiere du monde éternelle ; qu'il a voulu prouver la doctrine de *Platon* , touchant les idées , par l'Ecriture Sainte ; qu'il a écrit des choses , qui ressentent l'Arianisme ; qu'il n'a pas désapprouvé les révolutions Platoniciennes du renouvellement du monde ; qu'il a cru que les Anges étoient devenus amoureux des femmes , avant le Déluge ; que Jesus-Christ , sur la terre , ne sentoît point de douleur , & n'étoit point sujet aux nécessitez ordinaires de la vie ; que ses Apôtres n'étoient sujets à aucune passion ; que l'Idolatrie avoit été permise aux Payens ; que les livres intitulés *la Prédication de S. Pierre & les Actes de S. Paul* , qui étoient pleins d'erreurs & d'impertinences , comme on le voit , par les fragmens , qu'il en cite , étoient néanmoins de ces Apôtres ; & qu'il a souvent tordu l'Ecriture , pour l'accommoder aux sentimens des Payens. Tout cela fait voir que le bon *Clement* n'étoit pas extrêmement bien instruit de la Théologie Chrétienne & que sa grande lecture ne l'avoit pas rendu plus judicieux ; comme on l'a remarqué dans sa vie. Diffimuler tout cela ,

Tome XXIV. P. 2. O ou

ou le pallier , & donner cependant des louanges sans bornes à *Clement* , c'est se jouer non seulement de ses Lecteurs , mais même de la Verité.

La II. Lettre est adressée au même Archevêque , & l'on y fait voir évidemment que la plupart des savans hommes de l'Antiquité & du siècle passé ont cru avec raison qu'*Eusebe* avoit été *Arien*. Si on lit , avec tant soit peu d'attention , la Lettre à ceux de Césarée , à qui il rend raison de sa conduite dans le Concile de Nicée ; on verra manifestement qu'il s'étoit accommodé aux termes du Concile , en leur donnant un sens , qui étoit conforme , ou qui au moins n'étoit pas incompatible avec l'Arianisme. Aussi le 2. Concile de Nicée produisit-il des endroits d'*Eusebe* , qui font voir qu'il étoit incontestablement *Arien* , quoi que M. de Valois , tâche de l'excuser ; soit qu'il fût un peu entêté de son Auteur , ou qu'il n'entendît pas assez bien ces matieres. Si *Eusebe* a quelquefois biaisé & employé des termes équivoques , on doit regarder cela comme un souplesse de son esprit , qui s'accommodoit au sentiment regnant , quand

quand il y avoit du danger à l'attaquer. Ainsi de ce qu'il semble parler quelquefois pour ce sentiment, il ne s'ensuit pas que ce soit là sa pensée ; mais quand il attaque les sentimens reçus ; ce qu'il fait très souvent dans ses livres *de la Demonstration & de la Préparation Evangelique* , & dans ceux contre *Marcel* & de la *Théologie Ecclesiastique* ; on peut croire que c'est alors qu'il dit ce qu'il pense. Aussi fut-il toujours dans le parti des Ariens, & entra-t-il, comme on le fait voir, dans toutes les intrigues de ces gens-là contre *S. Athanase*. Rien de tout cela ne devoit être dissimulé, dans la vie d'*Ensebe*. Mais *M. Cave* , a bien plus fait le Panegyriste des Peres , que l'Historien. Il est vrai qu'il prétexte la charité Chrétienne, comme si elle alloit à étouffer toute la sincérité dans l'Histoire; ce qui est tout à fait contraire à l'usage de tous les bons Historiens & sur tout des Historiens Sacerz ; qui ont dit le mal , comme le bien , de ceux de qui ils ont écrit l'histoire. D'ailleurs il est ridicule de témoigner de la *Charité* pour les Morts , à qui la Verité ne peut pas nuire ; & de n'avoir pas seulement

312 BIBLIOTHEQUE
de l'*Equité* pour les Vivans, à qui le
Mensonge est très-nuisible.

On peut encore voir très-fréquemment l'Arianisme d'*Eusebe*, dans son Commentaire sur les Pseaumes, publié depuis par le P. de *Montfaucon* en 1706. comme cet habile homme l'a remarqué & prouvé au long, dans le Ch. VI. de ses *Préliminaires* sur cet Ouvrage. On voit aussi la même doctrine dans son Commentaire sur *Esaïe*, quoi qu'il y soit beaucoup plus retenu. Ceux qui examineront bien tout cela comprendront facilement, que si on doit excuser *Eusebe* là-dessus, il n'y a guere d'Auteurs, qui puissent être condamnez d'hérésie, quoi qu'ils aient dit.

Dans la III. Lettre, qui est adressée à Mr. *Burnet*, Evêque de *Salisbury*, on montre que le charitable Mr. *Cave*, en a usé d'une manière très-inique, en censurant les jugemens aussi justes, que libres, que l'on a faits de quelques Anciens; Qu'il cite mal à propos Mr. *Meibom* contre l'Auteur du Tome X. de la *Bibliothèque Universelle*, puis qu'il a voulu parler de celui du Tome XL. Que l'on pourroit citer contre lui, avec plus d'apparence de raison, si
cela

cela étoit permis , le jugement de Mr. *Witsius* , mort Professeur en Théologie à Leiden , qui l'a accusé ouvertement de Socinianisme ; Qu'il est dangereux de diffimuler les erreurs des Peres , parce qu'on semble les approuver , ou au moins , parce qu'on paroît ne distinguer pas assez les erreurs de la Verité , ou regarder des opinions dangereuses , comme de légères erreurs ; Qu'en parlant de la S. Trinité , les Peres ne s'accordent pas entre eux ; Qu'ils se servent de termes obscurs & équivoques , qui ont été cause autrefois de grandes disputes , & qui empêchent encore aujourd'hui une infinité de gens d'entendre leurs véritables sentimens , sur cette matiere.

Ces considerations m'ont conduit à examiner la question générale , du respect & de l'estime que nous devons aux Peres , & à leurs Ecrits. C'est ce qui fait le sujet de la IV. Lettre. On considere communément un Auteur , ou à cause de ses Mœurs , ou à cause de son Erudition , ou à cause de ses Charges ; ou de ses Dignitez. Pour commencer par les dernieres , on fait voir que

les personnes vivantes, à cause de leurs Charges; parce que l'Ordre établi, pour la conservation de la Société, le demande ainsi. Mais dès qu'elles sont mortes, tout ce respect, qui ne se rendoit proprement qu'à leurs Dignitez, conformément à l'Ordre établi, s'évanouit, & l'on en dit le mal, comme le bien, avec une entiere liberté. Dès lors, tous les titres, que l'on leur donnoit, sont oubliez & l'on parle d'eux, comme s'ils n'avoient point eu de Charges. Cette liberté est très-utile aux Vivans, qui apprennent à distinguer alors les fausses vertus & la fausse érudition des veritables; & ne fait aucun mal aux Morts, à qui les jugemens des Vivans ne peuvent ni nuire, ni servir.

La seconde chose, qui attire l'estime aux Auteurs, & qui est proprement la seule, qui devroit produire cet effet, c'est leur Erudition. Elle consiste dans la connoissance des choses, dans l'art de les ranger, selon l'ordre, qui est le plus propre pour les faire bien entendre, & dans celui de les exprimer, comme il faut. On montre là-dessus qu'à tous ces égards, les habiles gens d'aujourd'hui
sur-

surpassent de beaucoup l'Antiquité. On dit que la dispute, qui est à présent, entre quelques Savans, sur ce sujet, ressemble fort à la contestation, dont parle *Horace*, touchant les Poëtes du tems d'Auguste, & ceux qui vivoient vécû auparavant; pour savoir, lesquels devoient être préférez. On soutient qu'on peut dire aujourd'hui, en faveur des Modernes, à peu près la même chose, que ce Poëte dit, pour montrer que les Poètes de son tems valoient mieux, que les Anciens. On remarque aussi que les Anciens Peres ont eu de grands secours, pour l'intelligence de l'Ecriture Sainte, que nous n'avons plus, & dont ils n'ont pas sû se servir, comme quantité d'Histoires des nation de l'Orient, & la commodité qu'ils pouvoient avoir d'apprendre parmi des peuples Chrétiens, les Langues Orientales & même l'ancienne Langue Punique, qui avoit beaucoup de rapport à celle des Hebreux. La plupart les ont entierement négligées, & n'ont pas sû l'usage, que l'on en pouvoit faire, pour l'intelligence de l'Ancien Testament. Ceux qui en ont sû quelque chose, comme *Origene*, & *S. Jérôme*, n'ont pas

eu l'art des'en servir, comme il faut. C'est ce que l'on a montré depuis, plus au long, dans les *Questions Hieronymiennes*.

On fait voir enfin que la Sainteté des mœurs peut bien faire estimer ceux en qui elle s'est trouvée, mais qu'il ne s'ensuit nullement de là qu'ils aient été habiles gens. On soutient même qu'il ne faut pas s'imaginer qu'il y ait eu alors, parmi les Chrétiens, beaucoup plus de Sainteté, qu'il n'y en a à présent. Les choses mêmes le font voir assez clairement, puis qu'il y a eu, dès les premiers Siècles, des disputes fort aigres & fort injustes, entre les Evêques, sur des choses de petite conséquence.

Ce n'est pas que les Ecrits des Peres ne soient d'un très-grand usage, pourvu qu'on ne leur attribue pas une autorité excessive. Premièrement, il n'y a qu'eux, de qui nous puissions apprendre sûrement l'histoire des faits & des dogmes; en quoi néanmoins il faut apporter beaucoup de précaution, pour ne s'y pas tromper. Secondement, en les lisant, on doit juger de la force & de l'ordre de leurs raisonnemens, par les

les regles immuables de la Logique; & de leurs expressions, par celles des meilleurs Rhéteurs, que nous ayons; si nous voulons profiter de leurs Ecrits, comme il faut. Autrement leur lecture nuiroit plus, qu'elle ne serviroit.

On dit ensuite un mot de *l'autorité des Anciens*, que l'on reconnoit être très-grande, lors qu'il s'agit de choses, qui leur ont été mieux connues qu'à nous, & lors que ce qu'ils en ont dit est accompagné des marques ordinaires de la Verité; qui se trouve communément, où ni la passion, ni l'intérêt ne font point biaiser les hommes, & que ces deux choses font très-souvent disparoître.

On parle du consentement des Chrétiens, comme d'une chose de très-grand poids, & il l'est en effet dans des choses, telles que sont celles que je viens de marquer. Mais quand il s'agit de choses, que l'Antiquité n'a pas mieux suës que nous, son consentement ne sert de rien, pour prouver la Verité d'un chose, contre des raisons. Par exemple, l'autorité des Peres Grecs & Latins, des quatre premiers siècles, qui ont cru que les LXX. Interpretes avoient

O s

été

été inspirez , ne nous le persuade-
ront jamais ; parce que nous sommes
convaincus , par la chose même , que
cela est faux , & que les Anciens
n'étant pas capables d'examiner cet-
te Version sur l'Original , ils se sont
laissés tromper par des fables , que
l'on a débitées sur la maniere , dont
cette Version avoit été faite. Enco-
re que les Anciens expliquent , d'un
commun consentement , quelques
passages de l'Ancien Testament ,
d'une certaine maniere ; les Interpre-
tes Modernes n'ont aucun égard à
leur autorité , lors qu'il est visible
qu'ils se trompent. Ainsi c'est en
vain que les Peres ont cru commu-
nément que les Anges devinrent
amoureux des femmes , sur un pas-
sage de Moïse , Gen. VI , 2. mal en-
tendu , & qu'il est parlé de la géné-
ration éternelle du Fils de Dieu Ps.
CX , 3. Aucun Moderne habile n'est
touché de leur consentement , fon-
dé sur des passages visiblement mal-
entendus. Il s'ensuit de là que le
consentement seul n'est pas une mar-
que de la Verité.

On montre ensuite , en très-peu
de mots , qu'on ne peut pas se fier
à une tradition Orale , à l'égard des
Dog-

Dogmes , & que ce seroit se tromper , que de s'imaginer que la plupart des Chrétiens des premiers siècles étoient plus exacts & plus éclairés , que nous ne le sommes aujourd'hui. On prétend que , depuis le xvi. siècle , les Modernes ont écrit avec beaucoup plus d'exactitude , que ne l'ont fait les Anciens. Enfin on conclut qu'il n'y a qu'un *seul maître* , qu'il faille écouter en tout ; c'est Jésus-Christ , auquel il ne faut pas néanmoins séparer ses Apôtres , qu'il a inspirés par son esprit & dont il a confirmé sa doctrine , par des miracles.

La V. Lettre adressée à Mr. *Lloyd* , Evêque de *Worcester* , ne contient que les preuves d'une seule proposition ; c'est qu'il faut éviter toutes sortes de dissimulations , dans l'Histoire Ecclesiastique , aussi bien que tout ce qu'on appelle des fraudes pieuses. On montre , par dix raisons , qui paroîtront , comme je croi , décisives , que toutes les dissimulations , que l'on employe , en supprimant ce qui est désavantageux à l'Antiquité , sont honteuses , & nuisibles à la Religion Chrétienne. On ne peut entrer en aucun détail là-dessus , parce qu'il faudroit copier

entièrement cette Lettre, pour faire sentir la force des raisons. Que ceux qui entendent le Latin la lisent dans l'Original, & ils verront qu'on ne dit rien, qui ne soit véritable. Il est étonnant qu'il faille plaider la cause de la Vérité & de la Sincérité, contre des Protestans, qui font d'ailleurs profession d'y être attachez. Mais il y en a, qui, dans la pratique, employent tous les mêmes artifices, qu'ils reprochent à l'Eglise Romaine. Enfin on conclut qu'en disant hardiment la Vérité des Anciens, on ne peut nuire ni à la Vérité de la Religion, ni au Clergé; & qu'en agissant autrement, ce qu'on appelle *zele* n'est autre chose qu'un esprit de cabale honteux, & dangereux pour la Religion Chrétienne. On a parlé dans cette Lettre, avec un peu plus de véhémence, que dans les autres, parce qu'il s'agissoit d'une chose de plus grande conséquence; quoi qu'au reste on n'ait employé ni ici, ni ailleurs aucuns termes injurieux, contre personne en particulier. Je voudrois que Mr. *Cave* pût se vanter d'en avoir fait autant.

La sixième & dernière Lettre, sur
la

la même matiere, montre qu'on n'a eu aucun dessein de diffamer les Ecclesiastiques, en découvrant les défauts des Anciens ; mais plutôt d'empêcher qu'il ne les imitent & leur rendre par-là un très-bon service ; Que Constantin, en ce qui regardoit l'Arianisme, se conduisit d'une maniere fort inégale, selon les sentimens des Ecclesiastiques, par lesquels il se laissoit gouverner. C'est une chose si claire, que personne ne la peut nier, ou trouver mauvais qu'on la dise, que ceux qui croient qu'il faut dissimuler les défauts de l'Antiquité, pour la représenter toute autre qu'elle n'est. On n'a vû que trop d'exemples de Princes, qui se sont laissez conduire par les artifices des Ecclesiastiques, en qui ils avoient trop de confiance.

On fait voir encore que quiconque veut écrire la vie de saint *Gregoire de Nazianze*, doit nécessairement parler des mœurs dépravées & des Cabales des Ecclesiastiques de son tems. Quiconque entreprendra aussi de donner un extrait des Lettres d'*Isidore de Peluse*, devra, par la même raison, donner une très-mauvaise idée des Ecclesi-

fiaftiques d'Egypte, du V. Siècle, desquels *Ifidore* parle extrêmement mal, fans épargner *Theophile*, ni *Cyrille*. Auffi peut-on blâmer les mœurs des Ecclefiaftiques, fans perdre en aucune maniere le refpect dû à leur caractère. Autrement il ne faudroit qu'être Ecclefiaftique, pour ofer tout faire, fans crainte d'être repris. On verra dans l'Original les réflexions, que l'on fait fur cette matiere, qui font auffi néceffaires, dans le tems où nous fommes, qu'elles l'ont jamais été.

Les trois Lettres fuivantes regardent diverfes queftions, touchant *Platon*, *Philon*, & l'introduction des fentimens des Platoniciens, dans la Théologie des Juifs & des Chrétiens. Elles ont été écrites à l'occasion d'un livre, que feu Mr. *VanderWaeyen*, avoit fait contre ma conjecture fur la fignification du mot *Λόγος*, ou *Raifon*, au commencement de l'Evangile de S. Jean. J'avois crû que l'Evangelifte faifoit allufion à quelques expreffions Platoniciennes, qui étoient déjà en ufage, parmi les Juifs Helleniftes, & qu'il marquoit, en paffant, en quel fens on les pouvoit employer, fans nuire à la Théologie

gie Chrétienne. J'avois fait un petit ouvrage là-dessus, qui fut imprimé in 12. & in fol. à la tête de l'Exode. On le trouvera de nouveau à la tête de l'Evangile de S. Jean, dans l'Edition des remarques de *Henri Hammond*, sur le N. T. qui s'impriment à Leipfig. Je dirai, en peu de mots, ce qu'il y a de plus important dans ces trois Lettres, sans m'arrêter au reste.

Dans la VII. on entreprend de réfuter une opinion, qui étoit très-commune parmi les Anciens Chrétiens & que plusieurs Modernes ont aussi suivie. C'est que *Platon* avoit pris plusieurs de ses sentimens des Juifs, on de l'Ecriture Sainte. On montre donc qu'encore que *Platon* avouë qu'il a tiré diverses choses des *Barbares*, il ne faut pas entendre, par ce mot, *les Juifs*, dont il ne parle en aucun endroit, mais plutôt *les Egyptiens*, avec qui il s'étoit entretenu. Qu'une *fable Phénicienne*, dont il parle, & où il représente des hommes armez sortis de la terre, est une fable inventée par lui même, sur le modèle des hommes armez, qui nâquirent de la terre, comme le disoient les Thebains originaires de

de Phénicie, lors que Cadmus y eut semé les dens du serpent qu'il avoit tué ; & nullement une allusion à l'histoire de Moïse : Que *les Anciens*, que *Platon* cite quelquefois, ne sont pas les Hebreux, mais les anciens habitans de la Grece : Que *Lactance* a donc eu raison de dire, que *Platon* n'avoit point été chez les Juifs.

Il est vrai qu'*Aristobule*, *Josepb* & *Megasthene* ont soutenu que *Platon* & les Grecs étoient redevables aux Juifs de quantité de choses ; mais ce n'est qu'une conjecture de ces Auteurs, qui se faisoient un plaisir de dire que les Philosophes les plus illustres n'avoient rien de bon qui ne fût pillé des Hebreux. Il y a au contraire quantité de choses, que les Grecs ont pu découvrir eux-mêmes, ou apprendre des Egyptiens, ou d'autres Nations, chez qui elles étoient connues, aussi bien que parmi les Juifs.

On soutient en particulier, que ce que *Platon* a enseigné des trois *Principes*, ou des trois Dieux inégaux, par qui tout a été fait, selon lui, n'a été nullement pris de l'Ancien Testament, mais a pu être de son invention : Que ce qu'il a dit de la
Rai-

Raison & de *l'Ame du Monde*, qui sont les deux Dieux subalternes, est tout différent du sentiment des Chrétiens, comme quelques Anciens l'ont très-bien remarqué : Que ce qu'il enseigne de la création du Monde n'a rien qui ressemble à la doctrine de Moïse & n'a pas été pris de lui, non plus que ce que *Timée* en en avoit dit.

Si l'on examine tous les passages que l'on rapporte ici (car on n'y avance rien, sans en mettre la preuve) on se convaincra, comme je croi, facilement que les Juifs ont voulu mal à propos tirer *Platon* de leur côté; pour faire honneur à leur nation & pour gagner les Grecs, par son autorité, qui étoit très-considérable; & que les Chrétiens les ont trop légèrement imitez, par de semblables principes. Je me persuade surtout que ceux, qui ont un peu étudié ce Philosophe, en tomberont d'accord, sans aucune peine; s'ils examinent les choses, sans préjuger.

La Lettre VIII. regarde *Philon* & l'on y montre que ce Philosophe Juif a trop imité *Platon*, & même dans des choses opposées à la Religion.

gion Judaïque : Qu'il n'est point redevable de ce qu'il dit *de la Raison Divine* aux Juifs , non plus qu'aux Chrétiens : Que *la Parole de Dieu*, dont les Paraphrastes Chaldéens parlent, n'est nullement une Personne distincte de la Divinité , mais que c'est la Divinité elle-même : Que l'on avoit cité *Philon* de très-bonne foi, sur le Chap. I. de S. Jean.

Dans la IX. Lettre, après avoir dit un mot, du faux *Philon Juif d'Annius de Viterbe*, que quelques uns ont confondu mal à propos avec le véritable; on entreprend de faire voir que depuis qu'Alexandre & ses successeurs se furent rendus maîtres de l'Asie, les Juifs s'appliquèrent à la Philosophie des Grecs, & se laisserent quelquefois tromper, par leurs raisonnemens : Que des Sectes entières d'entre eux, si l'on en croit *Joseph*, avoient pris des expressions des Grecs : Que cette passion, que quelques Juifs avoient pour la Philosophie Grecque, avoit obligé S. Paul d'avertir les Chrétiens de s'en garder : Que l'on avoit vû, en effet, dans la suite du tems, que cet avertissement n'étoit pas inutile; puisque plusieurs Hérétiques avoient puisé leurs

leurs Hérésies, dans les Philosophes. L'on conclut de là que rien n'empêche que S. Jean n'ait pû faire allusion à *Philon*, & aux autres, qui de son tems commençoient à introduire le Platonisme, ou au moins ses expressions, dans la Religion Chrétienne. On pourra voir plus au long, dans le petit Ouvrage, dont j'ai parlé, sur le Commencement de l'Evangile de S. Jean, les raisons que l'on a de soupçonner ce que l'on vient de dire.

Pour la IX. Epître, ce n'est qu'une défense générale des remarques que l'on a faites sur l'Ouvrage de *Hammond*, sur le N. T. & de quelques endroits de la *Critique*, contre un homme chagrin, qui avoit publié un libelle Anglois, où il s'étoit déchainé contre ce qu'il n'entendoit pas. J'y ai loué *Hammond*, autant que je le devois; mais sans craindre qu'on m'accuse de trop de vanité, j'ose dire que ni ma Version, ni mes Notes ne lui font aucun deshonneur, & que s'il étoit en vie, il m'en remercieroit. J'y repousse aussi en peu du mots l'accusation de *Socinianisme*, dont la Canaille se sert aujourd'hui, pour noircir ceux en qui il n'y

n'y a rien à reprendre, afin d'ébranler contre eux la populace ignorante.

Dans la Dissertation de Morale, sur cette Question, *s'il faut toujours répondre aux Calomnies des Théologiens*; on a recherché ce que l'on doit à la Vérité, & l'on a montré que quelquefois en est obligé de la défendre ouvertement, & que quelquefois il est mieux de se taire. Dans ce dernier cas, on fait voir que les Ecrits contentieux ne sont utiles ni à leurs Auteurs, ni aux autres, & qu'ils sont même désagréables à Dieu. Ceux qui liront cette Dissertation, sans préjuger, en recevront peut-être quelque édification. Pour moi, je me suis affermi, par les pensées, à rechercher & à dire tranquillement la Vérité; sans daigner répondre à ceux qui m'ont attaqué, à cause de cela, par de mauvais principes. Quand je ne répondrai pas à des livres peu honnêtes & peu sincères, on n'aura qu'à chercher, dans ce Livre, les raisons de mon silence.

ARTICLE III.

I. ANTIQUITATES SACRAE *Veterum Hebræorum*, delineatae ab HADRIANO RELANDO. A Utrecht, chez Broedelet, & se trouvent chez Henri Schelte, 1712. in 8. pagg. 592.

ON a déjà parlé de la 1. Edition de cet Ouvrage, dans cette *Bibliothèque Choisie*, au Tome XVI. Art. VI, 3. & il ne sera pas nécessaire de redire ce qu'on a déjà dit de la matière & de la méthode dont l'Auteur s'est servi, pour la traiter. Il a fait dans cette Edition tout le contraire de ce que font bien des Auteurs, qui mettent dans le titre plus qu'il n'y a dans le livre, & qui parlent de grandes augmentations, lors qu'il n'y en a que très-peu. Cette Edition, qui est augmentée, à peu près de la moitié, ne porte point dans le titre qu'il y ait rien d'ajouté. Ceux qui promettent plus qu'ils ne tiennent peuvent passer pour des trompeurs; mais on ne doit donner qu'un nom honête à ceux qui font plus qu'ils ne promettent. C'est-là une de ces *Vertus Anonymes*, pour
par-

parler avec les Philosophes Grecs , ou auxquelles les hommes n'ont encore donné aucun nom ; apparemment parce qu'ils n'en ont guere eu d'exemples & qu'ils ne s'en entretiennent presque jamais. Il n'y a non plus aucune Préface, en cette Edition, qui nous apprenne ce que l'Auteur y a fait. Ce ne peut être qu'en comparant cette seconde Edition à la première , qu'on verra les changemens que l'Auteur y a faits & ce qu'il y a ajouté.

La division de l'Ouvrage en général est la même. L'Auteur y traite *des Lieux sacrez , des Personnes & des Choses sacrées , & des Tems sacrez*, & l'on peut rapporter à ces quatre Chefs toutes les Antiquitez Hebraïques. Mais il a changé, en quelques endroits, la disposition des Chapitres. Pour les choses mêmes , il s'est exprimé d'une maniere plus exacte & plus étendue, par tout l'Ouvrage; comme on le verra, en conferant les deux Editions. Outre cela, il a cité beaucoup plus fréquemment le *Thalmud*, qu'il n'avoit fait auparavant; en sorte qu'il y a peu d'endroits considérables , où il n'ait marqué les Livres & les Chapitres du *Thalmud*,
où

où il est parlé de la matiere dont il s'agit. Ceux qui voudront s'assurer des faits & s'en instruire par eux-mêmes, dans les Originaux, pourront ainsi plus facilement trouver ce que les Rabbins en ont dit.

Je ne m'arrêterai pas davantage à cette Edition. On peut comprendre, par ce qu'on vient d'en dire, que si l'on a trouvé de l'avantage à lire la premiere, on en trouvera encore plus à lire celle-ci, qui est beaucoup plus ample & plus exacte. Je conseillerois non seulement à ceux qui n'ont point lû l'autre, mais même à ceux qui l'ont lû d'acheter encore celle-ci. La dépense, n'est pas grande, & on peut regarder cette sorte de faux frais, comme des frais faits pour l'avancement des Lettres, auxquels ceux qui les aiment ne doivent pas être fâchez de contribuer quelque chose.

Le Public attend de Mr. *Reland* sa Géographie de la Palestine, qui est à présent sous la presse, & qui sera sans doute bien reçue, si j'en puis juger par ce que j'en ai vu.

II. מלחמ *Hoc est*, PSALMI DAVIDIS & aliorum Θεωριων, in textu Originali, cum Notis selectissimorum

rum Commentatorum Judaicorum contractorum, & cum nominis notatione, ad sensum litteralem illustrandum exhibitorum. Bibliorum Hanoviensium Hebraïcorum specimen tertium. In usum Collegiorum Hebraïcorum & Rabbinicorum. Edidit HENRICUS JACOBUS VAN BASHUYSEN, Hanoviensis, S. S. Theologiæ Doctor, hujusque & Philologiæ Sacræ in Schola Academica Hanoviensi Professor Consistorialis, & Ecclesiæ Reformatae Majoris Pastor Ordinarius. A Hanau, dans l'Imprimerie Orientale MDCCXII. in 12. pagg. 532. avec les Préfaces & l'Index.

J'AI déjà dit un mot de cette Edition des Pseaumes en Hebreu, avec les notes abrégées de quelques Rabbins, dans la 1. Partie du Tome XXI. de cette *Bibliothèque Cboisie* Art. V. Ce qui n'étoit alors que commencé est exécuté présentement, comme on le voit. Le Texte des Pseaumes est mieux imprimé, qu'on ne fait communément en Allemagne, & le Caractere Rabbinique des notes est aussi fort net. Cette Edition peut être utile aux Professeurs, qui sont des Colleges, non seulement sur le Texte de la Bible; mais aussi sur les
Com-

Commentaires des Rabbins , pour accoutumer les jeunes gens à les lire. Dans le texte, Mr. *van Bashuyzen* a marqué d'un *cercle* , ou d'un *asterisque* , les mots de l'Abregé de feu Mr. *Leusden* , en faveur de ceux qui se servent de ce Livre , pour apprendre la Langue Hebraïque ; à peu près comme ce Professeur l'avoit fait, dans le Nouveau Testament de l'Edition d'Amsterdam. Je ne croi pas néanmoins qu'il y ait guere de gens, qui aient appris l'Hebreu , ou le Grec, par le moyen de cette méthode. La meilleure maniere est de lire plusieurs fois le Vieux & le Nouveau Testament , dans toute leur étendue. Ceux qui ne le font pas ne les entendront jamais , quand ils liroient cent fois les Abregez de Mr. *Leusden*. Les Notes Rabbiniques sont dessous , distinguées par les chiffres des versets , auxquels elles se rapportent , & par les lettres initiales des Noms des Rabbins , de qui elles sont tirées , que l'on verra tout au long au revers du Titre Hebreu. Les principaux sont *Salomon Isaaki*, *Aben Ezra* , *David Kimchi* , *Jacob Lombroso* & quelques autres , les Ouvrages desquels sont nommez.

Tome XXIV. P. 2. P On

On pourra voir au reste , dans la Préface de l'Auteur , les difficultez qu'il a rencontrées , dans l'exécution de son dessein , & ce qui l'a empêché de suivre quelques avis , qu'on lui avoit donnez. Il y parle encore de son projet , touchant l'Edition des Oeuvres d'*Abarbanel*.

ARTICLE IV.

LIVRES DE JURISPRUDENCE

I. HENRICI BRENKMANNI *Jurisconsulti de Eurenaticis Diatriba, sive in Herennii Modestini librum singularem περὶ Εὐρηματικῶν Commentarius*. A Leide chez Langerack en MDCCXI. in 8. pagg. 308. Se trouve chez H. Schelte.

MR. *Brenkman* avoit déjà composé cet Ouvrage , depuis l'an MDCCVI. comme il paroît par sa Dédicace à Mr. *Noodt* ; mais d'autres occupations & son voyage d'Italie , l'ont empêché de le pouvoir publier , dès ce tems-là. Il s'est imprimé à Leide , pendant son absence , & s'il s'y est glissé quelques fautes d'im-

d'imprimerie, on ne doit pas les lui attribuer.

Herennius Modestus, * Ancien Jurisconsulte, avoit fait un livre intitulé *de Eurenaticis*, ou plutôt *Heurenaticis*, car ce mot vient du Grec *Εὐρηματικά*. Cela veut dire *des choses inventées*, ou plutôt ce qui leur appartient, car, *Εὐρημα* signifie proprement *une chose inventée*, un *expedient dont on s'avise*, ou un *conseil*, & *Εὐρηματικὸν* est ce qui s'y raporte. C'est-là le sens propre de ces mots Grecs, selon l'Analogie de la Langue Greque: car pour le mot *Εὐρηματικὸν*, on ne le trouve pas ailleurs, & on doit l'expliquer par l'Analogie. J'ai cru devoir dire cela en un mot, pour suppléer à ce que Mr. *Brenckman* en a dit. On a appelé dans le Droit Romain, *inventions* des Jurisconsultes, *des remedes* (*remedia*) par lesquels les Jurisconsultes, par quelque adresse de paroles, ramènent à l'équité naturelle la trop grande rigueur du Droit. On les a nommées aussi *caviones*, & ensuite *cautela*, comme notre Auteur le fait voir, par des exemples. Il montre que les *Eurenatiques* consistent principalement,

P 2

dans

* *Cap. I.*

dans la maniere de définir les termes & dans les formules du Droit, & il soutient que ces sortes de choses sont très-utiles, & très-importantes, comme cela paroît en bien des cas.

Si l'on demande quel homme ce *Modestin* a été & en quel tems il a vécu, Mr. *Brenkman* répond que ça été un Disciple d'*Ulpien*, qui succeda à ce grand homme, qu'il vivoit sous Alexandre Severe, & qu'il a été le dernier des Jurisconsultes de ce tems-là, qui ait été en estime, dans les siècles suivans; d'où vient que *Jaques Godefroi* a dit, que les Oracles des Jurisconsultes se turent avec lui, *cum illo oracula Jurisconsultorum obmutuissent*. *Modestin* au reste, étoit un homme retenu & en même tems équitable, & droit, comme nôtre Auteur le fait voir. C'est ainsi que l'on trouve dans le Titre, *ad Legem Juliam Majestatis* l. 7. §. 3. ces mots remarquables sur le crime de Lese-Majesté: „ le respect que „ l'on a pour la Majesté du Prince „ ne doit pas servir aux Juges d'occasion d'exercer leur rigueur; mais „ il doivent avoir égard à l'équité: „ Il faut considérer la personne, „ dont il s'agit, si elle a pu commet-
„ tre

„ tre ce crime, si elle a fait aupara-
 „ vant, ou machiné quelque chose
 „ de semblable, si elle étoit en son
 „ bon sens. Il ne faut pas punir fa-
 „ cilement des paroles, qui naissent
 „ d'une légereté de langue; car quoi
 „ que ceux qui parlent légèrement
 „ méritent d'être punis, il leur faut
 „ néanmoins pardonner, comme à
 „ des insensés, si la faute, qu'ils ont
 „ commise, n'est pas contre la let-
 „ tre de la Loi; ou il les faut punir,
 „ conformément à l'exemple qu'el-
 „ le donne. *Hoc tamen crimen à Ju-*
dicibus non in occasionem, ob Principi-
palis Majestatis venerationem, habenden-
dum est, sed in veritate; nam & per-
sonam spectandam esse, an potuerit fa-
cere & an ante quid fecerit, & an co-
gitaverit, & an sanæ mentis fuerit.
Nec lubricum Linguae ad poenam faci-
le trabendum est; quamquam enim te-
merarii digni poena sint, tamen ut in-
sanis illis parcendum est, si non tale sit
delictum, quod vel ex scriptura Legis
descendit, vel ad exemplum Legis vindi-
candum est. Modestin a encore donné
 d'autres marques de son Equité & de
 la Franchise, qu'on ne rapportera pas.

Mr. Brenkman rapporte * ensuite

P 3

le

* Cap. II. aa XI.

le texte de dix Lois des *Pandectes*, tiré des *Eurematiques* de *Modestin*, où ce Jurisconsulte fait voir son adresse à expliquer les Lois, & à prendre des précautions contre le mal qui peut arriver, si l'on ne s'explique pas comme il faut. Notre Auteur explique chacune de ces Lois, & pour les termes & pour la matière; de sorte qu'on peut regarder cette Dissertation, comme un Commentaire complet, sur les fragmens, qui nous restent des *Eurematiques* de *Modestin*.

Dans le dernier * Chapitre, Mr. *Brenkman* rapporte des exemples des *Eurematiques* des autres Jurisconsultes anciens, qui se trouvent dans les *Pandectes*, sous un autre nom. On ne peut entrer en aucun détail de tout cela, mais ceux qui liront l'Original, & qui auront quelque goût de l'équité de l'ancienne Jurisprudence Romaine, ne se repentiront pas d'y avoir employé quelques heures, quand même ils ne seroient pas Jurisconsultes de profession.

II. JOANNIS ORTWINI WESTENBERGII, *Idi & Antecessoris*,
Prin-

* Cap. XII.

Principia Juris, secundum ordinem Digestorum, seu Pandectarum, in usum Auditorum vulgata. A Harderwyk en MDCCXII. in 8. pagg. 1248. avec l'Index & les Préfaces.

IL y a plus de dix ans, que Mr. *Westenberg*, avoit publié des Principes du Droit rangez, selon l'ordre des *Institutes de Justinien*. Présentement il donne les mêmes Principes selon l'ordre du *Digeste*. Il y a beaucoup de Jurisconsultes, qui croient qu'il n'y a point du tout d'ordre, entre les Titres de ce grand Recueil, & qu'il faut que les Jurisconsultes inventent eux mêmes un ordre, s'ils veulent pouvoir enseigner le Droit méthodiquement. Nôtre Auteur prétend au contraire, que l'on sera obligé d'y reconnoître quelque ordre; si l'on considère que le Droit des Pandectes fut rangé, selon la méthode de *l'Edit Perpetuel*, & cela par le commandement de *Justinien*. Quoi que cet ordre n'ait pas été gardé par tout, & qu'il ne soit pas assez exact en tout, on ne peut pas tout à fait le mépriser. C'est pour cela que d'habiles Jurisconsultes ont cru devoir chercher avec soin *l'Edit Perpetuel*, les Loix, les Ordres du Senat &

leurs fragmens ; parce que les anciens Jurisconsultes ont travaillé sur ces Originaux , & que les Loix du Digeste ne sont souvent que les commentaires des Jurisconsultes sur les pieces , que je viens de nommer. Ainsi pour faire bien entendre ces Commentaires, on ne sauroit mieux faire, que de produire d'abord l'Article de la Loi, de l'Edit , ou de la Résolution du Sénat ; après quoi on peut expliquer la chose même , & montrer comment les Jurisconsultes ont entendu chèque mot. Notre Auteur a mis , à cause de cela , les Fragmens, que l'on a encore des anciennes Lois, en lettres capitales, & le sens de celles qui se sont perdues en Italique, en quoi il a suivi principalement *Ranchin*.

A l'égard des *Actions*, il les a disposées en sorte qu'il a fait voir, selon la méthode des Anciens , 1. d'où vient l'action : 2. à qui on l'accorde : 3. contre qui : 4. pourquoi, & 5. combien de tems elle dure.

Il a retenu par tout , autant qu'il lui a été possible, les paroles mêmes des Lois ; parce qu'il est plus sûr de puiser les Principes du Droit, dans les sources mêmes.

Il s'est abstenu au reste de citer les Interpretes , parce que cela l'auroit mené trop loin , & que son dessein étoit de donner ici les Principes du Droit & non un Commentaire sur les Pandectes. Cela n'empêche pas qu'on ne puisse se servir de cet Ouvrage , peut-être plus utilement que d'un Commentaire fort étendu. On entendra assurément mieux l'Original , qui , malgré le nom qu'il porte , est fort *indigeste* , après avoir lu ce que nôtre Auteur dit , sur le Titre que l'on voudra examiner , que si on ne l'avoit point lu. Il a soin de définir la chose dont il s'agit , lors que cela est nécessaire , de la diviser en ses parties , & de ranger ces parties dans leur ordre naturel. Il exprime le tout , en peu de mots , & d'une manière fort claire , & marque avec soin les Lois , sur lesquelles ce qu'il dit est fondé.

Il n'a pas voulu comparer le droit Moderne avec l'Ancien , à cause de la trop grande diversité qu'il y a dans les usages des differens Etats , Provinces & Villes ; se réservant au reste la liberté d'en instruire ses Auditeurs de vive voix.

Pour donner un exemple de la méthode

thode de nôtre Auteur, nous mettrons ici en Abregé ce qu'il dit sur le Titre I. du I. Livre, *de la Justice & du Droit.*

1. La fin de tout le Droit & de la Jurisprudence est la Justice; c'est à dire, que l'on se propose de faire qu'elle soit bien administrée dans l'Etat. On le prouve par quelques Lois & par *Cicéron*. 2. La Justice est une volonté constante & perpétuelle de rendre à chacun ce qui lui est dû.* L'Auteur fait très-bien voir, dans la suite, que c'est une définition d'une habitude d'agir justement. Mais avec le respect qui est dû à *Ulpien*, à *Justinien*, & à *Tribonien*, il ne s'agit pas tant ici de l'habitude, qui fait fait que l'on donne à un homme le nom de *juste* & qui est une Vertu Morale; que de l'idée abstraite du Droit & de la Justice, que les Lois tâchent de donner aux hommes, soit qu'ils en profitent, ou non. En cette occasion, la *Justice* & le *Droit* doivent passer pour la même chose; & c'est pourquoi ce Titre est plein des sentimens des Jurisconsultes touchant le *Droit*, plutôt que touchant la Vertu qu'on nomme *Justice*.

3. Elle

* Remarque de l'Auteur de B. G.

3. Elle est nommée *Volonté*, c'est à dire, une habitude de la Volonté, ou plutôt un dessein formé, en Latin *Proposium*. * Il me semble qu'il faut joindre tous les mots de la définition, sans les séparer; car *voluntas* tout seul ne signifie rien ici.

4. Cette volonté est nommée *constante & perpétuelle*. Expression, que l'on trouve dans *Cicéron* & dans *Aulu-Gelle*.

5. Quoi que personne n'agisse justement en tout, & constamment, on ne laisse pas de pouvoir définir la Justice de la sorte; parce qu'on peut appeller *juste* un homme, qui a constamment le dessein d'agir justement, quoi qu'il se trompe quelquefois. † La définition rapportée est la définition d'une idée, comme le sont toutes celles des Vertus, & non de ce qui se trouve parmi les hommes; qui peuvent vivre comme il leur plaît, sans que l'idée immuable de la Justice change.

6. On ajoute de rendre à chacun ce qui lui est dû, ou son Droit. Ce qui est conforme à plusieurs endroits de *Cicéron*, que notre Auteur quote avec soin.

P 6

7. Il

* Remarque du même. † Remarque du même.

7. Il y a une Justice *Divine*, & une Justice *Humaine*.

8. L'*Humaine*, dont il s'agit ici, se divise selon *Aristote*, en *Universelle*, & *Particuliere*.

9. L'*Universelle* est l'observation de toutes les Vertus, qui regardent les autres.

10. La *Particuliere* est une Vertu, qui, dans la distribution des choses, garde une juste égalité, par laquelle elle rend à chacun ce qui lui est dû.

11. On divise la Justice *Particulier*, en *Distributive* & *Permutative*.

12. La Justice *Distributive* est une Vertu, qui, dans la distribution des Biens & des Maux externes, (*c'est à dire, des recompences & des peines*) a égard à la dignité des personnes & à l'égalité des choses; afin de rendre à chacun ce qui lui est dû, comme il le mérite.

13. La *Permutative* est une Vertu, qui dans les Contrats, & dans les permutations des choses, garde une égalité, qui fait que chacun a ce qui lui appartient & que ni l'une, ni l'autre des parties n'est frustrée de son droit.

14. Dans la Justice *Distributive*,
il

il faut garder la proportion Géométrique, ou avoir égard aux personnes, dont il s'agit; & dans la Permutative, il faut garder la proportion Arithmétique, & n'avoir aucun égard pour les personnes.

15. Mr. *Westenberg* trouve cette division embarrassée de difficultez, & je croi qu'il a raison.

16. Les Interpretes des *Pandectes* disputent entre eux de quelle espece de Justice il s'agit dans la 10. Loi de ce titre, où elle est définie, comme on l'a déjà dit : *constans & perpetua voluntas jus suum cuique tribuendi*. Il n'est pas clair non plus, selon quelle proportion il faut infliger les peines, & si dans les Contrats la proportion Arithmétique a toujours lieu. Il y a bien des cas, où l'on doit avoir plus d'égard à la Géométrie.

17. Ces difficultez ont engagé quelques uns à inventer une proportion *Harmonique*; d'autres ont établi une troisième espece de Justice, qu'ils nomment *Wengeresse*; & d'autres enfin ont jugé, avec *Grotius*, qu'il y a une Justice *Accomplissante* & une autre qui est *Attributive*.

18. *Grotius* appelle Justice Accomplis-

plissante (*explettricem*) celle qui enseigne à rendre à chacun ce qui lui appartient pleinement & parfaitement; comme sont la vie, les biens & l'honneur de chacun. Il rapporte encore à cette Justice les punitions, que les coupables méritent pleinement & parfaitement.

19. Il appelle Justice Attributive (*adtributricem*) celle qui enseigne à donner à chacun ce qui ne lui appartient pas tout à fait pleinement, & ce qui ne lui appartient que probablement; comme sont les récompenses, les devoirs de la miséricorde, de l'humanité & de la reconnaissance.

20. Nôtre Auteur juge que cette dernière division est dans le fonds la même chose, que la subdivision Peripateticienne de la Justice particulière, & qu'elle ne leve pas toutes les difficultez.

21. Pour ce qui regarde le Droit Romain, ni dans les Lois des XII. Tables, ni dans les résolutions du Peuple, ni dans celles du Sénat, ni dans les Edits des Préteurs, ni dans les Constitutions des Princes, ni dans les décisions des Jurisconsultes, il n'est parlé d'aucune division de
la

la Justice, mais seulement du Droit.

22. Il est donc plus simple & mieux de dire, qu'il n'y a qu'une seule *Justice*, sans la diviser; car c'est toujours la même Vertu, qui rend à chacun ce qui lui est dû, quoi qu'elle ait plusieurs fonctions, selon la diversité des cas & des circonstances.

* Il faut avouer en effet que les Romains n'ont pas pensé à ces divisions Philosophiques de la Justice, & qu'ils n'ont pas néanmoins laissé de l'exercer, en toutes ses parties, comme toutes les autres Nations policées. La raison de cela est, qu'ils faisoient la chose, comme on l'a suë, dans toutes les Societez un peu réglées, parce que la vie humaine elle-même nous l'apprend nécessairement; quoi qu'ils ne fussent pas les mots. Les Jurisconsultes & les Philosophes ont introduit seulement des mots nouveaux, & nullement des idées nouvelles; & cela pour l'ordre & pour la commodité du Langage. Il n'y a effectivement qu'une seule *Justice*, mais à qui l'on donne divers noms, selon les différences de ses parties, ou de ses effets.

Ulpien

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

Ulpien prétend, dans la première Loi de ce Titre, que le mot Latin *Jus*, c'est à dire, *Droit*, vient de *Justitia*, Justice ; & il est vrai qu'entre ces deux mots il y a une aussi grande liaison, qu'il y en a entre les choses qu'ils signifient. Mais d'habiles gens ont déjà remarqué que de *Jus* vient *Justus*, & que de *Justus* vient *Justitia* ; & cela est incontestable, selon l'Analogie Etymologique de la Langue Latine. On a néanmoins défendu *Ulpien*, en disant qu'il a eu plus d'égard à la liaison des choses, qu'à l'Analogie, & je croi que l'on a raison.

Il auroit été à souhaiter, seulement pour la netteté, que les Jurisconsultes commençassent par la définition & par les divisions du *Droit*, ou du *Jus* ; après quoi ils auroient dit que ce qui est conforme à ce que les Romains nommoient *Jus*, s'appelloit chez eux *juste*, & que la science de ce qu'il faut faire, pour se conduire de la sorte, & la conformité au *Droit*, étoit ce qu'ils nommoient *Justice*. Après cela, on seroit venu à dire que *Jus* venoit de *Justum* ; parce que, parmi tous les peuples, le *Droit* est fondé sur ce que les Lois, ou

ou les anciens Usages commandent.

Cela étant établi , on seroit venu aux divisions du *Droit* , que l'on voit dans la suite de ce Titre , & que nôtre Auteur a expliquées , selon sa méthode , en xcv. petits Paragraphes. Il n'auroit pas été besoin de diviser alors la Justice en especes differentes , parce que le *Droit* , & ses diverses sortes regleroient celles de la Justice. C'est aussi ce qui a fait que les Jurisconsultes Romains , qui ont divisé le *Droit* en diverses especes , n'ont parlé d'aucune division de la Justice. Les Divisions sont nécessaires , lors qu'elles apportent de la clarté au sujet dont il s'agit , & sur tout lors qu'elles facilitent la pratique , dans l'usage de la Science dont on parle. Mais lors qu'elles ne font ni l'un , ni l'autre , elles ne sont pas d'une grande utilité. Les Philosophes les ont inventées plutôt pour garder quelque ordre dans leur maniere d'enseigner , que pour apprendre aux Lecteurs des choses , qu'ils auroient autrement ignorées. En cette occasion , ils ne paroissent plus habiles que le Commun , qu'en ce qu'ils ont inventé des noms , pour nommer

mer certaines idées abstraites , qui n'en avoient point , dans le langage ordinaire ; & de là sont nées ensuite une infinité de Logomachies , qui ne conduisent à aucune connoissance utile au Genre Humain. Les livres des Philosophes , & des Jurisconsultes en sont pleins ; & l'on y dispute , à tous momens , plus de l'usage des mots que de la nature des choses.

Après avoir défini & divisé le *Droit*, il en auroit fallu chercher l'origine, sur tout du *Droit Naturel* , dont il auroit fallu montrer l'excellence, l'immutabilité, & la nécessité. Il y a bien des choses , qui concernent ces matieres, dans les Paragraphes suivans touchant le *Droit* , mais on ne peut pas s'y arrêter. Les Lecteurs auront recours à l'Original , qui mérite d'être bien médité.

ARTICLE V.

Oratio Funebris in Obitum Rever. & Clarissimi Viri PHILIPPI A LIMBORCH, S. Theologiæ, apud Remonstrantes, Professoris, defuncti d. XXX. Aprilis, anno M D C C XII.
babi-

habita à JOANNE CLERICO d.
 VI. Maii , *quo sepultus est.* A
 Amsterdam chez les Wetsteins,
 MDCCXII. in 4. pagg. 36. & en
 Flamand chez P. Visser.

SI je n'avois pas fait ce Discours
 en Latin , sur la vie & sur les
 bonnes qualitez de feu Mr. de *Lim-*
borch , mon Collegue ; je me senti-
 rois obligé de faire ici son Eloge plus
 au long , comme je l'ai fait de Mrs.
Locke & de *Volder* , avec qui j'avois
 moins de liaison qu'avec lui. Ceux
 qui s'interessent particulièrement à
 sa mémoire pourront avoir recours
 à l'Original Latin , & les autres se
 contenteront de l'abregé , que j'en
 donnerai ici.

PHILIPPE DE LIMBORCH na-
 quit à Amsterdam , le 19. de Juin
 de l'an MDCXXXIII. Il étoit fils de
François de Limborch , Avocat en cette
 Ville , & de *Gertrude Bischoep* , fille
 de *Rembert Bischoep* , frere du fameux
Simon Episcopius. Après avoir fait ses
 premieres Etudes en cette ville , il
 fréquenta les leçons de *Gaspar Bar-*
laeus , qui enseignoit la Morale , dans
 l'Ecole Illustre d'Amsterdam , & cel-
 les de *Gerard Jean Vossius* , qui en-
 seignoit

seignoit l'Histoire Sacrée & Profane, dans la même Ecole; après quoi il étudia en Théologie sous *Etienne de Courcelles*, qui avoit succédé à *Simon Episcopus*, dans l'Ecole que les Rémonstrans ont à Amsterdam.

Il fut admis à prêcher en public, l'an L I V. & l'an L V. il fut appelé à Alcmear, pour y être Ministre; mais il refusa d'accepter cette vocation, pour avoir le tems de pousser un peu plus ses études & d'amasser assez de matériaux, pour édifier une Eglise; qui demande ordinairement que l'on prêche plus souvent, que ne le peuvent faire ceux qui viennent seulement de sortir de l'Academie. C'est un exemple à proposer à ceux qui se destinent au même emploi, & qui ne le considèrent trop souvent que comme un simple métier; dont ils tâchent seulement d'être passés maîtres au plutôt, pour gagner leur vie par-là. Il est bien juste que ceux, qui servent à l'autel, vivent de l'autel, & même il seroit plus avantageux, pour bien des Etats, qu'ils fussent plus libéralement traités, qu'ils ne le sont. Mais il ne leur est pas permis de se proposer des gages, petits ou grands, comme la fin principale,

cipale, à laquelle ils tendent. Il est
 visible qu'ils ne feroient que des
 mercenaires, s'ils en ufoient ainfi,
 & tout à fait indignes d'un emploi si
 relevé. L'unique fin, qu'ils se doi-
 vent proposer, c'est l'avancement de
 la pieté & l'édification de leurs trou-
 peaux; à quoi ils ne peuvent pas être
 propres, sans avoir fait quelque amas
 de discours, composez pour cela;
 & par conséquent, sans avoir quel-
 que tems pour s'y appliquer, sans
 être trop presséz. Je me souviens
 d'une pensée de feu Mr. *Dodwel* là-
 dessus, qui se trouve, si je ne me
 trompe, dans sa premiere Lettre,
 touchant l'étude de la Théologie.
 En parlant des dispositions interieu-
 res de ceux, qui se destinent à la
 prédication de l'Evangile, il dit qu'ils
 doivent s'examiner eux-mêmes s'ils
 le font par intérêt, & que pour le
 reconnoître, ils n'ont qu'à se faire
 cette question : *voudrois-je prêcher
 l'Evangile, si l'on ne me donnoit point
 de recompense pour cela?* & que si leur
 conscience leur répond que *non*, ils
 doivent incessamment renoncer à cet
 emploi & quitter, pour ainsi dire,
 la robe mercenaire qu'ils portent,
 aux pieds des Autels; pour s'appli-
 quer

quer à toute autre chose. Cela est un peu outré, car enfin il faut vivre en prêchant l'Évangile; mais au moins on ne doit pas se proposer des gages, ou des revenus, comme la fin de ce qu'on entreprend.

Pour revenir à Mr. de *Limborch*, il publia dans cet intervalle, les sermons Flamans de *Simon Episcopus*, son grand Oncle maternel, en MDCLVII, sur le Chapitre V. de S. Matthieu. Ceux qui entendent la Langue Flamande, & qui les ont lûs, savent que ce sont d'excellentes pièces. La même année, Mr. de *Limborch* fut appelé à être Ministre à *Goude*, & il accepta cette vocation. Ses Sermons n'étoient pas travaillez, selon l'idée que bien des gens ont de l'éloquence, qui consiste en expressions recherchées & figurées, & souvent même poétiques; mais il étoient rangez en bon ordre & pleins de matières solides & édifiantes.

Comme il avoit eu les papiers d'*Episcopus*, il avoit une très-grande quantité de Lettres écrites du tems des Controverses, touchant la Prédestination & la Grace. Il résolut de les publier, parce que l'on pouvoit tirer de ces Lettres une bonne partie

tie de l'histoire de ces Controverses, comme il le fit en M D C L X. avec Mr. *Hartsoeker*, Ministre à Rotterdam. Mais ni l'un, ni l'autre n'étant à Amsterdam, où elles s'imprimoient, il s'y glissa un très-grand nombre de fautes; parce que l'on n'avoit pas bien sù lire les Originaux. Depuis, Mr. *Limborch* publia le même recueil, beaucoup plus augmenté & plus correct en M D C L X X I V, & y a encore joint une *Appendix*, en M D C C I V. de quelques pieces remarquables, que l'on n'a pas pû ranger dans l'ordre du tems, parmi les précédentes; parce que pour cela, il auroit fallu faire une nouvelle Edition de tout le Volume. Ceux qui ont quelque curiosité de s'instruire des brouilleries arrivées dans les *Provinces Unies*, à l'occasion de la Prédestination & de la Grace, trouveront dans ces Lettres bien des éclaircissements pour cela; & pourront d'autant mieux s'en instruire, que ces Lettres ont été écrites à des Amis, sans dessein de les publier, & de prévenir les esprits, en faveur de personne. Feu Mr. *Gerard Brand* s'en étoit beaucoup servi, dans son Histoire Flamande de la Réformation.

En

En MDCLXI. il publia un Dialogue Flamand, touchant la Tolerance, contre un Ministre, qui avoit écrit pour porter les Esprits à ne souffrir personne, que ceux qui se trouvent des sentiments du plus fort.

Il y avoit long-tems qu'*Etienne de Courcelles* avoit publié le I. Tome des Oeuvres d'*Episcopius*, sur les MSS. qu'il avoient reçus de Mr. de *Limborch*, pere de celui, dont nous parlons. Son fils publia cette même année, le II. Tome, qui fut si bien reçu, qu'on ne le trouve guere à part présentement.

Arnold Poelembourg, qui avoit succédé à *Etienne de Courcelles* étant mort, on nomma pour lui succeder *Isaac Pontanus*, Ministre à Amsterdam. Ce dernier a été un excellent Prédicateur ; mais il n'étoit pas si propre, pour enseigner la Théologie. Peu de tems après, il quitta cet Emploi, pour continuer à prêcher, & Mr. de *Limborch*, qui avoit été appelé pour Ministre à Amsterdam, & qui y étoit venu, fut chargé du soin d'enseigner la Théologie, en MDCC LXVIII. le 19. d'Avril.

Depuis ce tems-là, il s'appliqua uniquement à cet Emploi. L'an MDCLXX.

il

il publia divers Sermons d'*Episcopius*, qui n'avoient pas encore vû le jour, & en MDCLXXY. les Oeuvres de Mr. de *Courcelles*, son Maître; dont il avoit accoustumé de parler, avec beaucoup d'éloge, & qui le méritoit, comme ceux, qui ont lû ses Ouvrages, le savent assez.

Ni *Episcopius*, ni de *Courcelles* n'avoient pû faire un Systeme complet de Théologie, selon les idées des Rémontrants. Ils étoient morts, avant que d'avoir pu achever les leurs. Mr. de *Limborch* fut chargé de leur Societé d'entreprendre cet Ouvrage, qu'il acheva enfin vers l'an MDCLXXXIV, & qui fut publié deux ans après. On en a vû encore deux autres Editions depuis, & il a été traduit en Flamand & en Anglois. J'en donnai un Extrait, dans la *Bibliothèque Universelle*, Tome II. Art. III. l'an MDCLXXXVI.

On n'avoit point encore vû de Systeme de Théologie, où la Vérité soit mieux exposée, ni qui soit plus court, plus clair, plus méthodique & plus complet. Ceux qui ne sont pas en tout du même sentiment, que lui, sont pourtant obligez de convenir de toutes les Veritez, qu'il

Tome XXIV. P. 2. Q éta-

établit comme nécessaires au salut; puisque tous les Chrétiens (au moins ceux qui méritent ce nom) les ont toujours cruës & les croient encore. La difference qu'il y a, entre ce Systeme & les autres, consiste en des choses, qui ne sont pas nécessaires au salut; & en ce que les Rémonstrans ne croient pas qu'il soit permis de persecuter personne, pour la Religion, ni qu'il faille damner ceux qui errent dans des choses non-nécessaires. Ce Systeme est d'ailleurs court, si l'on considere qu'il contient toute la Théologie, & que non seulement la Verité y est établie, mais encore que les dogmes, qui lui sont opposez, y sont réfutez. Il est clair & méthodique, comme ceux, qui l'ont lû, le savent assez. Il est outre cela plus complet, que ceux que l'on a vûs; parce qu'outre la partie spéculative de la Théologie, il y a ici une Morale Chrétienne assez étendue; sans laquelle on ne peut nommer aucune Théologie complète. Aussi a-t-on vu que cet Ouvrage s'est très-bien vendu, parmi les autres Protestans, quoi que de sentimens differens à divers égards.

En M D C L X X X V I. il eut une Conferen-

férence avec un Juif de Seville, nommé *Isaac Orobio*, de laquelle j'ai parlé assez au long, dans la *Bibliothèque Universelle*, Tom. VII. Art. IX. Il réduisit cet homme, en raisonnant avec lui de bouche & par Ecrit, à avouer qu'il étoit hors d'état de prouver la Verité de la Religion révélée par Moïse, & à dire qu'il falloit que chacun demeurât dans la sienne ; parce qu'il ne put apporter aucune preuve de la Verité de la Religion Mosaique, dont on ne pût se servir beaucoup plus fortement, en faveur de celle de Jesus-Christ. Il sentit qu'il lui étoit beaucoup plus facile de trouver des objections, contre les sentimens des Chrétiens, que de faire voir la Verité de ceux des Juifs ; & il se trouva si embarrassé, qu'il en vint jusqu'à dire, que s'il étoit né de parens, qui eussent adoré le Soleil, il ne voyoit pas pourquoi il changeroit de Religion. Comme il avoit étudié en Espagne la Philosophie Scholastique, il avoit appris à disputer, mais nullement à distinguer le Vrai du Faux.

Peu de tems après, Mr. de *Limborch* publia on Flamand une Dispute, qu'un certain *Guillaume Bom*,

Prêtre Catholique , avoit eue , par Ecrit , avec *Episcopius* , sur l'infailibilité de l'Eglise & le Juge des Controverses.

En MDCXCII. il tomba entre les mains de Mr. de *Limborch* , un Volume Manuscrit Original des senten-
ce prononcées , par l'Inquisition de Thoulouse , depuis l'an MCCCVII. jusqu'à l'an MCCCXXXIII. qu'il entreprit de publier , comme une piece curieuse , & utile pour entendre l'histoire de ce tems-là. On peut voir , par sa Préface , que jusqu'à présent on n'avoit pas bien entendu les sentimens des *Vaudois* & des *Albigois* , dont on voit plusieurs condamnations dans ce Recueil-là. Cela lui donna occasion de rechercher l'origine , & la Jurisprudence de l'Inquisition ; qu'il a tirées des Ouvrages mêmes des Inquisiteurs & expliquées en quatre livres , qu'il a mis au devant des sentences de l'Inquisition de Thoulouse. On voit par-là toutes les procédures de ce terrible Tribunal , exposées avec beaucoup de fidélité , & exprimées ordinairement dans les paroles mêmes des Inquisiteurs. Cet Ouvrage , comme je l'ai ouï dire au défunt , & à quelques personnes ve-
nuës

nuës d'Italie, fut mis à l'*Index*, par l'Inquisition de Rome; quoi qu'on qu'on ne doutât nullement de la vérité de l'Original, duquel les Sentences avoient été tirées.

Il arriva en M D E X C I V. en cette Ville, une chose singuliere, qui donna lieu à Mr. de Limborch d'employer utilement sa méthode de disputer contre les Juifs; dont il avoit déjà fait un essai, dans la Conférence, qu'il avoit eüe avec *Orobio*. Une fille d'une honête famille d'Amsterdam, âgée de vint-deux ans, mais fort adonnée à l'étude de la Religion, dès son enfance, s'étant mise dans la tête l'envie d'apprendre l'Hebreu, eut le malheur de se laisser séduire par un Juif, qui le lui enseignoit; en sorte qu'elle étoit dans le dessein d'embrasser la Religion Juive. Sa Mere employa plusieurs Théologiens pour la ramener, mais inutilement; parce que ces Messieurs s'engageant à prouver la Vérité de la Religion Chrétienne à *priori*, comme parlent les Philosophes, par l'Ancien Testament, se trouvoient exposez à toutes les réponses & les objections, que les Juifs ont inventées, depuis long-tems, pour se ti-

rer d'affaire, avec assez de subtilité. Cette jeune fille, qui avoit de la mémoire & de l'esprit, les avoit fort bien apprises, & les employoit contre ceux, qui la vouloient ramener; en sorte qu'il ne leur étoit pas possible de lui lever ses difficultez. Il arriva, par un accident, que l'on verra dans la Harangue Latine, que *Mr. de Limborch* fut prié de voir cette fille, & qu'il la ramena, en peu de conversations qu'il eut avec elle. Il employa pour cela une méthode toute contraire, qui consistoit à lui prouver d'abord la verité de l'histoire & de la doctrine du Nouveau Testament, & à faire voir ensuite la liaison qu'il a avec l'Ancien. Il a décrit lui-même la maniere, dont il s'y prit, dans une Lettre à feu *Mr. Locke*, qui n'a pas encore vu le jour.

En MDCXCVIII. il réfuta quelques endroits d'un livre de feu *Mr. Vander Waeyen*, où il avoit mal parlé de lui, & entre autres l'accusation qu'il avoit faite contre lui, d'avoir calomnié *François Burman*, ci-devant Professeur en Théologie à Utrecht, en disant dans sa *Théologie Chrétienne*, qu'il avoit copié *Spinoza*,
sans

sans jugement. Mr. de Limborch le fit voir à l'œil ; en imprimant par colonnes les paroles de l'un & de l'autre , par où il paroïssoit que ce Professeur avoit copié , sans y prendre garde , le point principal de l'Atheïsme de *Spinoza*. Ce petit-Ouvrage a été joint à la troisième Edition de la *Théologie Chrétienne*. Il est intitulé , *Philippi à Limborch defensio contra Joannis Vander Waeyen iniquam criminationem.*

La dernière année du XVII. Siècle , il publia en Flamand un petit livre *de la maniere de bien mourir & de consoler les malades*. Il commença , vers le même tems , à composer son Commentaire Latin sur les Actes des Apôtres , & sur les Epîtres aux Romains & aux Hebreux , qui a paru l'an MDC CXI. & dont j'ai parlé dans cette *Bibliothèque Choisie*, Tom. XXIII. Part. I. Art. I. Il a encore laissé en M S. un Ouvrage , où il rapporte & réfute les sentimens peu équitables de quelques Théologiens Protestans , touchant la *punition des Hérétiques* , un autre touchant *l'origine & l'état des Controverses de la Prédestination & de la Grace*, & un troisième *de la maniere de prêcher*.

Q 4 Voilà

Voilà les occupations dans lesquelles, comme dans les fonctions de son Emploi, il a passé sa vie. Dès l'automne de l'an MDCCXI. il fut attaqué d'une Maladie, que les Médecins nomment *Herpès*, ou *Ignis Saccer*, qui au commencement ne paroissoit pas être dangereuse, mais qui ne laissoit pas de l'incommoder beaucoup, & qui enfin épuisa ses forces, de sorte qu'encore qu'il en fût guéri, comme il sembloit, il tomba dans une foiblesse & dans un dégoût, qui l'ont conduit à la mort, âgé de soixante dix-neuf ans presque complets, comme on le peut voir, par les dates rapportées ci-dessus.

Quoi qu'il ne se fût pas proposé la connoissance des Langues, comme la fin de ses Etudes, il ne laissoit pas d'y avoir employé assez de tems, & il en savoit suffisamment, pour pouvoir se bien acquiter de son Emploi. Il avoit d'ailleurs du génie & une très-grande mémoire, qui l'auroit pu facilement mener loin, dans cette sorte de Science, s'il n'avoit eu des vuës plus relevées. S'il s'étoit tourné du côté des Mathématiques, il n'auroit pas manqué d'y réussir, car il étoit très-habile en Arithmétique.

que. Il savoit l'histoire de sa patrie, sur tout depuis cent cinquante ans, avec tant d'exactitude qu'il se souvenoit des moindres circonstances, & même du tems, auquel châque chose s'étoit passée ; de sorte qu'il étoit fort difficile de le tromper, à cet égard. Il étoit grave, sans orgueil, ni chagrin ; civil, sans affectation ; gai & agreable, selon les conjonctures, sans basse plaisanterie & sans malignité. Par-là il gagnoit l'amitié de tous ceux qui le connoissoient & étoit fort agreable à ses parens & à ses amis, qui recherchoient tous sa conversation, avec empressement. Il a eu beaucoup d'amis, & de fort habiles gens, soit dans ces Provinces, soit dans les païs étrangers ; comme il paroît par les Lettres, qu'il en a reçues & par celles qu'il leur a écrites. On en a déjà vu quelques unes, qui ont été imprimées à Londres en M D C C V I I I. avec celles de Mr. *Locke*.

Il avoit tout ce qu'on peut demander en un Théologien. L'Etude de l'Ecriture Sainte & celle des meilleurs Interpretes & des plus habiles Théologiens, lui avoient fait trouver la Verité, & il y étoit demeuré con-

Q 5

stam-

flamment attaché. Il possédoit si bien ce qu'il savoit, qu'il pouvoit répondre, sans peine, aux questions qu'on lui faisoit sur les matieres les plus difficiles. On peut voir un exemple de cela, dans les Lettres qu'il a écrites à Mr. *Locke*, sur la matiere de la Liberté, que ce grand Philosophe n'a jamais bien comprise. Mr. de *Limborch* étoit franc & sincere, mais il assaisonna sa franchise & sa sincerité de beaucoup de douceur & de discretion. Dans sa maniere d'enseigner, il étoit très-clair & très-méthodique & cela aidait infiniment sa mémoire, qui lui fournissoit ce qu'il avoit écrit, presque mot pour mot. Quoique la longue habitude, qu'il avoit d'enseigner, & son âge avancé lui eussent aquis de l'autorité, parmi ceux qui avoient étudié sous lui; il souffroit néanmoins facilement que l'on ne fût pas de son sentiment, il réfutoit les autres avec douceur, & permettoit aussi qu'on réfutât ses raisons, sans se chagriner. Sa douceur parut extrêmement, dans sa Conférence avec *Orobio*; & elle étoit d'autant plus estimable, que, comme l'on sait, la colere se glisse très-aisément dans l'esprit des Théologiens, sous

sous la forme de zele & fait qu'il s'emportent, lors que la douceur est tout à fait nécessaire ; comme lors qu'il s'agit de ramener ceux qui sont dans l'erreur. Il ne laissoit pas d'avoir une très-grande pieté & elle étoit d'autant plus vive, qu'il n'y avoit point de superstition, ni d'opinions dépravées, qui s'y mêlassent. A l'égard du prochain, il s'est conduit en sorte que ceux, qui ont eu à faire avec lui, s'en sont toujours louez. Il avoit vécu avec une temperance, qui lui avoit conservé le corps & l'esprit sains, jusqu'à un âge fort avancé ; auquel il est mort plein d'esperance & de confiance dans la Bonté Divine.

On a joint à la fin de la Harangue Latine, pour remplir un vuide qui restoit, quelques vers de *Grotius*, tirez d'une piece qu'il fit sur la mort d'*Arminius* ; qui décrivent les desordres & les mauvaises suites des divisions des Chrétiens & les devoirs des Théologiens en cette occasion, d'une maniere si belle, si vive & si sage, qu'on ne se souvient pas d'avoir lu rien de semblable, dans cette sorte de compositions. Ce n'est pas une froide imitation des Anciens,

Q 6.

qui

qui n'ont jamais rien pensé de pareil; mais le noble Enthousiasme, pour ainsi dire, d'un Cœur rempli d'amour pour la Verité, pour la Charité & pour la Paix, & d'un Esprit pleinement convaincu de la foiblesse des connoissances humaines.

ARTICLE VI.

I. JOANNIS FRANCISCI
 BUDDÆI P. P. *Elementa Philosophiæ Practicæ. Editio secunda, auctior & correctior.* A Hal, dans le païs de Magdebourg, en MDCCIII. in 8. pagg. 706. avec les Préfaces & les Index.

ON ne sera pas surpris que je ramène de si loin cet Ouvrage de Mr. *Buddens*, qui étoit Professeur à Hal, lors qu'il le publia, & qui l'est présentement à Jene; quand on verra qu'il sert comme de fondement à un Ouvrage de plus grande conséquence, qui parut l'année passée à Leipzig, & dont on parlera immédiatement après. L'un & l'autre étant des Ouvrages Systematiques, & remplis de matieres diverses

ces & fort abrégées, on ne peut pas entrer dans le détail de ce qu'il y a. Il faudroit faire un livre exprès, pour cela. On se contentera donc d'en marquer le dessein & le contenu en général, avec la méthode dont l'Auteur se sert, pour parvenir à ses fins.

Cet Ouvrage est proprement une Morale Philosophique, qui comprend non-seulement ce qui regarde l'état & les devoirs des hommes, comme hommes; mais encore les élémens du Droit Naturel, & de la bonne Politique. L'Auteur s'est servi en tout cela de la liberté de la *Philosophie Eclectique*, qui ne se propose de suivre aucun Auteur, en particulier; mais de choisir de tous ce qui paroît véritable. C'est en vain qu'on objecte à cela que les parties d'une Science, ne s'accordent pas l'une avec l'autre, lors qu'elles sont tirées d'Auteurs, dont les principes ont été différens; parce qu'un habile homme n'a garde de prendre de divers Auteurs des sentimens incompatibles, pour en composer un même Tout. Ainsi Mr. *Buddens* a fort bien fait d'en user de la sorte, & l'on n'y sauroit raisonnablement

trouver à redire. Il témoigne néanmoins qu'il a le plus profité de *Grotius* & de *Pufendorf* ; qui sont , sans difficulté , les deux meilleurs Auteur , qui aient écrit du Droit Naturel & des Gens.. Mais il ne s'y est pas si fort attaché , qu'il ne s'en soit éloigné , lors qu'il a cru le devoir faire. On doit sans doute du respect à ces Grands Hommes , & à ceux qui leur ressemblent , mais on ne doit une soumission aveugle à personne.

Cette Morale est divisée en trois parties , dont la première traite de la manière de parvenir à la Souveraine Felicité ; la seconde , des devoirs des Particuliers & des Nations entières , conformément à la Loi de Nature ; & la troisième , de la manière de conduire les Particuliers & les Peuples entiers , par les règles de la Prudence. On nomme proprement la première *Etbique*, ou *Morale*, la seconde *Jurisprudence Naturelle* & la troisième *Politique*.

I. D A N S la première , après avoir décrit en général ce que l'on peut nommer *Philosophie Pratique* , par opposition à celle , qui consiste dans
la

pure *Théorie*; l'Auteur traite de Nature Humaine, par rapport à Morale. Il examine d'abord l'Ame en elle même, avec ses Facultez, ses Préventions, & ses Penchans, & il rapporte le tout à deux chefs généraux, dont l'un est l'Entendement & l'autre la Volonté. Après cela, il considère l'Ame comme agissant conjointement avec le Corps; d'où résulte, selon lui, l'*Imagination*, l'*Appétit sensitif*, & la *Mémoire sensuelle*. Sous la seconde de ces deux choses, sont comprises toutes les passions humaines, desquelles il traite plus au long; parce qu'elles ont plus de rapport avec la Morale. Cela étant fait, il examine aussi le Corps humain, & les divers emperamens, auxquels il est sujet. La raison en est, que le temperament a une très-grande influence sur les cœurs. Il y a aussi des choses hors de nous, qui agissent violemment sur nos passions, & que l'on peut rapporter aux trois chefs généraux, les Plaisirs, des Honneurs & des Richesses, & de ce qui y a quelque apport.

Tout cela étant examiné en bon ordre, & avec netteté, comme Mr. Bud-

Buddens le fait par tout ; il confidere les maladies de l'Ame Humaine & sur tout de la Volonté ; dans le dessein de les guérir plus facilement, après les avoir bien connues. Il passe aussi immédiatement après à la consideration de la Souveraine Felicité, dans laquelle, comme il le dit, consiste la santé de l'Ame. Dieu est, selon lui, le Souverain Bien, & le posséder, par l'amour que l'on a pour lui, & par l'obéissance qu'on lui rend, est la Souveraine Felicité; dont il marque les circonstances & les heureuses suites. Comme pour guérir les maladies du corps, il les faut connoître, quoi qu'elles soient souvent cachées : il en est de même de celles de l'Ame, qui trompent fréquemment & les personnes malades & celles qui tâchent de les guérir. C'est pourquoi nôtre Auteur a crû devoir employer un Chapitre, à donner les signes auxquels on peut reconnoître les Défauts & les Penchans cachés des hommes. Enfin il traite des remedes, que l'on peut appliquer aux maladies de l'Ame, ou des moyens de parvenir à la Souveraine Felicité.

II. LA seconde partie qui regarde

de ce qu'il faut faire, pour regler les
 Actions des hommes, & des nations
 entieres, sur la Loi de la Nature,
 nous apprend que le Droit de la Na-
 ture & celui des Gens ne sont qu'u-
 ne seule & même chose ; Quelle est
 la nature des differentes actions des
 hommes, leur imperfection, & la né-
 cessité où ils sont qu'il y ait quelque
 chose, qui les regle : En quoi con-
 siste le rapport de convenance, que
 les actions des hommes peuvent avoir
 avec la Loi de la Nature, qui n'est
 autre chose que la volonté de Dieu,
 laquelle se fait connoître aux hom-
 mes par la Raison, & qui les obli-
 ge à faire ou à ne pas faire ce qui
 n'est pas conforme à la nature hu-
 maine : Quels sont les devoirs, aux-
 quels nous sommes obligez envers
 Dieu, envers nous mêmes & envers
 le prochain : Quels sont les devoirs
 des Nations, les unes envers les au-
 tres : Quels sont les devoirs des Ma-
 ris & des Femmes, des Peres & des
 Enfans, des maîtres & des servi-
 leurs, des Puissances Souveraines
 & de leurs sujets : Quels sont les
 moyens, par lesquels on oblige les
 hommes d'observer les Lois, & quel-
 les sont les peines divines & humai-
 nes :

nes: Quels sont enfin les droits de la Guerre, & de la Paix.

III. LA troisieme partie contient un abregé de Politique, ou de la Science de conserver la Societé & de la rendre florissante. Après avoir décrit la prudence civile, l'Auteur traite des états differens où se trouvent les hommes, dans la Societé Civile, des incommoditez auxquelles chaque état de vie est sujet, du vrai bonheur de chacun d'eux, & des moyens de le conserver. Ces moyens sont assez differens, selon la difference des états de ceux, qui composent la Societé. Autre est la prudence, qu'un Pere de famille employe pour la conservation de sa maison; & autre est la prudence, qui regarde les Jugemens & les Loix, le Gouvernement de l'Etat, selon les différentes formes des Societez, & les Emplois plus ou moins relevez, que l'on y a. Mr. *Buddens* donne sur tout cela des remarques & des regles utiles, pour le bonheur du Genre Humain.

On peut voir par-là ce que contient en général la *Morale Philosophique* de Mr. *Buddens*, & de quelle méthode il s'est servi. Il faut passer à pré-

présent à la *Morale Théologique*, qui est formée à peu près sur le même modèle, & dont voici le titre :

II. JOAN. FRANCISCI
 BUDDEI *Theologie Doctoris &
 Professoris Publici Ordinarii Institutiones Theologiae Moralis, variis observationibus illustratae.* A Leipzig chez Thom. Fritsch M D C C X I. in 4. pagg. 1084. avec les Préfaces & les Index.

O N ne peut pas manquer de louer Mr. *Buddens* du soin, qu'il prend dans sa Préface & dans tout cet Ouvrage, de faire comprendre à ses Lecteurs, qu'il faut nécessairement joindre la pratique à la spéculation, & les bonnes mœurs à la pureté de la foi; sans quoi les plus grandes lumières de l'esprit ne servent de rien. C'est en cette occasion que l'on peut dire véritablement, que *sans la Vertu, Dieu n'est qu'un nom* : ΑΝΕΥ ΑΡΕΤΗΣ ΘΕΟΣ ΟΝΟΜΑ ΜΟΝΟΝ, maxime digne d'être gravée en lettres d'or sur tous les Temples. Comme il a divisé sa *Philosophie Pratique* en trois parties, il a cru devoir diviser sa *Théologie Morale* de la même manière. Les actions de l'homme régénéré, qui sont l'objet de cette der-

derniere science , peuvent être , selon lui , considérées à trois égards ; premierement à l'égard de l'augmentation de la sanctification , que l'homme régénéré doit rechercher ; secondement , à l'égard des Lois divines , sur lesquelles il doit tâcher de régler toutes ses actions ; & enfin à l'égard de la Prudence , qu'il doit apporter pour éviter les dangers qui l'environnent , surmonter les inconveniens qui se rencontrent dans la vie , & se servir des moyens , qu'il peut avoir , pour parvenir à la fin qu'il se propose.

I. DANS les *Prolegomenes* , il traite de la nature de la Théologie Morale & des secours qu'on peut avoir pour s'en instruire. Voici la définition qu'il en donne : *c'est une Science de pratique , qui enseigne , conformément à l'Ecriture Sainte , de quelle maniere les regénerez peuvent se sanctifier davantage , jusqu'à ce qu'enfin , en sortant de cette vie , ils soient faits participans de la vie éternelle.* Mr. *Buddeus* explique , après cela , cette définition & parle des livres qui peuvent servir à s'instruire de la *Théologie pratique* , entre lesquels il met les Auteurs Mystiques. Il explique d'abord ,

bord, ici & par tout l'Ouvrage, sa pensée, dans des paragraphes assez courts; mais il y joint souvent des remarques, en plus petits caractères, où il marque les Auteurs, qui ont traité de ce dont il s'agit, & les réfute même, quand il le trouve à propos. Il fait paroître en cela beaucoup de lecture, & cite sur tout quantité d'Auteurs de la Confession d'*Augsbourg*, dont les noms sont à peine connus, hors de l'Allemagne. Cela pourra être utile à ceux, qui souhaiteront de s'instruire des matieres, dont il est question.

Après cela Mr. *Buddens* traite fort au long de la difference de la Nature & de la Grace, à l'égard de toutes les Facultez de l'Ame, selon le même ordre, qu'il a observé dans l'Ouvrage dont on a déjà parlé. Par la *Nature* il entend, en cette occasion, toutes les Facultez, les Penchans, & les Habitudes naturelles de l'homme, soit du Corps, soit de l'Ame, avec toutes leurs causes; avant qu'elles ont du rapport à la Vertu, ou au Vice; & par la Grace, l'operation interieure de Dieu, par laquelle il guerit l'homme corrompu & le rend propre à entendre & à goûter les choses sur-

ſurnaturelles, ou la révélation de l'Evangile. Perſonne ne peut raifonna-
 blement diſconvenir, que l'homme
 ne ſoit extrêmement corrompu, ſans
 la révélation divine, & c'eſt ce que
 l'Experience & l'Ecriture nous ap-
 prennent. On ne peut pas non plus
 nier que la grace, ou la miſericorde
 de Dieu, telle qu'il la fait paroître
 ſous l'Evangile, ne ſoit tout à fait
 néceſſaire, pour guérir entièrement
 la nature corrompue, de quelque
 maniere que Dieu veuille operer.
 Mais il faut bien auſſi ſe garder 1. de
 faire Dieu auteur de cette corruption,
 en conſéquence d'un ordre, qu'il ait
 établi, & que l'homme ne puiſſe en
 aucune maniere changer: 2. de fai-
 re damner les hommes, parce qu'il
 ſont en un état, dont il ne leur eſt
 pas poſſible de ſortir, puis que Dieu
 ne leur donne pas les moyens abſo-
 lument néceſſaires pour cela: 3. d'a-
 vilir trop les facultez de l'homme,
 telles qu'il les reçoit aujourd'hui de
 Dieu, comme ſi elles n'avoient rien
 de bon, ou de propre à porter les
 hommes à la vertu, ce qui ſeroit in-
 jurieux au Créateur, plus qu'à la
 Créature, qui n'a rien d'elle même;
 4. de diſtinguer ſi fort les lumieres
 de

de la Nature de celles de la Révélation, qu'on diroit qu'elles ne viennent pas du même Dieu, & qu'en changeant de nom, elles changent de nature; 5. de faire de l'état de Grace une sorte de fanatisme, qui fait que, sans savoir pourquoi, on est converti; 6. d'introduire Dieu donnant aux uns une grace nécessaire, par laquelle il les guérit, & les sauve; & la refusant aux autres, qui n'en ont pas moins de besoin, pour les damner éternellement. Aussi ne peut-on pas accuser nôtre Auteur de tout cela, quoi qu'il ait cité quelquefois des maximes de quelques Auteurs outrez sur ces matieres. On peut dire, sans craindre de se tromper, que les lumieres naturelles n'approchent pas des lumieres de la Révélation ni pour l'étendue, ni pour la clarté, ni pour l'efficacité, appuyée de motifs infiniment plus forts sous la révélation, que dans l'état de nature. Aussi les anciens Juifs, ont-ils beaucoup mieux vécu que les Payens, & les Chrétiens encore mieux que les Juifs, à cause de l'augmentation des lumieres. Mais comme Dieu a supporté bien des foiblesses en ceux à qui il a révéle sa volonté, & qu'il leur

leur pardonne leurs imperfections, pourvu qu'ils se corrigent jusqu'à former de bonnes habitudes, au lieu des mauvaises: je ne vois pas pourquoi nous ôterions à Dieu la liberté de faire quelque grace à ceux d'entre les Payens, qui ont fait à proportion aussi bon usage de leurs lumieres, que les gens de bien ont fait des leurs, parmi ceux à qui Dieu a révélé sa volonté. Il est même à craindre qu'il n'y ait bien des Payens, qui se levent en jugement contre les Chrétiens, qui parlent si mal d'eux & qui ne vivent pas si bien, à proportion des lumieres, que les Payens vertueux ont vécus. Il vaut mieux, ce me semble, que nous pensions à devenir meilleurs, qu'à mettre des bornes à la misericorde de Dieu; qui n'est pas d'ailleurs obligé de nous révéler tout ce qu'il veut faire.

Pour revenir à notre Auteur, il traite en suite d'un côté, des imperfections & des foiblesses des regénerés, des tentations, de la lutte de la chair & de l'esprit: & de l'autre côté, de leur sainteté & de l'augmentation de la vie spirituelle en eux.* Comme Dieu ne demande pas de nous une Sainteté Angelique, qui est

est au dessus de nos forces : il ne veut pas aussi que sous ce prétexte nous nous imaginions d'être régénerez, quoi qu'infectez d'habitudes incompatibles avec une piété solide. Enfin nôtre Auteur donne les marques de la véritable régénération, auxquelles on la peut reconnoître en ceux en qui elle se trouve, & la distinguer d'une fausse Sainteté, que l'on prend souvent pour elle. Dans le dernier Chapitre, il donne les moyens, que l'on peut employer, pour augmenter sa sanctification.

II. LA seconde partie concerne la *Jurisprudence Divine*, comme il la nomme, & est formée sur la méthode de *Pufendorf*, dans son traité du *Droit de la Nature & des Gens*. L'Auteur traite de cette Science, en général, dans les *Prolegomenes*, & il vient en suite au détail, en parlant des actions des régénerez, par rapport aux Lois Divines; des Lois Divines générales; des devoirs des hommes envers Dieu, & particulièrement de son culte intérieur; du culte extérieur, soit à l'égard de ses Lois absolues, soit à l'égard de celles qui supposent quelque chose; des devoirs que les hommes se doivent les uns

Tome XXIV. P. 2. R aux

aux autres , selon leurs différentes conditions & le rang , ou l'Emploi qu'ils ont dans la Société ; & enfin des moyens , que les Loix divines & humaines employent , pour porter les hommes à faire leur devoir.

III. DANS la troisième partie , il est traité de la prudence Chrétienne & Théologique , qui est une Science pratique , qui apprend de quelle manière chaque Chrétien , & particulièrement ceux qui enseignent dans l'Eglise , doivent se conduire pour se sauver eux-mêmes & ceux qui sont commis à leurs soins. L'Auteur après avoir dit quelque chose de la prudence , que doivent avoir tous les Chrétiens en général , parle plus au long de celle des Pasteurs. Il lui auroit fallu faire au trop gros Ouvrage , s'il avoit été nécessaire de traiter en détail des regles de prudence , que chaque condition doit observer , selon les idées du Christianisme. D'ailleurs il avoit dit , dans les parties précédentes & dans sa *Philosophie Pratique* , assez de choses , qu'on peut rapporter à ce sujet. Les matieres de Morale sont si fort composées & ont tant de liaison , qu'il est difficile de ne pas dire sur un sujet particulier des choses , qui

regar-

regardent également quantité d'autres.

On conçoit aisément que l'étendue & les rapports presque infinis des matieres de Morale, de Jurisprudence & de Politique, soit à l'égard de l'Etat, soit à l'égard de la Religion, ne lui ont pas permis d'épuiser son sujet en ces deux Ouvrages, dont on vient de parler. Mais l'essentiel ne laisse pas de s'y trouver, & les règles, que donne l'Auteur, suffisent, pour ceux qui savent un peu méditer, & qui les appliqueront facilement aux sujets mêmes, dont il n'a pas parlé.

Ceux qui ne font pas, par tout, du sentiment de l'Auteur, comme je n'en suis pas moi-même à tous égards, ne laisseront pas de lire cet Ouvrage très utilement, sur tout s'il méditent un peu les matieres; sans quoi, aucune lecture ne produit les fruits, que l'on en peut attendre.

ARTICLE VII.

MORIS ATTICISTA de
Vocibus Atticis & Hellenicis. GRE-
 GORIUS MARTINUS, De Grae-
 carum

I. **M**OERIS, ou *Exmoerides*, comme il est nommé dans quelques MSS. étoit assez connu, par * *Photius*, & par les citations de plusieurs savans hommes; mais on ne l'avoit pas encore vû imprimé. Celui qui rend ce service au Public, & qui ne s'est point nommé, dit qu'il le publie sur un MS. fait sur une Copie, qui avoit appartenu à *Jean Price*, savant Anglois; qui a donné autrefois *Apulée* & d'autres Ouvrages de Critique au Public. Les mots y étoient bien disposez Alphabethiquement, eu égard à la première lettre du mot, mais on n'avoit eu aucun égard aux suivantes; ce qui faisoit qu'il falloit quelquefois parcourir toute une Lettre, pour y trouver un mot, que l'on y cherchoit. L'Editeur a eu soin de corriger ce défaut, & de disposer les mots, comme ils le sont dans nos Dictionnaires. Outre cela, il a tâché de redresser quantité d'endroits, qui étoient tout

à fait corrompus , & lors qu'il a mis ses conjectures , ou ses supplémens dans le texte , il a toujours mis les mots de son MS. au dessous de la page , & ceux qu'il a cru devoir suppléer entre des crochets. Pour le corriger sûrement & parfaitement , il faudroit avoir en quelque nombre d'anciens exemplaires , afin de corriger les uns par les autres. *André Schot* remarque sur *Photius* , qu'il avoit ouï dire qu'il y en avoit un exemplaire dans la *Bibliothèque Vaticane*. Notre Auteur a suppléé à cela , autant qu'il a pu , en comparant *Moeris* avec les autres Atticistes , & Lexicons anciens , que nous avons. On ne disconvient pas , si l'on examine son travail , qu'il n'ait corrigé quantité d'endroits. Si l'on demande quand *Moeris* a vécu , on ne peut dire autre chose , sinon qu'il a été plus jeune , que *Phrynichus* , qui vivoit sous *Commode* , puis qu'il le cite ; & plus ancien que *Photius* , qui en a fait mention , & qui vivoit au ix. siècle. Quoi que cet Auteur fût nommé dans le MS. dont l'Editeur s'est servi , *Eumœrides* , il a préféré le nom de *Moeris* , que *Photius* lui donne , & qu'*Usserius* , *Saumaïse* , *Me-*

nage, *Du Cange*, & d'autres ont accoutumé de lui donner aussi.

Ces sortes d'*Atticistes*, comme *Phrynichus*, *Thomas Magister* & autres ne sont pas des gens auxquels on se puisse tout à fait fier; puis qu'il censurent souvent des mots, comme peu Attiques, que l'on trouve dans les meilleurs Auteurs Atheniens; comme de Savans hommes l'ont remarqué, il y a long-tems. Ces Grammairiens faisoient les puristes, un peu trop tard, & avec trop de confiance, pour ne se pas tromper très-souvent. Nos Modernes devroient prendre exemple à eux, & devenir plus retenus, qu'ils ne sont quelquefois. Je connois un homme de cette trempe, qui a été convaincu de plusieurs bévuës semblables, dans la Langue Greque, & qui n'en est pas devenu plus sage. On pourroit lui faire voir, qu'il a commis la même faute, à l'égard de la Langue Latine; avec une confiance, qui ne manquera pas de lui attirer quelque mortification. Mais, pour parler des Atticistes, ils ne laissent pas d'avoir souvent raison, & par conséquent d'être utiles. Il seroit à souhaiter, que l'Editeur de *Moeris* voulût aussi
publier

publier le Lexicon de *Photius* ; que l'on a en MS. dans les Bibliothèques d'Angleterre ; ou que quelcun d'autre entreprît cette Edition , pour la joindre avec *Moeris* , qui est trop petit.

Pour le grossir un peu , l'Editeur y a joint non seulement des notes au dessous des pages , qui étoient nécessaires , & un Index des mots de la Langue Grecque Commune , comme parlent les Grammariens , qui servent à expliquer les mots Attiques , qui sont les premiers ; mais encore une Lettre de *Gregoire Martin* à *Adolphe Mekerche* , sur la prononciation de la Langue Greque. *Mekerche* , comme l'on sait , avoit soutenu que la prononciation de la Langue Grecque étoit perdue , parmi les Grecs modernes ; qui prononcent *Vita* pour *Beta* , *Ita* pour *Eta* , & qui paroissent gâter le son de plusieurs autres Lettres. Il en avoit apporté des raisons , qu'on ne sauroit mépriser , comme celle qu'il tire de la manière , dont le Poëte *Cratinus* exprime le bêlement des brebis , qu'il écrit *Bē* , c'est à dire , *bee* , & qu'on ne peut pas prononcer autrement. Cependant il y a de grandes difficultez

dans ce sentiment , comme d'habiles gens l'ont fait voir , & entre autre feu * Mr. *Wetstein* , Professeur à Bâle. *Gregoire Martin* étoit aussi pour la prononciation moderne , qu'il défend dans cette Lettre , avec savoir & avec esprit , contre *Mekerche*. Il avouë néanmoins qu'il y a beaucoup de difficulté dans cette matiere , & il ne s'entire qu'en disant que , dans la Langue Greque , il y avoit quantité de mots differens , & de Lettres différentes ; qu'on ne pouvoit distinguer , que par la suite du discours , & nullement par la seule prononciation.

Cette Lettre est bien écrite & mérite d'être lue. Elle étoit demeurée , jusqu'à présent , manuscrite , dans la Bibliotheque que *Jean Selden* a donnée à l'Academie d'*Oxford*. Pour savoir qui étoit ce *Martin* , l'Editeur nous renvoye à l'Ouvrage intitulé *Athenæ Oxonienses* , Vol. I. p. 169. auquel le Lecteur pourra avoir recours , s'il le trouve à propos.

Il faut avouër que la maniere de prononcer moderne est pleine de con-

* Dans des Discours , de vera & genuina Lingux Græcæ pronunciatione , imprimez à Bâle en 1686.

confusion , pour ceux qui apprennent la Langue Greque à présent ; mais il est difficile de juger de la prononciation des mots , dans une Langue , qui est morte à nôtre égard , depuis plusieurs siècles. Personne en Italie , en France , en Espagne , en Allemagne , ni ailleurs , ne pourroit deviner comment la Langue Angloise se prononce ; en lisant un livre Anglois , sans avoir ouï prononcer cette Langue , ou au moins lû quelque Grammaire , ou il fût traité de la prononciation des Voyelles & des Consones. Cela fait voir que nous ne devons pas trop faire les délicats sur les sons , ni changer trop hardiment ce qui nous paroît *cacophone* , ou de mauvais son , dans les Anciens , sous prétexte de l'adoucir. La coutume fait qu'un son ne nous choque pas , qui paroît insupportable à d'autres. Le Latin est une Langue assez commune , & dont plusieurs Langues de l'Europe sont immédiatement descendues. Cependant on la prononce assez diversement & les Anglois sur tout paroissent l'estropier entièrement , aux oreilles des étrangers ; qui ne sauroient s'imaginer , en entendant un Anglois lire

Virgile, ou *Horace*, qu'il y sente quelque harmonie & quelque délicatesse dans les sons. Mais si quelcun des anciens Romains ressuscitoit & qu'il nous entendît parler Latin, il se moqueroit bien de nôtre prononciation & de nôtre prétendue délicatesse.

ARTICLE VIII.

De M. Aurelii Antonini Elagabali TRIBUNITIA POTESTATE V. Dissertatio Historico-Chronologica, Auctore P. D. VIRGINIO VALSECHIA BRIXIA, Monacho Benedictino Congregationis Casinensis. A Florence MDCXI. in 4. pagg. 140. avec la Dédicace & les Index.

COMME il n'y a rien, qui puisse tant servir à fixer la Chronologie, que les Médailles & les Anciennes Inscriptions, quand elles s'accordent : il n'y a rien aussi, qui la brouille davantage, que quand elles paroissent se contredire. On remarque cela dans les années des Empereurs,

reurs, qui ont regné au III. Siecle, sur lesquelles ni les Historiens, ni les Marbres, ni les Médailles ne paroissent s'accorder. Le P. D. *Virgilio Valsechi*, Bénédictin, en donne ici un exemple, à l'égard du tems auquel Elagabale, qu'on nomme communément *Heliogabale*, a regné. Une erreur en ceci est de conséquence, parce qu'après s'y être trompé, on renverse toute la Chronologie du tems. Cela a donné lieu à l'Auteur de composer cette Dissertation, pour tâcher de développer la Chronologie de ce tems-là, & d'accorder les Histoires, les Médailles & les Inscriptions, qui varient étrangement entre elles.

Dion Cassius, * après avoir dit au Liv. LXXVIII. de son Histoire, que *Macrin* avoit regné une année & deux mois, moins trois jours, dit un peu après, qu'*Elagabale* avoit regné trois ans, neuf mois & quatre jours, & ajoute qu'il compte ce tems-là depuis la victoire, qu'il remporta sur *Macrin*. Il faut remarquer que *Dion* étoit un Auteur contemporain & qui pouvoit être bien instruit de ce qu'il disoit. Cependant *Herodien*, Auteur

R. 6

du

* Cap. I.

du même tems, Liv. V. c. 2., 3. après avoir donné une année à Macrin, dit au ch. 6. qu'Elagabale avoit régné *six ans*. *Eusebe* dans son Hist. Ecclesiastique Liv. VI. c. 21. est du sentiment d'*Hérodien*, touchant le tems, pendant lequel Macrin avoit régné ; mais il s'éloigne également d'*Herodien* & de *Dion*, en parlant des années d'Elagabale, à qui il en donne *quatre*. *Orose*, dans son Histoire, *Cassiodore*, dans sa Chronique, & *Nicephore*, dans son Histoire, le suivent ; à cela près que ce dernier dit que Macrin fut tué, avant qu'il eût régné un an. *Lampridius* & *Eutropius* donnent bien une année & deux mois à Macrin, mais il ne donnent pas trois ans entiers à Elagabale. Il y a encore d'autres varietez, auxquelles je ne marrêterai pas, entre les Historiens & les Chronologues. On les pourra voir, dans l'Auteur. Dans le Canon Paschal de S. Hippolyte, écrit sur un siege de marbre, trouvé près de Rome l'an MDLI. & mis dans la Bibliothèque Vaticane, où il est à présent, il est dit que la première année du règne de l'Empereur Alexandre, le jour de la Pâque, qui est le quatorzième, fut célébré les Ides

B A.

d'Avril, un jour de Samedi, y ayant eu un mois intercalaire. Il est indubitable que ç'a été l'année de Rome DCCCCLXXV, & la CCXXII. de Jesus-Christ, puis que cette année les Ides d'Avril se trouverent un Samedi, au VII. du Cycle du Soleil, au XIV. de celui de la Lune, la lettre Dominicale étant F, de sorte que la 14. Lune, ou la Lune Paschale, se trouva le même jour 13. d'Avril. Par-là on peut fixer la fin d'Elagabale & le commencement d'Alexandre Severe avant le 13. d'Avril de l'année de la fondation de Rome DCCCCLXXV, ou de l'Ere Chrétienne CCXXII. Ce qui sert à confirmer le sentiment de *Dion*, car Elagabale vainquit Macrin, sur le commencement du Mois de Juin de l'an de Rome DCCCCLXXI. C'est pourquoi s'il regna trois ans, neuf mois & quatre jours, il fut tué au Mois de Mars de l'an DCCCCLXXV, & au treisième d'Avril, Alexandre étoit déjà Empereur.

Cependant on a une Inscription Romaine, dans *Gruter* pag. LXXXV, 2. où Elagabale est représenté dédiant le même jour de la même année un Temple à Serapis. Outre cela, il y a

des Médailles Latines de cet Empereur , où il y a *Trib. Pot. V.* ce qui marque que son empire doit être allé jusqu'à la cinquième année. On voit aussi des Médailles Greques d'*Annie Faustine* , troisième femme d'Elagabale , avec L. E. c'est à dire, la cinquième année. On voit la même chose dans une Médaille de *Julie Aquilie Severe* , qui étoit bien la seconde femme d'Elagabale , mais qu'il répudia & reprit , après s'être lassé de quelques autres.

Ceux qui ont écrit sur les Médailles , employent diverses suppositions , pour accorder cela avec l'Histoire ; mais ils abandonnent *Dion*. Au contraire , les Chronologues soutiennent qu'il faut s'en tenir à cet Historien.

Nôtre Auteur * propose les sentimens des Savans sur cette matiere , & fait voir , par diverses remarques pleines d'érudition , que ce qu'on a inventé jusqu'à présent , pour regler la Chronologie du regne d'Elagabale , ne suffit pas pour lever les difficultez. Nous ne pouvons pas rapporter ici ces differens sentimens , ni les remarques incidentes , qui s'y

ren-

* *Cap. II, ad V.*

rencontrent , quoi qu'elles méritent d'être luës. Nous dirons seulement de quelle maniere l'Auteur croit qu'on peut accorder les Historiens, les Inscriptions & les Médailles, & les réponses qu'il fait à ce qu'on peut objecter à son sentiment.

Dion * en son livre LXXIX. assure qu'Elagabale, dans une lettre au Senat & dans un Ecrit adressé au Peuple Romain, s'étoit nommé *Empereur, Cesar, Fils d'Antonin, Petit-fils de Severe, Pieux, Heureux, Auguste, Proconsul & Tribun du peuple*, avant que personne lui donnât ces titres. Nôtre Auteur considerant ce passage, a cru qu'il se pourroit bien faire qu'Elagabale eût voulu qu'on commençât à compter le commencement de son regne, depuis la mort d'Antonin Caracalla.

Elagabale commença par décrier entièrement Macrin, comme un usurpateur de l'Empire, auquel il n'avoit aucun droit. C'est ce que *Dion* témoigne, au livre que l'on a cité. Il paroît aussi, par *Lampridius*, dans la vie d'Elagabale, que le peuple apprit, avec plaisir, qu'il se nommoit fils de Caracalla. On prouve

la

* *Cap. VI.*

la même chose , par deux Inscriptions , qui se trouvent en Portugal. Outre cela, il paroît par *Dion*, qu'Elagabale effaça des Fastes le nom de Macrin , qui avoit été Consul avec Adventus l'an DCCCCLXXI. & y mit le sien ; comme s'il avoit immédiatement succédé à Caracalla, & qu'on dût compter l'usurpation de Macrin pour rien. On voit même une Inscription de l'année précédente, DCCCCLXX. de Rome , qui est l'année à laquelle Macrin envahit l'Empire, où son nom est effacé.

On trouve en des Médailles de de *Julie Cornélie Paule* , première femme d'Elagabale, la marque de la troisième année de son Empire L. Γ. Il y a de l'apparence qu'il l'épousa, d'abord après qu'il fut arrivé à Rome, l'an de sa fondation DCCCCLXXII. qui est le troisième de l'Empire d'Elagabale, à le commencer à la mort de Caracalla. On voit encore d'autres Médailles de cette même Princesse, où l'année quatrième est marquée L. Δ. *Herodien* dit néanmoins Liv. V. c. 6. qu'Elagabale après avoir nommé cette Dame *Auguste* , la répudia peu de tems après, & l'obligea de vivre comme devant. L'Auteur

fait

fait voir qu'Elagabale la put épouser, au mois de Juin de l'année DCCCCLXXII. & qu'après dix mois de mariage, il la put répudier, & cela la quatrième année de son regne, à la commencer à la mort de Caracalla.

Il épousa, en second lieu, *Aquilie Severe*, & l'on en voit une Médaille dans le Cabinet de Mr. *Tieupoli*, où est marquée la quatrième année, comme dans la précédente. Il la répudia aussi *peu de tems après*, comme *Herodien* nous l'apprend, & épousa *Annie Faustine*, dont on a une Médaille, où est la marque de la cinquième année de son regne L. E. supposé qu'il eût commencé à regner l'année de Rome DCCCCLXX. jusqu'au mois d'Avril de l'année DCCCCLXXIV. où sa cinquième année commença. Il ne vécut que jusqu'au mois de Mars de l'année suivante, auquel il fut tué, dans une sédition des soldats. Un peu auparavant il avoit repris *Aquilie Severe*, comme le témoigne *Dion*, & on a en effet une Médaille de cette Princesse, dans le revers de laquelle on voit la marque de la cinquième année du regne d'Elagabale.

Cela étant ainsi, on comprend facile-

cilement de quelle maniere on peut concilier *Dion & Herodien*. Le premier, qui ne donne à Elagabale, que trois ans, neuf mois & quatre jours, compte depuis la défaite de Macrin, comme il le dit assez clairement ; & le second , qui lui donne six ans, compte depuis la mort de Caracalla, depuis laquelle jusqu'au mois de Mars de l'an DCCCCXXV. il y a six ans complets. *Herodien* lui donne le tems, auquel Macrin a regné, & c'est apparemment ce qui fait qu'en quelques anciens Catalogues , publiez par *Sylburge* , & par Mr. *Dodwel* , Macrin a été entierement omis.

C'est-là la conjecture du P. *Valsecchi* , qu'il propose avec beaucoup de retenue & de modestie , & sans dire du mal de ceux qu'il réfute ; bien éloigné en cela de ces fiers Critiques , qui commencent par insulter ceux qu'ils croient, quelquefois fort témérairement , s'être trompez, dans les endroits des Anciens, dont ils s'imaginent d'avoir découvert le sens , ou la maniere de les corriger.

Il répond , * avec les memes mesures

● *Cap. VII.*

sures de civilité, aux objections qu'on a faites, ou qu'on peut faire contre son Systeme. I. On lui a objecté deux Médailles d'or d'Elagabale, où il y a: P. M. T R. P. C O S. II. Ce second Consulat d'Elagabale tombe sur l'année DCCCCLXXII. & comme l'on explique T R. P. de la premiere année de la Puissance Tribunicienne, lors qu'il n'y a point de nombre ajouté, on ne comprend pas comment Elagabale a pû commencer l'année précédente. Mais le Pere *Valsechi* oppose à cela trois Médailles d'or du même, où quoi qu'il y ait le troisième Consulat de cet Empereur, le nombre de la Puissance Tribunicienne n'y est point marqué. Il y en a aussi du second Consulat, où il y a T R. P. II. Il est vrai qu'il y a eu d'habiles gens, qui ont cru que T R. P. sans nombre ajouté, marquoit la premiere année de la Puissance Tribunicienne; mais on fait voir qu'ils se trompent, par plusieurs exemples.

II. Il y a dans *Mezzabarba*, sur l'an de Rome DCCCCLXXIII. une Médaille où la seconde Puissance Tribunicienne est jointe avec le troisième Consulat d'E-

d'Elagabale, d'où il s'ensuivroit que cet Empereur n'auroit pas pu commencer à regner l'an DCCCCLXX. Mais nôtre Auteur fait voir qu'il y a une faute dans *Mezeabarba*, & qu'il faut lire TR. P. II. COS. II. * *Elagabale*, qui n'a été Consul qu'après s'être rendu maître de l'Empire, n'a pas pu compter moins d'années de la Puissance Tribunicienne, que de Consulats.

III. Il y a une Inscription dans *Gruter* p. CLXIII, 8. où la quatrième Puissance Tribunicienne d'Elagabale est jointe, avec le quatrième Consulat, qui commença le 1. de Janvier de l'an DCCCCLXXV. d'où il s'ensuivroit que cette puissance n'auroit pas commencé, quand le *P. Valsechi* le dit. Mais il fait voir, par plusieurs raisons, que cette Inscription est supposée. En effet on trouve cette même Inscription, dans l'Apparat Historique de *Suarès*, pour l'intelligence de l'arc triomphal de *Septime Severe*, où elle attribuée à *Septime Severe* & à *Caracalla*, & non à *Elagabale* & à *Alexandre*. Il faut que *Gruter* eût été trompé, par ceux de qui il tenoit cette Inscription.

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

tion. Le titre même de *Germanicus Maximus* donné à Elagabale & à Alexandre, & celui de *Dacicus Maximus* donné de plus à ce dernier ne leur quadrent nullement ; puis qu'ils n'avoient remporté aucune victoire sur les Germains & sur les Daces. Mais ces termes quadrent à Septime Severe & à Caracalla.

IV. Enfin le P. *Valsechi* répond à une difficulté tirée d'*Agathias*, * qui dans son Liv. IV. de la Guerre Gothique ch. XI. dit que cinq-cens-trente-huit ans après Alexandre de Macedoine & la quatrième année de l'autre Alexandre, fils de Mamée, Artaxare se rendit maître de l'empire des Persans. Cet Historien regarde l'année 138. depuis Alexandre le Grand, comme revenant à la 4. année l'Alexandre, fils de Mamée. Il est hors de doute que l'Ere des Seleucides a commencé à l'automne de l'année de Rome ccccxlii. & par conséquent que l'année dxxxviii. de la même Ere des Seleucides, a commencé à l'automne de l'an de Rome dccccclxxix. Mais si nous mettons la mort d'Elagabale & le commencement d'Alexandre Severe

an

* Pag. 134. de l'Ed. du Louvre.

au mois de Mars de l'an de Rome MCCCCLXXV. il s'ensuit que l'année marquée de l'Ere des Seleucides répond, non à la quatrième, mais à la cinquième ! d'Alexandre Severe. Notre Auteur répond, qu'en cette occasion, l'autorité d'*Agathias* n'égale pas celle de *Dion* & de *Lampri-dius* ; le premier ayant été contemporain, & le second s'étant servi des Actes publics, pour composer son Histoire ; au lieu qu'*Agathias* n'a écrit que plus de trois-cens ans après, auquel tems les anciens Actes étant perdus, il ne faut pas s'étonner, s'il n'a pas sù comparer exactement les années des Seleucides, avec celles d'Alexandre Severe, ou qu'il ait négligé six mois de la cinquième année de cet Empereur.

L'Auteur ajoute encore que l'on peut concilier *Agathias* avec *Dion*, si l'on remarque qu'il se peut faire que les Persans commençassent alors leurs années, comme *Simplicius*, sur le Liv. V. de la Physique d'*Aristote*, le témoignage des Arabes & de ceux de Damas ; au commencement du printemps ; quoi qu'ils se servissent dans les Actes Publics de l'Ere des Seleucides, qui commençoit en Automne.

Il se peut donc faire qu'*Agathias*, voulant marquer la première année de l'Empire des Persans, ait confondu le commencement de l'an DXXXVIIII. de l'Ere des Seleucides, avec celui de l'année populaire des Persans, qui devoit le précéder de six mois. * Il est certain qu'avant que la Religion Mahometane s'introduisît en Perse, le commencement de l'année étoit au moment que le Soleil entroit au signe d'Aries, & que l'on célèbre encore ce jour-là, comme une grande fête, parmi les Persans Modernes, qui le nomment *Naurous*, ou *nouvel an*; comme Mr. *Chardin* nous l'apprend, en divers endroits de son Voyage de Perse. Quoique les Mahometans aient des années Lunaires, ils n'ont pas cru devoir éteindre cette ancienne coutume, établie en Perse avant que la Religion Mahometane y entrât.

C'est ainsi, dit ensuite le P. *Valsechi*, que l'Auteur du I. Livre des Machabées, quoi qu'il se serve de l'année des Seleucides, qui commençoit à l'automne, ou au mois de *Tisri*, l'a fait commencer au mois de

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

de *Nisan*, ou au premier mois de l'année sacrée des Juifs. Par-là on accorde l'Auteur de ce Livre avec l'Auteur du II. Livre, qui commence, selon l'usage le plus établi, l'Ere des Seleucides en Automne, ou à la nouvelle Lune de *Tisri*. Il est dit dans le I. Livre Ch. VI. qu'Antiochus Eupator vint contre les Juifs l'an cL. & au II. Livre Ch. XIII. il est dit que ce fut l'an cX LIX. parce que l'Auteur du premier a commencé l'année six mois, plutôt que l'Auteur du second.

Mais, comme dit le P. *Valsechi*, *Agabias*, n'est pas un Auteur de si grande conséquence, qu'il faille se donner beaucoup de peine à le concilier avec *Dion*. Cette Dissertation servira aussi à fixer le tems du Martyre de *Pontien* & d'*Hippolyte*, sur quoi on consultera le III. Chapitre.

ARTICLE IX.

SYSTEME DE REFLECTIONS, *qui peuvent contribuer à la Netteté & à l'Etendue de nos Connoissances*, ou NOUVEL ESSAI

ESSAI DE LOGIQUE,
 par J. P. DE CROUSAZ,
Professeur en Philosophie & en Ma-
thématique, dans l'Académie de Lau-
sanne. À Amsterdam, chez l'Hon-
noré. MDCCXII. in 8. pagg.
 672. en deux Volumes.

MR. de Crousaz a raison de dire qu'une bonne Logique ne doit pas moins contribuer à découvrir la Verité ; que la connoissance d'une bonne Morale, à bien vivre. S'il y a des gens, qui ont naturellement de la justesse d'esprit & de la droiture de cœur, qui pourroient sans étude de Logique, ni de Morale, bien raisonner & bien vivre ; il y en a une infinité d'autres, qui ont besoin de préceptes pour cela, & ceux-là même, qui semblent en avoir moins besoin, que les autres, vont beaucoup plus loin, lors qu'un peu d'instruction vient au secours de leur bon naturel. Pour ne parler que de la Logique, il est certain que plûpart du monde a besoin qu'on lui fasse faire attention aux regles du bon raisonnement & de la bonne méthode ; sans quoi il ne peut ni bien penser, ni ranger ses pensées dans un ordre naturel.

Tome XXIV. P. 2. S tu-

turel. C'est ce que l'on voit, non seulement parmi les gens du commun, mais même en de très-bons esprits, qui, faute d'avoir étudié cette Science, n'ont jamais sù écrire en ordre; ce qui rend leurs Ouvrages beaucoup moins utiles, qu'ils ne le seroient.

Nôtre Auteur a donc fort bien fait de s'appliquer à méditer la Logique, & à rechercher des Regles sûres, qui puissent faire éviter l'Erreur, & trouver la Verité, & en même tems nous accoutumer à ranger nos pensées, comme il faut. Non seulement, il s'est servi, pour cela de l'*Art de Penser*, de la Logique de *Clauberge*, de la *Recherche de la Verité*, & d'autres Livres semblables; mais il a ramassé, dans ses lectures & par les réflexions qu'il a faites, sur la conduite des hommes, quantité de remarques & de Regles, dont il a formé l'Ouvrage, qu'il donne au Public. Il lui sembloit qu'il ne pouvoit pas les rapporter toutes aux chefs généraux, qui font la base des autres Logiques & il résolut d'en composer un Recueil disposé à sa manière, où tout pourroit entrer plus commodément.

Comme toutes nos pensées se rédui-

daissent à la *perception simple*, au *jugement*, au *raisonnement* & à la *méthode* de ranger ce qu'on a découvert: il a divisé sa Logique en quatre parties, auxquelles il rapporte tout ce que la lecture & la méditation lui ont fait découvrir d'utile, pour la recherche de la Verité.

I. D A N S la première partie, qui est la plus longue, & qui égale elle seule les trois autres, l'Auteur considère la *perception*, découvre l'origine de nos erreurs à cet égard, & donne des Regles pour les éviter. Cette partie est divisée en trois sections. La *première* contient des avis sur nos perceptions, entant qu'elles different, à cause de la difference des facultez, qui contribuent à les faire naître. Il y traite donc de la force de l'Entendement, des Sens & de l'Imagination, & de leurs défauts, ou du mauvais usage que les hommes en font; soit à cause de leurs differens temperamens & de leurs habitudes, soit à cause de leurs inclinations & des passions, qui les agitent, jointes aux objets, qui formentent leurs foibleffes. Il y parle aussi de l'Attention, de la Diligence & de la Mémoire, qui contribuent in-

finiment à l'augmentation de nos connoissances. Comme ces matieres sont de grande étendue, & qu'il y a un très-grand nombre de remarques à faire là-dessus ; cette seule Section est presque aussi étendue , que les deux suivantes.

La grande variété des matieres & des remarques ne me permettent pas d'en faire voir la liaison , en détail, ni d'en rapporter beaucoup d'exemples. Quoi que l'Auteur ait vécu en des lieux , où la Langue Françoisse n'est pas assez pure ; le Bon-sens & la Netteté, qui regnent par tout cet Ouvrage, & même la vivacité des expressions le feront lire avec plaisir & avec utilité. Il y censure, avec tant de justesse, les fautes & les sottises des hommes, qui ne savent pas, ou qui ne veulent pas se servir de leur Raison, comme ils doivent, qu'on trouvera par tout de quoi profiter ; sur tout si l'on médite un peu ce qu'il dit. Les veritez de cette sorte s'entendent très-facilement , mais pour en profiter , comme l'on doit , il les faut nécessairement un peu méditer. La méditation est comme la digestion de la nourriture de l'Esprit, & sans laquelle cette nourriture en sort com-

comme elle y étoit entrée, sans que l'Esprit en soit devenu ni plus étendu, ni plus juste, ni plus éclairé.

Pour donner quelque petit goût au Lecteur de la maniere de penser & de parler de Mr. de Croufaz, j'en mettrai ici un endroit, ou deux. Au Chap. III, II. de cette Section, où il traite de l'Entendement, pour faire voir qu'il est important de faire attention sur les bornes de l'Entendement Humain; „ il se trouve, dit-
 „ il, des gens assez présomptueux &
 „ assez ridicules, pour se considerer
 „ eux-mêmes, comme la mesure &
 „ la regle de tout. Tout ce qui est au
 „ dessus de leurs idées passe chez
 „ eux pour un néant & pour une
 „ chimere. C'est sur cette aveugle
 „ vanité, aussi bien que sur la cor-
 „ ruption du cœur, qu'est fondé
 „ l'Atheïsme de nos prétendus Es-
 „ prits forts. J'aimerois autant que
 „ ceux, qui ont la Vuë courte, trai-
 „ tassent de menteurs tous ceux,
 „ qui apperçoivent les objets éloi-
 „ gnez; & qu'un homme d'une for-
 „ ce médiocre regardât comme des
 „ visionnaires tous ceux qui croi-
 „ roient être plus forts que lui, &
 „ qui le seroient en effet. Pour se

„ guérir d'un si dangereux entête-
 „ ment, ou pour le prévenir, il im-
 „ porte de réfléchir sur un grand
 „ nombre de choses, dont on ne sau-
 „ roit disconvenir, & qui ne lais-
 „ sent pas de mener à des consé-
 „ quences & à des difficultez, dont
 „ il n'est pas possible de se démêler
 „ entierement. Il y a, par exemple,
 „ de l'étendue au dessus de ma tête,
 „ & dans cette étendue; soit qu'el-
 „ le soit toujours corps, comme
 „ quelques uns le prétendent, soit
 „ que depuis un certain terme elle
 „ ne soit qu'un simple espace vuide;
 „ il m'est impossible de trouver au-
 „ cunes bornes &c. Il y a une *infi-*
 „ *nité* au dessus de ma tête; il y en a
 „ une autre, depuis mes pieds en
 „ haut; & de ces deux *infinitez*, la
 „ seconde est plus grande, que la pre-
 „ miere. J'en trouve de même de
 „ toutes parts, qui sont également
 „ sans bornes, & qui sont néan-
 „ moins plus grandes les unes, que
 „ les autres. Qui peut se tirer de cet
 „ embarras? Le principe est pour-
 „ tant incontestable &c. Avouons
 „ donc, de bonne foi, que nôtre
 „ Entendement ne peut pas tout
 „ comprendre &c.

Au

Au Chap. IX, 10. où l'Autour
 parle des effets de la crainte : „ quand
 „ on est saisi de crainte, dit-il, l'A-
 „ me est trop occupée de ce senti-
 „ ment, pour être en état de décou-
 „ vrir les moyens de se mettre en
 „ sûreté. Dans cette agitation, elle
 „ ne forme aucunes idées, ou n'en
 „ forme que fort peu, & qui sont
 „ très-imparfaites. Elle s'arrête à ce
 „ qui se présente, elle a recours à
 „ des précautions inutiles, & sou-
 „ vent se détermine à ce qui lui peut
 „ plutôt nuire, que servir. On per-
 „ suade tout ce que l'on veut, à ceux
 „ qui ont peur. Lors qu'après avoir
 „ représenté à un homme vicieux
 „ toute l'horreur de ses desordres,
 „ ou exagéré à un honête homme,
 „ mais timide par temperament, ou
 „ par éducation, les fautes qu'il
 „ peut avoir commises; on le trou-
 „ ble encore, par des descriptions
 „ véhémentes & réitérées de l'En-
 „ fer, & par l'idée *engloutissante* de
 „ l'Eternité, & que l'on fait passer
 „ leur imagination de millions de sie-
 „ cles en millions de siecles, qui
 „ s'écoulent dans les tourments, sans
 „ que jamais on approche tant soit
 „ peu de la fin; leur esprit accablé,

„ sans liberté, sans courage, & in-
 „ capable de raisonnement, reçoit
 „ toutes les impressions, qu'on veut
 „ lui donner. C'est par-là que l'on
 „ établit les superstitions, c'est par-là
 „ que les Pénitens se portent à tant
 „ d'extravagances, c'est par cette
 „ porte que le Fanatisme est entré;
 „ car enfin un homme, auquel d'af-
 „ freuses alarmes ont-troublé l'ima-
 „ gination, donne facilement dans la
 „ vision. C'est sur ce fondement
 „ qu'un Ecclesiastique adroit, d'un
 „ esprit souple & d'un extérieur gra-
 „ ve, joignant à la frayeur naturel-
 „ le de la mort celle de ses suites,
 „ peut vendre à un mourant ses
 „ consolations à tel prix, qu'il lui
 „ plait &c.

La *seconde* Section regarde la va-
 rieté des idées, qui se tire de leurs
 objets, soit considerez en eux-mêmes,
 soit par les rapports qu'ils ont
 entre eux, soit par celui qu'ils ont
 avec nous. Cette Section-ci rou-
 le sur des sujets tout métaphysi-
 ques, & l'Auteur y a examiné quanti-
 té de questions qui concernent l'Etre
 en général; mais on ne laissera pas
 d'y trouver bien des leçons très-uti-
 les, pour se conduire dans ses juge-
 mens,

mens, sur des choses desquelles on décide tous les jours. Dans le Chap. II. où l'Auteur parle du rapport que les idées ont avec nous mêmes, §. 12. voici ce qu'il dit de la Connoissance des Langues & qui est bien sensé :

„ La connoissance des Langues n'est
 „ estimable, qu'autant qu'elle sert
 „ à tirer des lumieres & du fruit de
 „ ses lectures ; & est-ce-là l'usage
 „ qu'en font tant de gens, qui pas-
 „ sent leur vie à entasser Langue sur
 „ Langue ? C'est visiblement abuser
 „ des *moyens*, que d'en faire son but ;
 „ c'est renverser la destination natu-
 „ relle des choses. La sotte vanité
 „ & le bas orgueil de cette espece
 „ de Lettrez est de même, que la
 „ passion des Avarés ; qui accumu-
 „ lent sans cesse ce qui ne vaut quel-
 „ que chose, que par l'usage que
 „ l'on en tire, & ne s'en servent ja-
 „ mais. La mort les surprend, avant
 „ qu'ils aient seulement jamais pen-
 „ sé à jouir & à profiter de leurs
 „ peines.

„ Et qu'on ne dise pas que
 „ je leur fais tort, puis qu'en ap-
 „ prenant les Langues ils lisent
 „ les Auteurs ; car il y a de la dif-
 „ ference entre lire & s'instruire.

S s

„ re,

414 BIBLIOTHEQUE

„ re, Faire de sa tête un chaos d'o-
 „ pinions , sans choix & sans exa-
 „ men, je n'appelle point cela pro-
 „ fiter &c. Sentir la délicatesse &
 „ le fin des Auteurs , entrer dans
 „ leur esprit, profiter de la netteté,
 „ de la force & du tour de chaque
 „ Langue ; pour les transporter dans
 „ la sienne , & se former à penser &
 „ à s'exprimer , avec plus de justesse
 „ & de beauté ; c'est-là le profit , que
 „ l'on doit tirer de ses lectures.
 „ Mais au lieu de cela , on n'en voit
 „ que trop , qui , pour tout profit
 „ de leurs veilles , ne possèdent que
 „ le pitoyable avantage de savoir ré-
 „ péter une pauvreté dans un plus
 „ grand nombre de mots , & enco-
 „ re toujours mal ; car ils entendent
 „ un grand nombre de Langues , &
 „ n'en savent parler aucune &c.

„ Il faut avoir du courage & pres-
 „ que de la témérité , pour attaquer
 „ cette sorte de Savans , car enfin
 „ ils ne sont rien moins qu'endurans ;
 „ & le moyen que des études , si pé-
 „ nibles & si stériles , ne leur aient
 „ pas aigri l'humeur ! Il suffit de les
 „ voir , pour en conclure qu'ils ont
 „ renoncé à la politesse & même à
 „ l'humanité. Qu'est-ce qui les sou-
 „ tien-

„ tiendrait, dans des travaux si des-
 „ agréables & si peu dignes de l'hom-
 „ me, que la vanité? S'opposer à
 „ l'encens, qu'ils cherchent, c'est
 „ leur arracher un prix, à l'acqui-
 „ sition duquel ils sacrifient leur de-
 „ voir, leur esprit, leur santé & leur
 „ vie.

La troisième Section regarde la di-
 versité de nos idées, par rapport aux
 différentes manières, dont nous pen-
 sons aux objets. L'Auteur y traite
 des idées claires & obscures, distinc-
 tes & confuses; & comme nous atta-
 chons, par la coutume, nos idées à des
 mots, cela lui donne lieu de parler de
 la clarté & de l'obscurité des mots.
 Après cela, il passe aux idées sim-
 ples, composées & abstraites, & dé-
 couvre les illusions de l'Esprit Hu-
 main, sur cette sorte de choses.

Il remarque fort bien, dans le Ch.
 I, 3. que l'on employe une infinité
 de termes, sans savoir ce qu'ils signi-
 fient; à peu près comme les enfans,
 qui répètent ce qu'ils ont ouï dire,
 sans l'entendre. „ Les termes les
 „ plus sacrez, dit-il, *Religion, Foi,*
 „ *Sacrement, Onction*, aussi bien que
 „ ceux de *Scandale* & d'*Herésie* se
 „ prononcent ainsi & se reïterent

„ aussi-tôt que l'occasion en échet,
 „ sans savoir ce qu'ils signifient. Ce
 „ sont des indices du préjugé & de
 „ la passion, dont on est occupé, &
 „ non des idées dont on soit plein &c.
 „ L'impieté a ses mots vuides de
 „ sens, aussi bien que la Superstition.
 „ Un Incrédule poussé à bout s'en-
 „ veloppe des termes de *Nécessité* &
 „ de *Hazard*, dans lesquels, s'il
 „ vouloit s'y rendre attentif, il ver-
 „ roit sa condamnation & compren-
 „ droit, qu'en voulant faire l'habile
 „ homme, il est réduit à parler, sans
 „ savoir ce qu'il dit &c.

„ Le jargon des Scholastiques
 „ n'a rien, qui passe en obscurité le
 „ langage de *Spinoza*. Une difficul-
 „ té contre la Religion fournit à des
 „ gens, qui se piquent d'être raison-
 „ nables, un prétexte suffisant pour
 „ la rejeter; mais les ténèbres mê-
 „ me leurs sont chères, dès qu'elles
 „ servent à l'impieté. Cela fait bien
 „ voir qu'elle a sa source dans le
 „ cœur; tout lui est bon, pourvu
 „ qu'il ait seulement l'apparence de
 „ la favoriser.

II. DANS la II. Partie de cette
 Logique, l'Auteur s'applique d'a-
 bord à développer toutes les parties,
 qui

qui composent cet acte de l'Esprit, que l'on nomme *jugement* ; & il tire de la nature de cet acte les maximes, qui nous doivent faire nier ou affirmer quelque chose. Sur ces mêmes fondemens , il établit la notion du Vrai & du Faux ; d'où il passe aux caractères de la certitude, & attaque le Phyrhonisme, en montre les causes & donne les moyens de s'en garantir.

Il fait voir qu'il y a des propositions, dont la vérité se fait d'abord sentir ; sans avoir besoin d'être établie, par des preuves. C'est-ce que l'on appelle des *Principes*, mais avec lesquels il faut bien se garder de confondre les *Préjugés*. Aussi l'Auteur montre-t-il en quoi ils diffèrent les uns des autres, & donne-t-il des règles pour profiter des premiers & pour se garantir des seconds. Cela lui fournit une occasion de parcourir en général les causes de nos erreurs.

Ensuite il explique les différentes sortes de propositions, de la manière dont on a accoutumé de les diviser. Il montre le sens & l'abus de ces propositions, & au lieu des subtilitez inutiles de l'Ecole il donne

quelques remarques d'un beaucoup plus grand usage. Au Chap. VII. où il traite des principales causes de nos faux jugemens, il remarque fort bien qu'à l'égard de la suspension, qui est le remede général contre les erreurs ; les hommes se portent aux extrémités opposées. „ Les uns, „ dit-il , se font une habitude de la „ suspension & s'y plaisent, mais elle „ est insupportable aux autres. „ Ce dernier état est le plus naturel, „ car l'état de suspension est un état „ imparfait , dans lequel on sent „ son ignorance , l'éloignement où „ l'on est du but auquel on aspire & „ la difficulté qu'il y a d'y parvenir. „ Ce but est la connoissance des choses , à laquelle notre Esprit tend „ naturellement. On se hâte donc „ de se tirer de cet état , & comme „ pour se tirer de l'ennui, autre état „ qui nous fait sentir notre imperfection , on se livre au premier „ amusement qui s'offre : de même „ pour sortir de la suspension, on se „ rend aux premières notions , qui „ se présentent. La nature donc „ nous disposant, d'elle même, „ à nous éloigner de la suspension ; on s'affermir aisément dans „ l'ha-

„ l'habitude de décider. Dès lors ,
 „ on est hors de la route de la Ve-
 „ rité , on n'examine plus , on dé-
 „ cide seulement &c. Ainsi les uns ,
 „ au lieu d'attendre que l'évidence
 „ les tire de la suspension , en for-
 „ tent volontairement ; & les autres ,
 „ au lieu de chercher l'évidence , se
 „ plaisent dans la suspension & y res-
 „ tent encore volontairement &c.

III. LA troisième Partie regarde
 le Raisonnement , & l'Auteur cher-
 che d'abord ce que ce dernier acte de
 notre Esprit ajoute à la simple per-
 ception & au jugement ; après quoi il
 donne les précautions , que l'on doit
 observer , pour raisonner juste , qui
 se rapportent à ces trois générales ,
 dont la première est d'établir distinc-
 tement l'état de la question : la se-
 conde , de découvrir une troisième
 idée , qui éclaircisse les rapports ,
 qui peuvent être , ou n'être pas en-
 tre les deux idées , qui sont renfer-
 mées dans la question : la troisième ,
 de faire une juste application de cet-
 te troisième idée aux termes , dont il
 s'agit. L'Auteur s'est étendu prin-
 cipalement sur les deux premiers
 chefs , & donne quelque conseils pour
 trouver plus facilement cette troisié-
 me

me idée ; quoi qu'il regarde la méthode des *Lieux* , selon l'usage des Péripateticiens , comme très-inutile.

Il traite aussi de la manière de s'assurer des faits , par le témoignage de ceux qui en ont été bien instruits , de ce qui en fait le poids & la force , & de l'évidence , ou de l'obscurité de la Foi , tant humaine , que divine.

En donnant des Regles pour raisonner juste , l'Auteur a soin de marquer les Sophismes , qui y sont opposés ; dont on sentira mieux la foiblesse par la comparaison , que l'on en fera avec les Regles. Mais il ne laisse pas de donner un chapitre à part , qui est le VI. à l'examen des Sophismes tirez de l'autorité , qui sont les plus communs & les plus dangereux. Après cela , il examine ce que c'est que le Syllogisme , & en donne les Regles générales & les especes. Il finit par l'examen de la *voye Mystique* , que quelques uns ont voulu substituer au raisonnement , & en fait voir le ridicule.

Il soutient que la Raison doit être une chose sacrée , pour les Hommes , & finit par ces paroles le Chap. X.

„ Les

„ Les égaremens de ceux , qui ont
 „ voulu se faire une nouvelle route,
 „ nous avertissent des soins que nous
 „ devons prendre pour cultiver nô-
 „ tre Raison , de l'attention que
 „ nous devons donner à nos Idées,
 „ & du cas que nous devons faire de
 „ l'Evidence. Les Théologiens, qui
 „ croient faire merveilles de crier
 „ contre la Raison, ne prennent pas
 „ assez garde, qu'ils ouvrent , sans
 „ y penser, la porte au Fanatisme ;
 „ qu'ils nous enlèvent les argumens,
 „ par lesquels nous établissons la ve-
 „ rité de la Religion Naturelle & cel-
 „ le de la Révelée ; ou , pour le
 „ moins, qu'ils dépouillent, autant
 „ qu'ils le peuvent , de leur force,
 „ les preuves que la Raison nous
 „ fournit. Ils ne prennent pas gar-
 „ de qu'ils livrent honteusement la
 „ Religion aux Incrédules ; en la
 „ laissant sans défense, contre ces
 „ gens-là. Ils préviennent même
 „ étrangement les Esprits, contre el-
 „ le ; car il est naturel de penser que
 „ la Religion est suspecte à la Rai-
 „ son, & qu'elle ne s'accorde point,
 „ avec elle, puis que la Raison est si
 „ suspecte aux Ministres de la Reli-
 „ gion. Il vaut bien mieux penser
 „ qu'il

„ qu'il est également beau & vraie de
 „ pouvoir dire , que comme on ne
 „ peut cesser d'être raisonnable , sans
 „ renoncer à ce que la Nature Hu-
 „ maine a de plus excellent : l'on ne
 „ peut aussi renoncer au Christianif-
 „ me , sans renoncer à la Raison , &
 „ que par conséquent ceux , qui ne
 „ veulent pas être Chrétiens, perdent
 „ au moins une partie de leur droit
 „ au titre de raisonnable & par-là mê-
 „ me à celui d'Homme.

Mr. de Crousaz raisonne très-bien en cela , & les Chrétiens devroient penser , qu'on ne sauroit soutenir sûrement la Verité , par des raisons dont le Mensonge peut se défendre aussi bien que la Verité. Si l'on établit la Religion Chrétienne sur une autorité , qu'on n'examine pas & sur une foi aveugle ; les Mahometans , les Indiens & les Chinois ne peuvent-ils pas se servir des mêmes armes contre nous ? N'ont-ils pas leurs Fanatiques , qui se vantent d'avoir un commerce immédiat avec la Divinité , comme les *Sephis* des Persans , les *Bramines* des Indiens , le *Bonzes* des Chinois ?

IV. D A N S la dernière Partie , qui traite de la Méthode , ou de l'ordre

dre de nos Raisonnemens, après avoir expliqué en quoi elle consiste, l'Auteur dit que toute bonne Méthode doit avoir ces trois caractères; c'est qu'elle doit être courte, certaine, & complète. Il éclaircit ces trois caractères par plusieurs remarques, & donne des regles pour parvenir à ces trois conditions de la bonne Méthode. L'Auteur fait voir en suite que la Méthode doit varier, selon les choses que l'on traite, & selon les gens à qui l'on a à faire: Qu'il y a une Méthode de s'instruire soi-même, & qu'il y en a autre pour enseigner les autres: Qu'on peut se servir de Discours continus, ou distinguez par articles, ou se servir de la voie du Dialogue, à la maniere de Socrate & de ses Disciples, dont il donne un exemple; en prouvant contre ceux qui prétendent qu'il y a des *Points Mathématiques*, qu'il n'y en peut point avoir.

Comme il y a des endroits dans cet Ouvrage, qui ont de la ressemblance avec ce qui a été dit, par quelques Modernes, sur les mêmes matieres; Mr. de Crousaz prend à témoins ceux qui ont vû son Manuscrit Latin, il y a plusieurs années, pour

pour faire voir qu'il avoit eu les mêmes pensées, avant que les Ecrits de ces Modernes eussent paru. Il n'est pas en effet difficile, que des gens, qui travaillent sur la même lumière de la droite Raïson, qui éclaire tous ceux, qui ne s'aveuglent pas volontairement, découvrent les mêmes vèritèz, ni qu'ils se servent des mêmes exemples. Il n'y a personne qui ait un peu étudié, à qui cela ne soit arrivé plusieurs fois; & l'on a sujet de se féliciter d'être tombé dans la même pensée, que d'habiles gens avoient déjà eue. Cependant cette conformité, qui a mis Mr. *de Crousaz* en droit de juger favorablement de son Ouvrage, l'a engagé, comme il le dit dans sa Préface, à en corriger des endroits; qui auroient peut-être paru les meilleurs, s'il avoit publié son ouvrage plutôt.

Au reste il faut dire, à l'avantage de cette Logique, qu'on y trouvera beaucoup plus, qu'on ne s'imagineroit d'y trouver, sur la lecture du simple titre, ou même de la Préface. L'Auteur a très-bien montré, par une infinité d'exemples & de réflexions, que cette Science, quand elle est bien traitée, n'est nullement
une

une Science de College, & qui doit demeurer renfermée dans les murs d'un Auditoire de Philosophie; mais une science Universelle, qui est d'un usage perpetuel dans toutes les autres, & pour toutes les conditions & tous les emplois de la Vie. La Logique Péripateticienne n'étoit qu'une Science de mots & de chicaneries, que l'on n'appliquoit qu'à des matieres Scholastiques; de sorte que ceux qui l'avoient apprise, & qui étoient employez ensuite à quelque chose de plus relevé, se trouvoient obligez de l'oublier, pour ne pas paroître ridicules. Mais l'art de raisonner juste & de bien ranger ses pensées est de tous les tems & de tous les lieux.

A R T I C L E X.

L'ILIADÉ D'HOMERE *traduite en François avec des remarques, par Madame DACIER.* A Paris MDCCXI. & se vend à Rotterdam chez *Fritsch & Böhm.* En 3 vol. in 8. qui ont aussi été contrefaits à Amsterdam & se trouvent chez *Schelte.* Le Tome I. de

de l'Ed. de Paris a 644. pages,
le second 626. & le troisieme
624.

ON attendoit , il y a avoit long-tems , avec impatience , cette traduction de l'*Iliade d'Homere* , par l'illustre Madame *Dacier* , célèbre par son savoir , & par plusieurs autres belles traductions , qui ont été très-bien reçues du Public ; aussi bien que celles de Mr. *Dacier* , son Epoux. Celle-ci ne sera pas celle , qui aura le moins de cours ; comme on l'apprend par le débit, qui s'est fait ici de l'une & de l'autre Edition. Cela m'empêchera d'en parler aussi au long , que j'aurois fait autrement. Châcun en peut juger par soi-même , & je me joins , avec plaisir , avec ceux qui estiment beaucoup ce travail , & qui en savent bon gré , à celle qui a eu le courage de l'entreprendre , & le bonheur d'exécuter , comme elle a fait , un si grand dessein.

Ce n'est pas une chose facile , que de traduire un ancien Auteur fidèlement & de le faire goûter à ceux , qui n'ont de goût que pour les beautés modernes. Un Poète sur tout , dont le stile ne peut être exprimé dans
une

une autre Langue , à cause de l'extrême différence qu'il y a entre ce stile-là & le stile moderne des Langues de l'Europe ; un Poëte, dis-je, est un original qu'il est impossible de représenter , tel qu'il est en lui même, aux yeux des Modernes. Si on ne prend point de liberté , on est inintelligible & ridicule ; & si l'on en prend trop , ce n'est plus la même chose. Il n'est pas aisé de garder le milieu , dans une chose de cette nature ; & l'on peut dire néanmoins que *Madame Dacier* l'a fait, aussi heureusement qu'on le pouvoit faire. Comme son Original est d'un stile beaucoup plus relevé qu'*Anacreon* , & d'autres Poëtes qu'elle a traduits ; le stile , dont elle s'est servie , s'en ressent aussi & donne au Lecteur quelque goût du sublime d'*Homere*.

Mad. Dacier a mis , au devant de ce Poëte, une Préface très-bien écrite , où elle marque les difficultez, quelle a rencontrées dans cet Ouvrage , & où elle fait l'éloge & l'apologie d'*Homere*. Quoi que je ne sois pas en tout de son sentiment , & que je n'aye pas une si grande idée de ce Poëte qu'elle ; j'ai eu trop de plai-

plaisir à lire l'Original , comme je l'ai fait plus d'une fois , pour en dire du mal. Je lui pardonne volontiers ce qu'on y peut trouver à redire , en considération de ce qui mérite d'être loué. On prétend que *Charles V.* disoit du mal de l'Histoire de *Jean Sleidan* , & que néanmoins il la lisoit avec plaisir. En la demandant à ses gens , il s'exprimoit , dit-on , ainsi : *donnez moi mon menteur* , & il le demandoit assez souvent. Il en fera de même d'*Homere* , à l'égard d'une grande partie de ceux qui sauront assez de Grec , pour lire sans peine l'Original. Il en critiqueront bien des endroits , ils riront de quelques uns ; mais toutes les fois , qu'il tombera entre leurs mains , l'air d'antiquité que l'on y voit , la vivacité de ses images , l'harmonie & la douceur de ses vers , les contraindront d'en lire quelque chose , & ils le reliront bien des fois , sans s'ennuyer. Ceux qui ne peuvent pas lire l'Original , éprouveront aussi quelque chose de semblable , en lisant la copie ; sur tout s'ils ont eu le courage de la lire d'un bout à l'autre. *Tite Live* , en parlant des Prodiges , qu'il rapportoit , sur la foi des anciennes Histoires

Histoires , dit qu'en lisant ces Histoires , il devenoit en quelque maniere semblable aux Anciens , *antiquus fio*. On peut dire la même chose de la lecture d'*Homere*, si l'on s'y applique , avec un peu d'assiduité. Elle touche si fort, que l'on oublie son propre tems, & qu'on prend le goût des tems Heroïques, qu'il décrit.

Madame *Dacier* a ajoûté à sa version de savantes notes, où elle a soin d'expliquer, quand il en est besoin, les expressions de son Poëte, les opinions & les coutumes auxquelles il fait allusion, ses beaux endroits, l'artifice des discours qu'on y trouve, & souvent même ses ressemblances avec l'Ecriture Sainte. Ceux, qui n'ont pas une si haute opinion d'*Homere*, trouveront peut-être qu'elle lui fait un peu trop d'honneur; sur tout lors qu'elle excuse des expressions peu convenables à l'idée que la droite Raison donne de la Divinité, par des expressions semblables des Ecrivains Sacrez. On fait que ces derniers ont eu une idée de Dieu très-pure & très-relevée, par des passages clairs & sans équivoque, & il est juste que l'on prenne pour des expres-

Tome XXIV. P. 2 T fions

sions figurées les manieres de parler, qui n'y sont pas conformes. Mais il n'en est pas ainsi d'*Homere*, qui représente les Dieux couverts des défauts & des foiblesses des hommes; sans qu'il paroisse qu'il en ait eud'autre idée. Aussi tout le monde l'entendit-il d'abord à la Lettre, comme on le voit par la Religion des Grecs; qui étoit toute fondée sur de semblables opinions. Quelques Philosophes & Grammairiens tâcherent depuis de sauver tout cela, par des Allegories; pour soutenir la réputation d'*Homere*, dans un tems, où l'on commençoit à raisonner trop bien, pour digérer ce qu'il dit des Dieux. Mais les plus habiles gens se moquoient de ces Allegories, qui étoient des explications purement arbitraires, & par le moyen desquelles, on pouvoit trouver tout ce qu'on vouloit dans ce Poëte. *Platon*, *Ciceron*, *Maxime de Tyr* & plusieurs autres s'en sont moquez, en leur tems, & les Peres de l'Eglise bien davantage. On en a souvent donné des preuves, dans la *Bibliothèque Universelle* & dans celle-ci. Mais cela n'empêche point qu'on n'estime beaucoup les notes de Madame *Dacier* & qu'on

ne

ne goûte si bien les beaux endroits d'*Homere*, qu'en leur faveur on pardonne à ce qui a besoin de quelque indulgence. C'est beaucoup que, dans un tems si éloigné & où les regles de l'Art n'avoient pas encore été mises en leur jour, ni la Philosophie cultivée, comme elle l'a été depuis, *Homere* ait pû faire ce qu'il a fait.

Je n'ajouterais rien à cela, que peu de remarques, sur quelques endroits de la Version & des Notes de Mad. *Dacier*, sur le I. Livre de l'*Iliade*.

Au 3. vers, *Homere* dit que la colere d'Achille avoit envoyé aux Enfers, ou à *Pluton*, avant le tems, plusieurs ames courageuses. C'est ainsi, qu'il faut traduire le mot *προΐαψεν*, selon le *Scholiasste*, & selon l'Analogie. Peut-être que Mad. *Dacier* a entendu cela, par le mot *précipita*, qu'elle a employé, mais il est un peu équivoque.

Homere après avoir dit ce que l'on vient de rapporter, que la colere d'Achille avoit envoyé aux Enfers avant le tems plusieurs ames courageuses des Heros, ajoute qu'elle les avoit laissé eux mêmes en proie aux Chiens & aux Oiseaux. Il appelle les cada-

vres des Heros, *eux mêmes*, par une maniere de parler populaire, comme Mad. *Dacier* le remarque fort bien. Dans le Livre XI. de l'Odyssée, *Homere* introduit Ulysse parlant tout autrement, puis qu'il dit qu'il avoit vû le *simulacre* d'Hercule dans les Enfers; *car pour lui*, dit-il, *il étoit parmi les Dieux*. Mais il s'agit là d'un homme, que l'on croyoit avoir été mis au rang des Dieux, & ici *Homere* parle seulement des Heros. Outre cela, *Lucien* s'est assez bien moqué de ce *simulacre* d'Hercule, dans le Dialogue d'Hercule & de Diogene.

Au vers 17. Chrysès prie non seulement Agamemnon & Menelas de relâcher sa fille, mais aussi les autres Grecs. Mad. *Dacier* remarque là-dessus que, dans l'armée des Grecs, il y avoit un mélange de *Democratie* & de *Royauté*. Peut-être auroit-on pu dire d'*Aristocratie* & de *Monarchie*; au moins ces termes paroissent plus propres. Divers petits Rois de la Grece, dont l'autorité étoit fort bornée, avoient élu, entre eux, un Général, qui les commanderoit, quoi qu'il entendissent qu'il ne feroit rien, sans leur conseil.

Dans

Dans le vers 47. il est dit qu'Apollon vint *semblable à la nuit*, pour tirer ses traits sur les Grecs. Mad. *Dacier* a fut bien compris qu'*Homere* vouloit dire qu'Apollon avoit été *couvert d'un nuage* ; & c'est comme les Dieux conversoient parmi les hommes, pour n'être pas vûs, comme il paroît par plusieurs exemples d'*Homere*. Mais elle l'explique aussi allegoriquement de ce qui arrive, comme elle le dit, dans une peste qui vient de la corruption de l'air. Elle croit qu'alors le soleil est obscurci, par des exhalaisons. Néanmoins elle n'en donne point d'exemple, & je ne sai si l'on en pourroit trouver, qui fussent bien assurez. Peut-être qu'il valoit mieux laisser là cette Allegorie.

Au vers 73. il est dit en parlant de Calchas & des Grecs, *que Calchas leur voulant du bien* (*σφιν εὖφρονέων ἀγαθόντα*) parla. C'est, ce me semble, comme il faut traduire, à cause du datif *σφιν*, & *εὖφρονέων τινι* signifie *vouloir du bien à quelcun* comme *κακῶς φρονέειν τινι*, marque *lui vouloir du mal*. Cependant Mad. *Dacier* a traduit, après d'autres Interpretes : en ces termes qui marquoient sa pru-

dence & sa sagesse ; en rapportant σφιν à ἀγορήσατο, leur parla, ce qui ne paroît pas si bien.

Agamemnon parle ainsi à Achille, au vers 137. & suivans, pour dire que que s'il cedioit *Chryseïs*, il vouloit être recompensé d'ailleurs, ou qu'il se feroit justice à lui même : *S'il ne me le donnent pas (un équivalent) j'irai prendre moi-même la récompense, que vous avez eue, ou celle d'Ajax, ou celle d'Ulysse ; je l'emmenrai, après l'avoir prise, & celui, chez qui je serai allé, en sera en colère.*

Εἰ δέ κε μὴ δώωσιν, ἐγὼ δέ κε αὐτὸς ἔλωμαι
ἢ τιόν, ἢ Αἴαντος, ἢ γέρας, ἢ Ὀδυσῆος,
Ἀΐξω ἐλάν· ὃ δέ κε κεχολάσεται, ὅν κε ἱκώμαι.

Longin, selon le rapport d'*Eusebe*, jugeoit que ce dernier vers étoit supposé. *Mad. Dacier* croit en deviner la raison. C'est qu'il avoit lû le vers plus haut αὐτὸς ἔλωμαι ἢ τιόν, & ainsi il lui paroissoit qu'*Homere* ne faisoit que répéter ce qu'il avoit déjà dit. Elle ajoute qu'elle ne seroit pas de son avis, & qu'il faut mettre un point, après ἔλωμαι. Agamemnon, continue-t-elle, dit d'abord qu'il se rendra

dra lui-même la justice, qu'on lui aura refusée, αὐτὸς ἔλωμαι, j'en prendrai, j'en choisirai moi-même. En suite il continue, & j'enlèverai ou le vôtre, ou celui d'Ajax, ou celui d'Ulysse, qui étoient les plus considérables de l'Armée, & pour les braver encore plus, il ajoute : Ἐπ' ἐκεῖν, à qui je m'adresserai, sera bien fâché; pour dire que toute sa colere sera inutile. Cela, dit-elle, est plus fort, sans comparaison. On ne peut pas nier que la ponctuation de Mad. Dacier ne puisse avoir lieu, mais on ne peut guères douter qu'il n'y ait ici quelques mots qui sont superflus, & que les mots ἄξω ἔλάν je l'emmènerai après l'avoir prise, ne soient assez renfermez dans le mot ἔλωμαι, je la prendrai. D'ailleurs les mots : celui, chez qui je serai allé, sera en colere, paroissent un peu froids. Mais je ne voudrois pas, pour cela, effacer, avec Longin ce vers; parce qu'il se peut faire qu'il y ait quelques paroles de trop dans Homere, comme il y en a dans tous les Poëtes, & que tous les vers ne soient pas égaux. On en pourroit produire bien des exemples, si cela étoit nécessaire. Les anciens Critiques d'Homere ef-

façoient trop facilement les vers, qui ne leur plaisoient pas; dans la supposition qu'*Homere* ne pouvoit rien avoir écrit, qui ne dût nécessairement plaire aux gens de bon goût, & qui ne fût à l'épreuve de la plus sévère Critique. Quelquefois les gens, qui sont d'ailleurs de bon goût, sont trop délicats, ou même se trompent. On en peut être assuré, si l'on pense à la supposition gratuite, qu'ils faisoient, de *l'infailibilité d'Homere*, s'il faut parler ainsi. Il faut avoir d'autres raisons, pour effacer des vers d'un Poète, ou pour changer ses expressions; que celles que l'on peut tirer de la superfluité des paroles, ou de quelque petit défaut de l'expression; lors qu'on a tous les anciens exemplaires contre soi. Qui parle aujourd'hui si rigoureusement, qu'il ne mette rien de trop, ou qu'il n'employe aucune expression, qui pût être corrigée?

Au vers 171. Achille après avoir dit, qu'il alloit se retirer en Thessalie, ajoute, en parlant à Agamemnon : *Et je ne croi pas qu'étant ici sans bonneur, vous amassiez beaucoup de richesses.*

— — — εἰδὲ σ' οἶω,
 Ἐνθαδ' ἄτιμος εἶναι, ἄφινος καὶ πλεῖστον ἀφύξειν.

Mad. Dacier a traduit : *je ne pense pas que dans le mépris, où vous allez tomber, vous fassiez ici un grand butin &c.* Le petit Scholiaste, rapporte les mots, *ἐνθαδ' ἄτιμος εἶναι*, *étant ici sans honneur*, à Achille; comme s'il avoit dit, *ἐμῷ ἀτίμῳ εἶναι*, par une espece d'*Antiptose*, ou d'expression irrégulière, où l'on met un cas, pour un autre. La raison * d'Eustathe, dit Mad. Dacier, a été, sans doute, qu'en rapportant *ἄτιμος εἶναι* à Agamemnon, il y a un solecisme dans la phrase; car l'accusatif *σε* du vers précédent demandoit qu'il y eût *ἄτιμον εἶναι*. Mais cette raison, ajoûte-t-elle, ne me touche point & je croi qu'il faut la sacrifier au sens; car Achille parle assurément de l'état, où sera Agamemnon, après qu'il l'autre quitté, & qu'il s'en sera retourné à Phthie. Il y a par tout, & dans *Homere* même, des exemples de ces expressions négligées. Un homme, dans sa passion, va à sa pensée, & ne

T 5

s'af-

* Je ne vois pas qu'Eustathe en dise rien sur ce vers.

s'affujettit pas toujours aux regles de la diction. C'est le sentiment de Mad. Dacier; mais il me semble que la mesure du vers souffrant qu'*Homere* dît, *ἐνθα δ' ἄτιμον ἔοντ' ἄφρονος* &c. il se seroit plutôt exprimé ainsi, que de tomber dans une Equivoque & une *Antiptose* inutile; & que l'on n'excuse que parce que la mesure du vers la demande quelquefois, comme * il paroît par divers endroits d'*Homere*, & d'autres Poëtes. Aussi Mad. Dacier avouë-t-elle que le sens, qui rapporte ces mots à Achille, est bon. Mais je croirois qu'Achille ne veut pas dire précisément ce qu'elle dit, mais seulement qu'après que lui Achille auroit été méprisé là, par Agamemnon, & qu'il s'en seroit allé, Agamemnon ne feroit pas grand butin sur les Troyens. J'avouë qu'il faut un peu aider à la lettre, pour trouver ce sens-là. Cela ne doit point paroître étrange, il ne faut pas compter si scrupuleusement les paroles des Poëtes. Comme ils en mettent quelquefois trop; souvent aussi ils en mettent trop peu, emportez par leur Enthousiasme & par la mesure des vers, qui les gêne. On

* Voyez Eustathe pag. 236. dans l'Ed. de Rome.

On a été choqué qu'aux vers 225. *Homere* traite Agamemnon d'homme yvre, qui a des yeux de chien, & un cœur de cerf; parce que ces injures ne fient pas bien à un homme de qualité & à un Général. *Mad. Dacier* a raison de répondre qu'*Homere*, en cela, garde le caractère d'*Achille*; qui étoit un homme colere & emporté, & qui doit paroître tel par tout. On peu ajoûter, qu'en matiere de bien-séances & d'injures, tous les siècles n'ont pas été du même goût; & que ce qui blesse aujourd'hui la bien-séance, ne la blesoit pas autrefois. Il y a bien des choses, dans les *Philippiques* de *Démosthene* & de *Cicéron*, qui paroîtroient, aux oreilles un peu délicates, grossieres & messéantes, si on les employoit aujourd'hui. Mais elles ne l'étoient pas alors. Combien plus les manieres du siècle d'*Homere*, qui a vécu il y a plus de deux mille sept-cens ans, ne doivent-elles pas être différentes de celles du nôtre?

Ce qui me fait de la peine, c'est que le fils d'une Déesse, comme l'étoit *Achille*, soit représenté, ainsi qu'un furieux, & néanmoins comme un homme, conduit par *Minerve* la

Déesse de la sagesse & favorisé perpétuellement des Dieux. Cela n'est pas du goût d'un homme, qui auroit eu une aussi exquise morale, que celle qu'on attribue à *Homere*, ou qui auroit eu une idée raisonnable de la Divinité.

En voilà assez, sur cette Edition d'*Homere*; qui mérite, dans le fonds, l'approbation qu'on lui a donnée. Ceux qui ne peuvent pas lire l'Original, & qui entendent tous les jours vanter *Homere*, pourront, en quelque manière, s'en former une idée, sur cette Version; pourvu qu'ils se souviennent toujours qu'il n'est pas possible d'exprimer en François, ni en vers, ni en prose, toutes les beautés d'un Poète Grec.

ARTICLE XI.

JUSTI HENNINGI BÖHMERI
D. Prof. P. & Facultatis Juridicæ
Adsefforis in regia Fridericiana DIS-
SERTATIONES JURIS
ECCLESIASTICI antiqui ad
PLINIUM SECUNDUM &
TERTULLIANUM genui-
nas origines præcipuarum materia-
rum

rum Juris Ecclesiastici demonstrantes, adjecto Indice rerum. A Leipzig, MDCCXI. chez Gleditsch. in 8. pagg. 518. *Se trouve chez Schelte.*

MR. *Böhmer* n'est pas le premier Jurisconsulte, qui s'est appliqué à l'étude des Antiquitez Ecclesiastiques. *Rittershusius, Strauchius & Ziegler*, Jurisconsultes Allemands, s'y étoient fort attachez, & ont aquis par les Ouvrages, qu'ils ont faits sur ces matieres, beaucoup de réputation, comme il le remarque dans sa Préface. *François Baudouin, Didier Herant, Nicolas Rigant, Jean Savaron* & d'autres se sont aussi rendus fameux par-là, en France. Ainsi Mr. *Böhmer* ne doit pas craindre d'être accusé de singularité, en cela. Il est bien plus honteux pour les Théologiens Protestans d'aujourd'hui, si l'on en excepte quelque uns, qu'il y ait si peu de gens entre eux, qui se soient appliquez sérieusement à cette étude.

La fameuse Lettre de *Pline* à Trajan, & quelques passages de *Tertullien* lui ont fourni le sujet de dix Dissertations, dont nous indiquerons le contenu, en peu de mots ; car

nous n'avons pas assez de place, pour nous y étendre, comme la matière le mériteroit. Nous nous arrêterons seulement un peu plus sur la première de celles, qui sont sur la Lettre de *Pline*. Il y en a cinq, sur cette Lettre, & cinq sur quelques Endroits de *Tertullien*.

I. *Pline* dit qu'il avoit découvert, par les confessions de ceux, qui avoient abandonné le Christianisme, que les Chrétiens s'assembloient un certain jour, *stato die*, & cela de grand matin, *ante lucem*. Cela donne à Mr. *Böhmer* occasion de rechercher le tems & le lieu de leurs Assemblées.

On croit communément que ce jour c'est le Dimanche, ou le premier jour de la Semaine; qui avoit succédé, dit-on, au septième, ou au jour du Sabbath célébré par les Juifs; en sorte qu'au lieu de s'abstenir de travailler le septième jour, les Chrétiens renonçoient à tout travail le premier, auquel ils s'assembloient pour le service divin. Mr. *Böhmer* croit au contraire que les Chrétiens, qui étoient sortis du Judaïsme, observerent, pendant très-long-tems & même jusqu'au regne de *Trajan*, une
partie

partie des Cérémonies Mosaïques & entre autres le Sabbath ; auquel ils ajoûtoient l'observation du Dimanche, sans y être néanmoins obligez. Il juge que les Eglises de Bithynie, qui, selon l'apparence, avoient été fondées par S. Pierre, qui leur adresse sa premiere Epître, observoient encore le Sabbath, & que c'est le jour que *Plin* appelle *status dies*. Quoique les Apôtres soutinssent que l'on n'étoit point obligé d'observer, dans le Christianisme, les Cérémonies de la Loi, & qu'ils ne les imposassent à personne, ils n'empêchoient pas néanmoins que les fideles de la Circconcision ne les observassent. Voyez Gal. IV, 9. Colos. II, 16. Rom. XIV, 5. Les Peres, qui ont vécu le plus près des Apôtres, ont été dans le même sentiment ; comme on le fait voir par des passages de S. *Justin* Martyr, de S. *Irenée* & de *Tertullien*. Mais comme il y avoit eu beaucoup de Juifs, qui s'étoient faits Chrétiens ; il y a apparence que cette coutume d'observer le Dimanche & le Sabbath également étoit venue d'eux. Au reste les autres Chrétiens, qui n'étoient pas descendus de Juifs, ne se croyoient nullement obligez de

de s'abstenir de travailler le jour du Sabbath.

On demande s'il fut ordonné par les Apôtres, que l'on observeroit le Dimanche; & l'on répond que non; quoi qu'il soit veritable que les Chrétiens s'assembloient ce jour-là, comme il paroît par Act. XX, 27. 1. Cor. XVI, 2. Mais on ne fait pas bien, si cet usage s'introduisit dès lors par tout. On ne voit aucun commandement des Apôtres là-dessus, non plus que pour l'observation du Sabbath; de sorte que celle du Dimanche ne paroît avoir été établie que par coûtume, premierement avec celle du Sabbath, & en suite toute seule.

Il ne semble point, selon notre Auteur, que le jour du Dimanche ait été substitué au jour du Sabbath; mais que les Chrétiens le choisirent librement pour s'assembler, parce que Jesus-Christ étoit ressuscité ce jour-là, comme il le prouve par les témoignages de plusieurs Auteurs. Les Chrétiens même ne l'observoient pas, comme les Juifs observoient le Sabbath, par l'abstinence de toute sorte de travail. Ils se contentoient d'observer ce jour là, en s'assemblant
avant

avant jour, du tems de Trajan ; mais rien n'empêchoit qu'ils ne travaillassent le reste du jour. Il n'y a aucun commandement Apostolique, ni aucun autre, qui les empêchât, au commencement, de le faire. Il n'y a qu'un Canon du Concile de Laodicée tenu l'an cccLxxii. qui est le 29. par lequel il est dit, *qu'il ne faut pas que les Chrétiens judaïzent & soient oisifs le jour du Sabbath, mais qu'ils travaillent ce jour là ; & que préférant le Dimanche, ils se reposent, s'ils peuvent, comme Chrétiens, ce jour-là.* Il paroît clairement par là, qu'au I V. siècle même, il n'étoit pas défendu d'observer le Sabbath, en quelque sorte, pourvu qu'on n'affectât pas de s'abstenir de travailler ; & que l'on étoit encore moins obligé d'en user ainsi le jour du Dimanche, mais seulement de le faire, si l'on pouvoit commodément, & avec une liberté Chrétienne, dégagée des Cérémonies de la Loi.

On trouvera encore quelques éclaircissemens, sur cette matiere, dans la Dissertation d'*Etienne de Courcelles* de l'usage du Sang, Ch. VI. & dans celle de *Louis Cappel* sur le Sabbath, inferée dans son Commen-

mentaire sur le Ch. II. de la Genèse. Ces idées sont fort éloignées des idées vulgaires de certains Fanatiques, qui prétendent qu'on doit observer le Dimanche, comme les Juifs observoient le Sabbath.

II. ON montre par *Tertullien*, que jusqu'à son tems, les Chrétiens s'assembloient avant jour, à cause de la persécution; & cela en quelque lieu particulier, & nullement en un lieu public & consacré particulièrement à cet usage; comme ont été depuis les Temples, que l'on a appelé *Eglises*, parce que les Eglises s'y assembloient. Un savant Anglois, nommé *Joséph Mede*, a prétendu que les Chrétiens avoient dès le commencement des lieux fixes & consacrez, pour s'assembler; mais Mr. *Böhmer* le réfute au long.

III. IL traite, dans la Dissertation suivante, de la Discipline des Societez Chrétiennes, & entreprend de prouver qu'il falloit nécessairement qu'il y eût une Discipline, dans les Assemblées des Chrétiens, sans quoi elles n'auroient pas pû se conserver: Que cette Discipline n'est pas prescrite dans l'Ecriture Sainte: Que l'état des Eglises demandoit qu'elles
fuf-

fussent gouvernées par le consentement de leurs membres, comme de petites Républiques populaires : Qu'en effet elles ont été telles, & que *Pline* le donne à entendre : Que la Discipline consistoit à mettre dehors les impies & à recevoir les pénitens, & que cet établissement étoit nouveau : Que quoi que l'Excommunication fût en usage, chez les Juifs ; celle qui se pratiquoit, chez les Chrétiens, étoit toute différente : Que c'étoit le peuple en corps, qui mettoit hors de l'Eglise les coupables & qui y recevoit les pénitens : Que pour cela il falloit qu'ils confessassent leurs pechez, & que cette confession, qui au commencement étoit fort simple, devint avec le tems une cérémonie considérable : Que l'on mettoit dehors les pecheurs scandaleux, en y gardant une forme judiciaire, à laquelle toute l'Assemblée concouroit : Que les Evêques s'arrogerent ensuite à eux seuls le droit des Clefs, comme s'ils l'avoient reçu de Nôtre Seigneur ; à quoi l'autorité des Synodes Provinciaux, qui jugeoient des causes plus graves, contribua encore.

IV. LA Dissertation suivante est
des

des Assemblées des anciens Chrétiens , pour manger ensemble. Mr. *Böhmer* cherche , dans la Jurisprudence Romaine , la raison pour laquelle *Pline* demanda le sentiment de *Trajan* , sur ces Assemblées. Comme il s'agit des festins , qu'on nommoit *Agapes* , l'Auteur recherche leur origine & leurs circonstances , qu'il explique au long. Il examine aussi cette question , si les Chrétiens de Bithynie discontinuerent ces Assemblées , selon l'ordre de *Pline* ; & les abus qui , selon lui , se glissèrent , après la mort des Apôtres , dans la Cene , que l'on avoit accoutumé de célébrer à la fin de ces repas. On trouvera aussi dans cette Dissertation une réfutation d'une partie du livre de feu Mr. *Dodwel* , de *Jure Laicorum Sacerdotali* , concernant le droit du peuple de célébrer la Cene , quand il n'y a point de Prêtre , ordonné par un Evêque , qui la lui puisse administrer.

V. LA dernière Dissertation , à l'occasion de *Pline* , est de ceux qu'on nommoit *Chorepiscopi* , ou Evêques de Village ; car nôtre Auteur soutient qu'il y en eut non seulement dans les villes , mais encore dans les Villages.

VI.

VI. *Tertullien*, au tems sur tout où il devint Montaniste, écrivit diverses choses assez hardies contre la Hierarchie Ecclesiastique, & l'on en voit ici trois passages tirez de ses livres de *l'exhortation à la Chasteté*, du *Baptême* & de la *Monogamie*. Il ont donné occasion à l'Auteur de faire cinq Dissertations, qui sont, en partie, des réfutations du livre de Mr. *Dodwel*, dont j'ai parlé. La première est contre la difference, que l'on a mise entre le *Clergé* & le *Peuple*, dont les premiers ont été nommez *Clerus*, ou *Clerici*, & les autres *Lai-ci*. Il prétend que cette distinction a été inconnue aux deux premiers siècles, & qu'elle a été très-préjudiciable à l'Eglise Chrétienne.

VII. Il traite aussi des *Consistoires*, au Assemblées Ecclesiastiques, qui sont nées, comme il croit, de celles des Juifs, quoi qu'elles fussent assez différentes. Il n'y avoit point, selon lui, au commencement de Président réglé dans ces Assemblées; mais il y en eut au second siècle, & ils devinrent en suite Evêques. C'est le sentiment de *Blondel*, de *Saumaïse*, & des Presbyteriens en général.

VIII. Mr. *Böhmer* traite ensuite
de

de l'ancien état de l'Eglise, qu'il prétend avoir été changé dès le second siècle; sur tout quand le Clergé commença à prendre le nom d'*Eglise* par excellence, & dès que les Evêques soutinrent que l'autorité Ecclesiastique résidoit en leurs personnes. Mais le changement fut, selon l'Auteur, plus grand, du tems de Constantin.

IX & X. Les deux dernières Dissertations sont pour montrer, que l'administration de l'Eucharistie & du Baptême ne sont pas des actes Sacerdotaux, & qu'au commencement le peuple les administroit.

Les idées de Mr. *Böhmer* sont fort opposées à celles des *Hierarchiques*, & son livre ne manquera pas de trouver bien des adversaires en Angleterre. Quoi que je ne sois pas de son sentiment, en tout, je n'entreprendrai pas de confirmer ce qui me paroît vrai, ni de réfuter ce qui ne me semble pas si bien fondé. Il n'est pas agréable de se mêler de querelles aussi inflammées, que celles qui regardent la *Hierarchie*, où la modération est odieuse des deux côtes; comme je l'ai éprouvé, par ma propre experience.

A R-

ARTICLE XII.

I. P. F. R. P. *Epistolarum Decas, si-
ve Brevis Delineatio Musei Scripto-
rum de Divinatione. Majoris Operis
prodromus. MDCCXI. in 8. pagg.
66. sans lieu d'impression.*

CECI n'est pas un Livre, où l'on
traite de la Divination. Ce sont
seulement dix Lettres, où l'Auteur
a recueilli les noms de ceux, qui
ont écrit de la Divination, qu'il
réduit à dix sortes, ou dix classes.
Dans chaque Lettre, il nomme ceux
qui ont écrit d'une de ces sortes, tant
Anciens que Modernes, & en quel-
que Langue qu'ils aient écrit. Je ne
sai si l'Auteur a dessein de traiter
de la Divination, & si pour cela il
n'a point recueilli les noms de ceux
qui en ont parlé. Il dit seulement
que c'est l'Avant-coureur d'un plus
grand Ouvrage. Pour moi, j'avoué
que je ne voudrois pas être obligé de
lire la vingtième partie des livres, qu'il
y a ici. Aussi sont-ils la plupart de
gens obscurs, ou dans les Ecrits
desquels on auroit de la peine à croi-
re

re qu'il y eût quelque profit à faire, en comparaison du tems qu'il faudroit employer à les lire. Mais on pourra choisir, si l'on veut.

II. PYRHONISMI HISTORICI, *sive observationum de Historia & Historicis Antiquis Argumentum. Eodem Auctore. M. DCCXI. in 8. pagg. 24.*

ON voit ici les Argumens de douze Chapitres, concernant l'Histoire, & le peu de certitude qu'on y trouve. L'Auteur y doit traiter de la nature de l'Histoire, de la difficulté qu'il y a eu à savoir la Verité, de la passion des Historiens, de leur ignorance; de l'envie qu'ils ont eue de mentir, & de dire des choses peu communes, ou peu connues, à cause de leur antiquité; de l'Eloquence de leurs Auteurs, de leur credulité, de leur négligence, de leur défaut de mémoire, de leur curiosité; des livres dont les Auteurs ne sont pas connus, de ceux qui se sont perdus, de ceux qui ont été pillés, des Abrezgez & de la négligence des Copistes.

Ces Argumens contiennent bien des choses dignes d'être examinées, & si elles paroissent quelque jour en bon

bon style & en bon ordre , elles ne manqueront pas de plaire au Public. Il seroit bon aussi de joindre aux raisons , que l'on a de suspendre son jugement , à l'égard de plusieurs anciennes histoires , celles que l'on peut avoir d'ajouter foi à d'autres , au moins pour le gros des choses.

III. THEATRUM FATI,
sive notitia Scriptorum de PROVIDENTIA , FORTUNA & FATO , Auctore PETR. FRID. ARPE. A Rotterdam chez Fritsch & Böhm, MDCCXII. in 8. pagg. 112.

CE Livre contient un Catalogue des Auteurs , qui ont traité de la *Providence* , de la *Fortune* , & de la *Destinée* ; matieres difficiles & embarrassées , qui ont toujours donné beaucoup d'exercice au Genre Humain , & causé de grandes disputes. Ces Auteurs sont ici rangez , selon l'ordre des tems auxquels ils ont vécu ; on y voit les titres de leurs Ouvrages & Mr. *Arpe* y a encore souvent ajouté quelque chose , qui concerne leur vie. Il met aussi quelquefois les livres , que plusieurs Savans avoient promis sur cette matiere , & ceux-là même que l'on n'a plus. S'il avoit encore mis les Auteurs , qui ont

Tom. XXIV. P. 2. V em-

employé quelque chapitre à traiter de ces matieres ; il auroit fallu faire un beaucoup plus gros volume, que celui-ci. On fait qu'il ne se fait point de Systeme de Théologie, où il ne soit traité de la *Providence*, & que plusieurs même ont traité de ce qu'on appelle la *Destinée* & de la *Fortune*. Mais Dieu nous garde d'être obligez de les tous lire ! Cependant ceux qui voudroient entreprendre de traiter de ces matieres pourroient tirer quelque usage de ce catalogue, où ils pourroient trouver quelque Auteur, qu'ils auroient besoin de lire.

ARTICLE XIII.

Apologie pour les Grands Hommes soupçonnez de MAGIE, par GABRIEL NAUDE' Parisien. Dernière Edition, où l'on a ajouté quelques remarques. A Amsterdam MDCCXII, in 8. pagg. 100. Chez Humbert & Bernard. & se trouve Chez H. Schelte.

CE Livre étant devenu rare, on le cherchoit en vain dans les Boutiques, & on l'achetoit assez cher, quand

quand on le trouvoit. C'est ce qui a engagé les Libraires, chez qui il se vend, à le rimprimer. *Gabriel Naudé*, né au commencement du dix-septième siècle & mort un peu après le milieu, étoit un homme qui connoissoit bien les livres, qui avoit beaucoup lu, beaucoup voyagé, & fréquenté des gens distinguez, de sorte qu'il favoit quantité de particularitez, qu'il a semées dans ses Ouvrages. Il étoit aussi dégagé de bien des opinions populaires, comme il paroît par ce livre. D'ailleurs il n'écrivoit pas bien, le choix des matieres, qu'il vouloit traiter, a souvent je ne sai quoi de bizarre, & il les traite sans méthode, en mauvais style & d'une maniere affectée & souvent pédantesque. On ne faisoit que commencer en France à cultiver la Philosophie, & à écrire avec quelque politesse, au tems auquel *Naudé* commença à paroître; de sorte qu'il suivoit, en quelque façon, le mauvais-goût de la plûpart des Auteurs du tems. La lecture confuse, qu'il avoit faite d'une infinité de livres, & de beaucoup de mauvais des derniers siècles, faisoit qu'il mêloit à tous momens des cita-

tions , que l'on n'employeroit pas aujourd'hui avec succès.

Le dessein de ce Livre-ci est de faire voir , que l'on a soupçonné mal à propos de Magie plusieurs savans hommes , ou qui passoient pour tels ; & que ce qui leur attira ces soupçons n'a été , le plus souvent , que leur élévation au dessus du Vulgaire. Il défend *Zoroastre* , *Pythagore* , *Numa* , *Democrite* , *Empedocle* , *Apollonius* de Tyane , *Socrate* & d'autres à qui l'on a attribué des Génies , avec qui ils avoient quelque commerce ; comme *Aristote* , *Plotin* , *Porphyre* , *Jamblique* , *Cicéron* , *Jules César* , *Scaliger* , *Cardan* , & plusieurs autres , beaucoup moins connus. Tels sont *Alchindus* , *Geber* , *Artephius* , *Anselme de Parme* & d'autres , qu'il entasse les uns sur les autres sans aucun ordre. Il finit par *Virgile* , que *Bodin* & de *Lancre* ont accusé de Magie , sur quelques fables ridicules inventées par un certain *Gervais* , que *Theodore de Niem* dit avoir été Chancelier d'*Othon III.* C'est de-là qu'*Eli-pand* , Moine de Frès-mont , les a tirées , pour les inserer dans sa *Chronique Universelle* , aussi bien qu'un Bénédictin Anglois , nommé *Alexandre*

dre Neckam, qui en a mis quelques unes, dans son livre de la propriété & nature des Choses. On trouvera, dans l'Original, encore d'autres qui ont débité ces réveries, mais que l'on ne lit plus. Il a raison de s'emporter, dans son dernier chapitre, contre la mauvaise coutume de suivre le chemin battu & de n'examiner rien; aussi bien que contre la crédulité des Démonographes, qui prenoient tout ce qu'ils avoient lû, ou oui dire des Magiciens, pour des Veritez. On est à présent plus revenu de ces fables, qu'on ne l'étoit de son tems, & ses contre-poisons contre la Crédulité ne sont pas si nécessaires, qu'ils l'étoient alors.

Au reste, on avertira ici le Public, que le Sr. *Humbert* vient aussi de rimprimer la Traduction du Livre Anglois de feu Mr. *Sherlock*, Doyen de S. Paul, *de la Mort & du dernier Jugement*.

ARTICLE XIV.

LA VIE de Mr. BOILEAU
DESPREAU, par Mr. DES-
MAISEAUX. A Amsterdam
chez H. Schelte MDC CXII. in 12.
pagg. 332.

FEU Mr. *Despreaux* s'est aquis une si grande réputation, dans le monde, par ses belles Poësies; que ceux, qui les ont luës & qui les lisent, verront avec plaisir sa vie, que Mr. *Desmaiseaux* nous donne présentement. Celle de St. *Evremond*, qu'il a mise au devant de ses Oeuvres, & dont on a commencé de faire une troisième Edition, a été très-bien reçue du Public; qui s'intéresse toujours dans la personne de ceux qu'il estime, & souhaite de savoir comment ils ont passé leur vie. Ainsi l'on ne sauroit s'empêcher d'approuver le dessein de Mr. *Desmaiseaux*, qui avec le tems ne manquera pas de nous régaler d'autres Ouvrages de la même espece.

Cette vie est aussi complete, qu'on l'ait pû faire, hors de Paris, & dans un Pais, où l'on ne connoît Mr. *Despreaux*,

preaux, que par ses Ouvrages & par ce qui en a été publié par lui même & par quelques uns de ses Amis, sans aucun dessein de fournir des matériaux à une Vie, comme celle-ci; ou par quelques Auteurs, qui n'ont parlé de cet excellent Poëte, que par occasion. Mr. *Desmaiseaux* a donc ramassé, avec soin, les diverses Editions de ses Poësies, pour voir si les Préfaces ne lui fournissent rien; & en effet il a trouvé, dans quelques unes, des particularités qui ne sont pas méprisables. Il a joint à cela tout ce que l'Auteur dit de soi-même, en divers endroits de ses Ouvrages, & tout ce qu'on en a publié à Paris, en divers petits livres. Mr. *de Boze*, Secrétaire de l'Académie Royale des Inscriptions, en a fait un Eloge, dont Mr. *Desmaiseaux* n'a vû que l'Extrait, mais qui ne laisse pas de lui avoir servi. Ce seroit aux Amis particuliers de ce grand homme à nous décrire plus en détail sa personne, & à nous dire des circonstances plus particulières de sa Vie. Mais on ne voit pas que cela se fasse, comme on s'y étoit attendu, & dans le fonds la Vie d'un homme de Lettres roule plutôt sur

les Ouvrages , que sur sa conduite particuliere. On écrit la Vie d'un homme de cette sorte , plutôt en qualité de membre de la République des Lettres , que de la société Civile.

On trouve chez Henri Schelte un traité curieux des Serins de Canarie, contenant une description du naturel de ces oiseaux, la maniere de les apparier , de les faire nicher, d'élever les petits , de leur apprendre à chanter , & siffler , de connoître & de guérir leurs Maladies &c, &c. par J. C. Hervieux 8. François & Flamand.

F I N.



TA.

T A B L E

D E S

M A T I E R E S

Contenues dans le Tome.
XXIV.

A.

A *Es grave*, ce que c'étoit parmi les
anciens Romains. 111. & *suiv.*

Agathias, passage de cet Auteur, tou-
chant le commencement d'*Alexan-*
dre Severe, expliqué. 401

Alexandre Severe, le commencement
de son regne. 392. & *suiv.*

Ambiguité des mots, dans toutes les
Langues. 179

Ammudate, nom d'un Dieu, dans
Commodien. 142. & *suiv.*

l'Amour crucifié, Poème d'*Ausone*.
225. & *suiv.*

Ane, pourquoi on a accusé les Chré-
tiens d'adorer la tête d'un âne.
131. & *suiv.*

Annie Faustine, troisième femme d'*E-*
lagabale. 397

Aquilie Severe, seconde femme d'*E-*
lagabale. *ibid.*

Arrien, passages de cet Auteur expli-
quez. 101. & *suiv.*

V 5

B. Be-

B *Enir & maudire* s'expriment en
Hebreu, par un même mot. 20
Brétigny, traité de paix fait en ce lieu,
entre la France & l'Angleterre. 242
 Et suiv. 255. *Et suiv.* 275. *Et suiv.*

C *Alomnies* des Théologiens, qu'il
ne leur faut pas toujours ré-
pondre. 318

Cendre, *s'effeoir dans la cendre*, cou-
tume des Orientaux. 32

Charles V. Roi de France, sa con-
duite à l'égard de l'Angleterre. 249.

Et suiv. 291. *Et suiv.* viole le Trai-
té de Brétigny. 242. *Et suiv.* 295

Chronologie nécessaire pour enten-
dre l'Antiquité. 156

Clement Alexandrin, jugement qu'en
a fait *Photius*, défendu. 308. *Et*
 suiv.

Commodien, Auteur des Instructions,
quel homme c'étoit. 140

Correction des anciennes fautes, re-
gles qu'il faut observer, pour y
réussir. 205

Costumes & Opinions, leur connois-
sance nécessaire pour l'intelligen-
ce de l'Antiquité. 157. 185

Critique, Art, ce que c'est. 151. *Et suiv.*

Critiques doivent entendre la matie-
re,

DES MATIERES.

re, dont parlent les Auteurs, qu'ils publient. 186. & suiv.

D.

D *Estimée*, que les hommes lui attribuent leurs propres fautes.

230

Dieu, mots synonymes à celui-ci, dans les Langues Anciennes, ne lui répondent pas exactement. 176

Dieu, sa conduite envers les hommes pécheurs. 378. & suiv.

Digeste, quel ordre on a gardé dans ce Recueil. 339

Dimanche & Sabbath observez en même tems. 442. Que le premier n'a pas été substitué au second. 444. qu'il n'étoit pas observé à la Judaique. *Ibid.*

Dion & Herodien conciliez, sur les années d'*Elagabale*. 395. & suiv.

Divisions, quand elles sont nécessaires. 349

Dodwel (Henri) son sentiment touchant les motifs de ceux qui se destinent à la prédication. 353

E.

Ecclesiastiques ne doivent pas se proposer du profit. 353

Edouard III. Roi d'Angleterre, sa conduite à l'égard de la France depuis la bataille de Poitiers. 238. & suiv.

V 6

T A B L E

<i>suiv.</i> fait la paix avec elle.	241. &
<i>suiv.</i> recommence la guerre.	251.
meurt.	253.
Actes faits sous son regne depuis l'an 1357. jusqu'à sa mort.	253. & <i>suiv.</i> 298. & <i>suiv.</i>
affaires avec les Ecoſſois.	295. & <i>suiv.</i>
avec le Pape.	300. & <i>suiv.</i>
Edoüard Prince de Galles fait Duc de Guienne.	246.
fait la guerre en faveur de <i>Pierre le Cruel</i> , en Castille.	247.
congedie son armée.	248.
desordres & guerre, qui s'en ensuivent.	248. & <i>suiv.</i>
Elagabale , le commencement & la fin de son regne.	391. & <i>suiv.</i>
Emphase cherchée en des mots, qui n'en ont point.	177
Endymion , fable de ses amours avec la Lune.	229
Entendement humain, ne peut pas tout comprendre.	409
Epistole Præstantium Virorum &c. utilité de ce livre.	355
Ere des Seleucides , comptée diversement, par les deux Auteurs des Livres des Machabées.	403
Etudes , avis sur la maniere d'étudier.	168. & <i>suiv.</i>
Etudiâns en Théologie , ne doivent pas se hâter trop d'avoir une Eglise.	352
	Ex-

DES MATIERES.

Eurematiques, titre d'un livre de *Mo-*
destin. 335

Eusebe, qu'il a été *Arien.* 310. & *suiv.*

F.

Fautes dans les *Écrits des Anciens*
d'où venues. 201. & *suiv.*

Fautes, qu'il ne faut pas objecter quel-
que peu de fautes, que l'on trouve
dans un bon *Ouvrage.* 52. & *suiv.*

Femmes, qu'elles n'étoient pas en-
fermées chez les anciens peuples
de l'*Orient.* 19

le *Fevre (Tanegui)* son éloge. 205

G.

Geographie nécessaire pour enten-
dre l'*Antiquité.* 155

Getes, croyoient l'immortalité de
l'ame. 102. & *suiv.*

Grace, par opposition à la *Nature*,
ce que c'est. 377. & *suiv.*

H.

Habits, qu'on les déchiroit dans
le deuil. 25

Herodien & Dion conciliez sur les an-
nées d'*Elagabale.* 395. & *suiv.*

Hesychius, quantité de passages de
cet Auteur corrigez & expliquez.
63. & *suiv.* 81. & *suiv.* 99. & *suiv.*

Histoire *Ecclesiastique*, qu'il n'est
pas permis d'y employer de la dis-
simulation. 319. & *suiv.* qu'on ne
fait

T A B L E

fait aucun tort à la Religion, ni à
ses Ministres, en disant la vérité.

321

Homere, plaisir qu'il y a à le lire 428.

remarques sur quelques endroits de
son I. Livre de l'Iliade. 431. & *suiv.*

Huts, país de l'Arabie deserte, près
de l'Euphrate. 18

I.

I*Dées*, leurs différentes sortes, &
les mots dont on se sert pour les
exprimer. 191. & *suiv.* simples &
composées. *Ibid.* des substances &
des modes. 194. absolues & rela-
tives. 196. concrètes & abstraites.
197. singulieres, particulieres &
universelles. 199. claires & obscú-
res. *Ibid.* complètes & incomplet-
tes. 200

Jean, Roi de France, prisonnier à
Londres. 238. retourne en Fran-
ce. 242. n'exécute pas le traité
qu'il avoit fait. 243. 284. retour-
ne en Angleterre. 245. y meurt.

246

Jeunes des Anciens Chrétiens. 130.
& *suiv.*

Infinitez, plus grandes les unes que
les autres, incompréhensibles. 410.

Inquisition, Registre de l'Inquisition
de Thoulouse. 360

Job,

DES MATIERES.

Job, si son Livre contient une Histoire. 7. & *suiv.* 22. s'il en est l'auteur. 8. qui il étoit. 9. son innocence. 10. & *suiv.* 26. que son livre est en prose. 13. qu'il y a plus de Caldaïsmes, que d'Arabismes. 16. pourquoi obscur. 14. Canonique. 15. quel est proprement le sujet de ce livre. 16. & *suiv.* sa femme. 33

Job, remarques sur les Chapp. I. & II. de ce Livre. 18. & *suiv.* pourquoi il se gratoit avec une tuile. 31
Jour, maudire un jour, ce que c'est. 37. & *suiv.*

Isidore de Peluse a censuré les Ecclesiastiques vicieux de son tems. 321

Juifs, qu'ils ont pris beaucoup de choses des Grecs. 326

Juifs, comment on les peut convertir. 359. 361

Julie Cornélie Paule, première femme d'Elagabale. 396

Jus, que ce mot vient de *justum*. 348

Justice, sa définition & ses divisions par les Jurisconsultes. 342. & *suiv.* examinées. *Ibid.*

L.

L *Abes terra*, enfoncement de terre. 227

Langue Greque, qu'il est difficile de savoir

T A B L E

- savoir comment elle a été prononcée autrefois. 387. & suiv.
- Langues mortes, qu'il ne faut pas légèrement juger de leurs expressions. 387
- Langues, quels sont l'abus & l'usage de leur connoissance. 413
- Langues, qu'elles ne se répondent pas exactement les unes aux autres. 174. & suiv.
- Lecture de l'Antiquité, ordre qu'il y faut observer. 159. & suiv. trop de lecture gâte le stile. 163
- Lese-Majesté, comment il faut juger de ceux qui en sont accusez. 336. & suiv.
- Leviathan*, le même que le Crocodile. 42
- LIMBORCH (*Philippe de*) sa vie & ses Ouvrages. 351. & suiv.
- Logique, plan d'une nouvelle Logique. 407. & suiv.

M.

- M** *Acrin* décrié par *Elagabale* & son nom effacé des Fastes. 396
- Martin* (*Grégoire*) son sentiment touchant la prononciation de la Langue Greque. 387
- Mekerche* (*Adolfe*) son sentiment touchant la prononciation de la Langue Greque. 387
- Meze-*

DES MATIERES.

Mezeray, ses sentiments touchant la rupture de Charles V. Roi de France avec l'Angleterre. 294. & suiv.

Minucius Felix, passages de cet Auteur expliquez & corrigez. 123. & suiv.

Mirator, dans *Aufone*, pour un homme qui se mire. 228

Modestin Jurisconsulte. 336. son équité. *Ibid.* & suiv.

Mœris, Atticiste. 385

Morale plan d'une Morale Philologique. 370. & suiv. d'une Morale Theologique. 375

Mots qui ne signifient rien. 415. & suiv.

Mots nouveaux introduits par les Philosophes & les Jurisconsultes. 347

Mots obscurs. 181. & suiv. qui ne signifient rien. 183. & suiv.

Morts, leur état comment décrit dans Job. 45. & suiv.

N.

Nature, par opposition à la Grace, ce que c'est. 377. & suiv.

Naudé (*Gabriel*) jugement sur cet Auteur. 457

Nauvons des Persans. 403

O.

Orobio (*Isaac*) sa dispute avec feu Mr. de Limborch. 359

Ota-

T A B L E

Otages François donnez à Edoüard
III. 259. & suiv. 282. 288. & suiv.

P.

Parole de Dieu ne signifie pas une
personne distincte de Dieu, dans
les *Paraphrastes Chaldéens*. 326

Payens gens de biens, selon leurs lu-
mieres, ne doivent pas être con-
damnez. 379

Peau, donner peau pour peau, ce que
cela veut dire. 29

Peres, respect & estime qu'on doit
aux Peres & à leurs Ecrits. 313. &
suiv. à leurs dignitez. 314. leur éru-
dition. *Ibid.* & suiv. la sainteté de
leurs mœurs. 316. leur autorité.
317. & suiv.

Persans, le commencement de leur
année, avant le Mahometisme. 402

Pervigilium Veneris, ancien Poëme.
220

Peur rend l'Esprit incapable de bien
juger. 411

Philon imitateur de Platon. 325. &
suiv.

Philosophie Eclectique. 369

Platon, qu'il n'est pas vrai qu'il ait
pris plusieurs choses de l'Ecriture
Sainte. 323. & suiv. imité par
Philon. 325. & suiv.

Q. Quin-

DES MATIERES.

Q.

Quinte-Curse, Critique de cet Auteur. 212.

R.

Raison, que les Theologiens ont tort de la décrier. 421. & suiv.

Rose, description de la naissance de cette fleur. 222. & suiv.

S.

Sabbath & Dimanche observez en même tems, par les anciens, mais non pas à la Judaïque. 444

Sanctius (Gaspar) Jésuite, sa vie. 25 & seqq. ses Ouvrages. Ibid.

omis par R. Simon. 4. jugement de ses Ouvrages. 5. de son Commentaire sur Job. 7. & suiv. 18.

& suiv.

Sectes diverses employent les mêmes mots, en differens sens. 189.

& suiv.

Sépulcres, dans les deserts. 45

Significations métaphoriques ne doivent pas être confondues avec les propres. 180. & suiv.

Signification des mêmes mots plus ou moins étendue. 180

Stile figuré obscur. 190

Suidas, jugement sur cet Auteur. 55.

& suiv. divers passages de son Lexicon expliquez. 2. 58. & suiv. 69.

&

TAB. DES MATIRES.

É suiv. 80. É suiv. 94. É suiv.	
Édition de Cambrige défendue.	
	76. É suiv.
Suppositions de Livres & de passages. 207. É suiv. marques à quoi on les peut connoître. 208. É suiv.	
Suspension de jugement, abus qu'on en fait.	418

T.

T R. P. <i>Tribunicia Potestatis</i> , sans aucun nombre.	399
--	-----

V.

V ertus Anonymes.	329
--------------------------	-----

X.

X <i>Enophon</i> passage de cet Auteur expliqué.	106
---	-----

FIN DU TOME XXIV.







